LA MAÎTRISE DE NOS ENVIRONNEMENTS

RAPPORT D'ACTIVITE
BILAN ENVIRONNEMENTAL

ANNEE 2020

AGGLOPOLE Provence
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

C.S.D.N.D LA VAUTUBIERE – Chemin du Coussou – C.D. 19 – 13580 LA FARE LES OLIVIERS- Tél. : 04 90 45 45 60 – Fax : 04 90 45 49 93 *
sma.vautubiere@orange.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

A - COMPTE-RENDU TECHNIQUE 3

1-TONNAGES RECEPTIONNES en 2020 3

Par type de déchets 3

Par clients 4

Par départements 4

Par communes de l'Agglomération de SALON de PROVENCE 5

2-RAPPEL DES TONNAGES DE L'ANNEE PRECEDENTE 6

3-INFORMATION SUR LA CUBATURE 7

4-ETAT DU PERSONNEL 8

5-BILAN AUDIT DE NORME ISO 14001 10

6-VISITES D'INSPECTION DREAL 12

7-PARC DES ENGINS 21

8-INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE 23

8-1-Travaux de digues 24

8-2-Travaux de couverture temporaire du casier central 25

8-3-Travaux d'étanchéité du talus côté Stand de Tir 26

8-4-Déplacement et mise en place des filets anti-envols 29

8-5-Travaux sur le réseau de captation du biogaz 30

8-7-Travaux de débroussaillage et de désherbage 32

8-8-Entretien et nettoyage des ponts bascule 33

8-9-Nettoyage du décrotteur 34

8-10-Nettoyage des caniveaux d'entrée de site 35

8-11-Nettoyage de l'aire de lavage 36

8-12-Nettoyage des bacs de décantation des ERI 36

8-13-Réparations et maintenances diverses 37

8-14-Réalisation d'un caniveau de collecte des ERI 41

8-15-Mise en place de matériel supplémentaire pour la lutte contre l'incendie et 42

Formation des agents à l'Incendie 42

8-16-Enfouissement d'un câble électrique aérien 44

8-17-Sécurisation de l'entrée du site 45

9- PREVISIONS CONCERNANT LES ANNEeS A VENIR 46

10- ANALYSES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE 46

CONTROLES INOPINES DECHETS 47

ANALYSES BIOGAZ 48

CONTROLE REJET ATMOSPHERIQUE REJET MOTEUR BIOGAZ 49

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE REJET ATMOSPHERIQUE REJET TORCHERE 50
CONTROLE PORTIQUE RADIACTIVITE 51
CONTROLE ET ETALONNAGE DES PONTs BASCULE 52
CONTROLE MATERIEL INCENDIE 53
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES 54
CONTROLE DU PALAN VERLINDE 55
RAPPORT DE CONTROLE DES ANALYSES SEMESTRIELLES ET TRIMESTRIELLES DES EAUX SOUTERRAINES DE NOS FORAGES, ERI, LIXIVIAT ET LEGIONELLES 56
RAPPORT DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'EVAPORATION PAR ARROSAGE DES LIXIVIATS SUR UNE SURFACE D'ECHANGE DANS UN FLUX D'AIR 57
11- Rapport de TIERCE EXPERTISE 58
RAPPORT TIERCE EXPERTISE 59
12- ANOMALIES RELEVEES 60
13- COMPTES-RENDUS DE CSS 61
14- Plaintes enregistrées 61
15- REGLEMENTATIONS NOUVELLES 61
16- ETAT DES CONSOMMATIONS 66
15-1 Consommation électrique 66
15-2 Consommation d'eau du Canal de Provence 66
15-3 Consommation de gasoil non routier 66
17- ETAT DES QUANTITES DE BIOGAZ VALORISE ET QUANTITE D'ELECTRICITE INJECTEE DANS LE RESEAU ERDF 67
16-1 Biogaz valorisé 67
16-2 Energie électrique produite 67
B - COMPTE-RENDU FINANCIER 68

A - COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1-TONNAGES RECEPTIONNES EN 2020

Par type de déchets

Depuis 2013 nous réduisons nos tonnages annuels pour se conformer à notre DSP

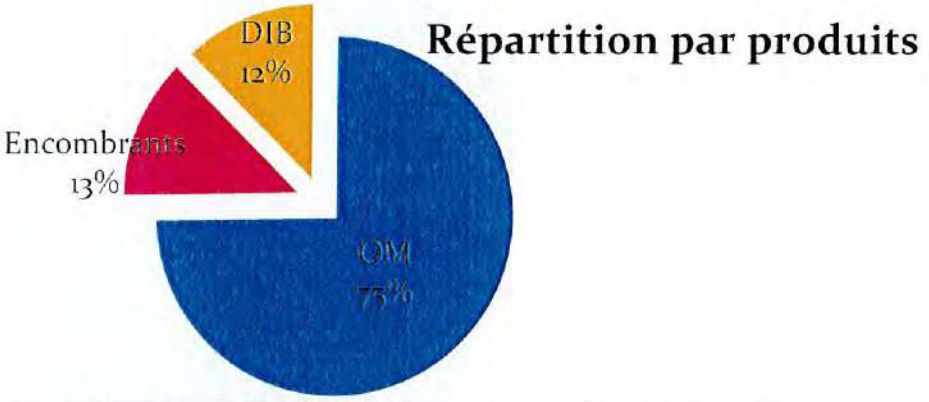

TABLEAU DES PESEES : 2020

	PRODUITS	Agglo	Autres-13	Autres-06	Autres-83	Tonnages (T)
1er TRI.	OM	12 981,06	3 289,48			16 270,54
	ENC	2 585,84	-			2 585,84
	DIB	-	1 273,72			1 273,72
	DEGRI.	54,66	-			54,66
	MACHEFER					-
TOTAL 1er trimestre		15 621,56	4 563,20	-	-	**20 184,76**
2ème TRI.	OM	13 396,86	127,28	4 009,20	-	17 533,34
	ENC	2 726,56	-	-	-	2 726,56
	DIB	-	2 726,82	-	-	2 726,82
	DEGRI.	49,96	-	-	-	49,96
	MACHEFER	-	-			-
TOTAL 2ème trimestre		16 173,38	2 854,10	4 009,20	-	**23 036,68**
3ème TRI.	OM	12 818,46	4 169,78	344,94	-	17 333,18
	ENC	2 933,82	-	-	-	2 933,82
	DIB	-	2 426,86	-	-	2 426,86
	DEGRI.	57,60	-	-	-	57,60
	MACHEFER	-	-			-
TOTAL 3ème trimestre		15 809,88	6 596,64	344,94	-	**22 751,46**
4ème TRI.	OM	12 627,80	1 870,04	-	-	14 497,84
	ENC	3 037,92	-	-	-	3 037,92
	DIB	-	4 418,56	-	-	4 418,56
	DEGRI.	-	-	-	-	-
	MACHEFER	-	-	-	-	-
TOTAL 4ème trimestre		15 665,72	6 288,60	-	-	**21 954,32**
		Agglo	Autres-13	Autres-06	Autres-83	
2019	OM	51 824,18	9 456,58	4 354,14	-	65 634,90
	Encombrants	11 284,14	-	-	-	11 284,14
	ets Industriels Ban	-	10 845,96	-	-	10 845,96
	DEGRI.	162,22	-	-	-	162,22
	MACHEFER	-	-	-	-	-
TOTAL 2019		63 270,54	20 302,54	4 354,14	-	**87 927,22**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Par clients

Nous vous présentons ci-dessous la répartition des apports annuels par clients avec la catégorie du type de produit apporté.

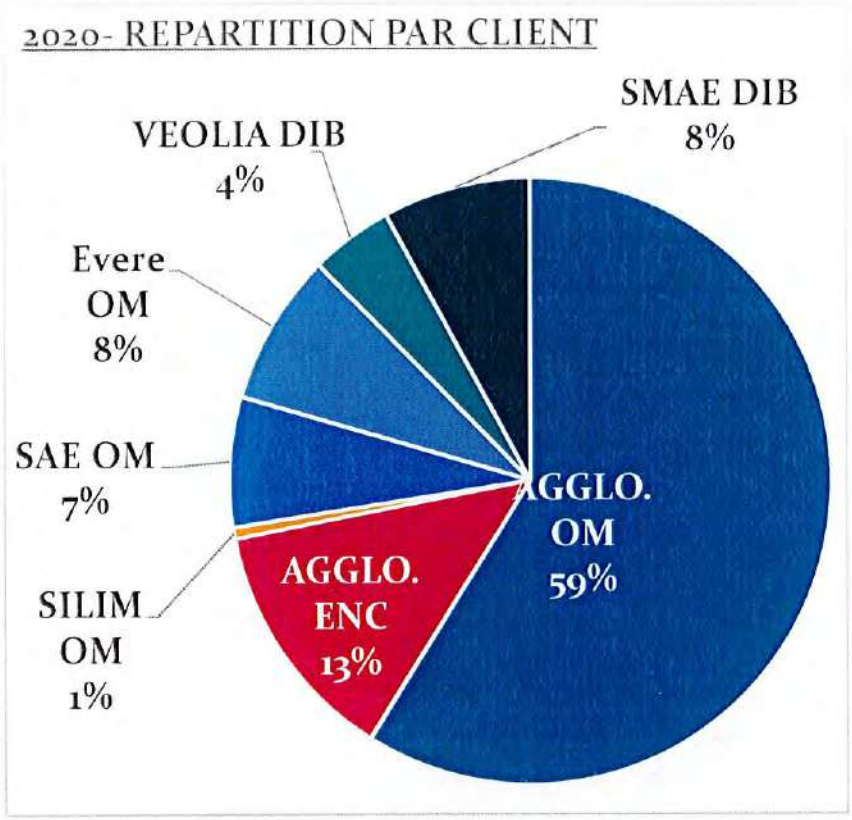

Par départements

Nous acceptons des déchets en provenance des autres départements et nous respectons la limite qui nous est fixée par les prescriptions de l'article 8.1.1 Nature des déchets et conditions d'admission de notre Arrêté préfectoral 2013-96A du 6 déc 2013 :

« Les déchets de toutes les communes du département des Bouches du Rhône sont admis sur le site, et en fonction du plan départemental d'élimination des déchets, il peut également être admis les déchets des communes des départements voisins. Le poids des déchets reçus annuellement en provenance des autres départements ne doit pas être supérieur à celui des déchets du département des Bouches du Rhône.
.../...
Le tonnage global annuel de déchets en provenance des départements autres que les Bouches-du-Rhône est limitée à 25 % du tonnage annuel total de déchets reçus sur l'installation à partir du 31 décembre 2014. »

Cette limite de 25 % est largement respectée car nous n'avons accepté que 4,95 % de déchets en provenance de départements extérieurs.

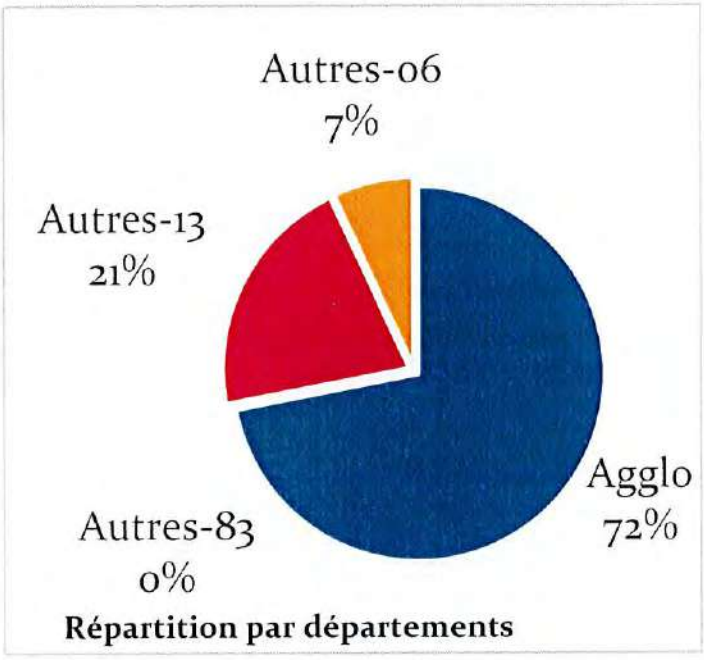

Répartition par départements

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

AGGLOPOLE 2020	TOTAUX ANNUELS
BERRE	5479,54
C. TRANSF MALLEMORT	6243,72
C. TRANSF SALON	24627,86
COUDOUX	432
DECH.LAMANON	988,56
DECH.MALLEMORT	1190,88
DECH.PELISANNE	977,88
DECH.ROGNAC	1650,88
DECH.SALON	1941,16
DECH.SENAS	1,74
DECH.ST CANNAT	38,76
Pierre et vacances	38,4
DECH.ST CHAMAS	540,22
DECH.VAUTUBIERE	955,34
LA FARE	2617,16
LANCON	2982,5
ROGNAC	4194,86
STEP.SALON	243,3
STEP.LAFARE	4,2
SERV.TECH.BERRE	542,58
SERV.TECH. CHARLEVALI	124,96
SERV.TECHN.EGUYERE	80,26
SERV.TECH. La FARE	116,66
SERV.TECH.LAMANON	45,64
SERV.TECH.LANCON	41,02
SERV.TECH.ROGNAC	430,52
SERV.TECH.SALON	664,46
SERV.TECHN.MALLEM	112,74
SERV.TECHN.PELISSANE	65,38
SERV.TECH.SENAS	317,64
SERV.TECH.ST CHAMAS	71,74
SERV.TECH.VELAUX	284,86
ST CHAMAS	1820,86
VELAUX	2753,7
VENTABREN	648,56

TOTAL AGGLOPOLE	63 270,54

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Ci-dessous le graphe suivant représente les apports Agglo avec regroupement des Communes, Déchetteries, des Services Techniques, des Centres de Transfert et des STEP (Dégrillage solide)

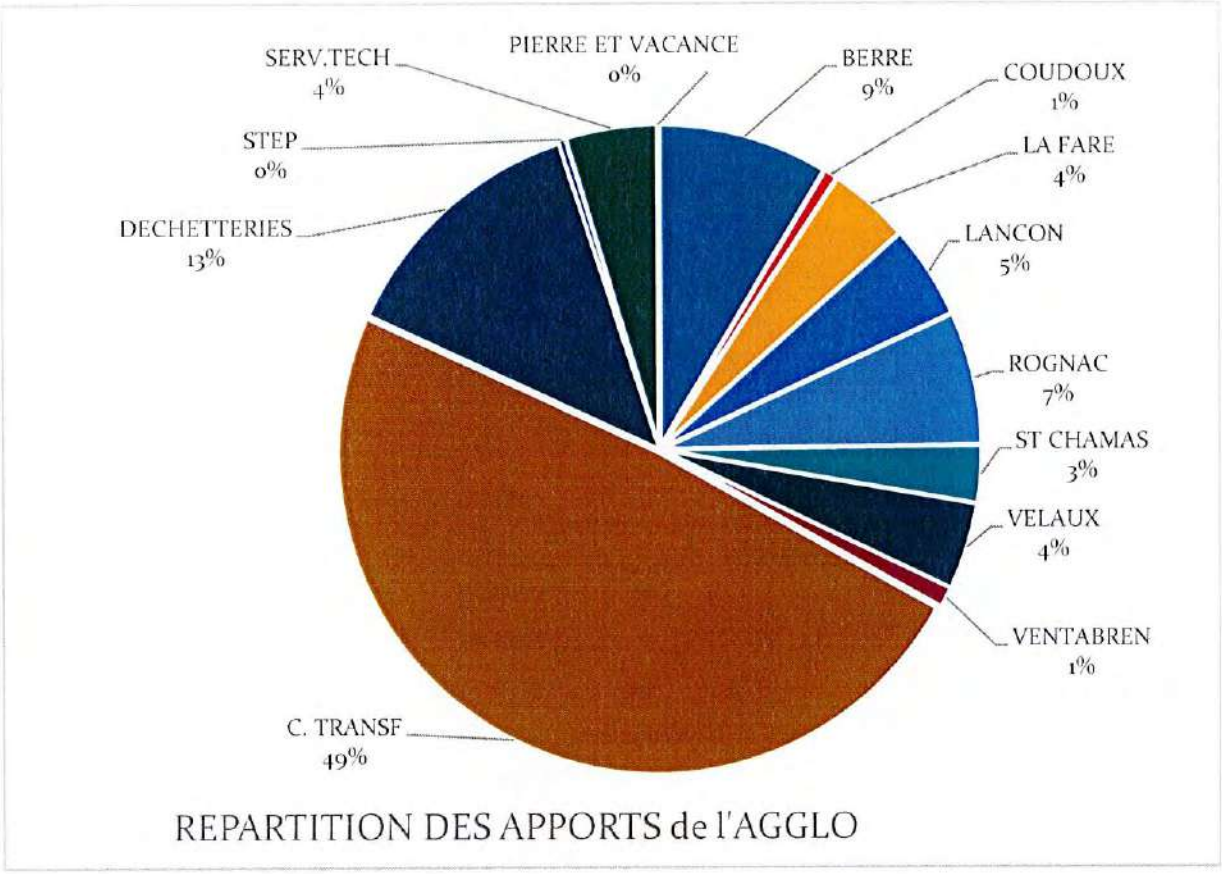

2-RAPPEL DES TONNAGES DE L'ANNEE PRECEDENTE

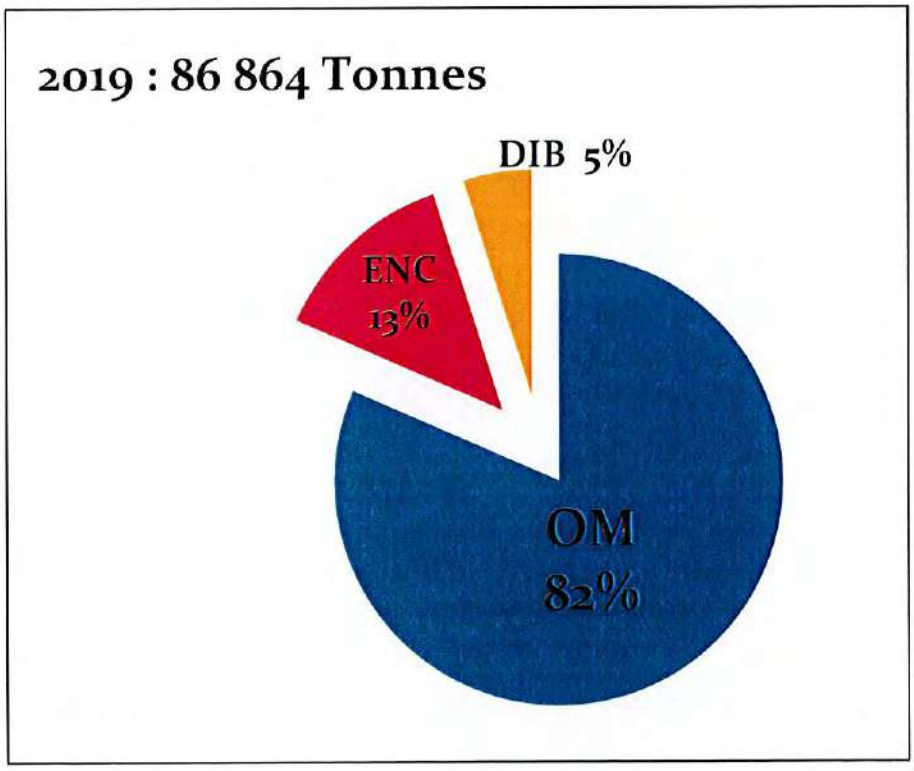

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3-INFORMATION SUR LA CUBATURE

La société POLYGO, cabinet de géomètre expert, est missionné pour effectuer les relevés topographiques.

Nous faisons réaliser un relevé topographique chaque fin d'année et le levé topo a permis d'établir le volume utilisé entre deux levés topos.

Le dernier levé topo a été réalisé le 22 décembre 2020.

- **Volume utilisé en 2020 : 161 000 m3**

Ce volume utilisé englobe, en plus des déchets réceptionnés, les travaux effectués sur le site, les digues périphériques, les volumes de produits de couverture quotidienne et temporaire.

La cubature restante au 22 décembre 2020 sur le site de la Vautubière est de 807 000 m3

- A fin 2020 il reste un volume disponible de **807 000 m3**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4-ETAT DU PERSONNEL

ETAT DU PERSONNEL EN 2019

Noms	Prénom	Poste	Caces	Date d'entrée	Date de sortie	Ancienneté
ARPAILLANGE	Julien	Agent de maintenance	3, 7,8 ,9	09/05/2016	30/06/2019	3 ans
BALDJI	Mohamed	Conducteur d'engins		01/11/2007	-	11 ans
DERMEL	Malek	Agent de bascule	1	01/05/2006	-	22 ans
ESCAVY	Véronique	Responsable environnement		01/09/2011	-	7 ans
GUILLAUD	Kevin	Technicien de maintenance	2,7, 8, 9	03/04/2018	31/08/2019	>1 an
GUILLAUD	Olivier	Technicien de maintenance	3, 7,8 ,9	02/01/2016	15/04/2019	2 ans
MERZOUG	Djamila	Agent de ménage		02/02/2007	En maladie depuis le 01/08/2019	11 ans
PLANET	William	Conducteur d'engins	3	20/04/2015	-	4 ans
RAPEZZI	Philippe	Directeur Technique		01/05/2006	-	12 ans
VESPERINI	Yvan	Responsable d'Exploitation		01/05/2006	-	22 ans

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat du personnel en 2020

Noms	Prénom	Poste	Caces	Date d'entrée	Date de sortie	Ancienneté
BALDJI	Mohamed	Conducteur d'engins	4 - 7	01/11/2007	-	13 ans
DERMEL	Malek	Agent de bascule et d'exploitation	7	01/05/2006	-	23 ans
ESCAVY	Véronique	Responsable environnement		01/09/2011	-	9 ans
HAFAFSA	Madjid	Technicien de maintenance		01/04/2019		2.5 ans
LEANDRI	Anthony	Conducteur d'engins		01/08/2020		0,5 an
MERZOUG	Djamila	Agent de ménage		02/02/2007	En maladie depuis le 01/08/2019	11 ans
PLANET	William	Conducteur d'engins	4 - 7	20/04/2015	Démission au 31/12/2020	5 ans
RAPEZZI	Philippe	Directeur Technique		01/05/2006	-	14 ans
VESPERINI	Yvan	Responsable d'Exploitation		01/05/2006	En maladie depuis le 01/10/2020	23 ans

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5-BILAN AUDIT DE NORME ISO 14001

ISO 14001 est une norme internationale qui définit les critères auxquels doit répondre un système de management environnemental efficace. Elle établit un certain nombre d'exigences que nous appliquons pour améliorer de manière continue notre performance environnementale par la maîtrise des impacts de notre activités sur l'environnement, par exemple en favorisant une utilisation rationnelle des ressources et une gestion optimale des déchets.

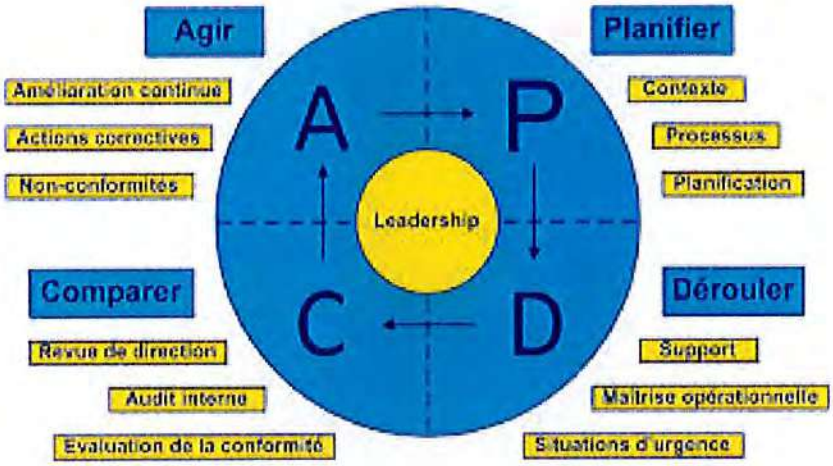

La norme ISO 14001 est une norme d'application volontaire par toutes les entreprises, indépendamment de leurs secteurs d'activité. Elle donne lieu à une certification par un organisme agréé et pour une durée déterminée de 3 ans s'articulant de la manière suivante : la 1ère année correspond à la certification et les 2 années suivantes à des audits de suivi.

La certification ISO 14001 vise à démontrer le chemin emprunté par l'entreprise dans le sens d'une prise en compte des enjeux environnementaux : cette démarche nous a obligés à une plus grande rigueur dans toutes les étapes de notre métier, et à faire adhérer l'ensemble de notre personnel car tous sont partie prenante.

Pour rappel nous sommes certifiés ISO 14001 depuis novembre 2006, sans aucune défaillance.

Le 8 juin 2020, nous avons été audités au titre du suivi n°2 par l'organisme de certification BUREAU VERITAS, et les conclusions de cet audit ont confirmé notre certification ISO 14001.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Extrait ci-dessous du rapport d'audit de suivi 2

4 Résumé de l'audit

Solde des) NC de l'audit précédent : pas NC à l'audit précédent
En audit de renouvellement : Revue des rapports d'audits du cycle précedent (NC, points faibles) : pas de NC/points faibles
Traitement des plaintes (client, organisme de certification, parties intéressées) : ok
Engagement actuel pris par l'organisme avec l'Administration dans le respect de la conformité réglementaire : le suivi de la pollution est toujours d'actualité

Non-conformité n°	Description de la non-conformité	Processus	Standard	Clause	Type	Date d'émission	Date de fin	Vérification de l'action corrective

5 Synthèse de l'audit réalisé

5.1 Conclusions de l'audit

Ce rapport d'audit est basé sur une méthode par échantillonnage, prenant en compte les informations disponibles et utilisant les techniques d'audit telles qu'interviews, observations, échantillonnage sur activités, ainsi que l'examen de la documentation et des enregistrements.

Objectifs de l'audit atteints : oui

Avis sur le système de management :

L'efficacité est démontrée au travers du plan d'actions et des résultats obtenus.

Le système documentaire est encore trop complexe pour une petite structure

Cohérence entre politique, risques, opportunités, objectifs et cibles : Politique suivi d'objectifs suivi d'actions dans le plan d'action.

Conclusion concernant l'adéquation du périmètre de la certification : ok

Points à aborder lors du prochain audit : S'il y a un audit !

5.2 Résumé des constats d'audit

	Majeur	Mineur
Nombre de non-conformités relevées	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6-VISITES D'INSPECTION DREAL

- Une visite d'inspection DREAL a eu lieu le 5 mars 2020, portant sur la conduite de l'exploitation, la gestion des eaux pluviales et les moyens de lutte contre l'incendie. 3 fiches d'écart et 2 fiches de remarques ont été établies par l'inspecteur.

Vous trouverez ci-après le dossier concernant cette visite d'inspection

- Une seconde visite d'inspection a eu lieu le 25 juin 2020, par téléphone, portant plus particulièrement sur les moyens de lutte contre l'incendie

- Une dernière visite d'inspection a eu lieu le 16 septembre 2020 toujours principalement sur les moyens de lutte contre l'incendie et les matériaux de recouvrement.

  Un APC devrait intervenir pour mettre en concordance les moyens de lutte contre l'incendie, mis en place pour compenser le manque de débit de nos deux Poteaux Incendie situés à l'entrée de notre site et qui ne délivrent pas le débit requit par la prescription l'article 7.6.3 *Ressources en eau* de notre Arrêté préfectoral 2013-96A du 6 déc. 2013.
  Les nouvelles dispositions et ressources en eau proposées et mises en place par SMA Vautubière ont été validées, après visite, par les services de Sécurité du SDIS 13 et de la Basse Vallée de l'Arc situé à COUDOUX.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : SMA La Vautubière | **Site inspecté :** La Fare les Oliviers | **Date de l'inspection :** 05/03/2020

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

D. DUPUIS C. GUILLAUMOT

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

Remarques de l'Inspecteur :

1. L'exploitant a déclaré qu'un casier étanche aurait été créé sur l'ancien casier n°1 (emplacement actuel du bassin lixiviat de 3000m²). Aucune preuve de la création de ce casier étanche ne peut être apportée. L'exploitant déclare avoir sollicité la métropole pour obtenir les justificatifs, sans obtenir de réponse.

2. A la suite de l'inspection du 15/12/2016, l'exploitant a demandé à la métropole les informations concernant la couverture des casiers n°1 et n°2 dont l'exploitation avait cessé avant qu'il ne soit titulaire de la délégation de service public. L'exploitant déclare n'avoir pas obtenu de réponse.

3. L'exploitant a présenté un plan des réseaux d'eau pluviale présents sur le site.

Il convient de compléter ce plan en indiquant les sens d'écoulement du ruissellement sur les sols. Le plan fait apparaître un fossé de collecte et un bassin de récupération du côté du club de tir alors qu'aucun dispositif de récupération des eaux pluviales n'est présent. Il convient de corriger le plan et de le tenir à jour en fonction de l'évolution du site.

4. Les inspecteurs ont compris que les eaux de ruissellement interne et externe n'étaient pas collectées dans des réseaux distincts. Toutes les eaux collectées sont ensuite envoyées vers le bassin de 8000m3 ou le bassin de 1000m3 (après passage dans un séparateur décanteur pour ce dernier).

L'exploitant a déclaré que ces eaux ne sont pas rejetées vers le milieu naturel, mais gérées par évaporation.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

1- On nous avait signalé oralement que le casier n°1 avait été étanché : c'est donc l'information dont nous vous avons fait part. Nous n'avons pas plus de preuve que la DREAL concernant l'étanchéité du casier n°1.
Nous supposons qu'un dossier a du être réalisé par la collectivité, alors exploitante, et envoyé à la DREAL et/ou à la Préfecture.
Un courrier est à la signature, adressé à la METROPOLE, pour leur demander de nous transmettre ce dossier, qu'ils doivent nécessairement avoir conservé, concernant cet ancien casier.

2- De même, un courrier est à la signature, pour relancer la METROPOLE concernant les informations et dossiers déjà sollicités concernant les casiers 1, 2 et 3

3- Nous allons vous faire parvenir un plan des réseaux « Eaux Pluviales ».
Malheureusement, les mesures de sécurité imposées par le gouvernement, ne nous permettent pas d'obtenir un fond de plan de la part de notre géomètre. Ce plan des réseaux vous sera remis dès que possible en fonction de l'évolution de la situation liée au COVID-19.

4- Nous vous confirmons que les eaux de ruissellement internes et externes sont collectées ensemble et arrivent dans deux bassins distincts de 8000 m3 au nord et 1000 m3 au sud. Nous précisons que cet état de fait existe depuis l'origine du site, et que nous avons pris l'installation en l'état.

De plus les analyses faites au niveau de séparateur décanteur des ERI ont toujours été compatibles avec un rejet au milieu naturel.

Ci-joint les résultats des dernières analyses des ERI de 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LA MAÎTRISE DE NOS ENVIRONNEMENTS

PREFECTURE des Bouches du Rhône.
2, Boulevard Paul PEYTRAL
13282 Marseille Cedex 20

Réf. : PR/VE/20/06/10

LR/AR 1A 015437 2416 3

Objet : Modification de l'arrêté préfectoral N° 2013-96 A du 6 décembre 2013

A l'attention de messieurs Gilles BERTOTHY et Patrick BARTOLINI

La Fare les Oliviers, le 2 juin 2020

Monsieur le Préfet,

Suite à la remarque n° 1 de la visite d'inspection du 16 juillet 2019, nous avons l'honneur de solliciter les modifications suivantes relatives à notre arrêté préfectoral n° 2013-96A.

L'article 7.6.3 de notre arrêté préfectoral n° 2013-96A relatif aux ressources en eau pour la lutte contre l'incendie prévoit des moyens propres qui ont été mis en place et qui permettent de répondre aux prescriptions et entre autre d'assurer des réserves en eau permettant de fournir l'équivalent de 300 m3/ heure pendant 2 heures.

L'alimentation du site par le canal de Provence, depuis son origine, ne répond pas aux prescriptions de notre arrêté préfectoral et il n'y a aucun moyen d'augmenter le couple débit/pression de nos bornes à incendie.

La borne incendie de l'entrée du site a seulement un débit compris entre 52 et 61 m3/heure à une pression de 1 bar en dynamique. (Cf les 2 CR de vérification des poteaux incendie datant de 2016 et 2019)

En conséquence, je vous prie de bien vouloir accepter la modification de cet article ; en particulier le 1er alinéa ; en précisant que l'alimentation principale du site est réalisée par les moyens propres de celui-ci (alinéa 2 et 3) et que l'alimentation par le canal de Provence est limité à 60 m3/ heure à 1 bar.

Pour compenser la faiblesse de la fourniture en eau des bornes incendie, nous avons doté le site des moyens supplémentaires suivants :

- Le bassin sud est équipé d'une pompe débitant 100 m3/ heure dans une réserve d'environ 500 m3
- Le bassin nord est équipé d'une pompe débitant 100 m3/ heure dans une réserve d'environ 3 000 m3
- Le site est équipé de diverses réserves en eau à hauteur de 300 m3, réparties sur l'ensemble du site

C.S.D.N.D LA VAUTUBIERE – Chemin du Coussou – C.D. 19 – 13580 LA FARE LES OLIVIERS- Tél. : 04 90 45 45 60 – Fax : 04 90 45 49 93
sma.vautubiere@orange.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

L'alinéa décrivant, je cite : « Les canalisations constituant le réseau ... ... en n'importe quel emplacement » devrait également être supprimé car le site n'a jamais été doté d'un tel réseau.

Pour mémoire, les moyens mis en place sur le site ont toujours été suffisants pour faire face aux différents incendies que nous avons connus.

Ceux-ci sont d'ailleurs devenus rares car nous n'avons eu aucun départ d'incendie en 2017 et 2018. Nous n'en avons eu un seul en 2019 (le 24 avril) et celui-ci a été maitrisé en interne dans un délai relativement court (moins d'une heure).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur Le Préfet nos respectueuses salutations.

Le Directeur d'Exploitation

Yvan VESPERINI

C.S.D.N.D LA VAUTUBIERE – Chemin du Coussou – C.D. 19 – 13580 LA FARE LES OLIVIERS- Tél. : 04 90 45 45 60 – Fax : 04 90 45 49 93 *
sma.vautubiere@orange.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

FICHE DE CONSTATS

Exploitant : SMA | Lieu de constat :ISDND LA VAUTUBIERE | DATE DE L'INSPECTION : 25 JUIN 2020

N°	Prescription contrôlée :	Constats :	NON CONFORME	SUSCEPTIBLE DE MED
1	Écart : Articles 7.6.2 et 7.6.3 essais matériels défense incendie et moyens de défense	Au regard des justificatifs transmis la disponibilité des volumes d'eaux sur le site parait capable de fournir 300 m³/h pendant 2 heures. Cependant, on note des dysfonctionnements sur la répartition des réserves disponibles, notamment le PI situé a proximité du décrotteur est en cours de changement et n'a pas été testé. De plus lors de test en simultané des PI entrée du site + déchetterie, on note l'effondrement du débit sur un PI dû à un écoulement en gravitaire du réseau des PI, en provenance du canal. L'exploitant par rapport aux problèmes rencontrés, a transmis au mois de juin 2020 à la préfecture des mesures compensatoires (dont 2 pompes de 100 m³/h dans deux bassins différents et plusieurs petites moto pompes associées à des réserves d'eaux dispersées sur le site) et donc une demande de modification de son AP d'exploitation. Pour rappel, les PI incendie doivent être tous les ans vérifiés (débit), et les pompes et moto pompe doivent aussi être testés tous les ans (les dates, modalités de contrôles et validation du bon état de fonctionnement doivent être notifiés sur un registre). A ce jour, un avis du SDIS 13 a été demandé sur la défense incendie de l'ISDND : Proposition de modification de l'AP demandé par l'exploitant et les mesures compensatoires proposées.		

Réponse

Un écart avait déjà été établi lors de l'inspection du 19 juin 2018, concernant les 2 PI qui ne débitaient pas 60 m3 à 1 bar en simultané.

Ces PI sont desservis par une canalisation alimentée par le Canal de Provence de façon gravitaire depuis un piquage situé sur la colline de l'autre côté de l'autoroute à une distance de 850 m environ et avec un dénivelé de moins de 20 m : Un seul PI peut fournir 60 m3 à 1 bar, mais ces caractéristiques ne peuvent pas être obtenues simultanément sur les 2 PI : les lois physiques de la gravité sont ce qu'elles sont.

C'est pourquoi nous avons sollicité la révision de notre arrêté préfectoral 2013-96A du 6 décembre 2013.

Comme exprimé au téléphone, nous attendons l'avis de Monsieur Bonnifay du SDIS 13 pour la validation des mesures compensatoires de lutte contre l'incendie que nous avons mises en place.

Les tests du PI changé récemment seront effectués dans la semaine du 27 juillet ainsi que la mesure en simultané des 2 PI du site (Entrée du site et décrotteur).

Comme nous vous l'avons transmis, nos PI sont contrôlés 2 fois par an (au lieu de 1 fois par an) et les validations sont bien inscrites sur notre registre de sécurité.

Écart levé	Oui / Non
Proposition de mise en demeure	Oui / Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui / Non
Commentaires :	

N°	Observations :	Réponses exploitant :	PRESCRIPTION INADAPTÉE	SUITES DONNÉES
1	Les surfaces en exploitation ont été réduites, pour les deux casiers (normal et grand vent), cependant la surface ouverte est toujours supérieure à 3 000 m² conformément à l'article 8.2.2.1 de l'AP de 2013	*La surface en exploitation est en train d'être réduite à 3000 M2 dans la mesure des apports de déchets.*		
2	Plan prévisionnel d'exploitation : Le plan transmis indique les zones en exploitation, mais aucune notion d'épaisseur et de durée approximative de remplissage de cette zone est renseignée.	*Le plan prévisionnel d'exploitation est trimestriel, la durée de remplissage est donc pour le trimestre à venir.* *L'épaisseur des déchets est d'environ 3 mètres pour arriver au niveau de la digue périphérique, comme vous nous l'avez demandé lors de votre inspection du 5 mars 2020.*		
3	Bilan matière des matériaux de recouvrement journaliers : Attention à ne pas confondre les matériaux destinés au recouvrement journalier et les matériaux destinés à la construction des digues. L'information demandée correspond à la déclaration uniquement des matériaux destinés aux recouvrements journaliers depuis le début de l'année 2020(conformément à la déclaration GEREP)	*Nous ne calculons pas exactement la quantité de matériaux destinée au recouvrement journalier mais nous l'estimons à environ 1000 M3 par mois.*		
4	Article 8.2.9.5 Débroussaillages ISDND et bande de 50 mètres : Nous notons que les OLD ont été directement réalisés par du personnel de SMA avec des moyens interne. Pour rappel en aucun cas les déchets verts ne doivent être mis dans le casier en exploitation (déchets valorisables). De plus le broyage de déchets verts est une activité ICPE rubrique 2794 (A vérifier le niveau d'activité pour les OLD de juin et durant l'année)	*Le débroussaillage est effectué en interne sur les 50 mètres extérieurs au site et dans notre emprise.* *Les déchets sont broyés sur place et ne sont en aucun cas mis dans le casier en exploitation.* *Est-il raisonnable d'apparenter du débroussaillage à une activité de broyage de déchets verts ?* *La rubrique 2794 de la nomenclature, concerne une installation de broyage de déchets végétaux non dangereux, ce que nous ne sommes pas. En effet cette rubrique ne s'applique pas à notre activité de débroussaillage car nous produisons largement moins de 5 tonnes par jour de broyats de végétaux non dangereux.*		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5	Localisation sur un plan des zones à risques à l'origine possible d'incendie, d'explosion ou émanations toxiques : Les zones ATEX ont été indiqués sur un plan, cependant il manque la localisation habituelle de la citerne de carburant pour le ravitaillement des engins de chantier.	*Il n'y a pas de citerne de carburant mais un véhicule qui se déplace pour faire le plein des engins.* *Celui-ci est stocké sur le site et n'en sort pas.* *Nous localiserons le stationnement de cet engin mobile sur le prochain plan trimestriel.*		
6	Contrôle électrique : Transmettre une copie du PV de DEKRA (intervention du 5 septembre 2019). Et transmettre une copie du dernier PV pour le contrôle électrique de la plateforme de valorisation du biogaz (capteurs biogaz, alarme…).	*Vous trouverez ci-joint* - *Les rapports des contrôles effectués sur nos installations électriques le 5 septembre 2019.* - *Les rapports de contrôle ADS pour les contrôles détection gaz et fumée de 2019 et 2020 réalisé pour le compte d'ENERIA* - *Le compte rendu GASMASTER pour le contrôle détection incendie de 2019* - *Le compte rendu PROSUD extincteurs Plateforme valorisation de 2020*		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LA MAÎTRISE DE NOS ENVIRONNEMENTS

PREFECTURE des Bouches du Rhône
Direction des Collectivités Locales, de
L'Utilité Publique et de l'Environnement
B.I.T.R.P.M.
Place Félix Baret – CS 800001
13282 Marseille Cedex 06

Réf. : PR/VE/21/01/3
LR/AR 1A 015 437 2424 8

Objet : Réponses aux conclusions de la visite d'inspection du 16 septembre 2020 – ISDND SMA à La Fare les Oliviers

A l'attention de monsieur Aubert LE BROZEC – Chef du service Prévention des risques

La Fare les Oliviers, le 18 janvier 2021

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 6 janvier 2021, nous voulons vous apporter les éléments de réponse suivants :

1- Concernant l'Ecart n°1 : Nous avons largement réduit les surfaces en exploitation, comme vous pouvez le constater sur les photos ci-dessous,

   a. Nous avons totalement recouvert le casier grand vent (Photo 1)

   b. Le casier nord est en exploitation actuellement sur deux bandes de 1500 m2 que nous exploitons alternativement et que nous recouvrons quotidiennement (Photo 2)

Photo 1 : Casier Grand Vent

Photo 2 : Casier Nord

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2- Concernant l'écart n°3 : A votre demande nous avons mis en place une comptabilité plus précise de la quantité de nos matériaux de recouvrement. Depuis début janvier, nous tenons à jour un tableau journalier des quantités de matériaux utilisés quotidiennement.
Veuillez trouver en annexe ce tableau

3- Le poteau incendie situé à proximité du « décrotteur » a été changé en juin 2020 et a été testé le 28 novembre 2020 et vous trouverez en annexe l'extrait du Registre de Sécurité rempli par PROSUD Incendie

4- Concernant les non-conformités de nos moyens de lutte contre l'incendie, les moyens que nous avons mis en œuvre ont été validés par le service de prévention du SDIS 13. A votre demande nous avons contacté le centre de la Basse Vallée de l'ARC (Coudoux), et nous avons eu la visite ce jour, du lieutenant PEMEZEC, qui va nous envoyer sous quinzaine ses observations. Nous ne manquerons pas vous transmettre ce rapport dès réception.

Philippe RAPEZZI

Directeur Technique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7-PARC DES ENGINS

Nous disposons en location : 5 compacteurs, 2 pelles, 2 dumpers parmi notre flotte d'engins ainsi qu'un télescopique, un bull D6, un chargeur 963C, un rouleau vibrant.

Ci-après quelques photos de nos machines.

5 Compacteurs Type 836H Caterpillar pour le compactage des déchets sur le casier

1 CHARGEUR à chaînes 963 C Caterpillar qui nous permet de charger et de répandre les terres de couverture quotidienne et temporaire.

Ces matériaux sont conservés à plusieurs endroits de notre site

2 Tombereaux articulés Caterpillar

- 730
- D 250E

qui nous permettent de réaliser les travaux de digues par apports des matériaux, ainsi que les travaux de réfection de piste

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 Pelles mécaniques Caterpillar

- 330 DL
- 320 D

Qui nous permettent de faire tous les travaux de terrassement nécessaires et le chargement des matériaux terreux dans les dumpers

1 Rouleau vibrant ou compacteur à billes CS 533 E Caterpillar qui nous sert à compacter les matériaux sur les digues ainsi que pour la réfection des pistes et le compactage des couvertures temporaires

Chariot Télescopique TH 407 Caterpillar que nous utilisons pour le déplacement des conteneurs de produits chimiques et la mise en place des filets de protection contre les envols

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE

Comme chaque année nous sommes amenés à réaliser des travaux d'aménagement du site pour suivre l'évolution de l'exploitation des casiers, ainsi que des travaux récurrents tels que l'entretien et le nettoyage de nos installations

- Travaux de digues
- Travaux de couverture temporaire
- Travaux d'étanchéité des flancs
- Déplacement et mise en place des filets anti-envols
- Déplacement et remise en place des rampes d'aspersion de neutralisant d'odeurs
- Travaux sur le réseau de captation du biogaz
- Travaux de débroussaillage
- Entretien et nettoyage des ponts bascule
- Nettoyage du décrotteur
- Nettoyage des caniveaux d'entrée de site
- Nettoyage de l'aire de lavage
- Nettoyage des bacs de décantation des ERI
- Réparations diverses

En 2020 nous avons réalisé de nouveaux travaux exceptionnels

- Réalisation d'un caniveau de collecte des ERI
- Mise en place de matériel supplémentaire pour la lutte contre l'incendie
- Enfouissement d'un câble électrique aérien
- Sécurisation de l'entrée du site
-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-1-Travaux de digues

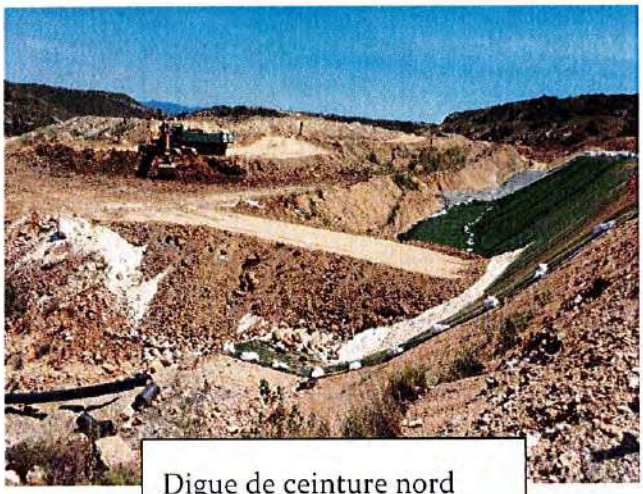

Digue de ceinture nord

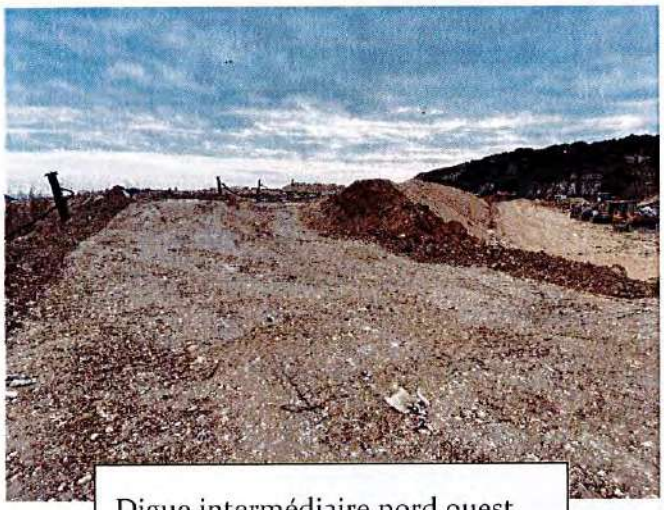

Digue intermédiaire nord ouest

Digue de ceinture sud est

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-2-Travaux de couverture temporaire du casier central

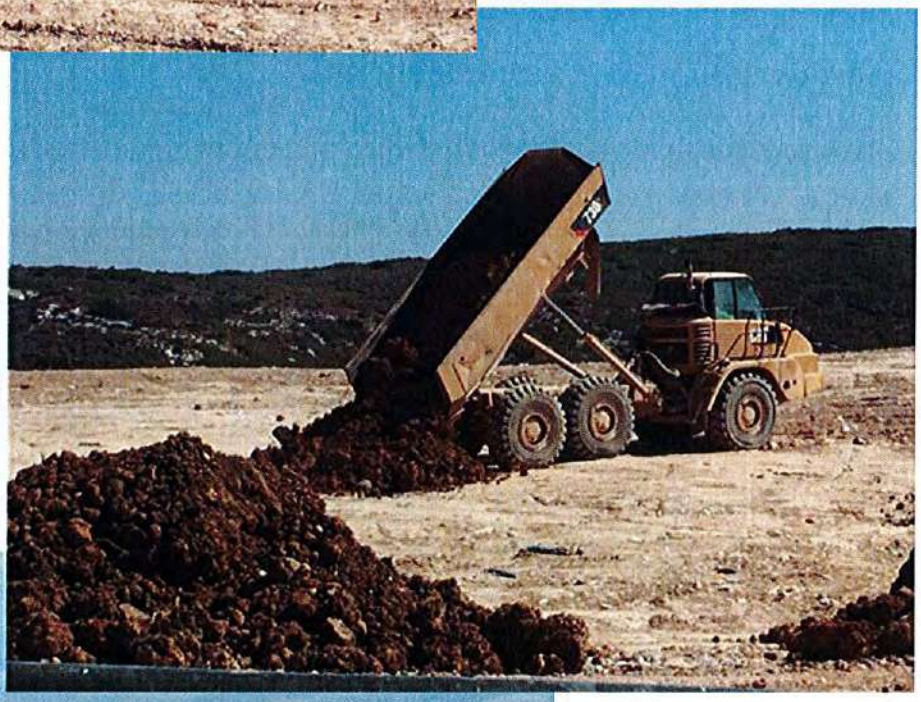

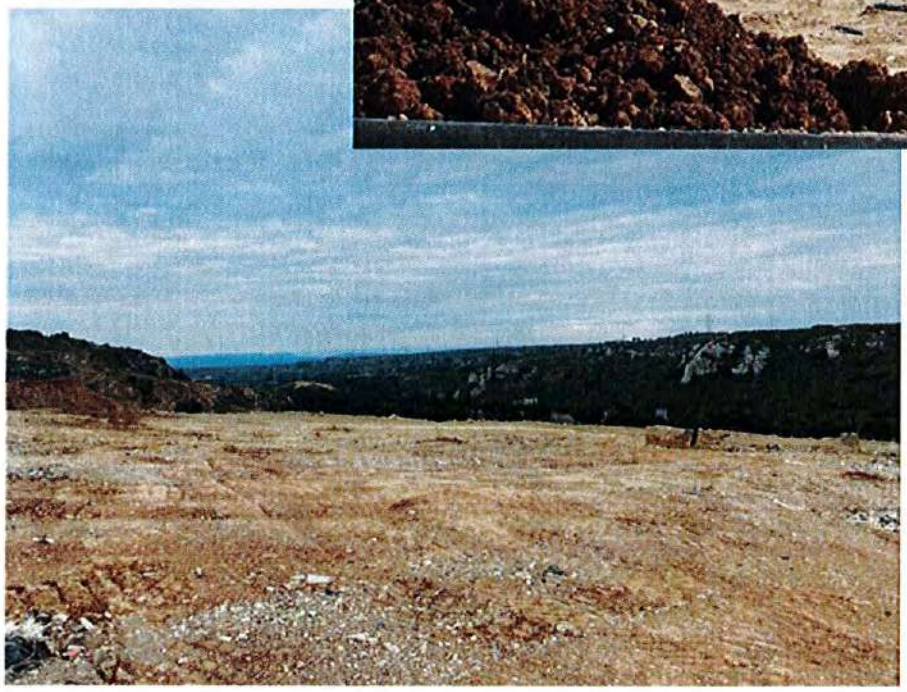

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-3-Travaux d'étanchéité du talus côté Stand de Tir

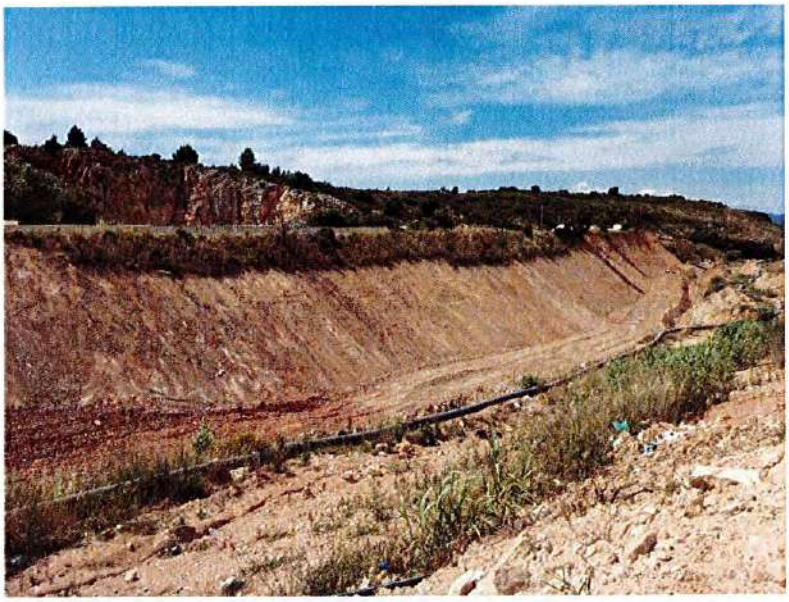

Préparation de la falaise Nord Ouest

- Décapage partiel de la couche de couverture
- Talutage pour offrir une surface plane sans aspérité ni poinçonnement

Travaux d'étanchéité proprement dits

Principe du dispositif d'étanchéité par géomembrane (D.E.G)

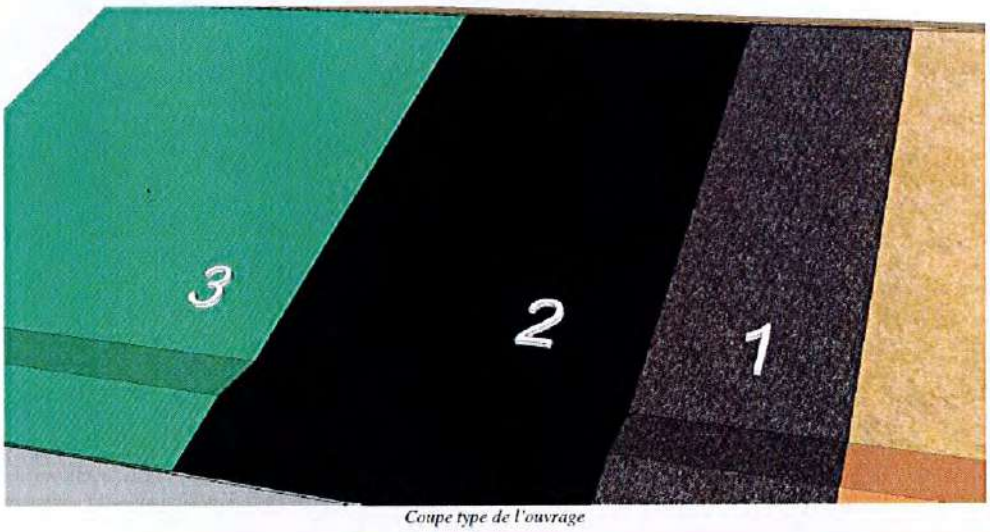

Coupe type de l'ouvrage

N° DE COUCHE (du bas vers le haut)	NOM DU PRODUIT FOURNISSEUR	CERTIFICATION
1	**Géosynthétique Bentonitique 5Kg/m²**	
	ACTIMAT NW50T80 – **AFITEXINOV**	CE
2	**Géomembrane PEHD 2.00 mm**	
	GEONAP 2mm – **SIPLAST**	CE ASQUAL
3	**Géotextile supérieur traité UV associé à un géocomposite de drainage**	
	DRAINTUBE 550 FT 1 D16 UV3 – **AFITEXINOV**	CE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Pose d'un dispositif d'étanchéité par géomembrane (D.E.G) sur talus côté stand de tir

Etape 1 : Géotextile inférieur géosynthétique bentonitique

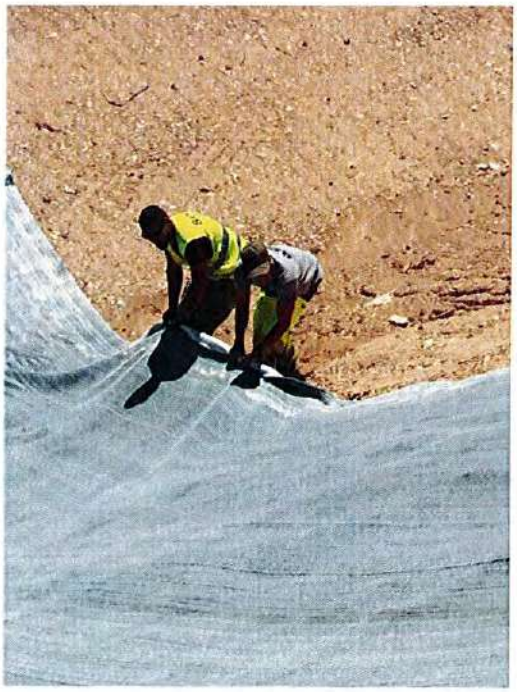

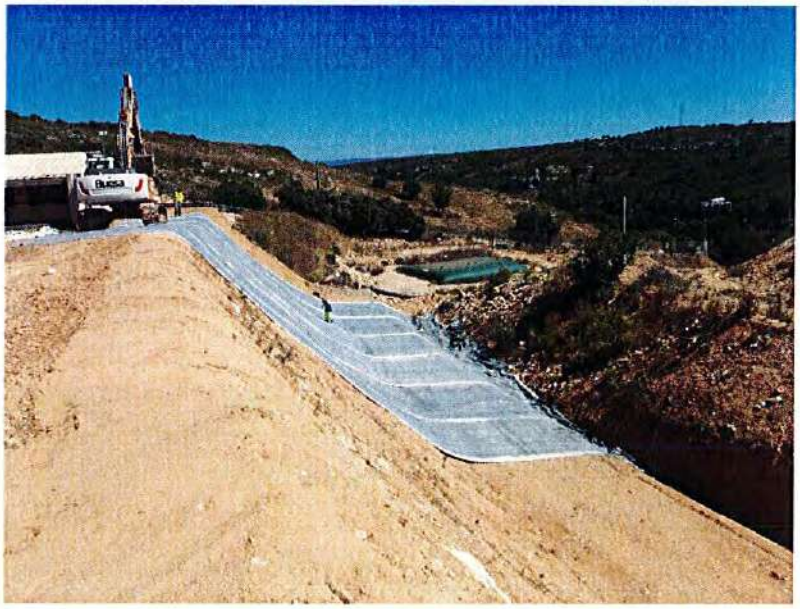

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etape 2 : Géotextile intermédiaire : Géomembrane PEHD

Etape 3 : Géotextile supérieur traité UV associé à un géocomposite de drainage

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-4-Déplacement et mise en place des filets anti-envols

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-5-Travaux sur le réseau de captation du biogaz

Forage de nouveaux puits biogaz avec notre propre matériel

Raccordement d'un puits sur le collecteur biogaz

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-6-Déplacement et remise en place des rampes d'aspersion de neutralisant d'odeurs

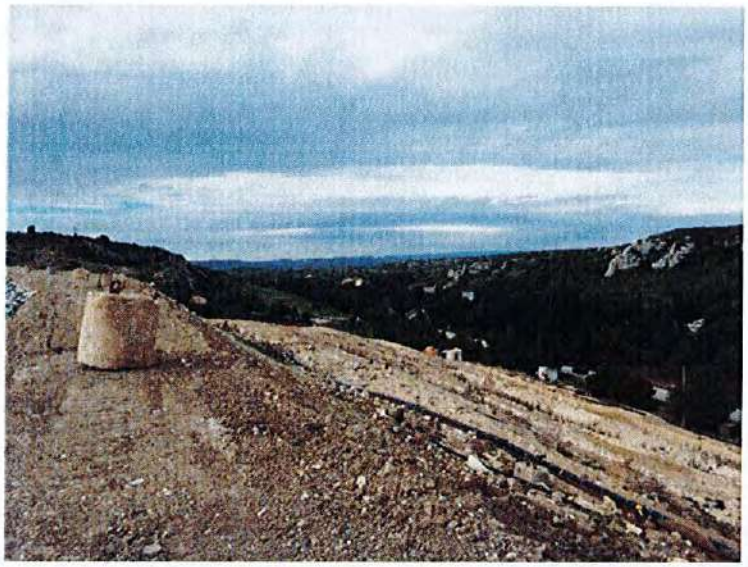

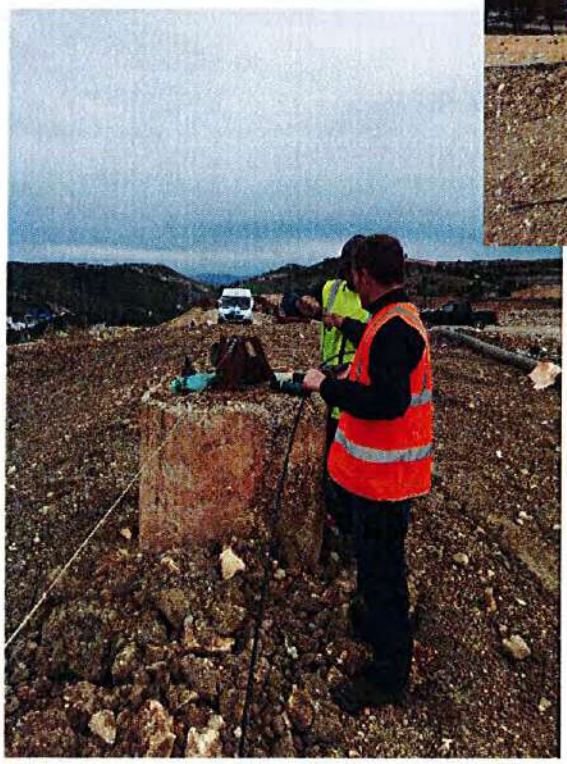

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-7-Travaux de débroussaillage et de désherbage

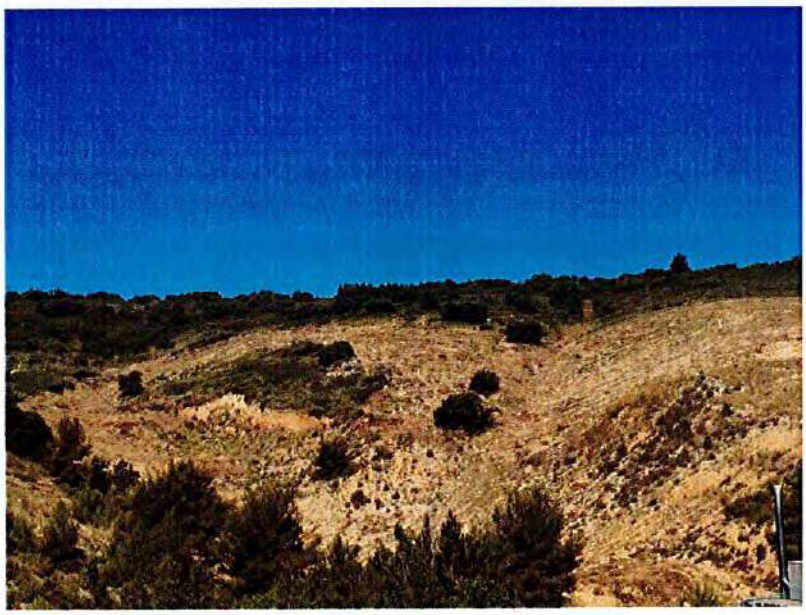

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-8-Entretien et nettoyage des ponts bascule

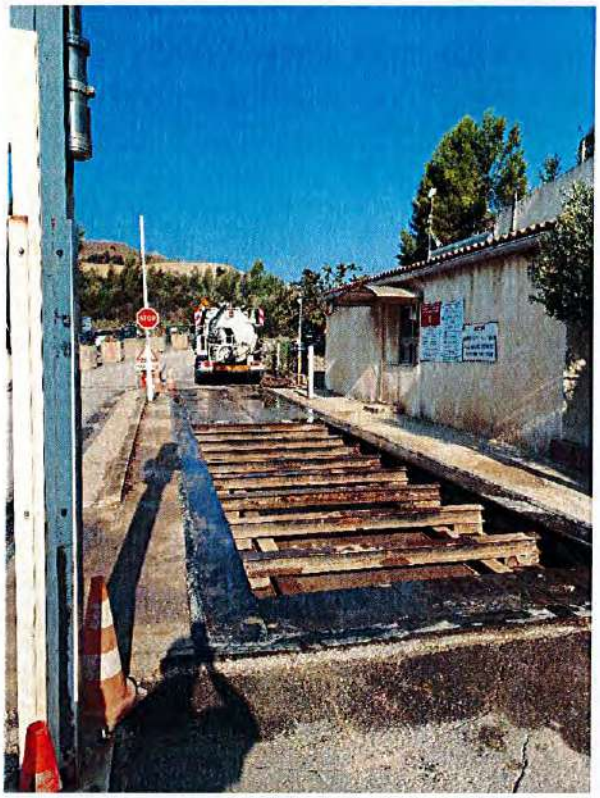

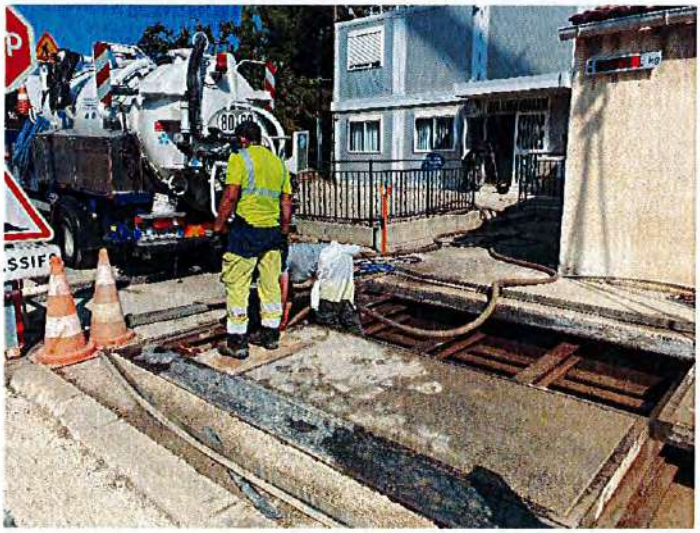

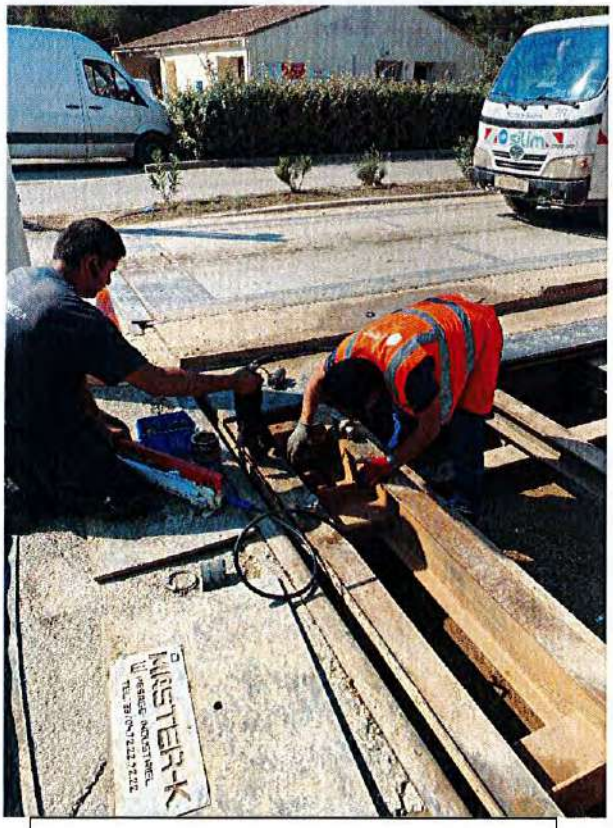

Maintenance des capteurs de pesée par la société MICROMEGA

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-9-Nettoyage du décrotteur

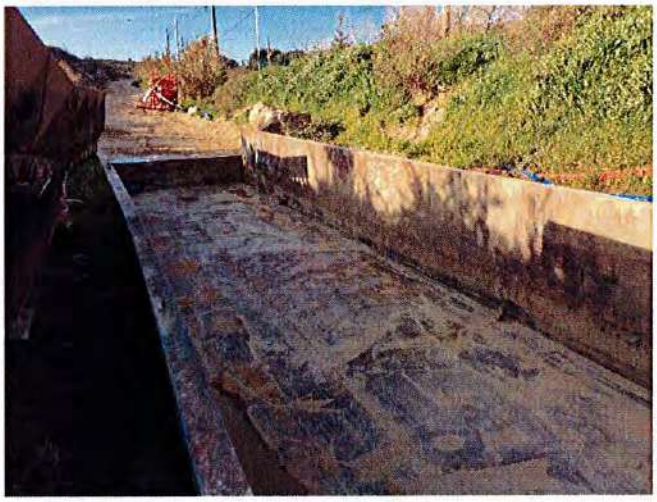

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-10-Nettoyage des caniveaux d'entrée de site

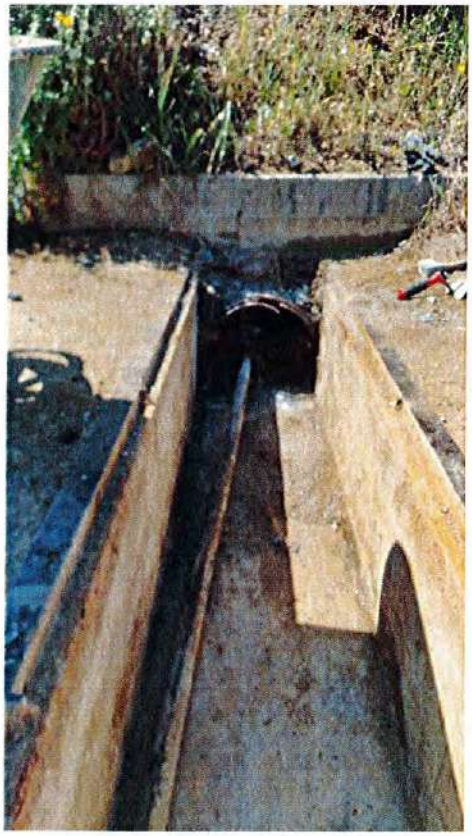

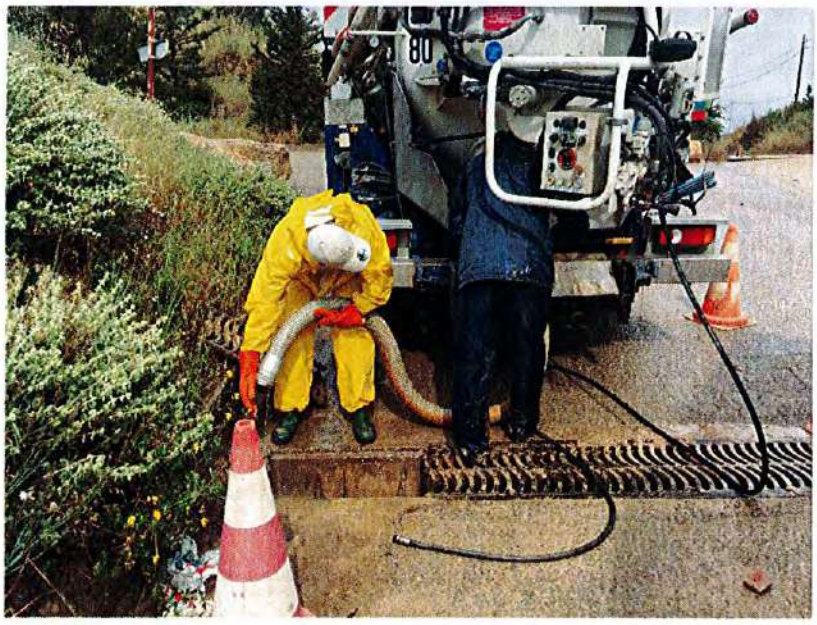

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-11-Nettoyage de l'aire de lavage

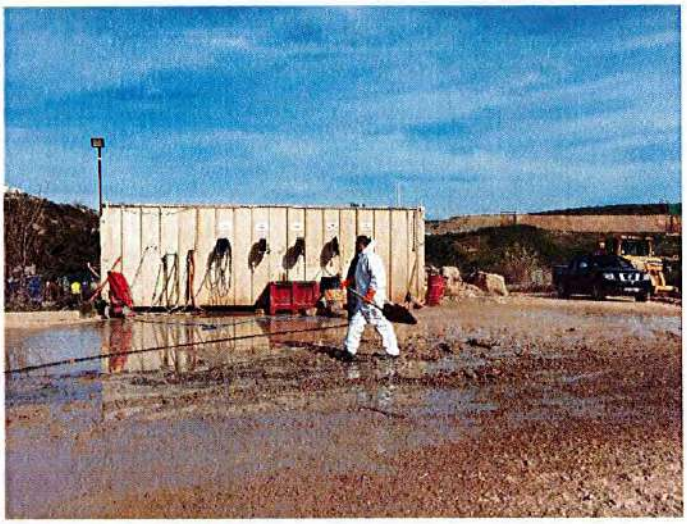

8-12-Nettoyage des bacs de décantation des ERI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-13-Réparations et maintenances diverses

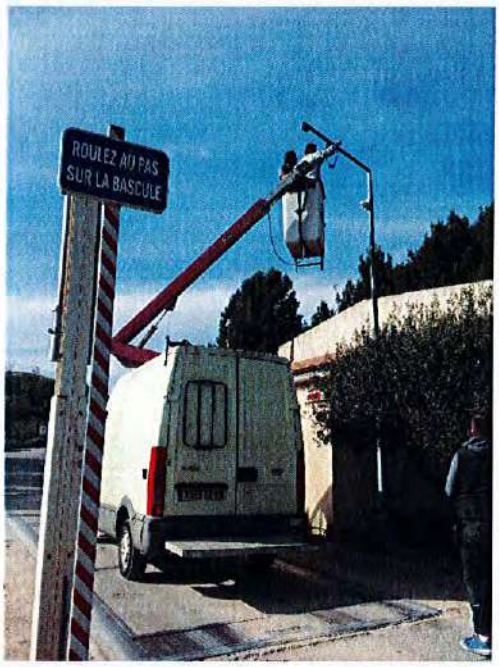

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

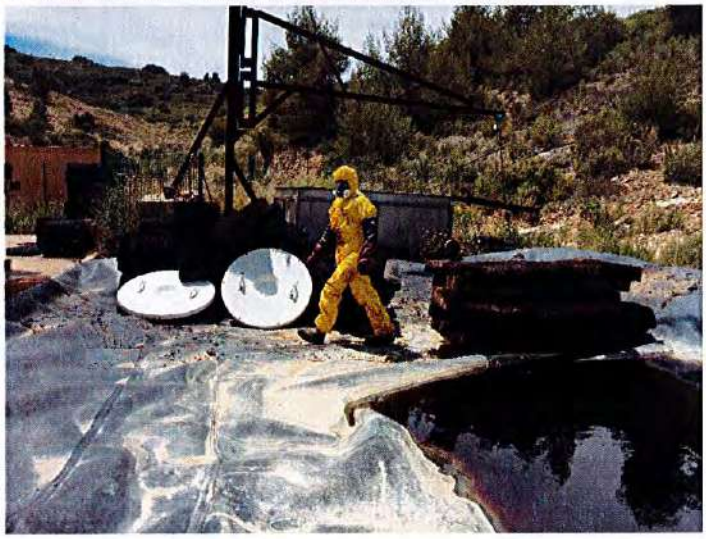

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

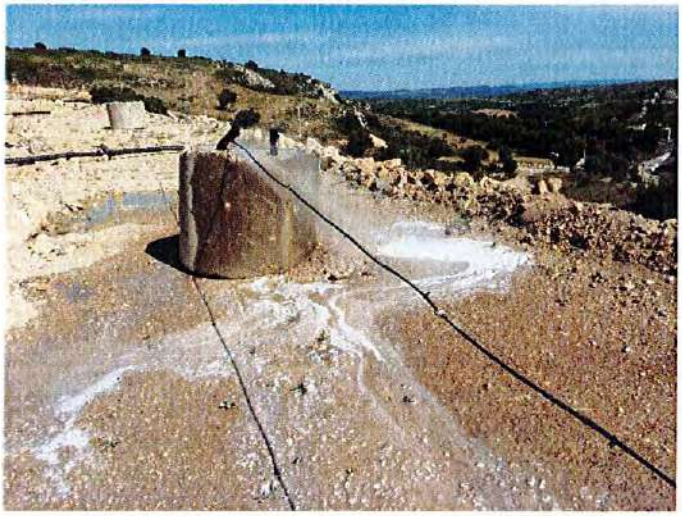

Fuite sur Rampe de diffusion de neutralisant

Nettoyage du fossé pluvial sud

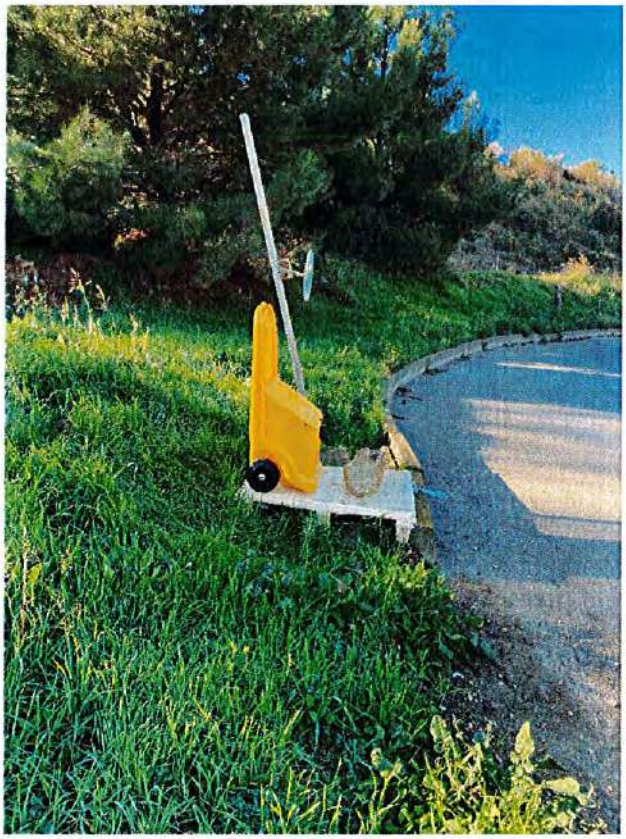

Mise en place de bac de sel contre le verglas

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Changement du PI 2

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-14-Réalisation d'un caniveau de collecte des ERI

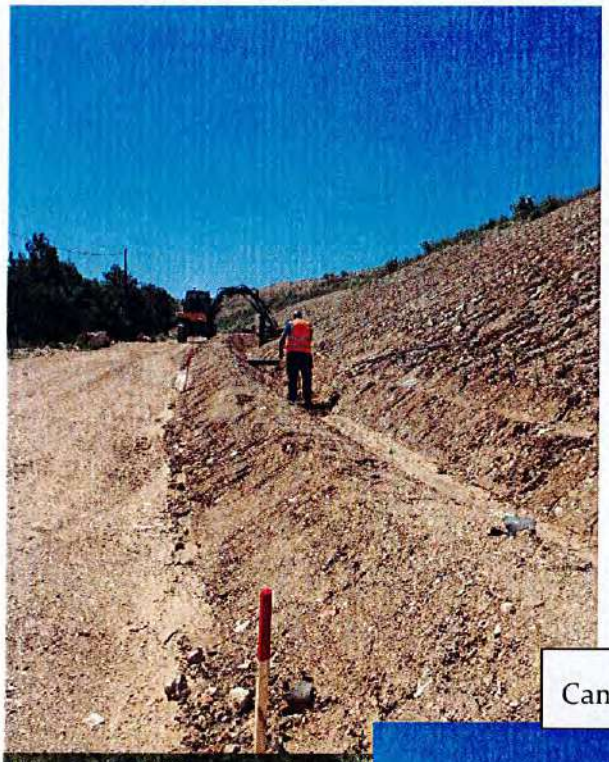

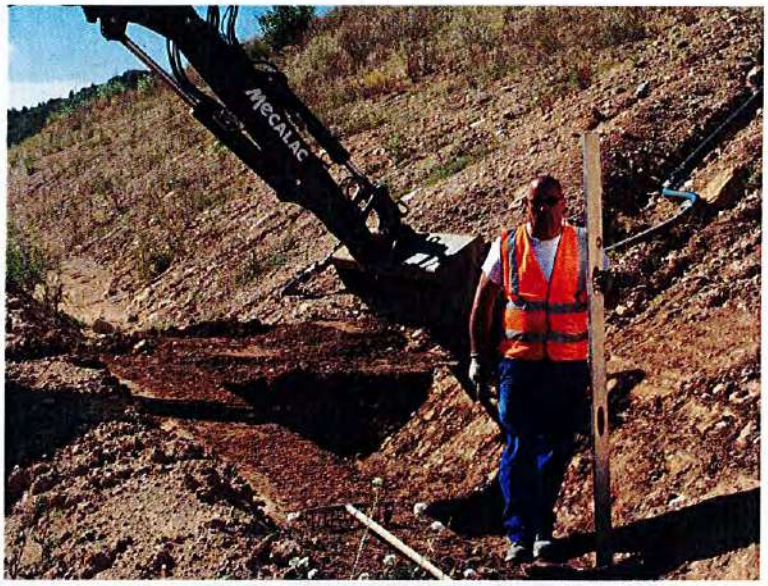

Caniveau côté est

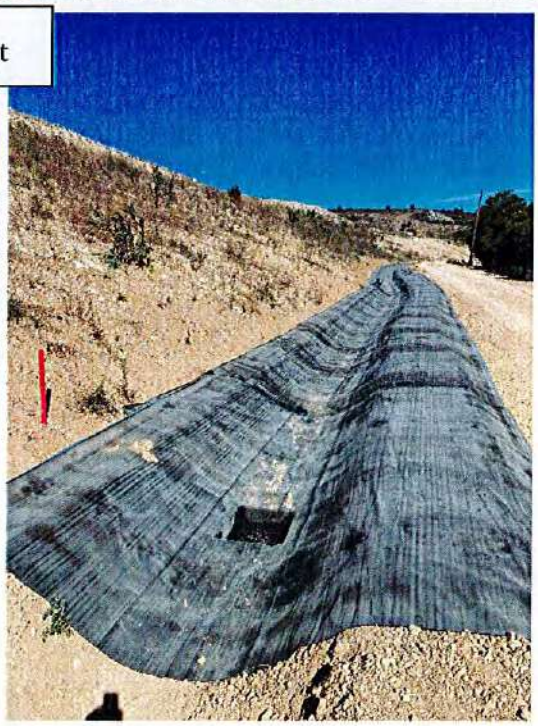

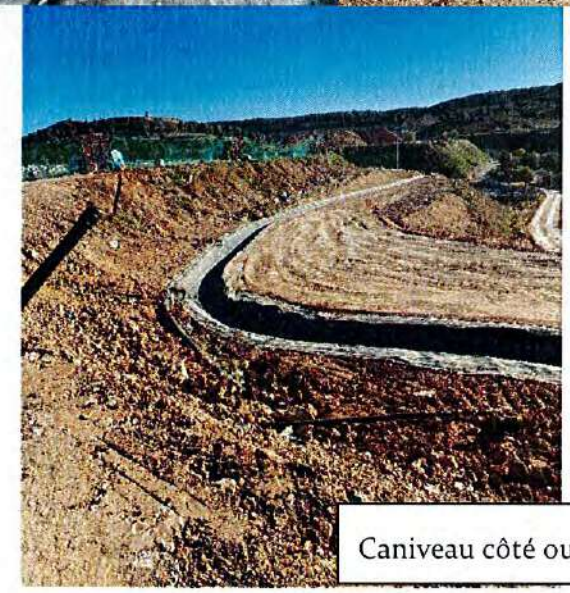

Caniveau côté ouest

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-15-Mise en place de matériel supplémentaire pour la lutte contre l'incendie et Formation des agents à l'Incendie

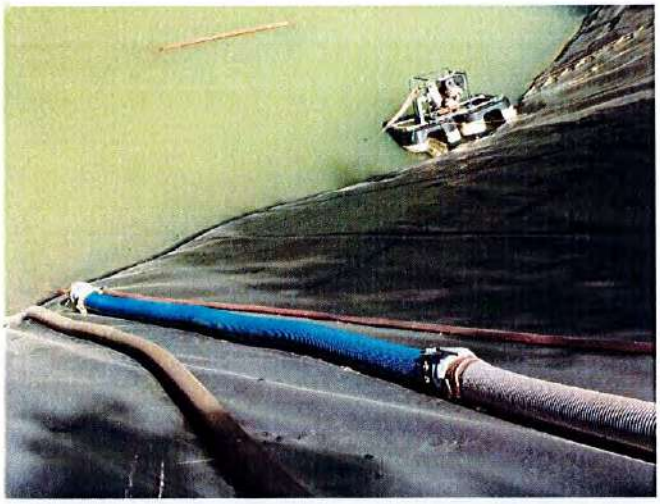

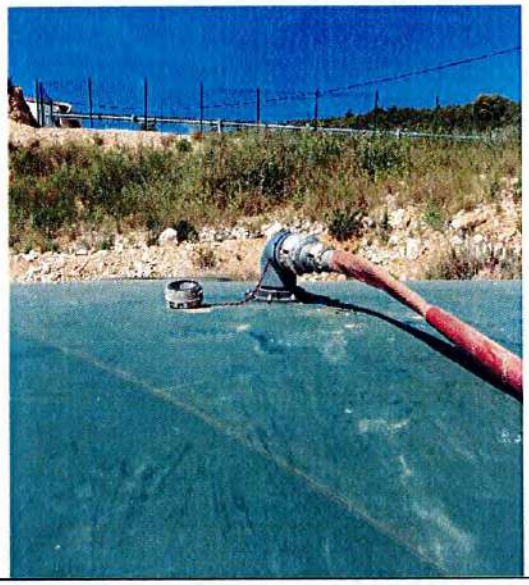

Test opérationnel de remplissage de la cuve souple par la moto-pompe du bassin nord

Déplacement de cuve de réserve en eau

Mise en place de pompes électriques équipées de tuyaux raccords pompiers au niveau des bassins Nord et Sud

- 2 pompes de 100 m3/h dans le bassin nord
- 1 pompe de 100 m3/h dans le bassin sud

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Formation des agents SMA V et des agents de Sécurité

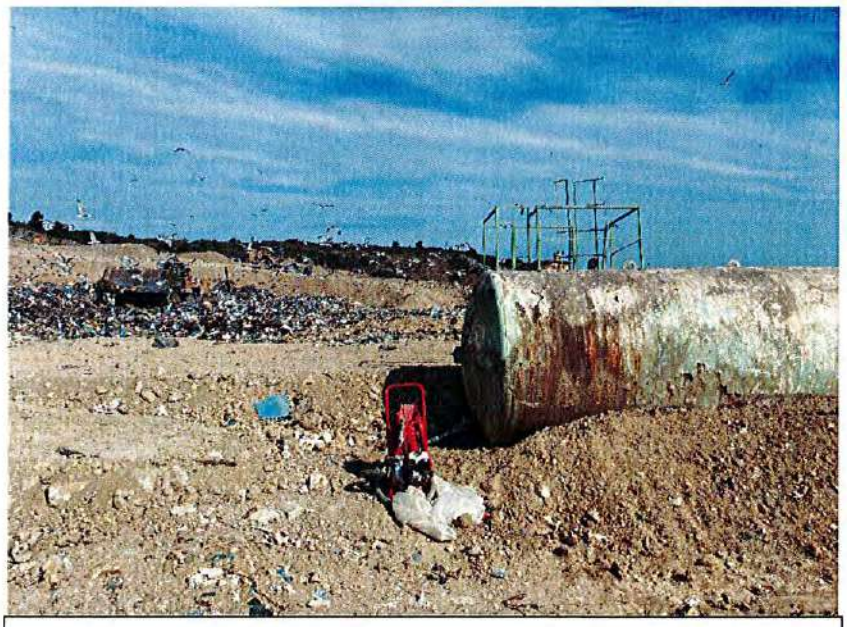

Mise en place de moto-pompes équipées de tuyaux raccords pompiers au niveau des cuves de réserve d'eau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-16-Enfouissement d'un câble électrique aérien

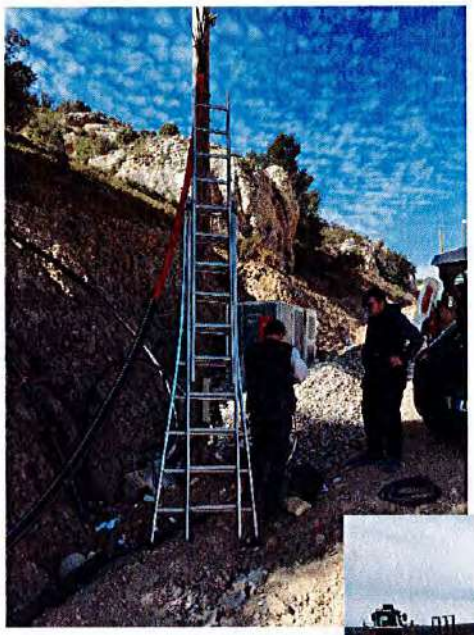

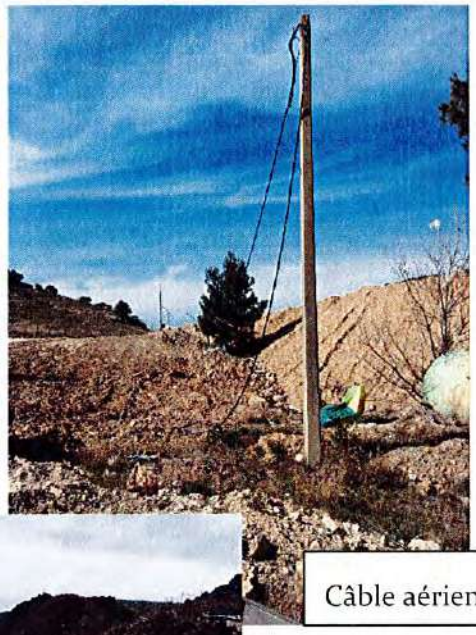

Câble aérien déposé

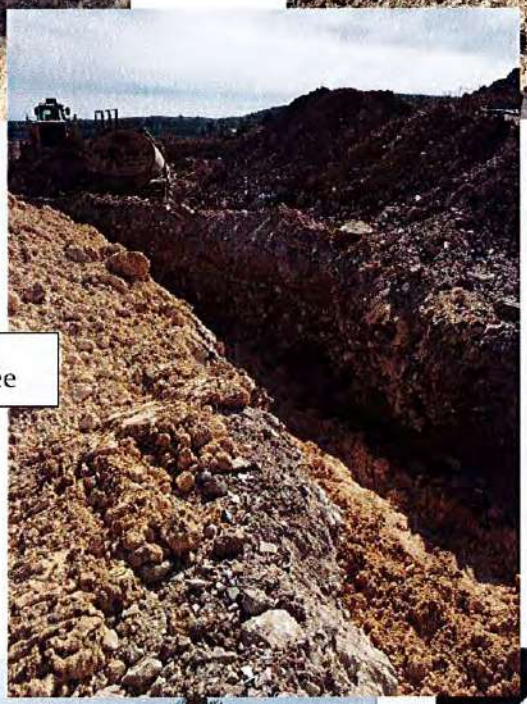

Tranchée profonde réalisée

Tirage du câble

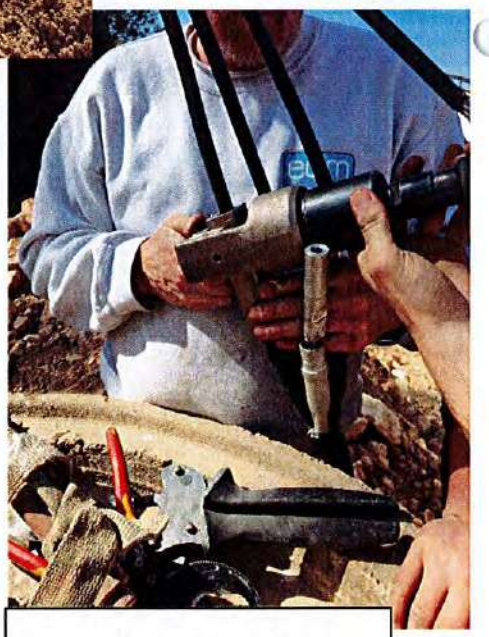

Raccordement du câble

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8-17-Sécurisation de l'entrée du site

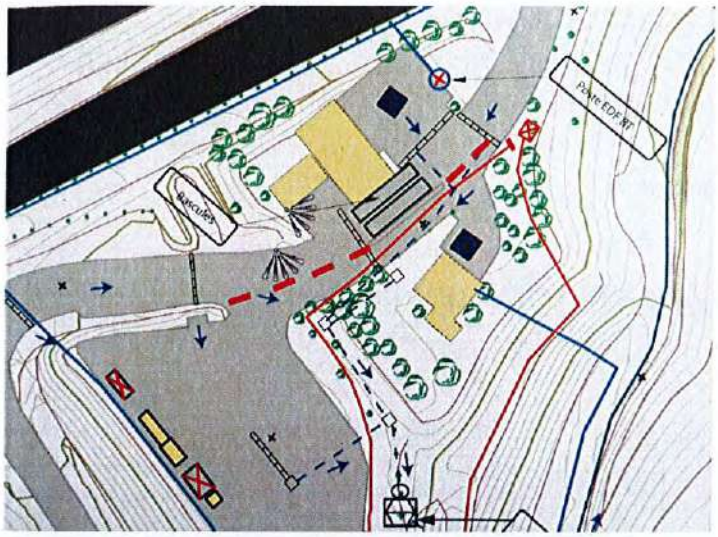

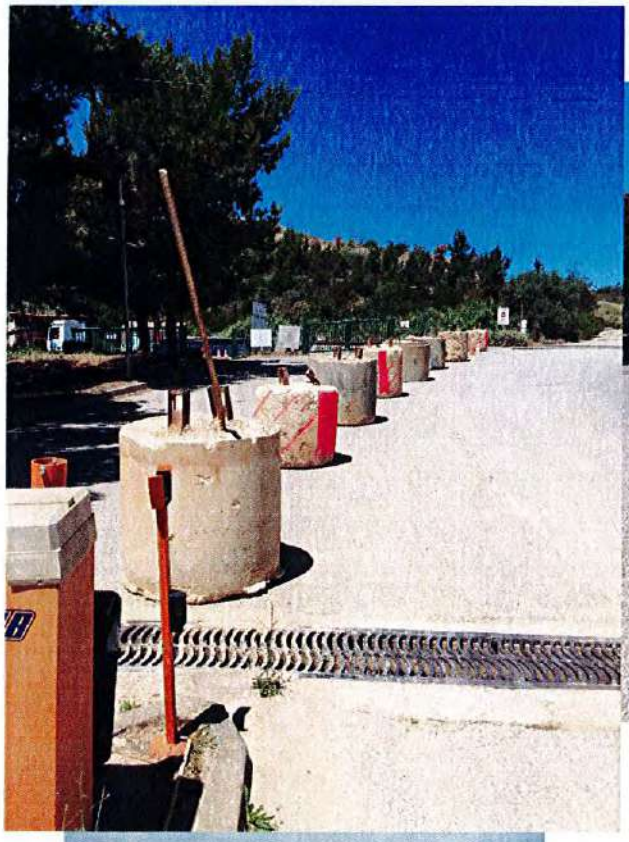

Réaménagement, par mesure de sécurité, de l'entrée du site, du fait de la non-gestion des particuliers accédants à la déchetterie

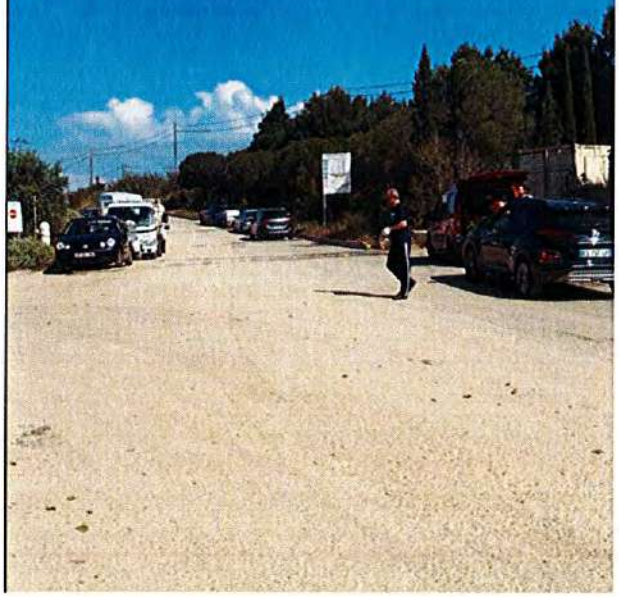

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

9- PREVISIONS CONCERNANT LES ANNEES A VENIR

Nous prévoyons de constituer une nouvelle digue côté CD 19, en continuité de celle existante en prolongement de l'exploitation. Celle-ci sera constituée par BUESA, normalement durant le premier semestre 2021.

Nous allons créer 10 nouveaux puits de biogaz.

10- ANALYSES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE

- Contrôles Inopinés des déchets
- Analyse BIOGAZ
- Contrôle des rejets atmosphériques Torchère
- Contrôle des rejets atmosphériques Moteur ENERIA
- Contrôle Matériel INCENDIE
- Contrôle Portique RADIOACTIVITE
- Contrôle PONT BASCULE
- Analyses semestrielles et trimestrielles des Eaux souterraines de nos forages, ERI, Lixiviat, Légionelles
- Contrôle des Installations électriques
- Contrôle Palan VERLINDE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLES INOPINES DECHETS

REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

Ces contrôles ont lieu semestriellement, et ont donné lieu à des rapports transmis directement à l'Inspecteur des Installations Classées – DREAL

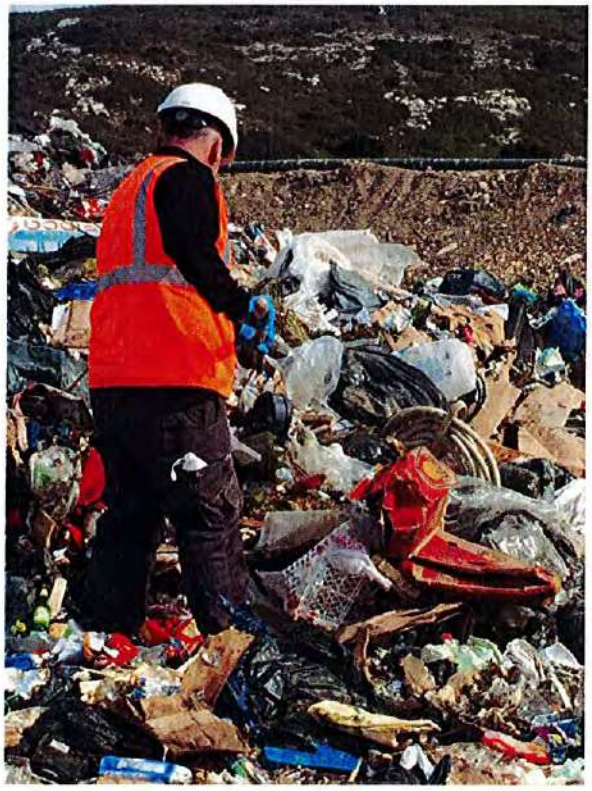

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2020

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

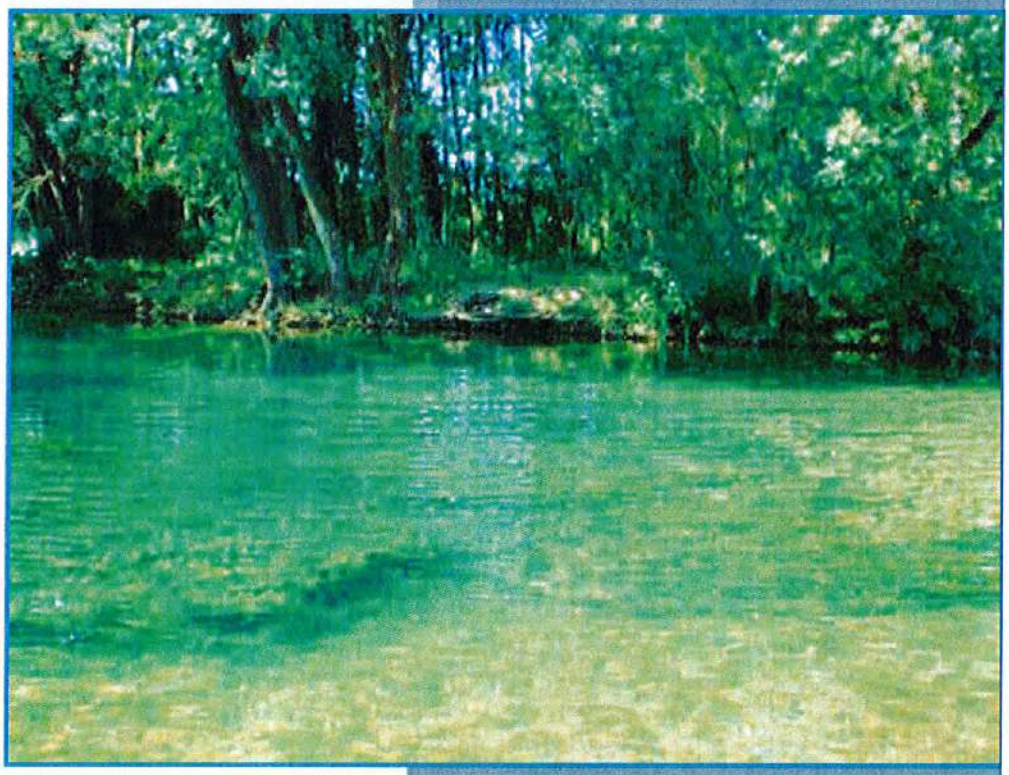

A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
27/03/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3
2. REGLEMENTATION. ____ 3
3. LE CONTROLE ____ 3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 25 mars 2020 en matinée et concerne le 1er semestre 2020.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Pour ce qui concerne le premier point :

Pas de camions le jour de notre contrôle.

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Un camion (FL-119-WW contrôlé à 9h19) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

- Présence de cartons (20% environ) et déchets verts (20% environ),
- Présence d'un coupe-herbe.

Ces déchets ont été enfouis (cartons souillés).
Le coupe-herbe a été stocké sur place pour être dirigés vers la déchetterie du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Cas n°2

Un camion (EF-743-FT contrôlé à 10h09) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

- Présence d'un four et d'un rouleau de câble de fibre optique.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés vers la déchetterie du site.

J.F. BONNICI

06.41.88.16.32

jean-francois.bonnici@a2eenvironnement.fr

Jean-François BONNICI

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2020.03.27 08:34:33 +01'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

sma.vautubiere@orange.fr
christophe.guillaumot@developpement-durable.gouv.fr

à l'attention de MME ESCAVY

RAPPORT DE CONTRÔLE ISDND
QUALITE ET ORIGINE DES DECHETS ENTRANTS

CODE PRESTATION : E5400

Rapport n° : 11578443-001-1

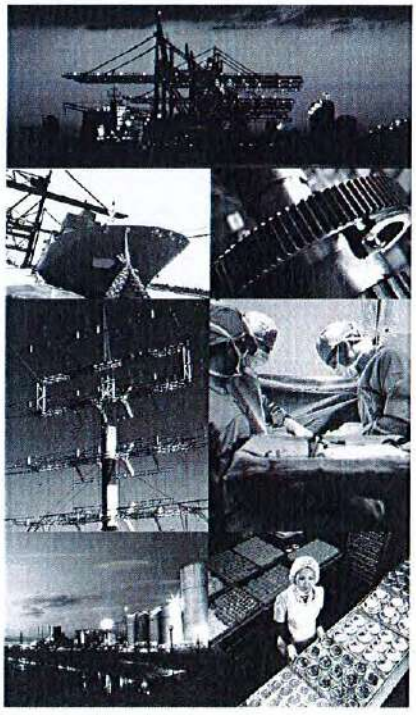

Lieu Intervention :
CSDU DE LA VAUTUBIERE

CHEMIN DU COUSSOU
CD 19
13580 LA FARE-LES-OLIVIERS

Date d'intervention : 29/09/2020

APAVE SUDEUROPE SAS
Agence de Châteauneuf
Z.A.C. de la Valampe
Avenue château Laugier
13220 Châteauneuf-les-Martigues

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

APAVE SUDEUROPE SAS
Agence de Châteauneuf
Z.A.C. de la Valampe
Avenue château Laugier
13220 Châteauneuf-les-Martigues

Tél. : 04.42.10.90.10 - Fax : 04.42.79.86.08

Contact :
T. CURBELIE

Lieu d'intervention
CSDU DE LA VAUTUBIERE

CHEMIN DU COUSSOU
CD 19
13580 LA FARE-LES-OLIVIERS

Date d'intervention : 29/09/2020

RAPPORT DE CONTRÔLE ISDND

QUALITE ET ORIGINE DES DECHETS ENTRANTS

CODE PRESTATION : E5400

Adresse(s) d'expédition :
1 ex **sma.vautubiere@orange.fr**
christophe.guillaumot@developpement-durable.gouv.fr

à l'attention de MME ESCAVY

Intervenant :
T. CURBELIE

Accompagné par :
CLIENT

Signature :

CURBELIE

Validation électronique

Pièces jointes : 0

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS 3

2 Introduction 4
2.1 Objet de l'intervention 4
2.2 Exploitation du rapport 4

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION 5
3.1 Echantillonnage des chargements 5
3.2 Contrôle des déchets 5

4 Résultats du contrôle 6
4.1 Totalisation journalières 6
4.2 Odeurs – Conditions météorologiques 6
4.3 Conclusion 6

ANNEXE 1 Représentation statistique du contrôle & Fiche(s) terrain 7

ANNEXE 2 Tableaux récapitulatifs annuels 10

ANNEXE 3 Fiche(s) d'observation(s) 12

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Nous n'avons pas constaté la présence de déchets suspects, non admissibles ou recyclables pour les chargements contrôlés ce jour.

Voir paragraphe 4.RESULTATS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 INTRODUCTION

2.1 Objet de l'intervention

A la demande de SMA VAUTUBIERE CSDU DE LA VAUTUBIERE, APAVE a procédé au contrôle des déchets reçus sur le site CSDU DE LA VAUTUBIERE - CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 - 13580 LA FARE-LES-OLIVIERS.

2.2 Exploitation du rapport

Réglementation

Texte(s) de référence :

- L'arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.
- L'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement (liste de codification des déchets).
- L'arrêté d'autorisation propre à l'établissement daté du 06/12/2013.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 Echantillonnage des chargements

Les chargements sont sélectionnés à leur arrivée sur la zone de stockage des déchets.

La sélection des apports est aléatoire, mais si les conditions le permettent nous privilégions :

- Les bennes type multi-déchets.
- Les apports (transporteurs ou site/origine géographique) ayant déjà fait l'objet d'observations.

Pour procéder au contrôle des déchets, les apports (par bennes en général) sont déchargés à proximité de la zone d'enfouissement, sur une aire aplanie et sécurisée.

L'aire sécurisée est, en principe, matérialisée par un bornage à l'aide de cônes de signalisation.

A notre demande, les tas sont fractionnés, étalés, avec un chargeur afin de mieux contrôler les déchets présents à l'intérieur du tas.

3.2 Contrôle des déchets

Le contrôle est réalisé suivant la procédure technique établie par nos soins et qui a reçu votre agrément.

Origine des déchets : le conducteur du transport est questionné sur l'origine de son chargement (localisation géographique, type de déchet, entreprise productrice du déchet...), nous relevons également le nom de la société et l'immatriculation du transporteur.

Qualité des déchets : après extraction puis éventration des sacs au moyen d'outils appropriés, la caractérisation est réalisée de manière visuelle et olfactive.

Une fiche individuelle est insérée dans ce rapport en cas d'observation de non-conformité à la règlementation (en **annexe 3**).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4 RESULTATS DU CONTROLE

4.1 Totalisation journalières

Le jour du contrôle, 43 chargements ont été réceptionnés formant une charge de 268.06 tonnes.
Le détail des tonnages des entrées par catégorie et les calculs de représentativité de notre contrôle sont regroupés sur la feuille de calculs jointe en **annexe 1**.

Nous avons contrôlé 7 bennes sur les 43 réceptionnées (soit 16.28 % en nombre).

4.2 Odeurs – Conditions météorologiques

Le jour du contrôle, nous n'avons pas mis en évidence la présence d'odeur suspecte.
Le traitement des odeurs (brumisateurs / rampes) était :

☐	à l'arrêt (hivernage / hors gel)
☒	en fonctionnement (parfum)
☐	tracteur pulvérisateur à l'arrêt

Nous avons noté les conditions météorologiques et dispositions techniques suivants :

- Ensoleillé, sols secs
- Vent léger de Nord

4.3 Conclusion

Nous n'avons pas constaté la présence de déchets suspects, non admissibles ou recyclables pour les chargements entrés le jour du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE 1
REPRESENTATION STATISTIQUE DU CONTROLE & FICHE(S) TERRAIN

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Echantillonnage du contrôle :

CHARGEMENT	Nombre	Tonnage (t)
OM	6	50.82
DAE (DIB)	0	-
REFUS / DND	0	-
ENCOMBRANTS	1	4.56
Chargements contrôlés	7	55.38

Flux de déchets entrants le jour du contrôle :

FLUX JOURNEE	Nombre de chargements	Tonnage (t)
OM	26	192.90
Gravats		
DAE (ex-DIB)	2	26.90
REFUS		
DND		
Machefer		
Encombrants & déchetteries	15	48.26
RBA		
Total journée	43	268.06

Représentativité du contrôle :

REPRESENTATIVITE CONTRÔLE	% en nombre	% en tonnage
% en nombre des apports de DIB	0	0
% en nombre des apports d'OM	23.08	26.35
% en nombre des apports de refus de tri	0	0
% en nombre des apports d'encombrants	6.67	9.45
% chargements contrôlés / réceptionnés	16.28	20.66

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

apave **CONTRÔLE DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE DES APPORTS DE DECHETS** FEUILLET N° 1 / 2

EXPLOITANT : SMA VAUTUBIERE — CONTROLE N° 1 / 1 — Contrôleur APAVE : CURBELIÉ
SITE : ISDND Vautubière 13 LANCON — Observations météo : tps sec
Date du Contrôle : 29/09/2020 — Casier exploité : — Contrôle inopiné : OUI / NON (1) — + contrôle radioactivité (1) — + contrôle température (1)

Contrôle n° / Heure	Transporteur / IMMATRICULATION	Origine des apports	DIB	DMI	Encomb. & déchets verts	Autres	Présence de	Nomenclature	Température (°C) / Radioactivité (C/s)	Résultat du contrôle
N° 1 — 09h25	DT 956 RD	Déchetterie LANCON			x		Encombrants en mélange	20 03 01	/	RAS
	VEOLIA				4,56				/	
N° 2 — 09h30	FD 409 RA	CT Salon		x			DIB en mélange + sacs	20 03 01	/	RAS
	DYNAMIC			24,9					/	
N° 3 — 09h40	BF 686 JJ	Velaux		x			DIB en vrac + sacs 05% déchets verts saillés → laissés en place	20 03 01	/	RAS
	SILIN			7,98					/	
N° 4 — 09h55	SILIN	ROGNAC		x			DIB en vrac + sacs	20 03 01	/	RAS
	FF 760 GX			6,68					/	
N° 5 — 10h00	SILIN	LA FARE		x			DIB en vrac + sacs < 05% déchets verts saillés → laissés en place	20 03 01	/	RAS
	EB 433 PV			1,34					/	

apave **CONTRÔLE DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE DES APPORTS DE DECHETS** FEUILLE

EXPLOITANT : SMA Vautubière — CONTROLE N° 1 / 1 — Contrôleur APAVE : CURBELIÉ
SITE : ISDND Vautubière 13 LANCON — Observations météo : /
Date du Contrôle : 29/09/2020 — Casier exploité : — Contrôle inopiné : OUI / NON (1) — + contrôle radioactivité (1) — + contrôle température (1)

Contrôle n° / Heure	Transporteur / IMMATRICULATION	Origine des apports	DIB	DMI	Encomb. & déchets verts	Autres	Présence de	Nomenclature	Température (°C) / Radioactivité (C/s)	Résultats du contrôle
N° 6 — 10h15	SILIN	Velaux		x			DIB en sacs + vrac	20 03 01	/	RAS
	FP 341 EE			3,42					/	
N° 7 — 10h35	SILIN	Lançon		x			DIB en sacs + vrac	20 03 01	/	RAS
	EB 002 RW			1,5					/	
N° 8									/	
N° 9									/	
N° 10									/	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE 2
TABLEAUX RECAPITULATIFS ANNUELS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2020	chargements contrôlés / total jour	Nombre d'observations	Détails observation(s)	Action corrective sur site (*)
SEPTEMBRE	7/43	0	--	--
Total année	7/43	0	(*) : voir détail dans le rapport correspondant (1) : rechargé pour retour (2) : mis en benne de regroupement (3) : resté sur site – destruction (4) : bruit de fond	
Nombre moyen de chargements contrôlés par journée : 7 chargements	Soit 16.28 % du total	Soit 0 observations pour 7 chargements contrôlés		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE 3
FICHE(S) D'OBSERVATION(S)

Pas d'observations lors de ce contrôle

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANALYSES BIOGAZ

Ces analyses ont lieu semestriellement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : florian.naveau@bureauveritas.com

A l'attention de Mme ESCAVY VERONIQUE
SMA VAUTUBIERE
LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Mesures des émissions atmosphériques

Biogaz entrée torchère

Intervention du 14/04/2020

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 2875625/3/9
Référence du rapport : 2875625/3.9.2.R
Rédigé le : 30/04/2020
Par : Florian NAVEAU

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 19 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1 . SYNTHESE DES RESULTATS:....4

2 . OBJET DE LA MISSION:....6
2.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:....6

3 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:....6
3.1 . BIOGAZ :....6
3.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :....6
3.1.2 . DESCRIPTION :....6
3.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :....6
3.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :....6

4 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:....7
4.1 . BIOGAZ - RESEAU BIOGAZ :....7

5 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :....9
5.1 . BIOGAZ - RESEAU BIOGAZ :....9

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE....10

7 . ANNEXE : BIOGAZ....13
7.1 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:....13
7.2 . DEBIT :....15
7.3 . PRELEVEMENTS MANUELS:....16

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe,

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : BIOGAZ- Conduit : RESEAU BIOGAZ Date(s) de mesure : Entre le **14/04/2020 13:54** et le **14/04/2020 15:56** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	UNIQUE	**1,38**	0,309	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	UNIQUE	**40,0**	1,81	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	UNIQUE	**418**	190	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	UNIQUE	**414**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	UNIQUE	**0,800**	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	UNIQUE	**8,73**	-	-	% exprimé en O2 sur gaz humide	**52,1**	-	-	kg/h	NON
CO2	UNIQUE	**26,1**	-	-	% exprimé en CO2 sur gaz humide	**214**	-	-	kg/h	NON
CO	UNIQUE	**6,94**	-	-	ppm exprimé en CO sur gaz humide	**0,00363**	-	-	kg/h	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
CH4	UNIQUE	**33,0**	-	-	% exprimé en CH4 sur gaz humide	**98,8**	-	-	kg/h	NON
H2	UNIQUE	**0**	-	-	ppm exprimé en H2 sur gaz humide	**0**	-	-	kg/h	NON
H2S	UNIQUE	**397**	-	-	ppm exprimé en H2S sur gaz humide	**0,252**	-	-	kg/h	NON

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Florian NAVEAU

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

2.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- BIOGAZ

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

3 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

3.1 . BIOGAZ :

3.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Nous n'avons pas été accompagnés lors de notre intervention sur cette installation.

3.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : RESEAU BIOGAZ ENTREE TORCHERE

Combustible : Biogaz

3.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

3.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

4.1 . BIOGAZ - RESEAU BIOGAZ :

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation			
ISO 10780 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Debit	UNIQUE	Des pressions dynamiques inférieures à 5 Pa ont été relevées au cours de la mesure de vitesse.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

5.1 . BIOGAZ - RESEAU BIOGAZ :

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc [1]
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	40,0					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	418					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production…)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,800	-	-	0,800	(N/A) [3]	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	14/04/2020 122 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 7 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Température des fumées	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S	Prélèvement de la phase gazeuse en CANISTER, et dosage en laboratoire d'analyses.	-	-

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

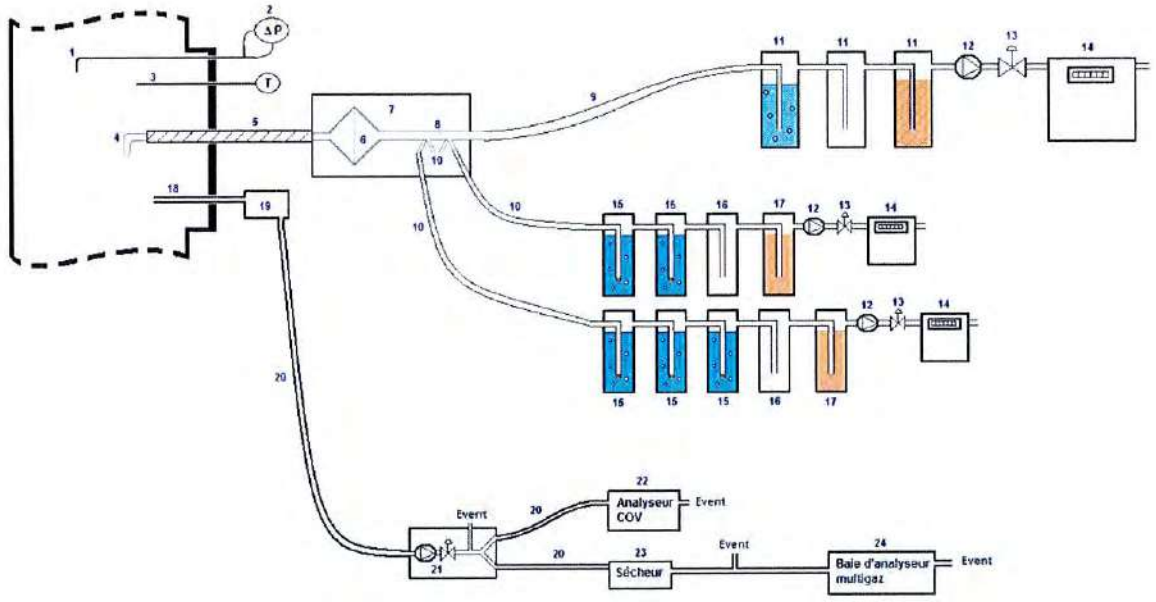

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7 . ANNEXE : BIOGAZ

7.1 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,35
Longueur droite en amont (en m)	2
Longueur droite en aval (en m)	2
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale

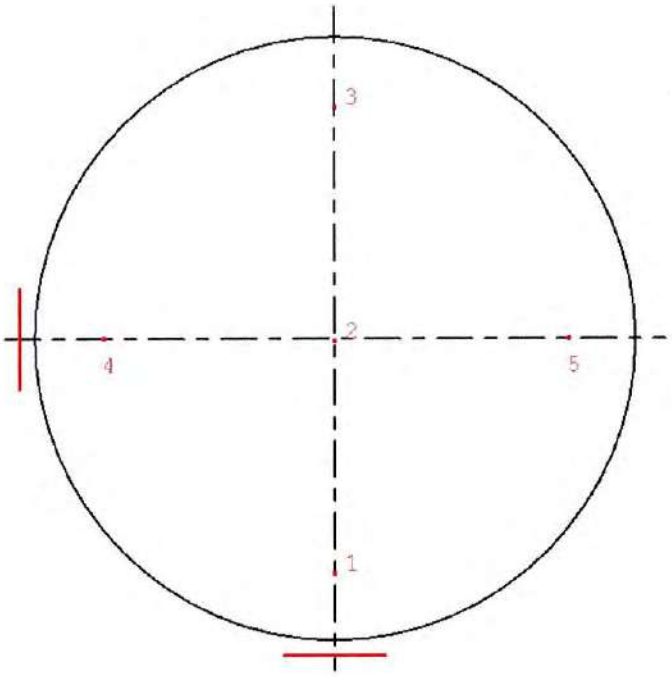

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7.2 . DEBIT :

Débit - UNIQUE BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ		
Date / Heure	14/04/2020 13:54 14/04/2020 15:56	
Durée de l'essai (min)	122	
Pression atmosphérique (hPa)	1017	
Température moyenne des gaz (°C)	40,0	
Pression statique dans le conduit (daPa)	0	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	0,120	1,38
2	0,129	1,43
3	0,110	1,32

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Non
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Non conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	1,38	0,309
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	418	190
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	414	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7.3 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ					
#0	Canister	NON	UNIQUE	14/04/2020 13:54 14/04/2020 15:56	O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Généralités		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S		
Date / Heure Durée	UNIQUE	14/04/2020 13:54 14/04/2020 15:56 122 min

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ O2 exprimé en O2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	126000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	8,73
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	52,1

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ CO2 exprimé en CO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	517000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	26,1
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	214

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ CO exprimé en CO		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	8,75
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	6,94
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	0,00363

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ CH4 exprimé en CH4		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	238000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	33,0
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	98,8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ H2 exprimé en H2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	0
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	0
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / RESEAU BIOGAZ H2S exprimé en H2S		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	UNIQUE	609
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	UNIQUE	397
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	0,252

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : florian.naveau@bureauveritas.com

A l'attention de Mme ESCAVY VERONIQUE
SMA VAUTUBIERE
LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Mesures des émissions atmosphériques

RÉSEAU DE BIOGAZ Second semestre 2020

Intervention du 23/07/2020

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 8190471/3/10
Référence du rapport : 8190471/3.10.3.R
Rédigé le : 24/07/2020
Par : Florian NAVEAU

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 20 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1 . SYNTHESE DES RESULTATS:.....4

2 . OBJET DE LA MISSION:.....6
2.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:.....6

3 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:.....6
3.1 . BIOGAZ:.....6
3.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....6
3.1.2 . DESCRIPTION :.....6
3.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....6
3.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....6

4 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:.....7
4.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:.....7

5 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :.....9
5.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:.....9

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....10

7 . ANNEXE : BIOGAZ.....13
7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :.....13
7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....14
7.3 . DEBIT :.....16
7.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....17

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe,

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : BIOGAZ- Conduit : Biogaz Date(s) de mesure : Entre le **23/07/2020 12:11** et le **23/07/2020 12:14** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	**4,52**	0,141	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	**47,8**	1,85	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	**1330**	122	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	**1190**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	**10,8**	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	1	**2,41**	-	-	% exprimé en O2 sur gaz humide	**45,8**	-	-	kg/h	NON
CO2	1	**30,6**	-	-	% exprimé en CO2 sur gaz humide	**800**	-	-	kg/h	NON
CO	1	**7,14**	-	-	ppm exprimé en CO sur gaz humide	**0,0119**	-	-	kg/h	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
CH4	1	**37,2**	-	-	% exprimé en CH4 sur gaz humide	**355**	-	-	kg/h	NON
H2	1	**0**	-	-	ppm exprimé en H2 sur gaz humide	**0**	-	-	kg/h	NON
H2S	1	**133**	-	-	ppm exprimé en H2S sur gaz humide	**0,269**	-	-	kg/h	NON

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Florian NAVEAU

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

2.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- BIOGAZ

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

3 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

3.1 . BIOGAZ:

3.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Nous n'avons pas été accompagnés lors de notre intervention sur cette installation.

3.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : RESEAU BIOGAZ ENTREE TORCHERE

3.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.
Régime de fonctionnement : 834 m3 / h

3.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

4.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	CH4, H2, CO2, H2S, CO, O2	-	A la demande du client, un prélèvement unique a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

5.1 . BIOGAZ - BIOGAZ:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc [1]
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	47,8					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	1330					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	834 m3 / h					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	10,8	-	-	10,8	(N/A) [3]	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	23/07/2020 3 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 7 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Température des fumées	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S	Prélèvement de la phase gazeuse en CANISTER, et dosage en laboratoire d'analyses.	-	-

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.
Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.
Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.
Arrêté préfectoral du site SMA Vautubière.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

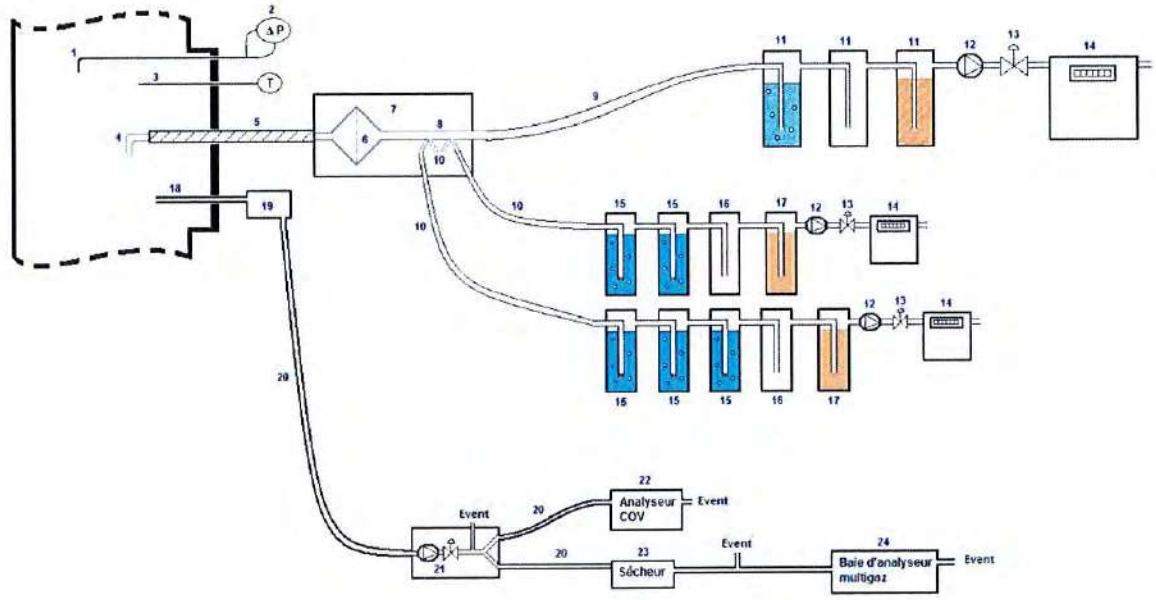

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7 . ANNEXE : BIOGAZ

7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Biogaz : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Stratégie de mesurage pour Biogaz / BG ANALYSES:

A la demande du client, un prélèvement unique a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *BIOGAZ / Biogaz*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,35
Longueur droite en amont (en m)	2
Longueur droite en aval (en m)	2
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale

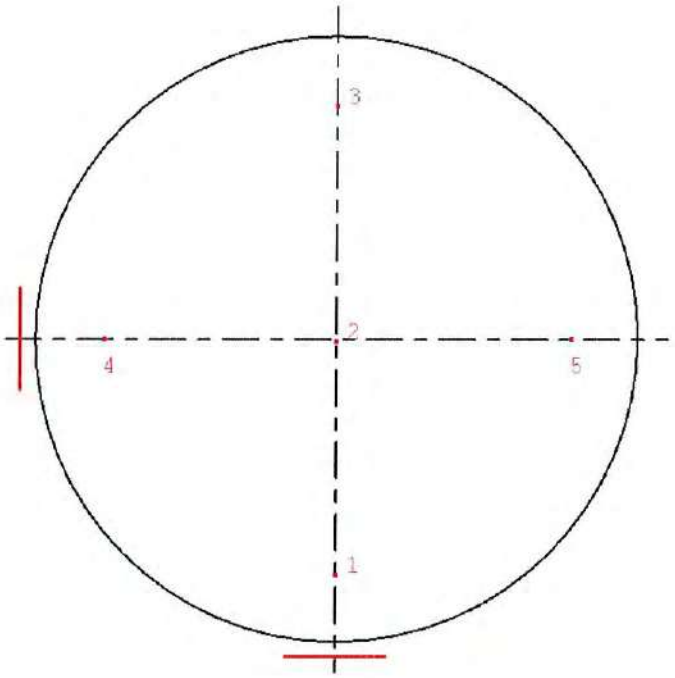

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7.3 . DEBIT :

Débit - 1 BIOGAZ / Biogaz		
Date / Heure	23/07/2020 12:11 23/07/2020 12:14	
Durée de l'essai (min)	3	
Pression atmosphérique (hPa)	1017	
Température moyenne des gaz (°C)	47,8	
Pression statique dans le conduit (daPa)	-50	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	1,24	4,61
2	1,18	4,49
3	1,16	4,46

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	4,52	0,141
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	1330	122
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	1190	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7.4 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BIOGAZ / Biogaz					
BVFNASMA	Canister	NON	1	23/07/2020 12:11 23/07/2020 12:14	O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Généralités		
BIOGAZ / Biogaz O2, CO2, CO, CH4, H2, H2S		
Date / Heure Durée	1	23/07/2020 12:11 23/07/2020 12:14 3 min

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz O2 exprimé en O2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	38600
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	2,41
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	45,8

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz CO2 exprimé en CO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	674000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	30,6
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	800

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz CO exprimé en CO		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	10,0
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	7,14
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,0119

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz CH4 exprimé en CH4		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	299000
Concentration gazeuse en % exprimé en humide		
Mesure	1	37,2
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	355

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz H2 exprimé en H2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	0
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	0
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
BIOGAZ / Biogaz H2S exprimé en H2S		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Mesure	1	227
Concentration gazeuse en ppm exprimé en humide		
Mesure	1	133
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,269

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE REJET ATMOSPHERIQUE REJET MOTEUR BIOGAZ

Ce contrôle a lieu annuellement, comme nous l'impose notre AP 2017-98-PC, article 2.4, ainsi que les prescriptions de l'Arrêté Ministériel 2018-AM-TREP1726498A-du 3 août 2018 prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910

Ce contrôle a fait apparaître le respect de la VLE (Valeur Limite d'Emission) pour l'ensemble des paramètres mesurés

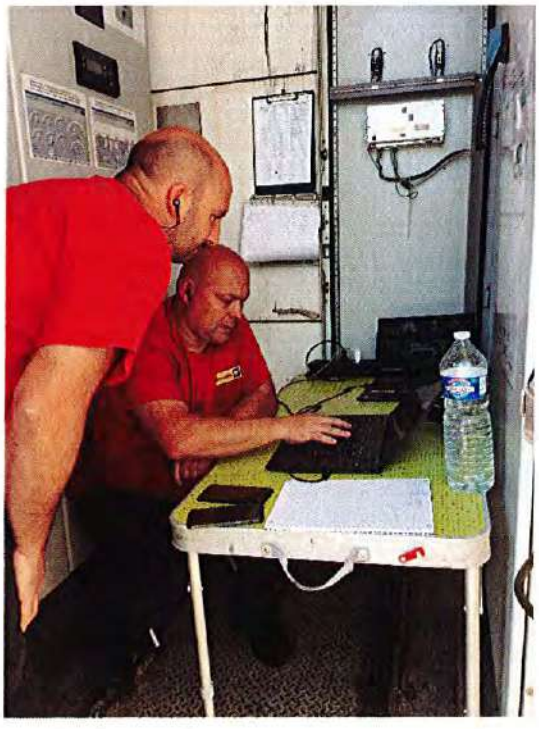

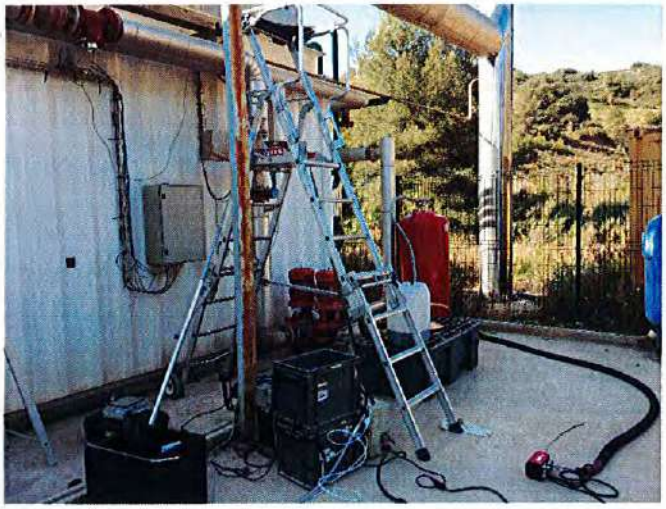

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : florian.naveau@bureauveritas.com

A l'attention de Mme ESCAVY VERONIQUE
SMA VAUTUBIERE
LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Mesures des émissions atmosphériques

MOTEUR BIOGAZ

Intervention du 14/04/2020 **au** 15/04/2020

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 8190471/1/5
Référence du rapport : 8190471/1.5.2.rev1.R
Annule et remplace : 8190471/1.5.2.R en date du 30/04/2020, il vous appartient de détruire l'ancienne version en votre possession.
Rédigé le : 08/09/2020
Par : Florian NAVEAU

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 48 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:.....4

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:.....5

3 . OBJET DE LA MISSION:.....8

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:.....8

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:.....8

4.1 . MOTEUR BIOGAZ:.....8

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....8

4.1.2 . DESCRIPTION :.....8

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....8

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....9

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:.....10

5.1 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:.....10

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :.....12

6.1 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:.....12

6.2 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:.....15

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....17

8 . ANNEXE : MOTEUR BIOGAZ.....21

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :.....21

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....22

8.3 . DEBIT :.....24

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....28

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....29

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....32

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....40

8.8 . DOCUMENTATION ANNEXE :.....41

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....42

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
1	Ajout du paramètre NOx
0	Première émission du document

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe.

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : MOTEUR BIOGAZ- Conduit : Sortie échappement Date(s) de mesure : Entre le **15/04/2020 10:45** et le **15/04/2020 12:15** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	**17,8**	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Vitesse à l'éjection	Moyenne des essais	**29,7**	-	> 25	m/s	-	-	-	-	-
Température	Moyenne des essais	**221**	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	**4520**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	**3970**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	**12,1**	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	Moyenne des essais	**7,27**	-	-	% sur gaz sec	**413**	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	**12,6**	-	-	% sur gaz sec	**981**	-	-	kg/h	NON
CO	Moyenne des essais	**1040**	-	1200	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5 % O2	**3,53**	-	-	kg/h	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
NOx	Moyenne des essais	**505**	-	-	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5 % O2	**1,72**	-	-	kg/h	OUI
COVT	Moyenne des essais	**265**	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5 % O2	**0,904**	-	-	kg/h	OUI
COVNM	Moyenne des essais	**0**	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5 % O2	**0**	-	-	kg/h	OUI
CH4	Moyenne des essais	**353**	-	-	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5 % O2	**1,20**	-	-	kg/h	OUI
INSTALLATION : MOTEUR BIOGAZ- Conduit : Sortie échappement Date(s) de mesure : Entre le **15/04/2020 10:45** et le **15/04/2020 12:15** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	UNIQUE	**17,9**	0,337	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Vitesse à l'éjection	UNIQUE	**29,7**	-	> 25	m/s	-	-	-	-	-
Température	UNIQUE	**221**	2,85	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	UNIQUE	**4530**	333	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	UNIQUE	**3930**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	UNIQUE	**13,1**	2,00	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	UNIQUE	**7,27**	0,609	-	% sur gaz sec	**409**	45,6	-	kg/h	OUI
CO2	UNIQUE	**12,6**	0,890	-	% sur gaz sec	**971**	99,3	-	kg/h	NON
Poussières (1)	UNIQUE	**0,249**	0,0107	-	mg/Nm3 sur gaz sec à 5 % O2	**0,841**	0,0511	-	g/h	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
SO2	UNIQUE	1,35	0,283	-	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 5 % O2	0,00456	0,000992	-	kg/h	OUI

(1)Un ou plusieurs essais ont leur blanc supérieur à la mesure : le calcul de la moyenne (concentration et flux) a été effectué en remplaçant la mesure par le blanc.

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Florian NAVEAU

- Rene GHADAB

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- MOTEUR BIOGAZ

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . MOTEUR BIOGAZ:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
Mme Véronique Escavy	Responsable environnement SMA

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : MOTEUR BIOGAZ

Marque : CATERPILLAR

Modèle : 3516

Puissance nominale : 1100 kW

Combustible : Biogaz

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.
Régime de fonctionnement : 80 %
Commentaires : Les conditions de marche du moteur sont données en annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4.1.5 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation			
NF EN 13284-1	Poussières	UNIQUE	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires. (Points scrutés : 1,2,3)
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation			
NF EN 13284-1	Poussières	UNIQUE	Le rapport d'isocinétisme n'est pas compris entre -5% et +15% (115)
NF EN 14791	SO2	UNIQUE	Le rendement d'absorption de la ligne de prélèvement est inférieur à 95%. (87,8)

Commentaires :

Le non-respect de l'isocinétisme n'engendre aucun impact sur les résultats de mesure au vue de ça proximité avec la norme.

Le résultat de la mesure peut avoir été sous estimé pour le paramètres SO2.

La disposition du point de mesure n'étant pas optimale, pour limiter les risques de casse du matériel au cours d'un changement d'axe, les prélèvements ont été effectués sur un seul axe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

6.1 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	5.0					
Température moyenne des gaz (°C)	221					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	4520					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production…)	80 %					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	12,1	12,1	12,1	12,1	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	7,23	7,36	7,23	7,27	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	12,6	12,5	12,6	12,6	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	29,7	29,7	29,7	29,7	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 10 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Monoxyde de carbone CO exprimé en CO							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	1040	1040	1020	1040	N/A	N/A	1200
Flux massique	3,56 kg/h	3,53 kg/h	3,48 kg/h	3,53 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Oxydes d'azote NOx exprimé en NO2							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	499	506	509	505	N/A	N/A	-
Flux massique	1,71 kg/h	1,71 kg/h	1,74 kg/h	1,72 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Composés organiques volatils totaux COVT exprimé en C							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	0	256	540	265	N/A	N/A	-
Flux massique	0 kg/h	0,866 kg/h	1,85 kg/h	0,904 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Composés organiques volatils non méthaniques COVNM exprimé en C							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	0	0	0	0	N/A	N/A	50
Flux massique	0 kg/h	0 kg/h	0 kg/h	0 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc [1]	VLE [2]
Méthane CH4 exprimé en CH4							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 5% O2)	0	342	717	353	N/A	N/A	-
Flux massique	0 kg/h	1,16 kg/h	2,45 kg/h	1,20 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	15/04/2020 30 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6.2 . MOTEUR BIOGAZ - SORTIE ÉCHAPPEMENT:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	5.0					
Température moyenne des gaz (°C)	221					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	4530					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	80 %					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	13,1	-	-	13,1	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	7,27	-	-	7,27	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	12,6	-	-	12,6	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	29,7	-	-	29,7	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	15/04/2020 90 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 10 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 5% O2)	0,249 (4)	-	-	0,249	0,249/-/-	C/-/-	-
Flux massique	0,841 g/h (4)	-	-	0,841 g/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 90 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Dioxyde de Soufre SO2 exprimé en SO2							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 5% O2)	1,35	-	-	1,35	0/-/-	-/-/-	-
Flux massique	0,00456 kg/h	-	-	0,00456 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	15/04/2020 90 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 12)	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3
NOx	Dosage par chimiluminescence. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. Dans le cas particulier des	NF EN 14792	1 à 1300 mg/Nm3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	mesures de NOx où le rapport NO2 / NOx est supérieur à 10% et où le traitement de nos échantillons gazeux est réalisé par condensation, le résultat des NOx peut avoir été sous-estimé. (Agrément 11)		
Poussières	Prélèvement réalisé en isocinétisme dans un plan perpendiculaire à la direction du flux gazeux. Détermination de la concentration en poussières par accroissement du poids du filtre. Les filtres après étuvage sont pesés sur une balance de précision. Les éléments en amont du filtre sont rincés ; la solution de rinçage est évaporée et la masse de dépôts quantifiée. Les masses de poussières récupérées sur le filtre et en amont (rinçage) représentent la quantité de poussière totale du gaz échantillonné. (Agrément 1 a)	NF EN 13284-1	5 à 50 mg/Nm3
COVT	Prélèvement par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration chauffée, transfert par ligne chauffée avec âme en PTFE. Analyse sur matrice brute. Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 2)	NF EN 12619	1 à 1000 mg/Nm3
COVNM, CH4	Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	XP X 43-554	1 à 50 mg/Nm3
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène (en l'absence de vésicules dans l'effluent, l'isocinétisme n'est pas obligatoire). Dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm3

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

La vitesse d'éjection est calculée en prenant comme température d'éjection la même température que celle au point de mesure.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.
Arrêté préfectoral du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

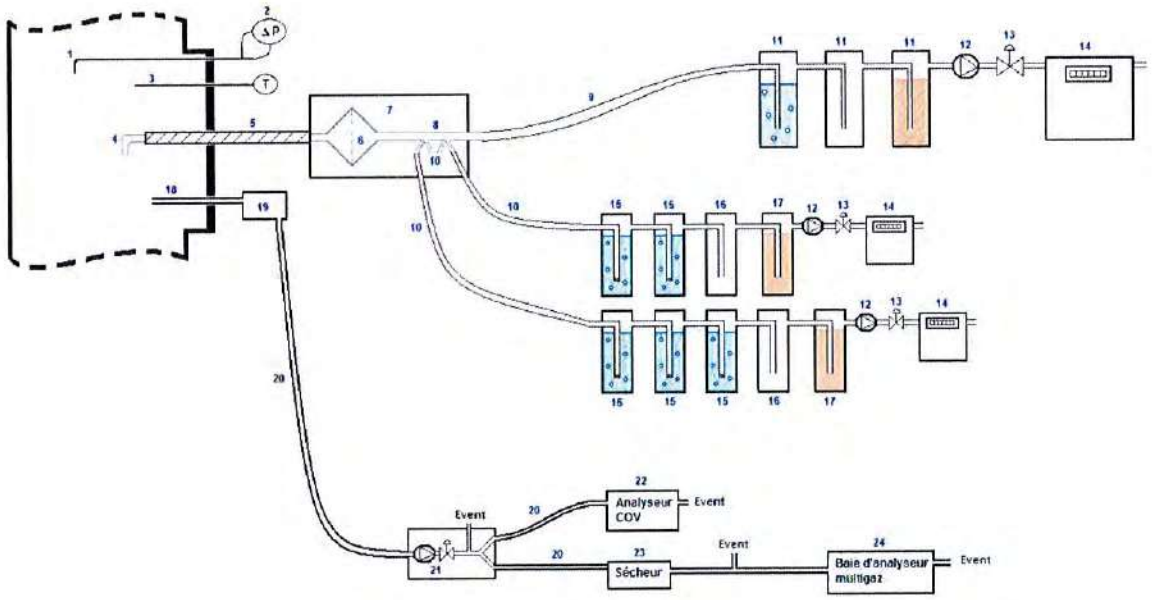

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8 . ANNEXE : MOTEUR BIOGAZ

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

Sortie échappement : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Conditions de mesure du conduit : Accès difficeile à la seconde trappe normalisée.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,4
Longueur droite en amont (en m)	4
Longueur droite en aval (en m)	6
Présence de coude en aval	NON
Type de section au débouché	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit au débouché (en m)	0,31
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Absence de plateforme
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	4
Hauteur approximative du point de mesure par rapport au sol en (m)	4
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale

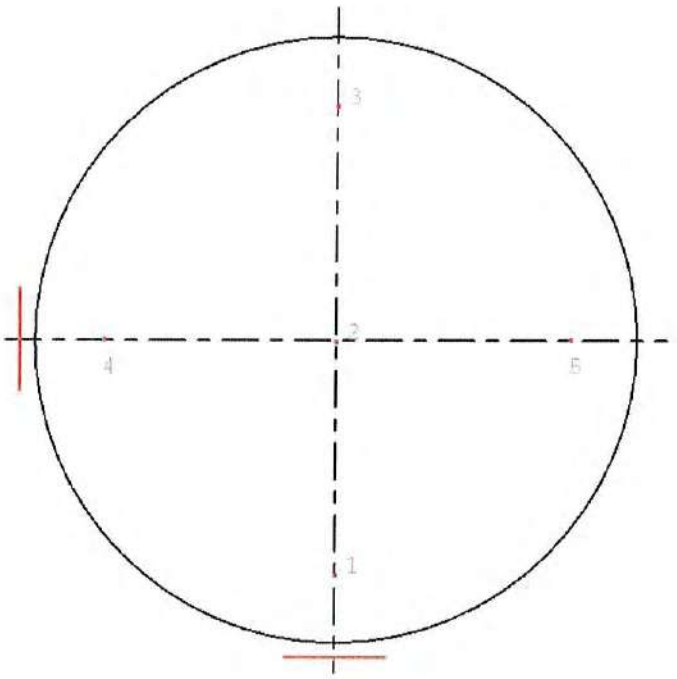

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.3 . DEBIT :

Débit - 1 MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement		
Date / Heure	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	1025	
Température moyenne des gaz (°C)	221	
Pression statique dans le conduit (daPa)	22,6	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	12,2	18,4
2	9,73	16,4
3	12,4	18,6
4	12,7	18,8
5	10,3	16,9

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	17,8	0,336
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	4520	333
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	3970	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - 2 MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement		
Date / Heure	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	1025	
Température moyenne des gaz (°C)	221	
Pression statique dans le conduit (daPa)	22,6	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	12,2	18,4
2	9,73	16,4
3	12,4	18,6
4	12,7	18,8
5	10,3	16,9

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	17,8	0,336
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	4520	333
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	3970	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - 3 MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement		
Date / Heure	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	
Durée de l'essai (min)	30	
Pression atmosphérique (hPa)	1025	
Température moyenne des gaz (°C)	221	
Pression statique dans le conduit (daPa)	22,6	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	12,2	18,4
2	9,73	16,4
3	12,4	18,6
4	12,7	18,8
5	10,3	16,9

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	17,8	0,336
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	4520	333
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	3970	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - UNIQUE MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement		
Date / Heure	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	
Durée de l'essai (min)	90	
Pression atmosphérique (hPa)	1025	
Température moyenne des gaz (°C)	221	
Pression statique dans le conduit (daPa)	22,6	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	12,2	18,4
2	9,73	16,5
3	12,4	18,6
4	12,7	18,8
5	10,3	16,9

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Oui
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	17,9	0,337
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	4530	333
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	3930	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

Sortie échappement

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	Absorption / condensation	13,1

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	UNIQUE	17,9
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	UNIQUE	0,147
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	UNIQUE	1,00 - Conforme

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement					
BV1BU6182	H2O2 0,3%	OUI	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	SO2
BV1BU6183	H2O2 0,3%	NON	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	SO2
BV1BU6184	H2O2 0,3%	NON	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	SO2
BV1BU6185	Fibres de Quartz diam. 90 mm	OUI	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	Poussières
BV1BU6186	Fibres de Quartz diam. 90 mm	NON	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	Poussières
BV1BU6187	H2O dem. + Acétone	OUI	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	Poussières
BV1BU6188	H2O dem. + Acétone	NON	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Généralités		
MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15 90 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	UNIQUE	0,375 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	UNIQUE	1,00 - Conforme
Température moyenne de la sonde (°C)	UNIQUE	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	UNIQUE	160
Filtration dans le conduit	UNIQUE	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	UNIQUE	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	UNIQUE	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	UNIQUE	1,2,3
Diamètre de buse (mm)	UNIQUE	7
Isocinétisme (%)	UNIQUE	115 - Non conforme
Volume total prélevé (Nm^3 sec)	UNIQUE	2,08
Volume prélevé en dérivation (Nm^3 sec) pour les polluants gazeux : SO2	UNIQUE	0,147

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	UNIQUE	0,214
Mesure	UNIQUE	0,156 ± 0,00602
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 5 % O2		
Blanc	UNIQUE	0,249
Mesure	UNIQUE	0,182 ± 0,0107 (Lq : 0,863)
Flux		
Mesure	UNIQUE (g/h)	0,615 ± 0,0511
Validité de la mesure		
Conformité du blanc de prélèvement en mg/Nm3	UNIQUE	0,214 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	UNIQUE	0
Mesure	UNIQUE	1,16 ± 0,237
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 5 % O2		
Blanc	UNIQUE	0
Mesure	UNIQUE	1,35 ± 0,283 (Lq : 0,241)
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	0,00456 ± 0,000992
Validité de la mesure		
Rendement (%)	UNIQUE	87,8 - Non conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée		MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,02 % Gain : 20,93 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.1 % OUI	7,23 (Lq : 0.8)	0,609	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.1 % OUI	410	45,9	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.1 % OUI	7,36 (Lq : 0.8)	0,610	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.1 % OUI	418	46,3	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	7,23 (Lq : 0.8)	0,609	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	410	45,9	kg/h

CO2	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement
Gammes de mesure	0-20 %
Concentration du gaz étalon	18,05 % (+/- 2 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,06 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 % Gain : 18,08 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.1 % OUI	12,6 (Lq : 0.2)	0,891	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.1 % OUI	984	100	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.1 % OUI	12,5 (Lq : 0.2)	0,888	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.1 % OUI	974	99,7	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	12,6 (Lq : 0.2)	0,891	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	984	100	kg/h

CO	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	453,2 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 457,9 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 ppm Gain : 459,1 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.3 % OUI	718	6,80	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.3 % OUI	897	8,50	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.3 % OUI	1040 (Lq : 4,36)	47,1	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.3 % OUI	3,56	0,265	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.3 % OUI	712	6,78	ppm exprimé en CO sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.3 % OUI	890	8,48	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.3 % OUI	1040 (Lq : 4,40)	47,7	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.3 % OUI	3,53	0,262	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.3 % OUI	701	6,75	ppm exprimé en CO sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.3 % OUI	877	8,44	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.3 % OUI	1020 (Lq : 4,36)	46,1	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 5% O2
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.3 % OUI	3,48	0,259	kg/h

Validité de la mesure		
1	Ratio LQ / VLE (%)	0,363 - Conforme
2	Ratio LQ / VLE (%)	0,367 - Conforme
3	Ratio LQ / VLE (%)	0,363 - Conforme

NOx	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	451,8 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 453,5 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 ppm Gain : 452,6 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	209	5,42	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	429	11,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	499 (Lq : 2,39)	25,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	1,71	-	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	210	5,43	ppm exprimé en NO sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	431	11,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	506 (Lq : 2,42)	26,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	1,71	-	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	214	5,44	ppm exprimé en NO sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	438	11,2	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	509 (Lq : 2,39)	26,0	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 5% O2
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	1,74	-	kg/h

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement
Gammes de mesure	0-1 000 ppm
Concentration du gaz étalon	91,44 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 91,46 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 ppm Gain : 92,3 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.9 % OUI	0	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.9 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.9 % OUI	0 (Lq : 4,28)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0.9 % OUI	0	-	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.9 % OUI	357	5,64	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.9 % OUI	218	3,44	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.9 % OUI	256 (Lq : 4,33)	12,1	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0.9 % OUI	0,866	0,0652	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.9 % OUI	762	6,93	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.9 % OUI	465	4,23	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.9 % OUI	540 (Lq : 4,28)	24,4	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0.9 % OUI	1,85	0,137	kg/h

COVNM	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0 (Lq : 4,28)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	0	-	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-100	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0 (Lq : 4,33)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	0	-	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-207	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0 (Lq : 4,28)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 5% O2
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	0	-	kg/h

Validité de la mesure		
1	Ratio LQ / VLE (%)	8,57 - Conforme
2	Ratio LQ / VLE (%)	8,65 - Conforme
3	Ratio LQ / VLE (%)	8,57 - Conforme

CH4	
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement
Gammes de mesure	0-1 000 ppm
Concentration du gaz étalon	89,9 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 89,9 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 ppm Gain : 89,7 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	0	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	0 (Lq : 5,72)	-	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
1	15/04/2020 10:45 15/04/2020 11:15	-0.2 % OUI	0	-	kg/h
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	358	5,64	ppm exprimé en C sur gaz humide
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	292	4,60	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	342 (Lq : 5,78)	16,2	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
2	15/04/2020 11:15 15/04/2020 11:45	-0.2 % OUI	1,16	0,0872	kg/h
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	757	6,92	ppm exprimé en C sur gaz humide
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	617	5,64	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	717 (Lq : 5,72)	32,4	mg/Nm3 exprimé en CH4 sur gaz sec à 5% O2
3	15/04/2020 11:45 15/04/2020 12:15	-0.2 % OUI	2,45	0,182	kg/h

O2					
Repère de l'installation contrôlée		MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,02 % Gain : 20,93 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	7,27 (Lq : 0.8)	0,609	% exprimé en O2 sur gaz sec
UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	409	45,6	kg/h

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CO2					
Repère de l'installation contrôlée	MOTEUR BIOGAZ / Sortie échappement				
Gammes de mesure	0-20 %				
Concentration du gaz étalon	18,05 % (+/- 2 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,06 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0 % Gain : 18,08 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	12,6 (Lq : 0.2)	0,890	% exprimé en CO2 sur gaz sec
UNIQUE	15/04/2020 10:45 15/04/2020 12:15	0.1 % OUI	971	99,3	kg/h

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

SORTIE ÉCHAPPEMENT :

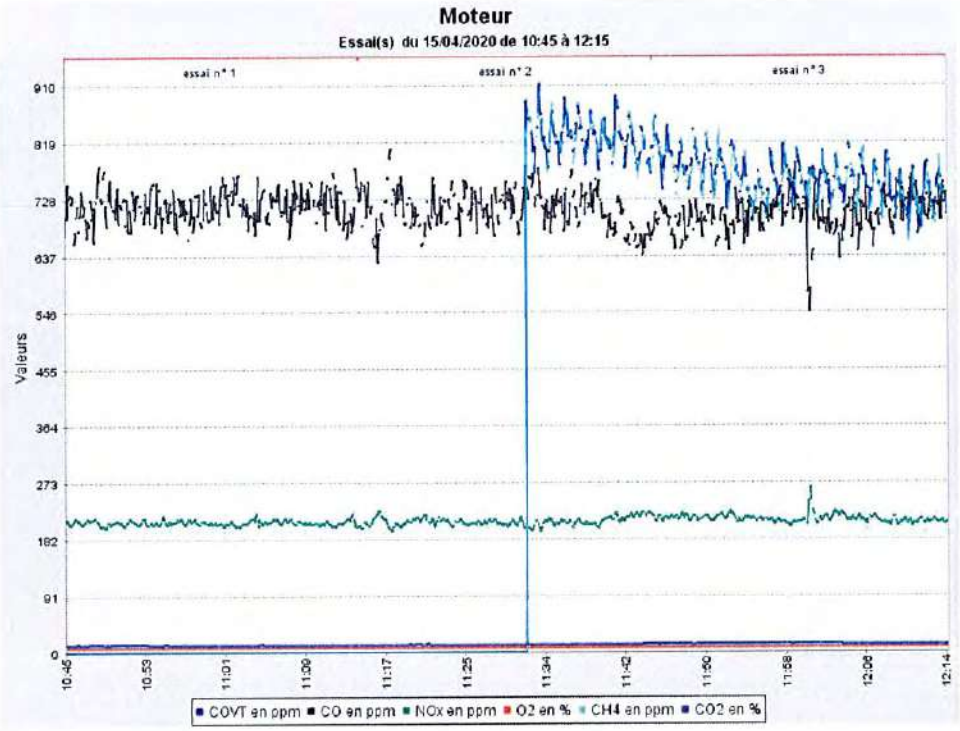

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.8 . DOCUMENTATION ANNEXE :

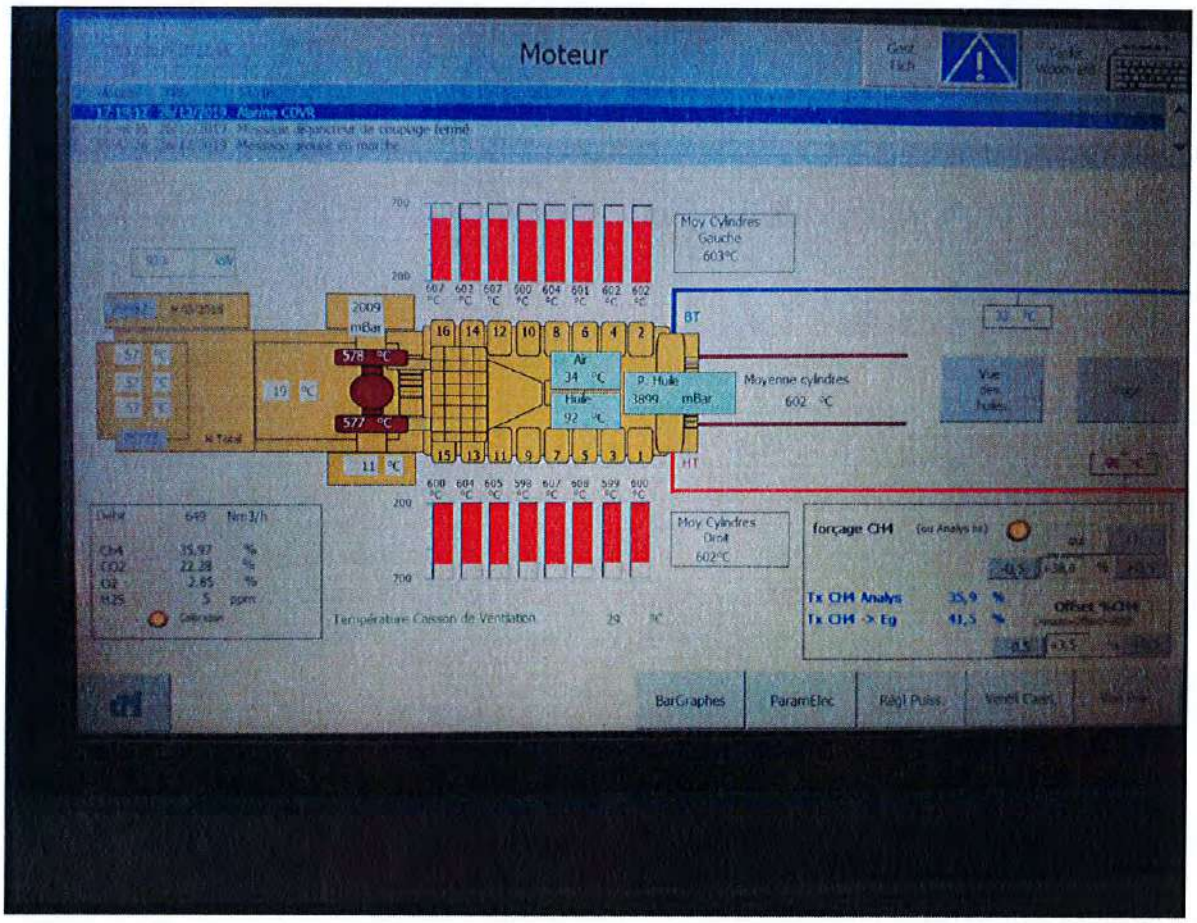

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Florian NAVEAU
Agence Produits Méditerranée
685 Rue Georges Claude
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E053985
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Version du : 23/04/2020
Date de réception technique : 17/04/2020
Première date de réception physique : 17/04/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 2875625/1/5/1_BDC
Référence Commande : 1510797704/2875625/1/5/1

Coordinateur de Projets Clients : Pierre Van Cauwenberghe / PierreVanCauwenberghe@eurofins.com / +333 88 02 33 89

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BU6182 Blanc - BV1BU6182
002	Air Emission	(AIE)	BV1BU6183 - BV1BU6183
003	Air Emission	(AIE)	BV1BU6184 - BV1BU6184
004	Air Emission	(AIE)	BV1BU6185 Blanc - BV1BU6185
005	Air Emission	(AIE)	BV1BU6186 - BV1BU6186
006	Air Emission	(AIE)	BV1BU6187 Blanc - BV1BU6187
007	Air Emission	(AIE)	BV1BU6188 - BV1BU6188

ACCREDITATION
N° 1- 1483
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E053985

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Version du : 23/04/2020

Date de réception technique : 17/04/2020

Première date de réception physique : 17/04/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 2875625/1/5/1_BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/5/1

N° Echantillon		001	002	003	004	005	006
Référence client :		BV1BU6182 Blanc	BV1BU6183	BV1BU6184	BV1BU6185 Blanc	BV1BU6186	BV1BU6187 Blanc
Matrice :		AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :		15/04/2020	15/04/2020	15/04/2020	15/04/2020	15/04/2020	15/04/2020
Date de début d'analyse :		17/04/2020	17/04/2020	17/04/2020	17/04/2020	17/04/2020	17/04/2020
Préparation Physico-Chimique							
LSG05 : **Volume**	ml	73	153	76			
XXSJ7 : **Volume de rinçage**	ml						111
Mesures gravimétriques							
LSL49 : **Post-pesée des filtres**							
Masse de poussières non corrigée	mg				* 1.71	* 2.33	
Correction appliquée	mg				* 1.84	* 1.84	
Incertitude	mg				* 0.13	* 0.13	
Masse de poussières après correction	mg				* ND, <0.65	* D, <0.65	
LSL4A : **Quantité de poussières sur rinçage (pesée)**							
Masse de poussières non corrigée	mg						* 0.44
Correction appliquée	mg						* 0.01
Incertitude	mg						* 0.18
Masse de poussières après correction	mg						* D, <0.89
Masse poussières corrigee sur volume total	mg						* <0.89
Indices de pollution							
LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**							
Sulfate soluble	mg SO4/l	* <0.20	* 1.47	* 0.41			
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* ND, <9.73	* 150	* 20.7			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portee disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E053985

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Version du : 23/04/2020

Date de réception technique : 17/04/2020

Première date de réception physique : 17/04/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 2875625/1/5/1_BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/5/1

N° Echantillon			007
Référence client :			BV1BU6188
Matrice :			AIE
Date de prélèvement :			15/04/2020
Date de début d'analyse :			17/04/2020
Préparation Physico-Chimique			
XXSJ7 : **Volume de rinçage**	ml		169
Mesures gravimétriques			
LSL4A : **Quantité de poussières sur rinçage (pesée)**			
Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.19
Correction appliquée	mg	*	0.01
Incertitude	mg	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Pierre Van Cauwenberghe
Coordinateur Projets Clients

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E053985

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Version du : 23/04/2020

Date de réception technique : 17/04/2020

Première date de réception physique : 17/04/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 2875625/1/5/1_BDC

Référence Commande : 1510797704/2875625/1/5/1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° : 20E053985

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : 1510797704/2875625/1/5/1

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSG01	Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage	Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF ISO 11632 / NF EN 14791			Eurofins Analyse pour l'Environnement France
	Sulfate soluble		0.2	mg SO4/l	
	Dioxyde de soufre (SO2) total			µg/flacon	
LSG05	Volume	Gravimétrie - Méthode interne		ml	
LSL49	Post-pesée des filtres	Gravimétrie [Température étuvage avant prélèvement 200°C Température étuvage après prélèvement 160°C] - NFX 44-052 et NF EN 13284-1			
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction		0.65	mg	
LSL4A	Quantité de poussières sur rinçage (pesée)				
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction		0.89	mg	
	Masse poussières corrigee sur volume tot			mg	
XXSJ7	Volume de rinçage	Gravimétrie -		ml	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 20E053985

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-060328-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 2875625/1/5/1_BDC

Référence commande : 1510797704/2875625/1/5/1

Air Emission

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	BV1BU6182 Blanc		17/04/2020	17/04/2020		
002	BV1BU6183		17/04/2020	17/04/2020		
003	BV1BU6184		17/04/2020	17/04/2020		
004	BV1BU6185 Blanc		17/04/2020	17/04/2020		
005	BV1BU6186		17/04/2020	17/04/2020		
006	BV1BU6187 Blanc		17/04/2020	17/04/2020		
007	BV1BU6188		17/04/2020	17/04/2020		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE REJET ATMOSPHERIQUE REJET TORCHERE

Ce contrôle a lieu annuellement, comme nous l'impose notre AP 2013-AP 2013-96A du 6 décembre 2013.

Ce contrôle a fait apparaître le respect de la VLE (Valeur Limite d'Emission) pour l'ensemble des paramètres mesurés

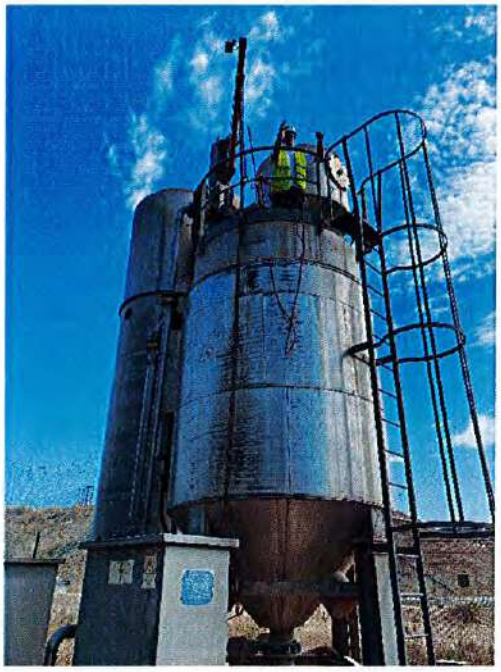

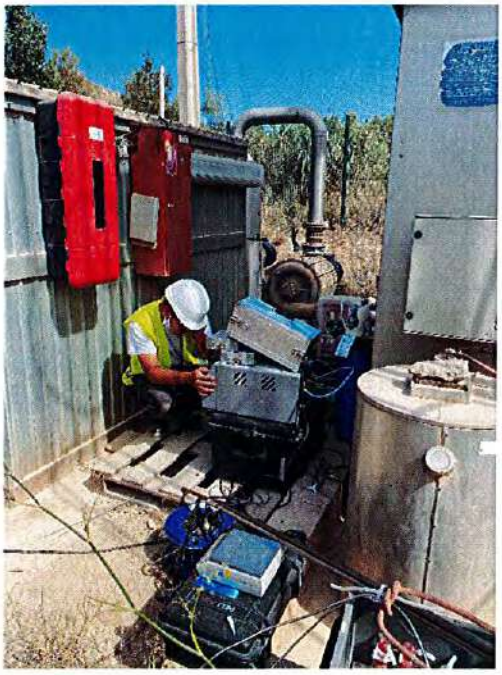

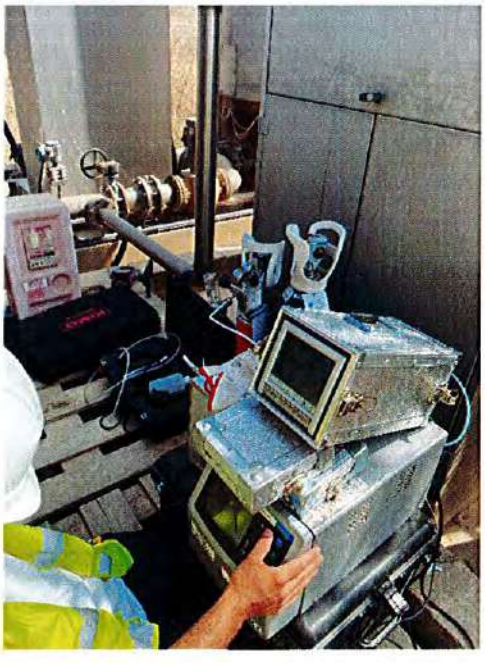

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX (CTRE TECH.FORM.)
Centre technique/formation
685 avenue Georges Claude
CS60401
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone : 04 42 99 26 48
Mail : florian.naveau@bureauveritas.com

A l'attention de Mme GUIRONNET Aurélie
PRODEVAL

Mesures des émissions atmosphériques

TORCHERE

Intervention du 23/07/2020

Nom du site : SMA VAUTUBIERE
Latitude : 5.2257
Longitude : 43.557

Lieu d'intervention : LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Numéro d'affaire : 8190471/3/10
Référence du rapport : 8190471/3.10.4.R
Rédigé le : 05/08/2020
Par : Florian NAVEAU

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 38 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

ACCREDITATION
N° 1-6257
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:.....3

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:.....4

3 . OBJET DE LA MISSION:.....7

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:.....7

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:.....7

4.1 . TORCHERE:.....7

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....7

4.1.2 . DESCRIPTION :.....7

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....7

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....8

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:.....9

5.1 . TORCHERE - TORCHERE:.....9

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :.....11

6.1 . TORCHERE - TORCHERE:.....11

6.2 . TORCHERE - TORCHERE:.....13

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....15

8 . ANNEXE : TORCHERE.....18

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :.....18

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....19

8.3 . DEBIT :.....21

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....25

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....26

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....29

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....32

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....33

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
TORCHERE / TORCHERE	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe.

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : TORCHERE- Conduit : TORCHERE Date(s) de mesure : Entre le **23/07/2020 11:58** et le **23/07/2020 13:13** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	UNIQUE	**11,3**	0,405	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	UNIQUE	**980**	7,23	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	UNIQUE	**10900**	872	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	UNIQUE	**10300**	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	UNIQUE	**5,43**	1,37	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	UNIQUE	**9,84**	0,629	-	% sur gaz sec	**1450**	148	-	kg/h	OUI
CO2	UNIQUE	**9,64**	0,822	-	% sur gaz sec	**1950**	228	-	kg/h	OUI
SO2	UNIQUE	**49,6**	10,0	300	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 11 % O2	**0,570**	0,120	-	kg/h	OUI

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : TORCHERE- Conduit : TORCHERE Date(s) de mesure : Entre le **23/07/2020 11:51** et le **23/07/2020 13:39** Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	11,4	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	Moyenne des essais	980	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	11000	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	9950	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	9,50	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	Moyenne des essais	9,65	-	-	% sur gaz sec	1370	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	9,81	-	-	% sur gaz sec	1920	-	-	kg/h	OUI
CO	Moyenne des essais	10,9	-	150	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11 % O2	0,122	-	-	kg/h	OUI

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur k=2.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées X ± Y.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Note : L affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4eme chiffre non conservé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de SMA VAUTUBIERE, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Florian NAVEAU

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- TORCHERE

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . TORCHERE:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M MATHIEU FAUCON	Technicien PRODEVAL
Mme Véronique ESCAVY	

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Torchère

Combustible : Biogaz

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.
Régime de fonctionnement : 836 m3 / h
Commentaires : Débit du BIOGAZ

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Intitulé	Valeur	Unité	Commentaires
Débit des fumées	10995,87	Nm3/h	Calcul stœchiométrique réalisé en prenant en compte de débit de biogaz, la composition du biogaz en entrée de la torchère (CH4 41.7%, CO2 34.3% et O2 2.7%) ainsi que la composition des fumées à la sortie de la torchère.

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . TORCHERE - TORCHERE:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	SO2, CO2, O2	-	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul essai a été réalisé.
AM 11/03/2010	CO2, CO, O2	-	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul essai a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6 . ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :

6.1 . TORCHERE - TORCHERE:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	11.0					
Température moyenne des gaz (°C)	980					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	10900					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	836 m3 / h					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	5,43	-	-	5,43	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	9,84	-	-	9,84	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	9,64	-	-	9,64	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	23/07/2020 75 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 9 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence**.

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc [1]	VLE [2]
Dioxyde de Soufre SO2 exprimé en SO2							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec à 11% O2)	49.6	-	-	49,6	0,0143/-/-	C/-/-	300
Flux massique	0,570 kg/h	-	-	0,570 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	23/07/2020 75 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6.2 . TORCHERE - TORCHERE:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)
Teneur en oxygène de référence (O_2 ref) de l'installation	11.0					
Température moyenne des gaz (°C)	980					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O_2 (Nm^3/h)	11000					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	836 m3 / h					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	9,50	9,50	9,50	9,50	(N/A) (3)	(N/A)
Concentration en O_2 (% volume)	9,96	9,77	9,20	9,65	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO_2 (% volume)	9,53	9,70	10,2	9,81	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	23/07/2020 36 min.	23/07/2020 36 min.	23/07/2020 36 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :
La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 9 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.
(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.
(3) : N/A : non applicable
(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.
(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc (1)	VLE (2)
Monoxyde de carbone CO exprimé en CO							
Concentration (mg/Nm3 Gaz sec 11% O2)	18,1	6,49	8,10	10,9	N/A	N/A	150
Flux massique	0,199 kg/h	0,0725 kg/h	0.0950 kg/h	0,122 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	23/07/2020 36 min.	23/07/2020 36 min.	23/07/2020 36 min.	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 12)	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène (en l'absence de vésicules dans l'effluent,	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	l'isocinétisme n'est pas obligatoire). Dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)		

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prisent en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.
La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :

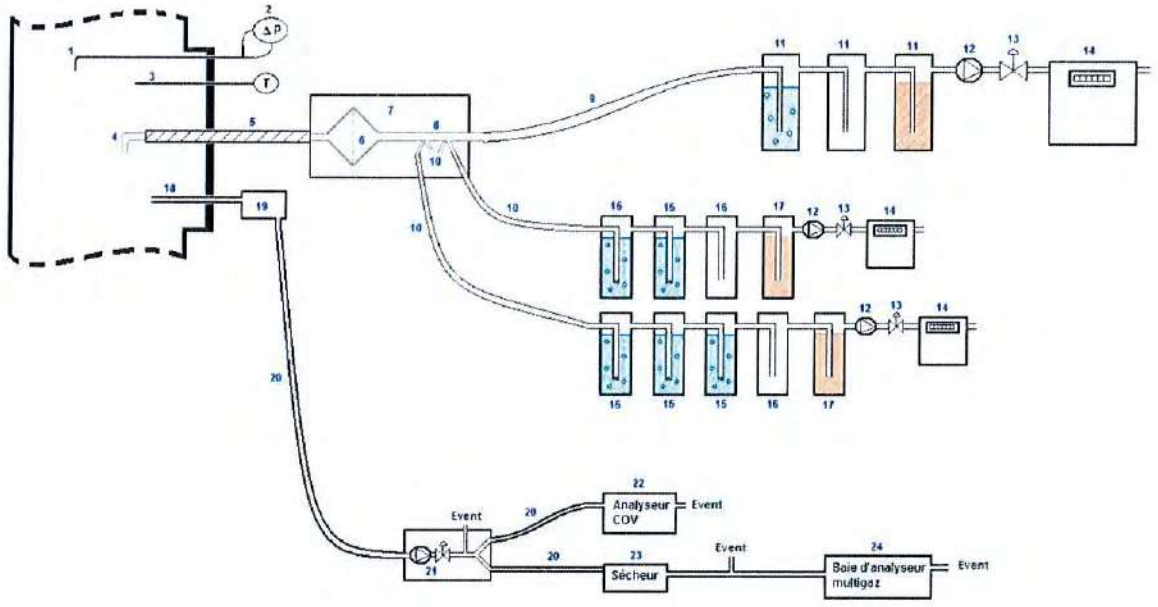

1 : Tube de Pitot
2 : Mesure de pression statique et dynamique
3 : Mesure de température
4 : Buse de prélèvement
5 : Canne de prélèvement chauffée
6 : Porte-filtre
7 : Four
8 : Système multi-dérivation
9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
11 : Système de refroidissement et séchage
12 : Pompe
13 : Vanne de réglage de débit
14 : Compteur
15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
16 : Barboteur de garde
17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
18 : Canne de prélèvement
19 : Filtre chauffé
20 : Ligne chauffée
21 : Pompe chauffée
22 : Analyseur COV
23 : Sécheur de gaz
24 : Baie d'analyse multigaz

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8 . ANNEXE : TORCHERE

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

TORCHERE : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Conditions de mesure du conduit : Mesures au débouché

Stratégie de mesurage pour TORCHERE / ESSAI SO2:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour TORCHERE / ESSAIS Gaz:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure *TORCHERE / TORCHERE*	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	1,25
Longueur droite en amont (en m)	5
Longueur droite en aval (en m)	0
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m^2)	> 10 m^2
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	5
Hauteur approximative du point de mesure par rapport au sol en (m)	5
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	0
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale

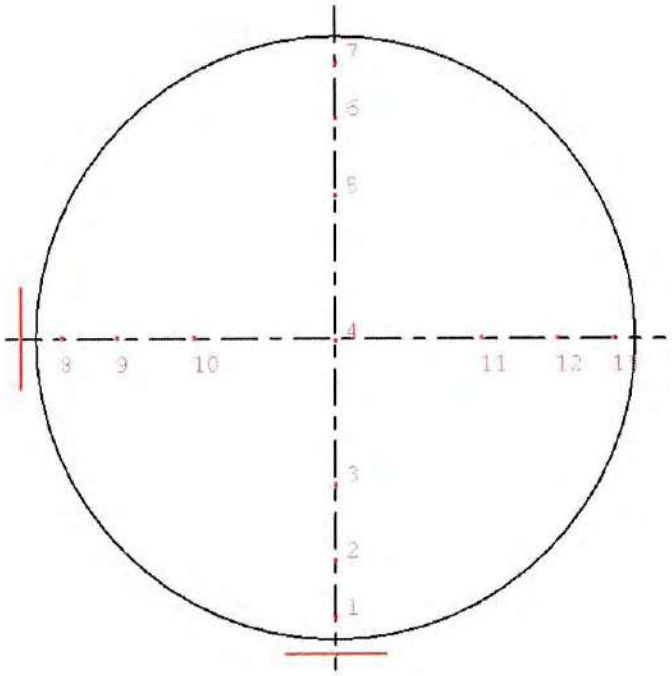

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.3 . DEBIT :

Débit - UNIQUE TORCHERE / TORCHERE		
Date / Heure	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	
Durée de l'essai (min)	75	
Pression atmosphérique (hPa)	1015	
Température moyenne des gaz (°C)	980	
Pression statique dans le conduit (daPa)	-0,580	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	1,81	11,3

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	11,3	0,405
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	10900	872
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	10300	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - 1 TORCHERE / TORCHERE		
Date / Heure	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	
Durée de l'essai (min)	36	
Pression atmosphérique (hPa)	1015	
Température moyenne des gaz (°C)	980	
Pression statique dans le conduit (daPa)	-0,580	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	1,81	11,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	11,4	0,408
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	11000	880
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	9950	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - 2 TORCHERE / TORCHERE		
Date / Heure	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	
Durée de l'essai (min)	36	
Pression atmosphérique (hPa)	1015	
Température moyenne des gaz (°C)	980	
Pression statique dans le conduit (daPa)	-0,580	
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**
1	1,81	11,4

Critères de validité de la mesure	
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non
Présence de gouttelettes	Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme

Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	11,4	0,408
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	11000	880
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	9950	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Débit - 3 TORCHERE / TORCHERE				
Date / Heure	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39			
Durée de l'essai (min)	36			
Pression atmosphérique (hPa)	1015			
Température moyenne des gaz (°C)	980			
Pression statique dans le conduit (daPa)	-0,580			
N° du point de prélèvement	**Pression dynamique (daPa)**	**Vitesse (m/s)**		
1	1,81	11,4		
Critères de validité de la mesure				
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui			
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui			
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui			
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui			
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui			
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non			
Présence de gouttelettes	Non			
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme			
Résultat	**Unité**	**Valeur**	**Incertitude absolue**	
Vitesse	(m/s)	11,4	0,408	
Débit	(Nm^3/h sur gaz humides)	11000	879	
Débit	(Nm^3/h sur gaz secs)	9940	-	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

TORCHERE

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	Absorption / condensation	5,43

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	UNIQUE	11,6
Volume de gaz sec prélevé (Nm^3)	UNIQUE	0,252
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	UNIQUE	1,33 - Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
TORCHERE / TORCHERE					
BV1BU6356	H2O2 0,3%	OUI	UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	SO2
BV1BU6357	H2O2 0,3%	NON	UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	SO2
BV1BU6358	H2O2 0,3%	NON	UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	SO2

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Généralités		
TORCHERE / TORCHERE SO2		
Date / Heure Durée	UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13 75 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	UNIQUE	1,33 - Conforme
Température moyenne de la sonde (°C)	UNIQUE	160
Volume total prélevé (Nm^3 sec)	UNIQUE	0,252
Volume prélevé en dérivation (Nm^3 sec) pour les polluants gazeux : SO2	UNIQUE	0,252

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
TORCHERE / TORCHERE SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	UNIQUE	0,0159
Mesure	UNIQUE	55,3 ± 10,7
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 11 % O2		
Blanc	UNIQUE	0,0143
Mesure	UNIQUE	49,6 ± 10,0 (Lq : 0,164)
Flux		
Mesure	UNIQUE (kg/h)	0,570 ± 0,120
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	UNIQUE	0,00475 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	UNIQUE	0,0546 - Conforme
Rendement (%)	UNIQUE	100 - Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-25 %				
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,13 % Gain : 20,76 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	-0.7 % OUI	9,84 (Lq : 0.8)	0,629	% exprimé en O2 sur gaz sec
UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	-0.7 % OUI	1450	148	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE				
Gammes de mesure	0-25 %				
Concentration du gaz étalon	18,25 % (+/- 2 %)				
Conformité du test d'étanchéité	OUI				
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,25 %				
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,04 % Gain : 18,23 %				
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	0.2 % OUI	9,64 (Lq : 0.25)	0,822	% exprimé en CO2 sur gaz sec
UNIQUE	23/07/2020 11:58 23/07/2020 13:13	0.2 % OUI	1950	228	kg/h

O2	
Repère de l'installation contrôlée	TORCHERE / TORCHERE
Gammes de mesure	0-25 %
Concentration du gaz étalon	20,9 % (+/- 0,5 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 20,9 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : 0,13 % Gain : 20,76 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	-0.7 % OUI	9,96 (Lq : 0.8)	0,630	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	-0.7 % OUI	1420	144	kg/h
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	-0.7 % OUI	9,77 (Lq : 0.8)	0,629	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	-0.7 % OUI	1390	143	kg/h
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	-0.7 % OUI	9,20 (Lq : 0.8)	0,624	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	-0.7 % OUI	1310	137	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		TORCHERE / TORCHERE			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		18,25 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,25 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,04 % Gain : 18,23 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.2 % OUI	9,53 (Lq : 0.25)	0,819	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.2 % OUI	1860	219	kg/h
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.2 % OUI	9,70 (Lq : 0.25)	0,823	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.2 % OUI	1900	221	kg/h
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.2 % OUI	10,2 (Lq : 0.25)	0,835	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.2 % OUI	1990	228	kg/h

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CO					
Repère de l'installation contrôlée		TORCHERE / TORCHERE			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		91,32 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 91,34 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,5 ppm Gain : 91,8 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.5 % OUI	16,0	4,26	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.5 % OUI	20,0	5,33	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.5 % OUI	18,1 (Lq : 3,40)	4,94	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2
1	23/07/2020 11:51 23/07/2020 12:27	0.5 % OUI	0,199	0,0554	kg/h
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.5 % OUI	5,83	4,22	ppm exprimé en CO sur gaz sec
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.5 % OUI	7,28	5,27	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.5 % OUI	6,49 (Lq : 3,34)	4,71	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2
2	23/07/2020 12:27 23/07/2020 13:03	0.5 % OUI	0,0725	0,0528	kg/h
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.5 % OUI	7,64	4,23	ppm exprimé en CO sur gaz sec
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.5 % OUI	9,55	5,28	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.5 % OUI	8,10 (Lq : 3,18)	4,50	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 11% O2
3	23/07/2020 13:03 23/07/2020 13:39	0.5 % OUI	0,0950	0,0530	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,27 - Conforme			
2	Ratio LQ / VLE (%)	2,23 - Conforme			
3	Ratio LQ / VLE (%)	2,12 - Conforme			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

TORCHERE :

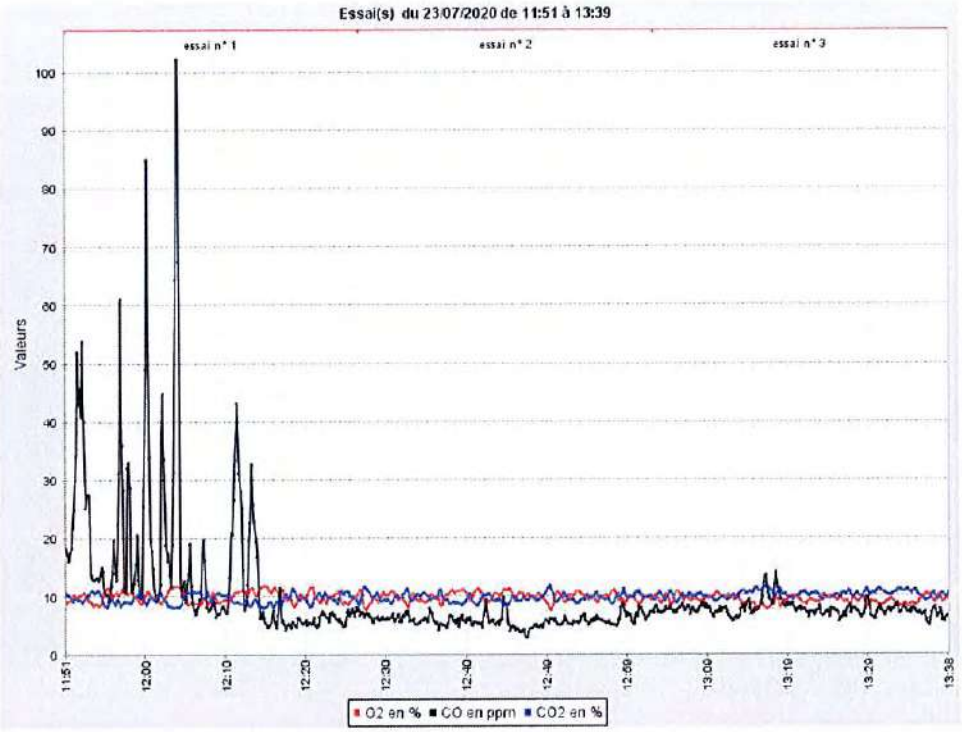

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

COPYRIGHT BUREAU VERITAS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Florian NAVEAU
Agence Produits Méditerranée
685 Rue Georges Claude
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E124445
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-133080-01

Version du : 31/07/2020
Date de réception technique : 25/07/2020
Première date de réception physique : 25/07/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 8190471/3/10/2_BDC
Référence Commande : 1510797704/8190471/3/10/2

Coordinateur de Projets Clients : Pierre Van Cauwenberghe / PierreVanCauwenberghe@eurofins.com / +333 88 02 33 89

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BU6356 Blanc - BV1BU6356
002	Air Emission	(AIE)	BV1BU6357 - BV1BU6357
003	Air Emission	(AIE)	BV1BU6358 - BV1BU6358

ACCREDITATION
N° 1- 1438
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E124445

Version du : 31/07/2020

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-133080-01

Date de réception technique : 25/07/2020

Première date de réception physique : 25/07/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 8190471/3/10/2_BDC

Référence Commande : 1510797704/8190471/3/10/2

N° Echantillon		001	002	003
Référence client :		BV1BU6356 Blanc	BV1BU6357	BV1BU6358
Matrice :		AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :		23/07/2020	23/07/2020	23/07/2020
Date de début d'analyse :		29/07/2020	29/07/2020	29/07/2020
Préparation Physico-Chimique				
LSG05 : **Volume**	ml	60	255	90
Indices de pollution				
LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**				
Sulfate soluble	mg SO4/l	* <0.20	* 81.8	* <0.20
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* D, <7.95	* 13900	* D, <12.0

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Pierre Van Cauwenberghe
Coordinateur Projets Clients

ACCREDITATION
N° 1- 1438
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E124445

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-133080-01

Version du : 31/07/2020

Date de réception technique : 25/07/2020

Première date de réception physique : 25/07/2020

Référence Dossier : Référence Dossier : 8190471/3/10/2_BDC

Référence Commande : 1510797704/8190471/3/10/2

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° : 20E124445

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-133080-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : 1510797704/8190471/3/10/2

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSG01	Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage Sulfate soluble Dioxyde de soufre (SO2) total	Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF ISO 11632 / NF EN 14791	0.2	mg SO4/l µg/flacon	Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LSG05	Volume	Gravimétrie - Méthode interne		ml	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 918 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 20E124445

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-133080-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Réference Dossier : 8190471/3/10/2_BDC

Référence commande : 1510797704/8190471/3/10/2

Air Emission

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	BV1BU6356 Blanc		25/07/2020	25/07/2020		
002	BV1BU6357		25/07/2020	25/07/2020		
003	BV1BU6358		25/07/2020	25/07/2020		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE PORTIQUE RADIACTIVITE

Ce contrôle a lieu une fois par an et donne lieu à un rapport de contrôle avec certificat de conformité des deux capteurs de radioactivité positionnés au niveau des ponts bascule Entrée et Sortie, ainsi que l'étalonnage du dosimètre accompagné de son certificat de conformité.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BERTHOLD TECHNOLOGIES

BERTHOLD France SAS

RAPPORT DE CONTRÔLE

CLIENT : SMA VAUTUBIERE **VILLE :** LA FARE LES OLIVIERS (13)

DEMANDEUR : **DATE :** 2-juil.-20

TECHNICIEN : DARODES

INTERVENTION SUR SITE DE : ☑ Maintenance annuelle ☐ Dépannage ☐ Mise en service

MATERIEL : PORTIQUE LB441 **N° série / localisation:** 0294 / 0292 (ENTREE)

Travaux effectués:

Vérification de la régulation de la haute tension des détecteurs : ☑ oui ☐ non

Gauche = **810,00 V** Droit = **835 Cps**

Contrôle de la stabilité du bruit de fond de chaque détecteur : ☑ oui ☐ non

Gauche = **114 Cps** Droit = **132 Cps**

Contrôle de l'efficacité des détecteurs avec source test de 402 kBq Ba133: ☑ oui ☐ non

(rapport de rendement ci-joint)

Contrôle et ajustement des paramètres de calibration ☑ oui ☐ non

Bruit de fond (A/B) : Seuil mini A: **50 Cps** Seuil maxi A: **300 Cps**

Seuil mini B: **50 Cps** Seuil maxi B: **300 Cps**

Contrôle du déclenchement de l'alarme avec source test sur chaque détecteur : ☑ oui ☐ non

Vérification fonctionnement des signaux visuels et sonore : ☑ oui ☐ non

Remarques : Le passage des véhicules doit se faire à vitesse réduite (vitesse optimale entre 4 et 10 km/h).

Fonctionnement LB441 : ☑ Opérationnel ☐ Non opérationnel

Fournitures :

Signature technicien :

***imprimé en deux exemplaires dont un remis au client.**

BERTHOLD FRANCE SAS
Parc Technologique des Bruyères - 8 route des Bruyères - 78770 THOIRY - Tél +33 1 34 94 79 00 - Fax +33 1 34 94 79 01
Berthold-france@Berthold.com - www.Berthold.fr
SAS au capital de 150 000 Euros - Siret 652 043 811 00056 - Code APE 4669 B - RCS Versailles 652 043 811 - TVA FR 54652 043 811
Banque : Banque Populaire BPBFC SENS - 10807 - 00449 - 22121520517 - 13

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BERTHOLD TECHNOLOGIES

Siège	S.a.v
8 route des Bruyères 78770 THOIRY Téléphone : 01 34 94 79 00 Télécopieur : 01 34 94 79 01	8 route des Bruyères 78770 THOIRY Téléphone : 01 34 94 79 12 Télécopieur : 01 34 94 79 24

Date : 02/07/2020

Matériel : Portique LB441

Client : SMA VAUTIBIERE

LA FARE LES OLIVIERS (13)

Certificat de Conformité

		Nb détecteurs	2
N° d'identification	N° 0295 et 0293 SORTIE	Longueur	750 mm

Remplacement de la pile de sauvegarde mémoire	○ OUI ◉ NON
Contrôle Alimentation	ok
220 Volt	229,50 Volts
HT TUBE	**(VOLTS)**
Détecteur Gauche Détecteur Droit	764,00 Volts 854,00 Volts
Bruit de fond	**(CPS)**
Détecteur Gauche Détecteur Droit	131,0 cps 111,0 cps
Vérification du rendement détecteur	
Source de Ba133 de 402 kBq (11 uCi) Nr UN970	245064 Bq

Détecteur Gauche	Rendement	**COMPTAGE BRUT**
Source au contact de l'enveloppe à 0 cm de la photocathode (2 < x < 12)	8,72%	21500,0 cps
Source au contact de l'enveloppe à 75cm de la photocathode (2 < x < 12)	7,60%	18755,0 cps
Détecteur Droit		
	Rendement	
Source au contact de l'enveloppe à 0 cm de la photocathode (2 < x < 12)	8,93%	21984,0 cps
Source au contact de l'enveloppe à 75cm de la photocathode (2 < x < 12)	7,97%	19650,0 cps

Conclusion

Réglage de l'alarme DETECTEUR Gauche = 300 cps (3 x bf)
Réglage de l'alarme DETECTEUR Droit = 300 cps (3 x bf)

INTERVENTION REALISEE:

Réparation : ☐
Vérification : ☑

Signature technicien:

L'appareil est déclaré : ☑ CONFORME ☐ NON-CONFORME

Ce certificat correspond au contrôle périodique de l'étalonnage de l'instrument de mesure ci-présent et a été effectué par un organisme dont le système qualité est conforme à minima aux normes ISO 9001 version 2000 au sens de l'arrêté du 21 Mai 2010

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BERTHOLD France SAS

RAPPORT DE CONTRÔLE

CLIENT : SMA VAUTUBIERE **VILLE :** LA FARE LES OLIVIERS (13)

DEMANDEUR : M.Rapezzi **DATE :** 12-juil.-19

TECHNICIEN : M.Darodes

INTERVENTION SUR SITE DE : ☑ Maintenance annuelle ☐ Dépannage ☐ Mise en service

MATERIEL : PORTIQUE LB441 **N° série / localisation:** 0295 / 0293 (SORTIE)

Travaux effectués:

Vérification de la régulation de la haute tension des détecteurs : ☑ oui ☐ non

Gauche = **764,00 V** Droit = **854 Cps**

Contrôle de la stabilité du bruit de fond de chaque détecteur : ☑ oui ☐ non

Gauche = **131 Cps** Droit = **111 Cps**

Contrôle de l'efficacité des détecteurs avec source test de 402 kBq Ba133: ☑ oui ☐ non

(rapport de rendement ci-joint)

Contrôle et ajustement des paramètres de calibration ☑ oui ☐ non

Bruit de fond (A/B) : Seuil mini A: **50 Cps** Seuil maxi A: **300 Cps**

Seuil mini B: **50 Cps** Seuil maxi B: **300 Cps**

Contrôle du déclenchement de l'alarme avec source test sur chaque détecteur : ☑ oui ☐ non

Vérification fonctionnement des signaux visuels et sonore : ☑ oui ☐ non

Remarques : Le passage des véhicules doit se faire à vitesse réduite (vitesse optimale entre 4 et 10 km/h).

Fonctionnement LB441 : ☑ Opérationnel ☐ Non opérationnel

Fournitures :

Signature technicien :

***imprimé en deux exemplaires dont un remis au client.**

BERTHOLD FRANCE SAS
Parc Technologique des Bruyères - 8 route des Bruyères - 78770 THOIRY - Tél. +33 1 34 94 79 00 - Fax +33 1 34 94 79 01
Berthold-france@Berthold.com - www.Berthold.fr
SAS au capital de 160 000 Euros - Siret 652 043 811 00056 - Code APE 4669 B - RCS Versailles 652 043 811 - TVA FR 54652 043 811
Banque : Banque Populaire BPBFC SENS - 10807 - 00449 - 22121520617 - 13

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LC TECHNOLOGIES

BERTHOLD

Technicien : M.Darodes

Client : SMA Vautubiere (Laurent Zinch LC Technologie)
Contact : M.Rapezzi
Adresse :
Ville : La Fare des Olivier (13)
Tél, fax, mail :

FICHE D'INTERVENTION

N° : BDT0207202001

Objet de l'intervention/Problème : ☐ Constaté ☐ Non constaté

Maintenance annuelle portiques Berthold et radiametre RNI

Travaux effectués :

Contrôle stabilité BDF
Vérification des paramètres du LB441 Pont d'entrée / pont de sortie
Relevé des HT de des détecteurs voies A et B sur pont d'entrée et de sortie
Mesures des tensions d'alimentations
Mesures de rendements avec source de BA133 sur la voie A et B pont entrée et sortie
Tests de déclenchements sur la voies A et B de chaque ponts
Vérification de la vérine lumineuse et de l'alarme sonore
Pose d'une étiquette de conformité sur LB441 entrée, sortie et RNI

Contrôle du Radiametre RNI n°2865 avec appareil RNI étalon

Résultat après essai : ■ **Opérationnel** ☐ **Non opérationnel**

Formation opératoire réalisée : ☐ **Oui** ■ **Non à :**

Division : ■ Process Control ☐ Bio ☐ Radio

Intervention : ■ sur site ☐ atelier

Statut : ☐ garantie ☐ contrat ■ facturable

Type d'intervention:
☐ installation/mise en service ☐ dépannage/expertise
☐ changement de source ■ visite de maintenance

Type:	2 x750mm	Modèle:	LB441	N° série:	0295-0293
Type:	2x750mm	Modèle:	LB441	N° série:	0294-0292
Type:	Radiamètre	Modèle:	RNI	N° série:	2865

Prestations/Fournitures :

Qté	Désignation	Référence	Prix/unité

Total HT (euros) :

Bon pour acceptation de devis valant commande

Le client déclare accepter les prestations et/ou fournitures conformes au descriptif ci-dessus. Le client certifie avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Nom signataire : M.Dermel Date : 2/7/20

Cachet et signatures

Client

Technicien

Main d'œuvre :

Date	Matin	Après-midi
2/7/20	08 h 45 - 10 h 30	h - h
	h - h	h - h

Berthold France SAS vous remercie de la confiance que vous lui témoignez, et vous invite à participer à l'amélioration de nos prestations en répondant au questionnaire ci-joint au verso ou sur notre site internet www.berthold.fr à la rubrique « Berthold à votre écoute ».

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BERTHOLD TECHNOLOGIES

Siège	S.a.v
8 route des Bruyères 78770 THOIRY Téléphone : 01 34 94 79 00 Télécopieur : 01 34 94 79 01	8 route des Bruyères 78770 THOIRY Téléphone : 01 34 94 79 12 Télécopieur : 01 34 94 79 24

Date : 02/07/2020

Matériel : Portique LB441

Client : SMA VAUTUBIERE

LA FARE LES OLIVIERS (13)

Certificat de Conformité

		Nb détecteurs	2
N° d'identification	N° 0294 et 0292 ENTREE	Longueur	750 mm

Remplacement de la pile de sauvegarde mémoire	○ OUI ◉ NON
Contrôle Alimentation	ok
220 Volt	229,50 Volts
HT TUBE	**(VOLTS)**
Détecteur Gauche Détecteur Droit	810,00 Volts 835,00 Volts
Bruit de fond	**(CPS)**
Détecteur Gauche Détecteur Droit	114,0 cps 132,0 cps
Vérification du rendement détecteur	
Source de Ba133 de 402 kBq N° UN970	245064 Bq
Détecteur Gauche	**COMPTAGE BRUT**
	Rendement
Source au contact de l'enveloppe à 0 cm de la photocathode (2 < x < 12)	8,54% 21050,0 cps
Source au contact de l'enveloppe à 75cm de la photocathode (2 < x < 12)	7,17% 17684,0 cps
Détecteur Droit	
	Rendement
Source au contact de l'enveloppe à 0 cm de la photocathode (2 < x < 12)	8,74% 21548,0 cps
Source au contact de l'enveloppe à 75cm de la photocathode (2 < x < 12)	7,92% 19544,0 cps
Conclusion	
Réglage de l'alarme DETECTEUR Gauche = 300 cps (3 x bf) Réglage de l'alarme DETECTEUR Droit = 300 cps (3 x bf)	

INTERVENTION REALISEE:

Réparation : ☐

Vérification : ☑

Signature technicien:

L'appareil est declaré : ☑ CONFORME ☐ NON-CONFORME

Ce certificat correspond au contrôle périodique de l'étalonnage de l'instrument de mesure ci-présent et a été effectué par un organisme dont le système qualité est conforme à minima aux normes ISO 9001 version 2000 au sens de l'arrêté du 21 Mai 2010

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BERTHOLD TECHNOLOGIES

Délivré à :

SMA VAUTUBIERE

CERTIFICAT DE CONTRÔLE

DE L'ETALONNAGE DU DOSIMETRE

RNI

INSTRUMENTS VERIFIES

N° de série: **2865**
Version: **10/R**

	Valeurs Références du RNI n°2509	Valeurs Mesurées	Conformité (+/- 20%)
Mesure de bruit de fond	0,13	**0,1 µSv/h**	OUI
Débit de dose au contact	45,5	**42,7 µSv/h**	OUI
Observations:			

Cette prestation a été effectuée avec des équipements de référence, par du personnel compétent et dans des conditions d'environnement contrôlées.

INSTRUMENT(S) OU SOURCE(S) UTILISE(S) POUR LA PRESTATION :

Mesure au contact: Source de Ba133, Nr UN970, Activitée : 402KBq, Année source : 01/01/2013
Valeurs références relevées avec l'appareil étalon RNI 10/R n°2509

Date de vérification: **2-juil.-20**

CONCLUSION: L'appareil est:

☑ **CONFORME**

☐ **NON CONFORME**

aux spécifications du constructeur.

Service Technique
Nom du vérificateur:
DARODES

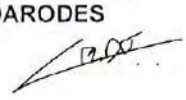

Ce certificat correspond au contrôle périodique de l'étalonnage de l'instrument de mesure ci-présent et a été effectué par un organisme dont le système qualité est conforme à minima aux normes ISO 9001 version 2000 au sens de l'arrêté du 21 Mai 2010.

BERTHOLD France SA
Parc Technologique des Bruyères
8, route des Bruyères
78770 Thoiry
Tél: 01 34 94 79 00 - Fax: 01 34 94 79 01

Version du 05/11/2015

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE ET ETALONNAGE DES PONTS BASCULE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

MICROMEGA
PESAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
ETUDE - VENTE - INSTALLATION - MAINTENANCE - CONTROLE - CONTRAT D'ENTRETIEN

CARNET METROLOGIQUE

Instrument de Pesage à Fonctionnement :

☐ **Non Automatique**
☐ **Automatique**

Périodicité de la vérification :

☐ 2 ans : Utilisation exclusive pour la vente directe au public. L'instrument ne peut pas servir à la confection ou au contrôle de produits préemballés.

☐ 1 an : Tous les autres usages réglementés.

Nom et adresse de l'utilisateur : SMA VAUTUBIERE S.A.S
C.S.D.U. La Vautubière
Chemin du Coussou - C.D. 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél. 04 90 45 45 60 - Fax 04 90 45 49 93
SIRET 490 598 224 00015 - APE 900 B

REÇU
Le 23 SEP. 2020
SMA Vautubière

Ambulant (Zone Géographique) :
Marque : Avery Master
Modèle/Type : AMK - TAC I.D.F. 100)
Max : 50 T **e** : 20 kg **Min** : 400 kg **Tare** : —
N° de série : 58603 A
N° de TAC/Décision : F01-A-011 du 01/08/2001
N° de TC associés : LNE 01-05 rev 3
Classe : III **Réf Interne** : Pont de sortie

Vitesse Max du convoyeur (IPFA) :
Cadence Max (IPFA) :

Révision du 14/06/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Conformément à l'article 29 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle en service des instruments de mesure, il est interdit de détenir des instruments soumis au régime du contrôle en service qui, par suite de circonstance imputables au détenteur, ne seraient pas revêtus d'une marque de contrôle en service en cours de validité et dont la mise hors service n'aurait pas été clairement indiquée.

DATE :	24 / 09 / 2020

MISE EN PLACE DU CARNET METROLOGIQUE

☐ 1er carnet métrologique de l'instrument CE M__ ____

☒ Ce carnet vient en remplacement d'un autre carnet

Motif du remplacement : plein

☐ CE M__ ____ ☒ CE 02 0071 + M ☐ ☐ + ☐

CONSTITUTION DE L'INSTRUMENT

Dispositif Indicateur : TC n° LNE01-05 rev0

Module de traitement : TC n°

Cellule(s) de pesée : TC n°

Périphériques connectés		
	Répétiteur de poids	☒ oui ☐ non
	Dispositif de Sauvegarde des Données (DSD)	☒ oui ☐ non
	Imprimante témoin (APR)	☐ oui ☒ non
	Autre : logiciel Satellia	☐ oui ☐ non

OBSERVATIONS

DANS LE CAS D'UNE VERIFICATION CE OU UE

☐ Apposition des marquages + fourniture d'une déclaration de conformité UE
☐ Apposition des scellements
☐ Apposition de la plaque métrologique
☐ Apposition de la 1ère marque de vérification périodique (vignette verte)

☐ Vérif. **SUR** le lieu d'utilisation	☐ Vérif. **HORS** du lieu d'utilisation	☐ Utilisation correction g : _____

Observations métrologiques :

Organisme : Raison sociale et adresse	Signature :
ARTEMIS U07 07004 PRIVAS Bureau MICROMEGA Intervenant : FICAT Romain	

☐ Cocher les cases correspondantes

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DATE :	24 / 09 / 2020

MISE EN PLACE DU CARNET METROLOGIQUE

Organisme : ARTEMIS U07 (Raison sociale et adresse / marque identification)
07004 PRIVAS
Bureau MICROMEGA
FICAT Romain

Intervenant :

Signature :

INTERVENTION

☒ ~~Vérif.~~ **SUR** le lieu d'utilisation

☐ Vérif. **HORS** lieu d'utilisation ☐ Utilisation correction g – Valeur : _____

Intervention réalisé à _____ pour une utilisation à _____

En vérification périodique, l'instrument ne doit pas être démonté pour le transport, ni déconnecté d'un terminal point de vente ou d'un dispositif utilisant un DSD.

Version logiciel : IDE V1.0 ☐ SO - Checksum : _____ ☐ SO - Compteur. : _____ ☐ SO

Observations : _____

☐ CAS D'UNE VERIFICATION PERIODIQUE

Sanction de la vérification périodique : ☐ **ACCEPTATION** ☐ **REFUS**

☒ CAS D'UNE PRESTATION

☒ Volontaire ☐ Prescrite par (Marque)

Description de la prestation : Réglage des angles, ajustage scellements, borne loi 92275

☒ Vérification Primitive complète

☐ Suite à intervention métrologique

☒ Révision Périodique (> 5t)

☐ Vérification primitive réduite
(Annexe 2 de la décision du 13/07/2009)

☐ Intervention simple avec bris de scellements

☐ Ajout/remplacement d'un périph. Règlementaire

☐ Intervention simple sans bris de scellements mais affectant la conformité

☐ Dépannage en urgence (instrument > 5t sans étalons à disposition)

☐ Mise Hors Service temporaire de l'instrument

☐ Remise en service provisoire (vérif. Primitive obligatoire sous 15 jours)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES IPFNA DE COMPARAISON

Localisation (Client/Ville) : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Classe : _____

Max : _____ e : _____ N° de série : _____

Distance instrument réparé : _____ km Validité Vignette : _____

☐ Intervention simple sans bris de scellements (pas de vérification primitive)

VISA UTILISATEUR :

☐ Utilisateur Absent

☐ Cocher les cases correspondantes

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DATE :	24 / 09 / 2020

MISE EN PLACE DU CARNET METROLOGIQUE

Organisme : Raison sociale et adresse/ marque identification
ARTEMIS U07
07004 PRIVAS
Bureau MICROMEGA
Intervenant : FICAT Romain

Signature :

INTERVENTION

☒ Vérif. **SUR** le lieu d'utilisation

☐ Vérif. **HORS** lieu d'utilisation ☐ Utilisation correction g – Valeur : _____

Intervention réalisé à _____ pour une utilisation à _____

En vérification périodique, l'instrument ne doit pas être démonté pour le transport, ni déconnecté d'un terminal point de vente ou d'un dispositif utilisant un DSD.

Version logiciel : IDEV1.0 ☐ SO - Checksum : _____ ☐ SO - Compteur. : _____ ☐ SO

Observations : _____

☒ CAS D'UNE VERIFICATION PERIODIQUE

Sanction de la vérification périodique : ☒ **ACCEPTATION** ☐ **REFUS**

☐ CAS D'UNE PRESTATION

☐ Volontaire ☐ Prescrite par (Marque)

Description de la prestation : _____

☐ Vérification Primitive complète
- ☐ Suite à intervention métrologique
- ☐ Révision Périodique (> 5t)

☐ Vérification primitive réduite
(Annexe 2 de la décision du 13/07/2009)
- ☐ Intervention simple avec bris de scellements
- ☐ Ajout/remplacement d'un périph. Règlementaire
- ☐ Intervention simple sans bris de scellements mais affectant la conformité

☐ Dépannage en urgence (instrument > 5t sans étalons à disposition)
- ☐ Mise Hors Service temporaire de l'instrument
- ☐ Remise en service provisoire (vérif. Primitive obligatoire sous 15 jours)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES IPFNA DE COMPARAISON

Localisation (Client/Ville) : _____
Marque : _____ Modèle : _____ Classe : _____
Max : _____ e : _____ N° de série : _____
Distance instrument réparé : _____ km Validité Vignette : _____

☐ Intervention simple sans bris de scellements (pas de vérification primitive)

VISA UTILISATEUR :

☐ Utilisateur Absent

☐ Cocher les cases correspondantes

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Carnet métrologique

☒ Premier carnet ☐ Renouvellement

L'expertise métrologique
ARTEMIS
BP 405 - 07004 PRIVAS Cedex
Téléphone : 04 75 64 16 16
e-mail : direction@artemis.fr

Votre interlocuteur :
NICROFOA PESAGE
ZAC du Coteau de la Mine
Impasse du Savoir
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.65.43.43

Nom et adresse du DETENTEUR : S.M.A Vautubière
décharge de la Vautubière CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS
Lieu d'utilisation : idem

INSTRUMENT : ☒ **IPFNA** ☐ **IPFA**
Marque : ARTEMIS
Modèle ou type : ARTE - IDe100 - G&R
N° de série : 2020 - MICRO - 0088
N° interne : ~~ENTREE~~ 58603 B
Certificat CE de type ou décision équivalente : LNE - 33033 Rev 3

Max : 50000 kg *e* : 20 kg *d* :
Min : 1000 kg
Classe : (III)
(TARE INACTIVE)

Date de mise en service : 05/10/2020
Périodicité de la vérification périodique : ☒ 1 an ☐ 2 ans
Révision périodique : ☒ oui ☐ non

La détérioration du carnet métrologique, des inscriptions, des marquages et des dispositifs de scellement peut entraîner le refus de l'instrument.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Version(s) logicielle(s) *(software)*: IDE V-1.0.

Somme de contrôle *(checksum)*: —

Modules associés

Désignation	N° de série	Certificat n°
indicateur IDe100	10.03.064	LNE-15649 R3.
capteur G8R	—	R60/2000-GB1-17.01

IPFNA connecté à un TPV / DPV

TPV (Electronic point of sale)	
Certificat n° :	
Marque :	
Modèle :	
N° de série :	

Logiciel (software)	
Certificat n° :	
Version :	
Checksum :	

Périphériques connectés / intégrés

Désignation	Marque	Modèle	N° de série
imprimante	LASERJET A4	EPSON 1350	R98Y061853
Repetiteur	VTEC VIDO AN	—	2586
PC	Micromega	Satelia	Reuge
DSD	Master V	Alibi IDE	Intervue

Informations complémentaires

Taxe Inactive

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DATE : 05 / 10 / 2020

Intervention ***sur le lieu d'utilisation :*** ☒ oui ☐ non

Intervention ***hors du lieu d'utilisation :*** ☐ Atelier ☐ Autre : .....
Lieu d'utilisation (cas des interventions hors du lieu d'utilisation) :

.....

☐ *Instrument non démonté, non connecté à un TPV ou à un DSD externe, gravité du lieu d'utilisation prise en compte*

IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT

Raison sociale : ARTENIS
Adresse : BP 405
07004 PRIVAS

Bureau NARENEA

Marque d'identification : 007

Nom de l'intervenant : E. PERRAUD

Visa :

VERIFICATION CE

☒ CONFORME ☐ NON-CONFORME

INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Compteur d'évènements (scellement électronique) n° :
Déclaration UE de type avec apposition des marques (plaques et scellements). Vérification UE de type avec apposition de la 1ère vignette de conformité 1an et mise en place du carnet métrologique avec la déclaration de conformité

SMA VAUTUBIERE S.A.S
C.E.D.U. La Vautubière
Chemin du Coussou - C.D. 19
13580 LA FARE-LES-OLIVIERS
Tél. 04 90 45 45 60 - Fax 04 90 45 49 93
SIRET 490 598 224 00015 - APE 999 B

DETENTEUR DE L'INSTRUMENT

Nom : V

Signature :

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE MATERIEL INCENDIE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION SEMESTRIEL POTEAU INCENDIE /RIA SMA VAUTUBIERE N°1/2

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE :	CODE CLIENT :
SOCIETE : - SMA VAUTUBIERE CSDU	SOCIETE : - SMA VAUTUBIERE CSDU
CD 19 CH DU COUSSOU	CD 19 CH DU COUSSOU
LA FARE LES OLIVIERS	LA FARE LES OLIVIERS
CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13580	CP / LA FARE LES OLIVIERS 13580
TEL. / FAX :	TEL. / FAX :

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P / T / F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Réé	D	N	Réf	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
					POTEAUX INCENDIE										
					MESURE A 1 BAR PAR POTEAU										
1	CHOC	100/65	X	BAYARD	ENTREE DU SITE SMA V	X									PS/ 3 BARS /DEBIT A 1 BAR 61M3/H
2	CHOC	100/65	X	BAYARD	DECHETERIE/	X	RAPPEL:DEPLACER LES CONTAINERS								PS/2,8 BARS/DEBIT A 1 BAR 40 M3/H
3	CHOC	100/65	X	BAYARD	DECROTTEUR SMA V	EN COURS DE REMPLACEMENT									
					MESURE A 2,5 BAR PAR POTEAU										
1	CHOC	100/65	X	BAYARD	ENTREE DU SITE SMA V	X									A 2,5 BAR /DEBIT 27 M3/H
2	CHOC	100/65	X	BAYARD	DECHETERIE/	X									A 2,5 BAR /DEBIT 10 M3/H
					MESURE EN SIMULTANE N° 1+2 A 1 BAR										
1	CHOC	100/65	X	BAYARD	ENTREE DU SITE SMA V	X									A 1 BAR 52 M3/H
2	CHOC	100/65	X	BAYARD	DECHETERIE/	X									A 1 BAR 2 M3/H
															PRESSION STATIQUE PI N°2 1,2 BAR
															QUAND PI N°1 FERME
					RIA / HORS DECHETTERIE										
1	PT	25/30	X	MAT	EXTERIEUR BUREAUX SMA V	X									PS 3,8 B /PD 2 BARS
2	PT	25/30	X	MAT	ARRIERE BUREAUX SMA V	X									IDEM (distance entre les 2 RIA 10 M env)

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
PATRICK SERENI 0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
16/05/2020
TECH SUPPLEANT VINCENT TARQUIN

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL MR YVAN VESPERINI RESPONSABLE EXPLOITATION

LES 3 PI SONT PRIS EN CHARGE PAR SMA V CAR INDISSOCIABLES POUR LES MESURES

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réépreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION SEMESTRIEL POTEAU INCENDIE /RIA /CITERNES EAU SMA VAUTUBIERE N°2/2

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : - SMA VAUTUBIERE CSDU CD 19 CH DU COUSSOU LA FARE LES OLIVIERS CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13580 TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : - SMA VAUTUBIERE CSDU CD 19 CH DU COUSSOU LA FARE LES OLIVIERS CP / LA FARE LES OLIVIERS 13580 TEL. / FAX :

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Réé	D	N	Réf	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
					CITERNES FIXES EAU										
1	EAU	35M3	X	EN METAL	PLATEAU BASSIN SUPERIEUR	X									NIVEAU A COMPLETER
2	EAU	35M3	X	EN METAL	STOCK TUYAU PVC GAZ	X									NIVEAU A COMPLETER
3	EAU	35M3	X	EN METAL	STOCK TUYAU PVC GAZ	X									NIVEAU A COMPLETER
4	EAU	35M3	X	EN METAL	COTE CENTRALE A PARFUM	X									NIVEAU A COMPLETER
5	EAU	35M3	X	EN METAL	COTE CENTRALE A PARFUM	X									NIVEAU A COMPLETER
6	EAU	35M3	X	EN METAL	PLATEAU > ALGECO GARDIEN	X									NIVEAU A COMPLETER
7	EAU	35M3	X	EN METAL	PLATEAU > ALGECO GARDIEN	X									NIVEAU A COMPLETER
8	EAU	120M3	X	SOUPLE	COTE BASSIN INFERIEUR	X									NIVEAU A COMPLETER
9	EAU	35M3	X	EN METAL	COTE CARRIERE ABANDONNEE	X									NIVEAU A COMPLETER
															REFAIRE LES NUMEROS QUI S'EFFACENT

CITERNES JUMELEES

Prestation effectuée par (nom et signature) :	Date :	Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE PATRICK SERENI 0609529950 Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17	16/05/2020 TECH SUPPLEANT VINCENT TARQUIN	PAR MAIL MR YVAN VESPERINI RESPONSABLE EXPLOITATION

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réépreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Domaine 4	EXTINCTEURS	Q4
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		

Titulaire des certifications conjointes

Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Services d'installation et de maintenance d'extincteurs', sous le n° 632/14/04-285

Nom (ou raison sociale) PROSUD INCENDIE SAS

Chemin du Sarret
13590 MEYREUIL

Etablissement objet de l'installation

Nom (ou raison sociale) SMA ENENGIE site de la Vautubiere

Chemin du coussou -CD 9
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Nature de l'activité principale Centrale Biogaz

Cette installation a fait l'objet d'une déclaration de conformité N4 n° 16/117

Modifications survenues depuis la visite précédente du 16/01/2019

Description des événements, modifications (installation, locaux, exploitation, contenu, etc.), incidents survenus :

Mise à jour de l'installation
Soit 10 extincteurs dans l'installation.

L'installation

☒ est conforme et est maintenue conformément aux exigences du référentiel APSAD R4

☐ présente les points de non-conformité détaillés ci-dessous

Améliorations proposées (référence devis, etc.)

Les améliorations doivent préciser les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adéquations.

La vérification périodique a été effectuée

par Patrick SERENI

en présence de la direction

le 15/01/2020

A Meyreuil le 21/01/2020

Signature et cachet de l'entreprise titulaire des certifications

PROSUD INCENDIE SAS
Chemin du SARRET - 13590 MEYREUIL
Tél 04 42 27 16 77 - Fax 04 42 27 43 17
Siret 794 860 858 00016 - TVA FR61 794 860 858

Doc. Réf. Q4 – 01/2017 – Modèle et marque Q4 ® déposés par CNPP

Ce compte-rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes et transmis au client dans un délai de 1 mois en 3 exemplaires : 1 conservé par l'entreprise titulaire, 2 transmis à l'utilisateur (dont 1 mis à disposition de son assureur).

* Certifications conjointes délivrées par :
CNPP Cert , Organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'Assurance
Route de la Chapelle Réanville – CD 64 – CS 22265 – F 27950 SAINT MARCEL – www.cnpp.com
et AFNOR Certification – 11 rue Francis de Pressensé – F 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX – www.marque-nf.com

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2020 SMA VAUTUBIERE N° 1/4

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : **IDEM** CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Réé	D	Réf	NEU	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
1	E+A	9L	2013	EU	ATELIER	X	2017								
2	E+A	9L	2014	ANDRIEU	ATELIER	X	2019								
3	E+A	9L	2014	ANDRIEU	ATELIER ENTREE	X	2019								
4	CO2	2KG	2019	ANDRIEU	TGBT ATELIER	X									
5	PABC	50KG	2014	ANDRIEU	PROTECTION EXTER PESEE	X	2017								
6	CO2	5KG	2017	ANDRIEU	GROUPE ELECTROGENE	X									
7	PABC	9KG	2012	EU	MEZZANINE ATELIER	X	X						X		
8	PABC	9KG	2014	ANDRIEU	MEZZANINE ATELIER	X	2018								
9	E+A	9L	2012	EU	BUREAU EESEE	X	X						X		
10	E+A	6L	2011	EU	BUREAUX ADMINISTRATIFS	X	X						X		
11	CO2	2KG	2018	ANDRIEU	ELECT BUREAUX	X									
12	CO2	2KG	2013	EU	ETAGE/ELECTRICITE	X	X	X							PERTE DE CHARGE /REEPREUVE
13	E+A	6L	2013	EU	ETAGE	X	X						X		
14	PABC	9KG	2012	EU	EXTERIEUR PESEE	X	X						X		
15	PABC	9KG	2012	EU	EXTERIEUR PESEE	X	2017								
16	PABC	9KG	2012	GLORIA	EXERIEUR BUREAUX PESEE	X	X						X		

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
02/03 JANVIER 2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réépreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2019 SMA VAUTUBIERE N° 2/4

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : IDEM CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Ré e	D	Réf	NEU	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
17	PABC	9KG	2017	ANDRIEU	EXTERIEUR BUREAUX ADMN	X									
18	PABC	6KG	2017	SAFE	XTER LOCAL GARDIEN VILL	X									
19	E+A	6L	2012	EU	VILLA SALLE DE REUNION	X				X	X				
20	CO2	2KG	2018	EU	TGBT VILLA	X									
21	E+A	6L	2014	ANDRIEU	BUREAUX VILLA	X	X						X		PERCUTE
22	CO2	5KG	2017	ANDRIEU	RELAIS RADIO TGBT	X									
23	E+A	6L	2013	EU	VESTIAIRE/REFECT ALGECO	X	2017								
24	CO2	2KG	2018	EU	ELCT VESTIARES ALGECO	X									
25	PABC	9KG	2019	ANDRIEU	EXTERIEUR VESTIAIRES PARI	X									
26	PABC	6KG	2016	ANDRIEU	EXTERIEUR VESTIAIRES PARI	X	2019								
27	PABC	50KG	2014	ANDRIEU	GRANDE TORCHERE	X	2017								
28	PABC	9KG	2014	ANDRIEU	ENTREE TORCHERE	X	2019								
29	PABC	9KG	2013	EU	CENTRALE PARFUM N°1	X	2018								
30	CO2	5KG	2019	ANDRIEU	TGBT TORCHERE	X									
31	PABC	9KG	2014	ANDRIEU	TORCHERE	X	2019								
32	CO2	2KG	2017	ANDRIEU	TORCHERE	X									

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
02 /03 JANVIER 2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

V Vérification R Recharge Ré Réepreuve + mines D Disparu N Neuf Ré Réformé Dé Décénal Ma Maintenance Additionnelle Approfondie P Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2020 SMA VAUTUBIERE N° 3/4

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : **IDEM** CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Ré e	D	Ré f	NEU	Dé c	Ma a	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
33	PABC	9KG	2014	ANDRIEU	LOCAL CHARBON	X	2018								
34	PABC	9KG	2015	ANDRIEU	CONTAINER HUILES	X	X								
35	PABC	9KG	2016	SAFE	CONTAINER HUILES	X	X								
36	PABC	50KG	2014	ANDRIEU	ATELIER AIRE DE LAVAGE	X									
37	PABC	50KG	2017	ANDRIEU	ATELIER AIRE DE LAVAGE	X									
38	PABC	50KG	.2017	ANDRIEU	ATELIER AIRE DE LAVAGE	X									
39	E+A	6L	2018	ANDRIEU	ATELIER MECANIQUE ALGECO	X									
40	DOUCHE	9L	2015	ANDRIEU	CONTAINER HUILES	X	X								
41	PABC	9KG	2016	ANDRIEU	EXTERIEUR ALGECO PIECES	X									R2021
42	PABC	9KG	2014	ANDRIEU	EXTERIEUR ALGECO PIECES	X	2018								
43	PABC	50KG	2012	EU	PLANTEAU < BASSIN		2017								
44	PABC	9KG	2016	ANDRIEU	ALGECO GARDIEN	NON VU									
45	PABC	9KG	2015	ANDRIEU	ALGECO GARDIEN	NON VU									
46	PABC	9KG	2019	ANDRIEU	CENTRALE PARFUM COTE ROUT	X									
47	DOUCHE	9L	2016	ANDRIEU	ATELIER PESEE	X	X								
48	PABC	50KG	2015	ANDRIEU	ATELIER PESEE	X	2019								

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
02/3 JANVIER 2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réepreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2020 SMA VAUTUBIERE N° 4/4

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : **IDEM** CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Ré e	D	Réf	NEU	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
49	PABC	6KG	2018	GLORIA	"SECOURS ENGINS"	X									
50	PABC	6KG	2018	GLORIA	"SECOURS ENGINS"	X									
51	PABC	6KG	2015	GLORIA	COMPRESSEUR BASSIN		NON VU								(idem 2017)
52	PABC	6KG	2015	ANDRIEU	LOCAL COMPRESSEUR EN DUR	X	2019								
53	CO2	2KG	2016	ANDRIEU	TGBT COMPRESSEUR	X									
54	PABC	50KG	2016	ANDRIEU	ALGECO GARDIEN	X									R2021
55	PABC	50KG	2017	ANDRIEU	EXTERIEUR ALGECO VESTIAIRES	X									
															EXTINCTEURS
															LOCAUX CONFORMES CODE DU TRAVAIL

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
02/03 JANVIER 2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réepreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2020 SMA VAUTUBIERE N° 1/2

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : **VEHICULES** CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Réé	D	Réf	NEU	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
	P ABC	6KG	2014	VULCAIN / ROT	DN 145 AY (HYDROCARBURES)	X				X					MIS 1 P6 KG DE RESERVE
	P ABC	2KG	2016	ANDRIEU	EB 919 PD (CAMION EAU)	X	X						X		
	P ABC	6KG	2018	GLORIA	EB 919 PD (CAMION EAU)	X									
	P ABC	6KG	2017	GLORIA	TRAX DR6	NON VU									VEHICULE EN REPARATION /BERGERA
	P ABC	6KG	2018	GLORIA	DUMPER 730	X				X					MIS 1 P6 KG DE RESERVE
	P ABC	9KG	2015	SAFE	CAMION 5981 JA 13	X	X						X		SOUS COFFRE
	P ABC	6KG	2016	RESMA	CAMION 1798 ZN 13 (MOLLAR)					X					MAUVAIS ETAT+CAMION HS
	P ABC	6KG	2016	RESMA	PELLE 320 D	X									
	P ABC	6KG	2019	RESMA	PELLE 330D	X									
	P ABC	6KG	2018	GLORIA	TRAX 963				X						MIS 1 P6 KG DE RESERVE
	P ABC	9KG	2017	SAFE	COMPACTEUR 836 H	X									SOUS COFFRE
	P ABC	9KG	2018	SAFE	COMPACTEUR 836 G	X									
	P ABC	9KG	2018	SAFE	COMPACTEUR 836 H / 656	X									
	P ABC	9KG	2018	SAFE	COMPACTEUR 836 H / 648	X									
	P ABC	6KG	2016	RESMA	DUMPER 250	X									
	P ABC	6KG	2018	GLORIA	ROULEAU COMPRESSEUR	NON VU									PORTE IMPOSSIBLE A OUVRIR

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
SAMEDI
25/01/2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réepreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

PROSUD INCENDIE

Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 / F : 04 42 27 43 17
Mail : contact@prosud-incendie.fr
www.prosud-incendie.fr

RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEUR 2020 SMA VAUTUBIERE N° 2/2

Adresse d'INTERVENTION	Adresse de FACTURATION
CODE SITE : SOCIETE : ADRESSE : **VEHICULES** CP / VILLE : TEL. / FAX :	CODE CLIENT : SOCIETE : SMA VAUTUBIERE ADRESSE : CSDU LA VAUTUBIERE CD 19 CHEMIN DU COUSSOU CP / VILLE : LA FARE LES OLIVIERS 13680 TEL. / FAX : 0490454566

☒ EXTINCTEUR ☐ RIA

EXT RIA N°	AGENT TYPE P/T/F	POIDS DE CHARGE Ø/L	ANNEE	MARQUE / MODELE	EMPLACEMENT	COCHER LES CASES NECESSAIRES V	R	Ré e	D	Réf	NEU	Déc	Maa	P	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION EXISTANTE
					SYNTHESE / RECAPITULATIF										
	P ABC	6KG	2019	GLORIA	APPAREIL DE RESERVE EXISTANT	X									MIS SUR DN 145 AY
	P ABC	6KG	2017	RESMA	APPAREIL DE RESERVE EXISTANT	X									MIS SUR DUMPER 730
	P ABC	6KG	2018	GLORIA	APPAREIL DE RESERVE EXISTANT	X									MIS SUR TRAX 963C
					RESERVE RESTANTE ENGINS										
					NEANT										
					RESERVE A RENOUVELLER										
	P ABC	6KG	2020	GLORIA	POUR TOUT VEHICULE SUR SITE										
	P ABC	6KG	2019	GLORIA	POUR TOUT VEHICULE SUR SITE										
	P ABC	9KG	2020	SAFE/ANDRIEU	COMPACTEUR EXCLUSIVEMENT										
	P ABC	9KG	2020	SAFE/ANDRIEU	COMPACTEUR EXCLUSIVEMENT										
															SOIENT 4 APPAREILS
															PREVOIR RENOUVELLEMENT RESERVE

Prestation effectuée par (nom et signature) :
PROSUD INCENDIE
SERENI PATRICK/0609529950
Chemin du Sarret - 13590 MEYREUIL
T : 04 42 27 16 77 - F : 04 42 27 43 17

Date :
SAMEDI
25/01/2020

Intervention et visite constatée par (nom et signature) :
PAR MAIL:M.YVAN VESPERINI DIRECTEUR D'EXPLOITATION
yvesperini@orange.fr

Registre de sécurité signé : OUI / NON (demandé mais non présenté).

Vérification Recharge Réépreuve + mines Disparu Neuf Réformé Décénal Maintenance Additionnelle Approfondie Panneau

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etudes
Concepts
Réalisations

Installations neuves • Dépannages • Maintenances

Automatismes • Portails • Portes sectionnelles • Portes souples
Rideaux métalliques • Barrières levantes • Niveleurs de quai

18 C Avenue BADONVILLER - 13410 LAMBESC
TEL. 04 42 92 77 21 - FAX. 04 42 92 85 53
WWW.ECRSUD.COM

CLIENT : SMA Vautubiere · FOURNISSEUR :	DATE : 1 juillet 2020
VILLE : La Fare les oliviers	INTERVENTION N° : 11000
Devis / Dépannage / Maintenance / Garantie / Enlèvement de marchandise	Type de porte :
Description des travaux réalisés :	Localisation :

Contrat de Maintenance

Rideau Metallique N° 2 Maintenue Montée et descente
Dimensions : Larg : 5015 Haut : Sous Draperau 3170
Attention Cassé Haute Soudée Danger de non fonctionnement
Portail entrée Sortie. N° [illegible] 1 Motorisation
essai de l'ensemble des Securités OK
Feu orange éclairage de Zone OK
Remplacement des Lipos LR6 de Radio Bande
Faire attention au Niveau des Cellules Sur
Extérieure Realiser le traitement Fournies Presence
Important pourrait vous provoquer une Non Fermeture du portail

❑ INSTALLATION DÉPANNÉE ❑ INSTALLATION DÉPANNÉE MAIS PRÉVOIR TRAVAUX ❑ À L'ARRÊT FAIRE DEVIS URGENT

Matériel fourni / enlevé :	Heure d'arrivée :
2 Piles LR6.	Heure de départ :
1 Bande de Caoutchouc Rideau coulissant	Nombre de techniciens :

Signature du technicien :	Réception des travaux par Mme / Mr : DERMEZ
	Signature et cachet de l'entreprise obligatoire :

SMA VAUTUBIERE S.A.S
C.S.D.U. La Vautubière
Chemin du Coulesou - C.D. 19
13680 LA FARE LES OLIVIERS
Tél. 04 90 45 45 60 - Fax 04 90 45 49 93
SIRET 490 [illegible] 00015 - APE 900 B

OBSERVATIONS : LA LOCATION DE CHARIOT, NACELLE, ETC...
SONT À LA CHARGE DU CLIENT AINSI QUE TOUTES ARRIVÉES DE COURANT 220/380 VOLTS.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

N°049317502001R002

N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES BUREAUX ET RECEPTION

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Date de vérification | 22/10/2020

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 23/10/2020

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

DEKRA

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4
RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4
Cadre de la vérification 4
Limites de la vérification 4
Renseignements sur l'installation 4
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6
RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7
Conditions de réalisation des mesurages 7
Résultats des mesurages et essais 7
Prise de terre des masses BT 7
ANNEXES 8
Annexe A : Symboles et abréviations 8
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA (réf) :	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement Bureaux et réception

Réalisation

Date de vérification :	du 22/10/2020 au 22/10/2020
Durée de la vérification :	0,25 jour(s)
Nom du vérificateur :	MARTINEZ RICHARD
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Manœuvres de coupure :	Non autorisées par l'exploitant
Observations communiquées à :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :	Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation :	Non renseignée
Date de la vérification précédente :	05/09/2019
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification Les effectifs sont proposés par le vérificateur pour servir de base à la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Matériels BT BUNGALOW BUREAUX 8 modules _____ BASSE TENSION

1	Eclairages fixes de classe I	Présence de dégradations mécaniques, sur un point lumineux du réfectoire, un point lumineux du bureau et 4 points lumineux étage, à remettre en état	R4215-11 / C15-100 530

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	100		45

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X		AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X		AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X		AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X		AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X		AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0		BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1		BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3		BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4		BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5		BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6		BC4	Enceintes conductrices exigués
AD 7	Immersion	IP X7		BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8		BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02		BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07		BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08		BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10		BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)			UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)			Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs			Nr	Declencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = $2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Rapport de vérification périodique

N°049317502001R004

N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATION POMPE FORAGE F2

SANS OBSERVATION

Adresse de facturation : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité : ANNUELLE

Dates de vérification : 22/10/2020

Nom et visa du signataire : MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes :

Observations : Aucune observation constatée

Date du rapport : 23/10/2020

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4
RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4
Cadre de la vérification 4
Limites de la vérification 4
Renseignements sur l'installation 4
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6
RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7
Conditions de réalisation des mesurages 7
Résultats des mesurages et essais 7
Prise de terre des masses BT 7
ANNEXES 8
Annexe A : Symboles et abréviations 8
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Traitement et élimination des déchets non dangereux

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf)* :	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	1 coffret au pied du poteau + le coffret forage et le local forage

Réalisation

Date de vérification :	du 22/10/2020 au 22/10/2020
Durée de la vérification :	0,25 jour(s)
Nom du vérificateur :	MARTINEZ RICHARD
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Madame ESCAVY Responsable d'entreprise
Limites de l'accompagnement :	Accompagnement partiel limité aux installations BT
Manœuvres de coupure :	Non autorisées par l'exploitant
Observations communiquées à :	Madame ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :	Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation :	Non renseignée
Date de la vérification précédente :	05/09/2019
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA 2017
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Non présenté lors de la vérification Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	166		87

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X		AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X		AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X		AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X		AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X		AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0		BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1		BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3		BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4		BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5		BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6		BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7		BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8		BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02		BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07		BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08		BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10		BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)			UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)			Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit. Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2k I_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = 2/√3 en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

N°049317502001R003

N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT
Vérification des installations électriques situées dans les zones à risques d'explosion - Article R4226-14 à R4226-20 du code du travail

Désignation : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXTERIEUR EXPLOITATION

Adresse de facturation : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité : ANNUELLE

Dates de vérification : 22/10/2020

Nom et visa du signataire : MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes :

Observation(s) : Observation(s) constatée(s)

Date d'émission : 23/10/2020

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

DEKRA

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4
RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4
Cadre de la vérification 4
Limites de la vérification 4
Renseignements sur l'installation 4
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6
RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7
Conditions de réalisation des mesurages 7
Résultats des mesurages et essais 7
Prise de terre COMPTAGE 7
Prise de terre des masses BT containers 7
Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu 7
Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route) 7
ANNEXES 8
Annexe A : Symboles et abréviations 8
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA (réf) :	ELEM011, ELEM015
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement

Réalisation

Date de vérification :	du 22/10/2020 au 22/10/2020
Durée de la vérification :	1 jour(s)
Nom du vérificateur :	MARTINEZ RICHARD
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Mme. ESCAVY Responsable d'entreprise
Manœuvres de coupure :	Réalisée sur les installations BT autres que les circuits concernant la production
Observations communiquées à :	Mme. ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Non présenté lors de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :	Les longueurs des canalisations ne nous ayant pas été communiquées, nous n'avons pas pu déterminer les courants de court-circuit maximum (Ikmax) et donc nous prononcer sur l'adaptation du pouvoir de coupure des dispositifs de protection.

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation :	Non renseignée
Date de la vérification précédente :	05/09/2019
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification rapport périodique SOCOTEC 20621216 du 07/04/2005
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Non présenté lors de la vérification
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification Les effectifs sont proposés par le vérificateur pour servir de base à la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT Tableau général torchere (Local technique torchère) — BASSE TENSION

1	Protection de circuit PC par DDR 30 mA	Circuit alimentant une prise de courant triphasée sur porte d'armoire non protégé par dispositif DR haute sensibilité, en installer un (Idn 30mA maximum).	R4215-3 / C15-100 411-415-531

Emplacement à risques d'explosion STATION BIOGAZ ET ZONE TORCHERE — BASSE TENSION

***2**	Délimitation des zones à risque d'explosion	Absence du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE). A établir.	R4215-12 / C15-100 424
3	Etat mécanique du matériel, marquage	Marquage du matériel (moteur, armoires, boites de jonction, ...) absent ou illisible, en zone classée de l'aire torchère, Matériel non adapté.	R4215-12 / C15-100 424
4	Etat mécanique du matériel, marquage	Gaine du câble d'alimentation du moteur surpresseur en zone torchère détériorée, à remettre en état	R4215-12 / C15-100 424

Matériels BT SITE SMA — BASSE TENSION

STATION BIOGAZ

5	Electrovanne	Absence de liaison équipotentielle entre les masses de l'électrovanne et le conducteur principal de terre, à réaliser	R4215-12 / C15-100 424
***6**	Boîte de jonction II 2G EEx ed IICT6 PT B03 ATEX 167 (côté surpresseurs gaz, pied silo charbon) JUMO	Absence de bouchon sur une des boîtes de jonction Mettre en place un bouchon validé par le constructeur.	R4215-12 / C15-100 424

Matériels BT Bungalow — BASSE TENSION

7	Eclairages fixes de classe II	Présence de dégradations mécaniques, sur un hublot d'éclairage des WC, à remettre en état	R4215-11 / C15-100 530

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre COMPTAGE

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	50		46

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre des masses BT containers

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	166		61

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	1666		169

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route)

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	50		46

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides Protection contacts directs avec le doigt	IP 0X IP 2X		AF1	Corrosion négligeable
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X		AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X		AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X		AF4	Corrosion permanente
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0		AH2	Vibrations
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1		BA2	Présence d'enfants
AD 3	Eau en pluie	IP X3		BA3	Présence de handicapés
AD 4	Projection d'eau	IP X4		BA4,5	Personnel averti
AD 5	Jets d'eau	IP X5		BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6		BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 7	Immersion	IP X7		BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 8	Submersion	IP X8		BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02		BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07		BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08		BE2	Risques d'incendie
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10		BE3	Risques d'explosion
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)			BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)			UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
				Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_f$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_f est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = $2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

N°049317502001R001

N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Désignation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS ELECTRIQUES LOGE GARDIEN ET BATIMENT

SANS OBSERVATION

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 22/10/2020

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observations | Aucune observation constatée

Date du rapport | 23/10/2020

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 4

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4

Cadre de la vérification 4

Renseignements sur l'installation 4

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 6

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 7

Conditions de réalisation des mesurages 7

Résultats des mesurages et essais 7

Prise de terre des masses BT 7

ANNEXES 8

Annexe A : Symboles et abréviations 8

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 9

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERE Le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué d'un bâtiment unique

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf)* :	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement loge gardien et locaux divers

Réalisation

Date de vérification :	du 22/10/2020 au 22/10/2020
Durée de la vérification :	0,25 jour(s)
Nom du vérificateur :	MARTINEZ RICHARD
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Manœuvres de coupure :	Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires
Observations communiquées à :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation :	Non renseignée
Date de la vérification précédente :	05/09/2019
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques :	Non présenté lors de la vérification Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * place devant le N° signale une observation antérieure*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- **Mesurages**

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- **Essais**

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 22/10/2020	RB	100		61

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2.5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0.2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit. Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0.5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0.5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = 2/√3 en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $Rc \leq 50 / I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à Idn/2 ou supérieures à Idn, sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

CONTROLE DU PALAN VERLINDE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

N° 072284802001 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

PALAN SUR MONORAIL VERLINDE.

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERE
Le Coussou
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Annuelle

Date de vérification | 03/03/2020

Nom et visa du signataire | PASCAL BECCHERE

Parties ajoutées |

Observations | Aucune observation constatée

Date du rapport | 04/03/2020

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

DEKRA Industrial SAS
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguité dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 4

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS 5

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540 5

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection 7

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540

IDENTIFICATION

Nature :	Palan sur monorail à commande du sol
Marque :	Verlinde
Référence client :	919203540
Charge maximale d'utilisation :	500 kg
Type :	VL5 508B1
Numéro de série :	919203540

Année de mise en service à l'état neuf : 2009

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes *Equipement de préhension installé : Palonnier*	500 kg	500 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire :	Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) :	Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) :	Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner :	Non
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention :	Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

En l'absence de moyen d'accès adapté, la vérification a été réalisée depuis le sol
Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés
Pas de moyen d'accès.Vérification depuis la plateforme

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 03/03/2020

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 8 m

Longueur / Longueur de la voie de roulement 5 m

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

  Dispositif de séparation général des énergies
  Mono poutre suspendu
  Structure profilé

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

  Crochet

  Palonnier

- Dispositifs de protection :

  Limiteur(s) de course

  Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges

  Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil

  Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

  Arrêt d'urgence

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Cœfficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	

VERIFICATION

La vérification se compose :
- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*
- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*
- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection

VERIFICATIONS

•

(1) *La lettre qui suit la date indique qu'il s'agit d'une date de Fabrication (F), de Mise en service à l'état neuf (M), ou de Péremption (P)*

Désignation	Date de vérification	Mission	Longueur (m)	CMU	Caractéristiques	Date (1)
1 Palonnier pour Big-Bag KIT-BAG KIT90-900CR0-02	03/03/2020	LEVM001	1,2	2000 kg	CE AS51150 FR Palonnier en forme de croix équipé de 4 crochets avec linguet.	F2010

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RAPPORT DE CONTROLE DES ANALYSES SEMESTRIELLES ET TRIMESTRIELLES DES EAUX SOUTERRAINES DE NOS FORAGES, ERI, LIXIVIAT ET LEGIONELLES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2021

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
BILAN ANNEE 2020

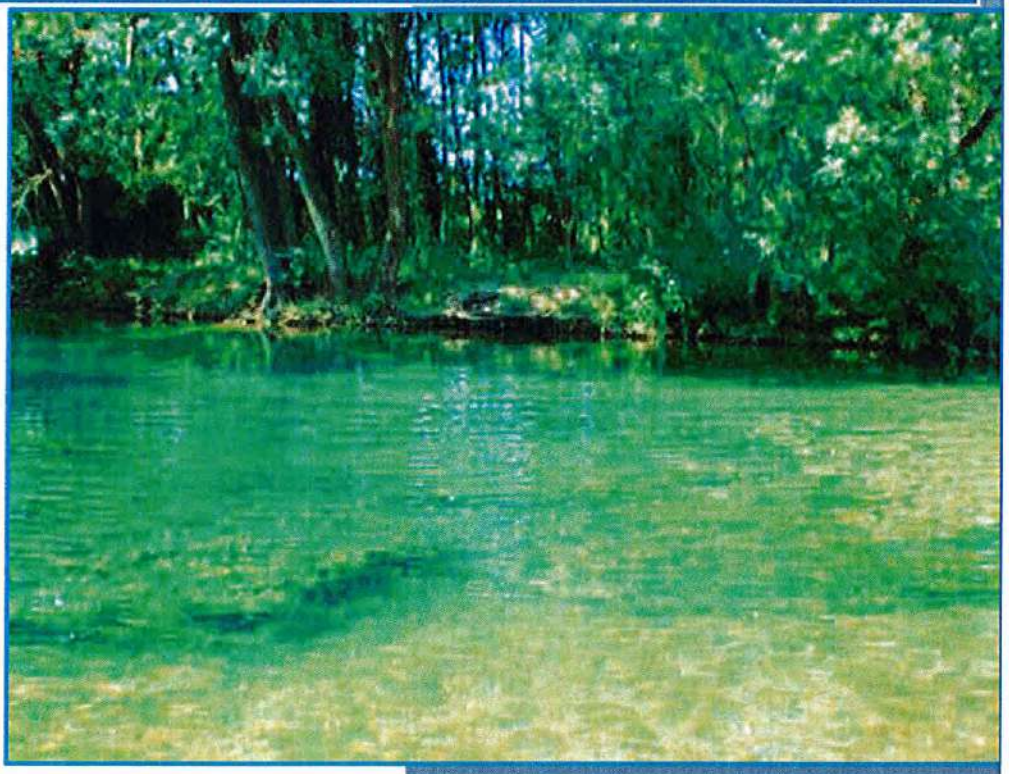

SARL A2E Environnement
31, lotissement les Oliviers
13120 GARDANNE
22/01/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 5

3.1. PRELEVEMENT ____ 5

3.2 ANALYSES ____ 6

4 INTERPRETATION ____ 6

5 CONCLUSION ____ 9

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : COMPILATION RESULTATS TERRAINS ET ANALYSES
- ANNEXE N°2 : EVOLUTION GRAPHE/MOLECULE 2010-2020
- ANNEXE N°3 : COMPILATION RESUILTATS E.R.I. ET COMPARAISON
- ANNEXE N°4 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification).

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le :

- 23/04/2020,
- 11/06/2020,
- 24/09/2020,
- Et le 10/12/2020.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6 en trimestrielle),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4 en trimestrielle),
- 1 prélèvement E.R.I. (proximité de la déchetterie en semestrielle),
- 1 prélèvement légionnelles (en trimestrielle sauf pour le premier, pandémie COVID),
- 1 prélèvement source de Calissanne (4ème trimestre),
- 1 prélèvement forage chez un particulier (puits n°3, 4ème trimestre).

A noter : pas de prélèvements sur le forage F2 le 4ème trimestre 2020, pompe hors service.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

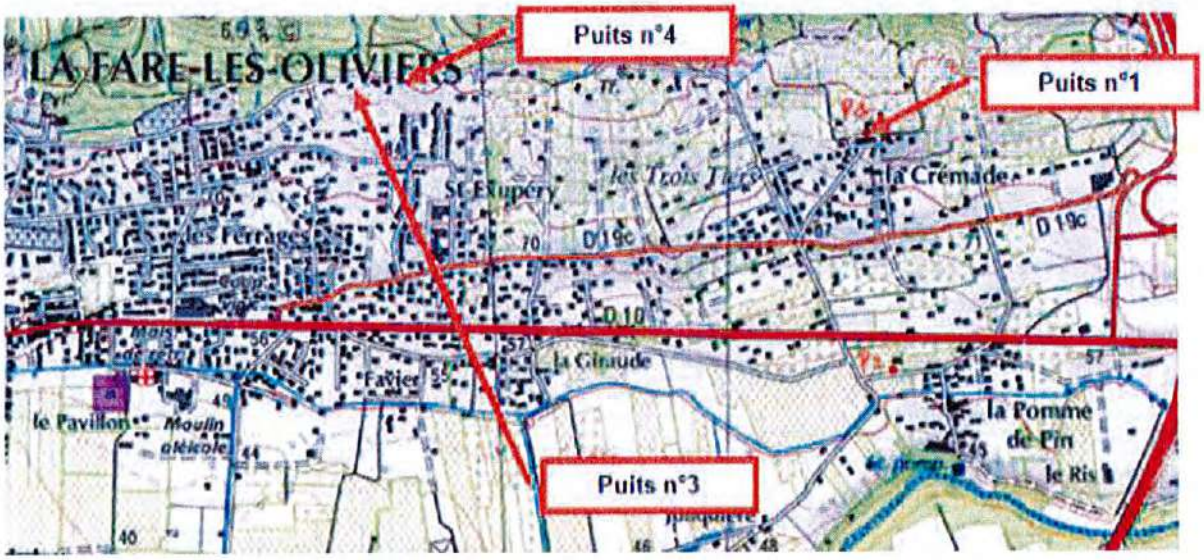

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

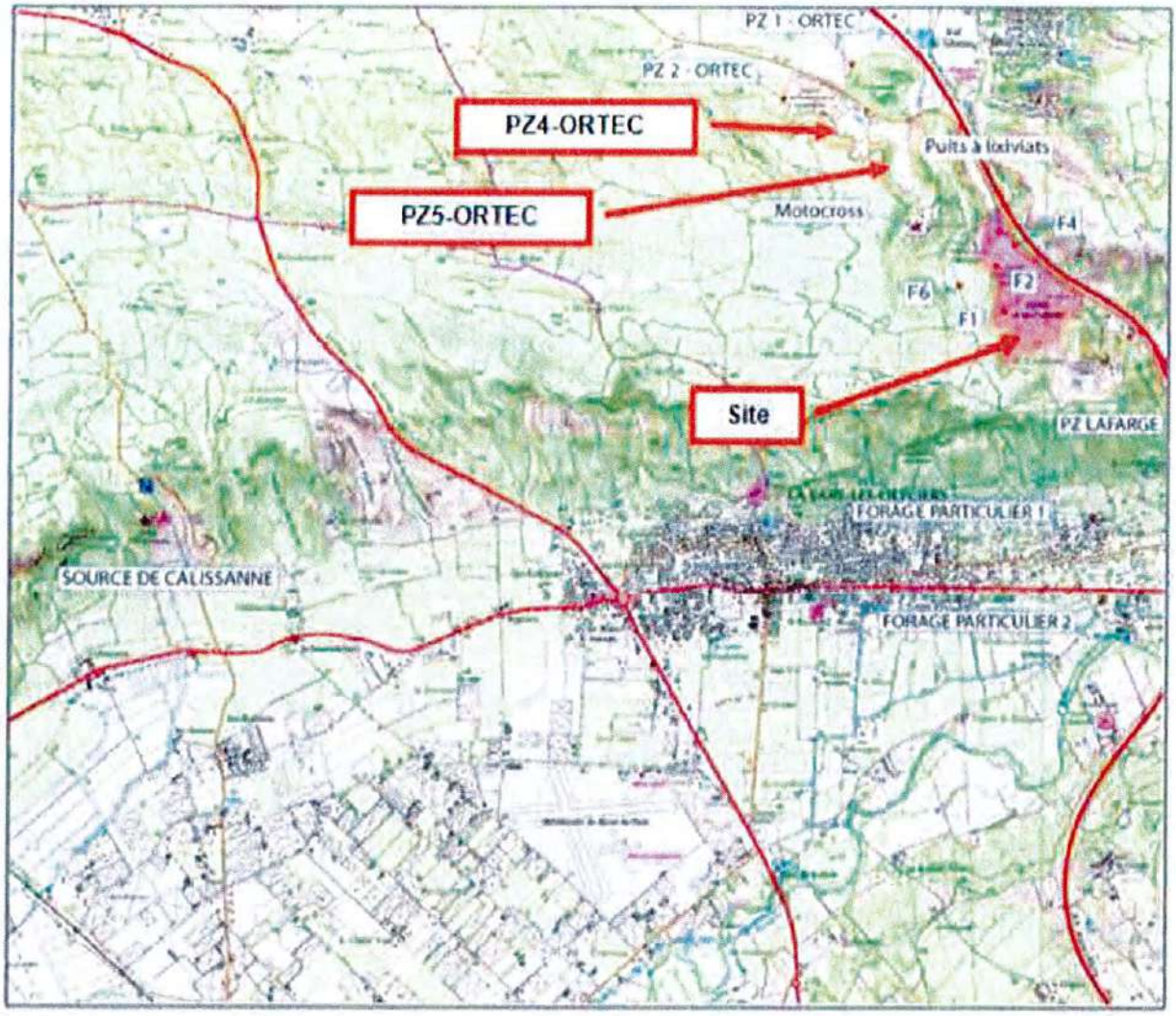

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Voir annexe n°1.

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les résultats analytiques, sous format tableur, joints en annexe n°1 pour chaque trimestre.

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

4 INTERPRETATION

Eaux souterraines

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Les fichiers de récolement ont été transmis par mail pour chaque trimestre concerné.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Il est à noter :

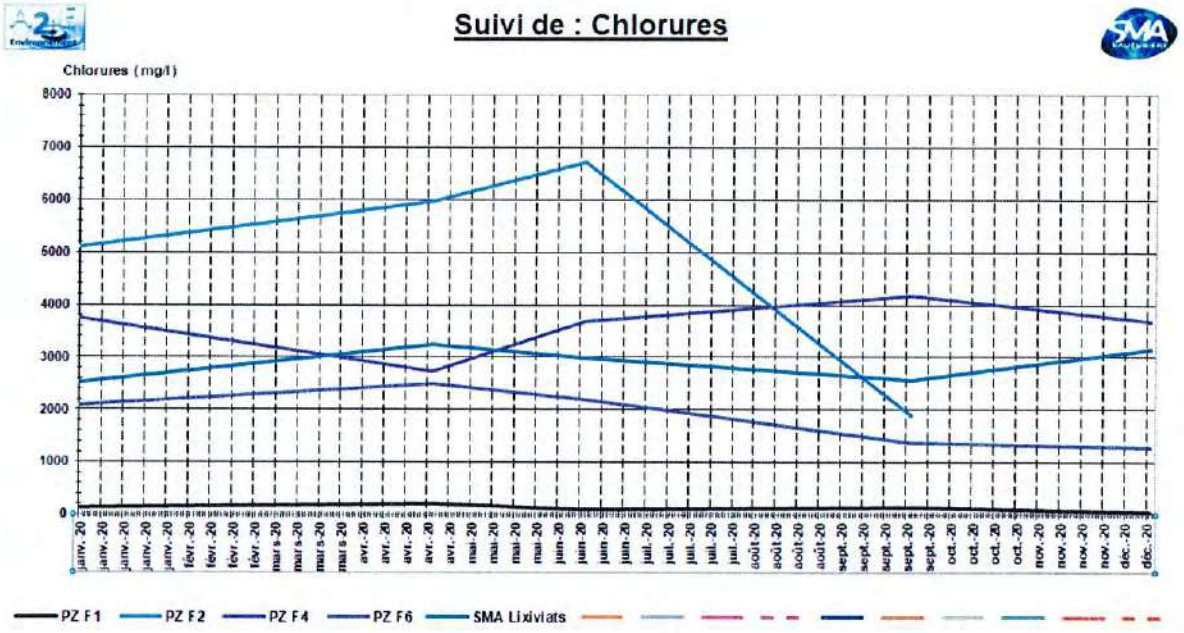

Année 2020

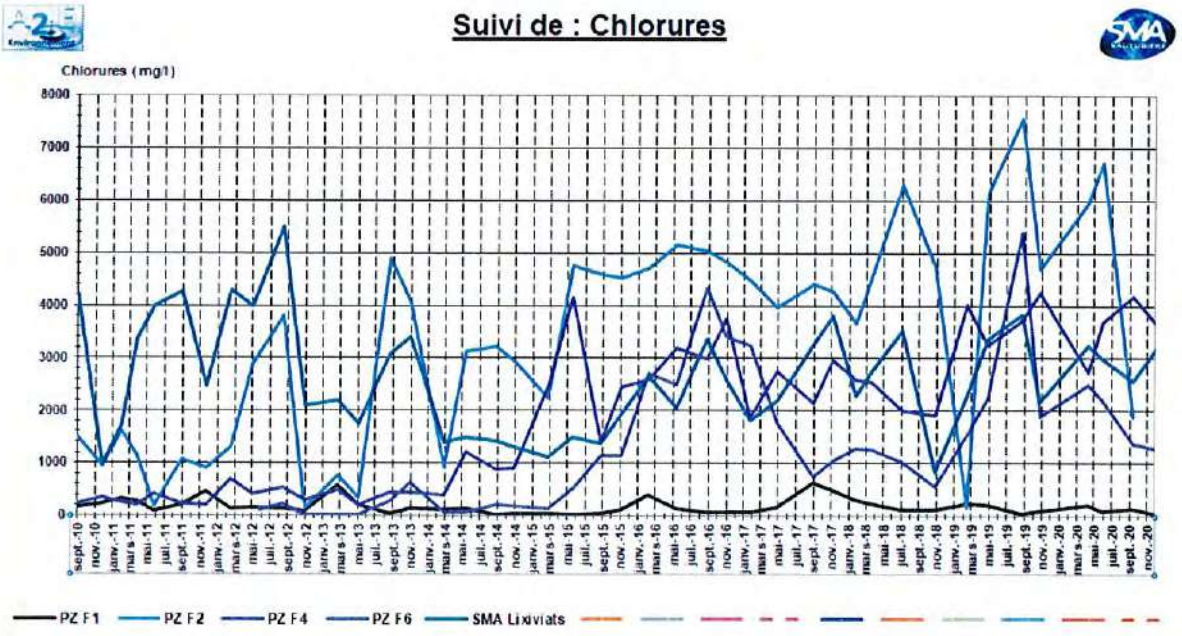

Années 2010-2020

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat avec une diminution en chlorures pour le F2. F1 faiblement impacté.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

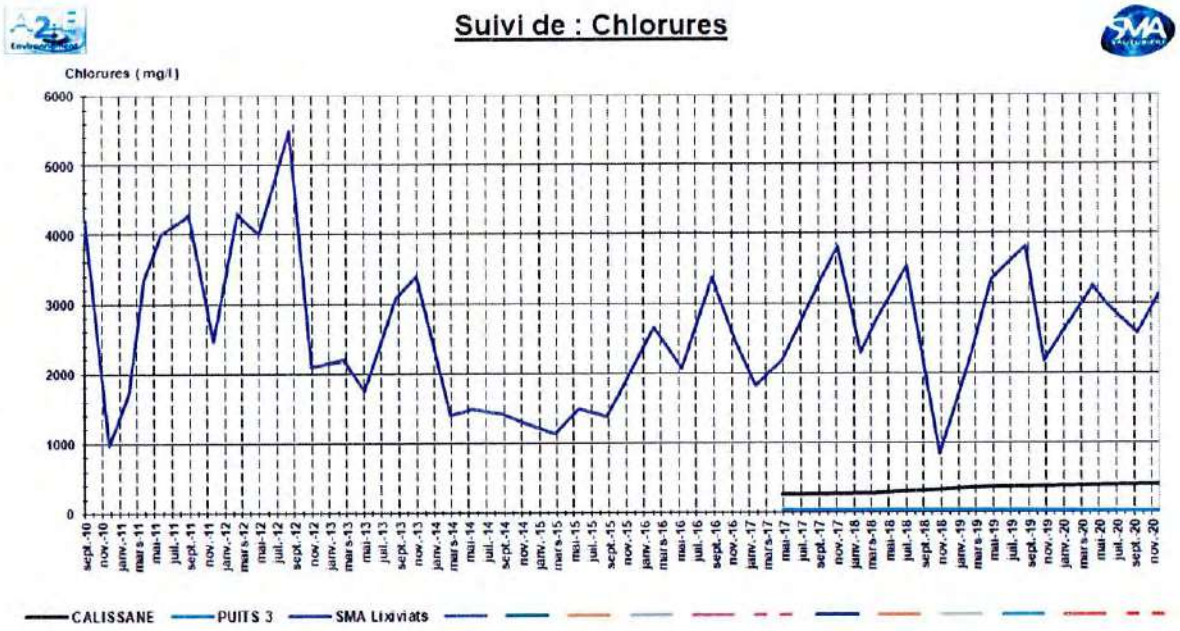

Années 2010-2020

2. Une absence de contamination sur la Calissanne et le puits n°3 par le lixiviat.

L'ensemble des graphes par molécule sont donnés en annexe n°2.

E.R.I.

Les concentrations sont conforme à l'arrêté du 24/08/2017, annexe n°19 sauf pour le paramètre COT en décembre 2020. A noter que les analyses du point n°3 de l'annexe n°19 sont toujours en cours par le laboratoire.

Le détail est donné en annexe n°3.

Légionnelles

Non détecté sur les 3 trimestres prélevés.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 CONCLUSION

Une pollution est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Pas de pollution significative sur les E.R.I.

Pas de légionnelles détectées.

L'ensemble des bulletins analytiques sont donnés en annexe n°4.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE N°1

COMPILATION RESULTATS TERRAINS ET ANALYSES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1ER TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE
Le Faravelos Olivieri
1er trimestre 2020

SMAV	1er trimestre 2020

				Référence LLIAGE (N°) :	2020547G8-005	2020547G8-006
				Référence Client	EBN/VAT	Eff6
Prélèvement du 23/04/2020 par AZE ENVIRONNEMENT				Date prélèvement	23/04/2020	23/04/2020
Tests	Paramètres	Unités	LQ			
Heure de prélèvement					9h24	9h40
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C			17.9	12.9
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH			8.8	7.8
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm			19500	507
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m			-	-
Cote NGF					-	-
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)				-	-
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV			-197	217
Mesure du pH	pH				8.8	7.3
	Température de mesure du pH	°C			19.3	20
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	2		53	15
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0.05		<2.0	<0.05
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1		<1.00	<1.00
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0.22		<0.22	<0.22
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0.04		<1.64	<0.04
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0.01		<0.50	<0.01
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	1		3250	
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	0.01			<0.01
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg SO4/l	5		<275	
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0.03		0.96	
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	0.1		2.95	
Demande Chimique en Oxygène (ST.DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg O2/l	10		5850	35
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3		46	<3.00
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	0.5		2000	31
Fluorures	Fluorures	mg/l	0.5			<0.5
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	1		1380	1.9
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0.5		1300	2.3
	Ammonium	mg NH4/l	0.6		1700	3
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l			1380	1.9
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10		<20.0	<10.0
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	10			<10
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique				Fait	Fait
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0.1			0.41
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0.01		0.29	<0.01
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0.01		<0.100	<0.01
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	1		67	
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0.01		0.54	<0.01
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0.02		0.26	<0.02
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0.05		<0.500	<0.05
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0.02		9.01	0.67
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0.02		59.4	
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0.01		<0.10	0.15
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0.01		0.14	<0.01
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0.01			0.71
	Phosphore	mg/l	0.1		3	0.7
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0.01		<0.10	<0.01
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0.2		77.3	
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0.1		334	
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0.02		0.3	0.04
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0.5		<5.00	<0.5
Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l				
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l				1.83
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0.5		<0.50	<0.50
Fluoranthène / LS587	Fluoranthène	µg/l	0.05		0.066	
Naphtalène / LS587	Naphtalène	µg/l	0.05		0.25	
Anthracène / LS587	Anthracène	µg/l	0.05		<0.05	
Pyrène / LS587	Pyrène	µg/l	0.05		0.072	
Benzo(b)fluoranthène / LS587	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0.05		<0.05	
Benzo(k)fluoranthène / LS587	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0.05		<0.05	
Benzo(a)pyrène / LS587	Benzo(a)pyrène	µg/l	0.05		<0.05	
Benzo(ghi)Pérylène / LS587	Benzo(ghi)Pérylène	µg/l	0.05		<0.05	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène / LS587	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0.05		<0.05	
Fluorène / LS587	Fluorène	µg/l	0.05		0.062	
Phénanthrène / LS587	Phénanthrène	µg/l	0.05		0.11	
Benzo-(a)-anthracène / LS587	Benzo (a) anthracène	µg/l	0.05		<0.05	
Chrysène / LS587	Chrysène	µg/l	0.05		<0.05	
Dibenzo(a,h)anthracène / LS587	Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	0.05		<0.05	
Acénaphthylène / LS587	Acénaphthylène	µg/l	0.05		<0.05	
Acénaphtène / LS587	Acénaphtène	µg/l	0.05		<0.05	
Somme des HAP 16	Somme des HAP	µg/l			0.73	
PCB congénères réglementaires (7 composés)	PCB 28	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 52	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 101	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 138	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 153	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 180	µg/l	0.02		<0.02	
	PCB 118	µg/l	0.02		<0.02	
	SOMME PCB (7)	µg/l			0.07	
Dichlorométhane / LS588	Dichlorométhane	µg/l	5		<5.00	
Chloroforme / LS588	Chloroforme	µg/l	2		<2.00	
Tétrachloroéthylène / LS588	Tetrachloroéthylène	µg/l	1		<1.00	
1,1-Dichloroéthane / LS588	1,1-Dichloroéthane	µg/l	2		<2.00	
1,2 Dichloroéthane / LS588	1,2 Dichloroéthane	µg/l	1		<1.00	
1,1,2-Trichloroéthane / LS588	1,1,2 Trichloroéthane	µg/l	5		<5.00	
Chlorure de vinyle / LS588	Chlorure de vinyle	µg/l	0.5		<0.50	
Trichloroéthylène / LS588	Trichloroéthylène	µg/l	1		<1.00	
cis 1,2-Dichloroéthylène / LS588	cis 1,2-Dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	
Bromodichlorométhane / LS588	Bromodichlorométhane	µg/l	5		<5.00	
Bromochlorométhane / LS588	Bromochloromethane	µg/l	5		<5.00	
Dibromométhane / LS588	Dibromométhane	µg/l	5		<5.00	
Bromoforme (tribromométhane) / LS588	Bromoforme (tribromométhane)	µg/l	5		<5.00	
Dibromochlorométhane / LS588	Dibromochlorométhane	µg/l	2		<2.00	
Trans 1,2-dichloroéthylène / LS588	Trans-1,2-dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	
1,1 Dichloroéthylène / LS588	1,1-Dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	
1,1,1-Trichloroéthane / LS588	1,1,1-Trichloroéthane	µg/l	2		<2.00	
Tétrachlorométhane / LS588	Tetrachlorométhane	µg/l	1		<1.00	
1,2 Dibromoéthane / LS588	1,2 Dibromoéthane	µg/l	1		<1.00	
Ethylbenzène / LS588	Ethylbenzène	µg/l	1		<1.00	
Toluène / LS588	Toluène	µg/l	1		<1.00	
m+p-Xylène / LS588	m+p-Xylène	µg/l	1		<1.00	
o-Xylène / LS588	o-Xylène	µg/l	1		<1.00	
Benzène / LS588	Benzène	µg/l	0.5		1.15	
Bact Coliformes > 1000>2 419 600 (NPP/100 ml) 24H	Bactéries coliformes	NPP/100 ml	1000		<1	
Escherichia Coli (Microplaques)	Escherichia coli	NPP/100 ml	60		<40	
Entérocoques intestinaux (Microplaques)	Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml	60		<40	
Salmonella présomptive (P/A dans 1L)	Salmonella spp présomptives	/1 litre	0		non détecté	

1066R/JFB/2020/T1

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE
La Fare-les Oliviers
1er trimestre 2020

SMAV — 1er trimestre 2020

			Référence EUROFINS :	20E056708-001	20E056708-002	20E056708-003	20E056708-004
			Référence Client :	F1	F2	F4	F6
Prélèvement du 23/04/2020 par A2E ENVIRONNEMENT			Date prélèvement :	23/04/2020	23/04/2020	23/04/2020	23/04/2020
Tests	Paramètres	Unités	LQ				
Heure de prélèvement				8h45	10h25	9h46	12h07
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		15,5	15,5	15,5	15,3
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		6,9	7,5	7,5	7,2
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		1134	36040	16840	13200
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m		124,05	81,88	89,3	143,95
Cote NGF				152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)			28,73	88,78	58,84	66,61
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV		-174	-346	-283	-333
Mesure du pH	pH			6,9	7,6	7,7	7,3
	Température de mesure du pH	°C		17,8	18,8	19,4	19,8
Matières en suspension (MES) par filtration	Matières en suspension	mg/l	2	26	54	17	75
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrates	mg NO3/l	1	1,26	<4,43	<3,77	<1,00
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,2	0,29	<1,00	<0,40	<0,20
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrites	mg NO2/l	0,04	<0,04	<3,94	<1,31	<1,31
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01	0,01	<1,20	<0,40	<0,40
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	Chlorures	mg/l	1	216	5970	2730	2500
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	Ammonium	mg NH4/l	0,05	0,86	5,75	0,94	0,94
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg/l	5	46,1	163	<200	<150
Orthophosphates (PO4) - Spectrophotométrie UV-Vis	PO4	mg PO4/l	0,1	<0,10	17,3	5,61	0,93
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO 5	mg O2/l	3	<3,00	1430	390	230
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	0,5	20	10000	5700	2200
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,01	0,05	<10	<10	<5,0
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (Kjeldahl)	mg N/l	0,5	3,1	3000	1600	921
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10	<10	1700	740	460
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		3,39	3000	1600	921
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg O2/l	10	54	20700	8530	4460
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,005	<0,005	0,224	0,289	0,102
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,005	<0,005	<0,05	<0,05	<0,05
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	1	160	225	176	97,1
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,005	<0,005	0,853	0,347	0,202
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,01	0,01	<0,10	<0,10	<0,10
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,01	10,7	39,3	17,9	19,7
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,01	12,3	176	28,8	109
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,005	0,026	0,459	0,904	0,248
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0,005	0,025	7,65	5,94	1
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,005	<0,005	<0,05	<0,05	<0,05
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0,1	5,67	1170	686	450
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,05	113	4470	2640	1760
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	1,51	69,3	0,52	7,4
Etain (Sn)	Etain (Sn)	µg/l	1	<5,00	385	275	46
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	µg/l	0,5	545	1430	521	11,1
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,2	<0,20	<2,00	<2,00	<2,00
Indice hydrocarbures (C10-C40) - 4 tranches	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,03	<0,03	0,113	0,155	0,041
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/l	0,008	<0,008	0,077	0,063	0,021
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/l	0,008	<0,008	<0,008	0,063	0,011
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/l	0,008	<0,008	0,025	0,029	<0,008
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/l	0,008	<0,008	<0,008	<0,008	<0,008
Naphtalène / LS318	Naphtalène	µg/l	0,01	<0,01	2,5	1,1	0,92
Acénaphthylène / LS318	Acénaphthylène	µg/l	0,01	<0,01	0,02	<0,01	<0,01
Acénaphtène / LS318	Acénaphtène	µg/l	0,01	<0,01	0,38	0,16	0,08
Fluorène / LS318	Fluorène	µg/l	0,01	<0,01	0,18	0,11	0,03
Phénanthrène / LS318	Phénanthrène	µg/l	0,01	<0,01	0,2	0,13	0,03
Anthracène / LS318	Anthracène	µg/l	0,01	<0,01	0,01	<0,01	<0,01
Fluoranthène / LS318	Fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	0,07	0,06	0,01
Pyrène / LS318	Pyrène	µg/l	0,01	<0,01	0,1	0,09	0,02
Benzo-(a)-anthracène / LS318	Benzo-(a)-anthracène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chrysène / LS318	Chrysène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,01	<0,01
Benzo(b)fluoranthène / LS318	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	0,01	0,01	<0,01
Benzo(k)fluoranthène / LS318	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo(a)pyrène / LS318	Benzo(a)pyrène	µg/l	0,0075	<0,0075	0,008	0,0078	<0,0075
Dibenzo(a,h)anthracène / LS318	Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo(ghi)Perylène / LS318	Benzo(ghi)Pérylène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène / LS318	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Somme des HAP 16	Somme des HAP	µg/l		0,025	3,5	1,7	1,1
PCB 28 / LS338	PCB 28	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 52 / LS338	PCB 52	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 101 / LS338	PCB 101	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 118 / LS338	PCB 118	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 138 / LS338	PCB 138	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 153 / LS338	PCB 153	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 180 / LS338	PCB 180	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Somme PCB (7)	SOMME PCB (7)	µg/l		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Dichlorométhane / LS319	Dichlorométhane	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Chloroforme / LS319	Chloroforme	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
Tetrachlorométhane / LS319	Tetrachlorométhane	µg/l	1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Trichloroéthylène / LS319	Trichloroéthylène	µg/l	1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Tetrachloroéthylène / LS319	Tetrachloroéthylène	µg/l	1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
1,1-Dichloroéthane / LS319	1,1-Dichloroéthane	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
1,2-Dichloroéthane / LS319	1,2-Dichloroéthane	µg/l	1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
1,1,1-Trichloroéthane / LS319	1,1,1-Trichloroéthane	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
1,1,2-Trichloroéthane / LS319	1,1,2-Trichloroéthane	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
cis 1,2-Dichloroéthylène / LS319	cis 1,2-Dichloroéthylène	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
Trans-1,2 dichloroéthylène / LS319	Trans-1,2 dichloroéthylène	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
Chlorure de vinyle / LS319	Chlorure de vinyle	µg/l	0,5	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
1,1-Dichloroéthylène / LS319	1,1-Dichloroéthylène	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
Bromochlorométhane / LS319	Bromochlorométhane	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Dibromométhane / LS319	Dibromométhane	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Bromodichlorométhane / LS319	Bromodichlorométhane	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Dibromochlorométhane / LS319	Dibromochlorométhane	µg/l	2	<2,00	<2,00	<2,00	<2,00
1,2-Dibromoéthane / LS319	1,2-Dibromoéthane	µg/l	1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Bromoforme (tribromométhane) / LS319	Bromoforme (tribromométhane)	µg/l	5	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Benzène / LS319	Benzène	µg/l	0,5	<0,50	67,7	36,3	18,2
Toluène / LS319	Toluène	µg/l	1	<1,00	535	47	2380
Ethylbenzène / LS319	Ethylbenzène	µg/l	1	<1,00	9,4	3,7	4,8
o-Xylène / LS319	o-Xylène	µg/l	1	<1,00	6,1	2,3	2,1
Xylène (méta-, para-) / LS319	Xylène (méta-, para-)	µg/l	1	<1,00	8,7	3,7	2,7
Somme des 19 COHV	Somme des 19 COHV	µg/l		13,3	13,3	13,3	13,3
Thermotolerant Coliforms Colilert	Coliformes thermotolérants	NPP/100 ml		8	<1	<1	<1
Escherichia coli (Eaux de loisirs)	Escherichia coli	NPP/100 ml	15	<40	<40	<40	<40
Entérocoques intestinaux (Eaux de loisirs)	Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml	15	<40	<40	<40	<40
Salmonella présomptive (P/A dans 1L)	Salmonella spp présomptives	/1 litre	0	non détecté	non détecté	non détecté	non détecté

1066R/JFB/2020/11

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2EME TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE
La Fare les Oliviers
Zone Industrielle 2020

SMAV	2ème trimestre 2020

				Référence EUROFINS	20E08719-001	20E08719-002	20E08719-003	20E08719-004	20E08719-005
				Référence Client	E1	E2	E4	E8	UNIVAT
Prélèvement du 11/06/2020 par AZE ENVIRONNEMENT				Date prélèvement	11/06/2020	11/06/2020	11/06/2020	11/06/2020	11/06/2020
Tests	Parametres	Unités	LQ						
Heure de prélèvement					8h44	8h20	8h50	11h00	10h00
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C			15,53	13,6	17,02	15,2	21,8
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH			7,2	7,3	7,6	7,2	9
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm			375	19000	19000	9000	14300
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piezometrique (m)	m			115,8	80,2	98,9	144,7	-
Cote NGF					152,78	170,66	146,14	210,56	-
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piezometrique (NGF)				36,98	90,46	47,24	65,86	-
Potentiel d'oxydoréduction (E (PT/AgCl) (in situ)	Potentiel d'oxydo-réduction	mV			4,7	143	101	137,8	40,5
Mesure du pH	pH				7,1	7,3	7,6	7,3	8,7
	Température de mesure du pH	°C			21	21	21,1	21,1	21,5
MES Filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	2		30	45	130	300	59
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0,05		0,44	22	5,7	<5.0	18
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1		3,86	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
	Azote nitrique	mg N NO3/l	0,22		0,83	<0.22	<0.22	<0.22	<0.22
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0,04		<0.04	<0.33	<0.33	<0.33	<0.33
	Azote nitreux	mg N NO2/l	0,01		<0.01	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	1		86,2	6730	7680	2190	2980
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg SO4/l	5		62,2	<250	<250	<100	<250
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0,03		<0.03	1,47	2,24	0,1	1,36
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	0,1		<0.10	4,5	13,1	0,38	4,15
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg O2/l	10		31	20300	1900	2850	1750
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3		<3.00	7600	420	690	59
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	0,5		7,9	12000	5400	1800	2100
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	3		<3.00	2490	1700	557	1330
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0,5		<0.5	2300	1600	440	1200
	Ammonium	mg NH4/l	0,6		<0.6	3000	3000	570	1600
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l			3,92	2490	1700	557	1330
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10		<10.0	2240	<100	248	80
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique				Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,01		<0.01	0,15	0,11	0,06	0,25
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,01		<0.01	<0.100	<0.01	<0.01	<0.01
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	2		192	513	598,2	228	365
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,01		<0.01	0,65	0,57	0,16	0,38
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,01		<0.02	<0.20	<0.02	<0.02	0,21
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0,05		<0.05	<0.500	0,237	<0.05	0,106
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,02		0,74	51,1	16,2	17,7	7,38
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,02		12	237	35,7	38	56,8
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,01		0,38	1,38	0,6	0,58	0,07
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,01		0,02	0,37	0,76	0,18	0,11
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0,1		<0.1	4,6	5,2	0,9	3,6
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,01		<0.01	<0.10	0,03	<0.01	<0.01
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0,2		3,27	1630	861	311	700
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,1		56,1	3660	2170	1620	2970
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,03		0,35	4,67	0,58	7,78	0,34
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,5		<0.5	<2.5	<5.00	<0.5	<0.5
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,1		<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
Fluoranthène / LS587	Fluoranthène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,078
Naphtalène / LS587	Naphtalène	µg/l	0,05		<0.05	1,3	1,8	1,4	0,18
Anthracène / LS587	Anthracène	µg/l	0,05		<0.05	0,084	0,077	<0.05	<0.05
Pyrène / LS587	Pyrène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	0,061	<0.05	0,064
Benzo(b)fluoranthène / LS587	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Benzo(k)fluoranthène / LS587	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Benzo(a)pyrène / LS587	Benzo(a)pyrène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Benzo(ghi)Perylène / LS587	Benzo(ghi)Perylène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Indéno (1,2,3-cd) Pyrène / LS587	Indéno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Fluorène / LS587	Fluorène	µg/l	0,05		<0.05	0,16	0,19	<0.05	0,081
Phénanthrène / LS587	Phénanthrène	µg/l	0,05		<0.05	0,13	0,17	<0.05	0,15
Benzo (a) anthracène / LS587	Benzo (a) anthracène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Chrysène / LS587	Chrysène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Dibenz(a,h)anthracène / LS587	Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Acénaphtylène / LS587	Acénaphtylène	µg/l	0,05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Acénaphtène / LS587	Acénaphtène	µg/l	0,05		<0.05	0,46	0,32	0,15	<0.05
Somme des HAP 16	Somme des HAP	µg/l			0,7	4,3	3,8	1,7	0,75
PCB congénères réglementaires (7 composés)	PCB 28	µg/l	0,02		<0.02	<0.20	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 52	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 101	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 118	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 153	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 180	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	PCB 138	µg/l	0,02		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
	SOMME PCB (7)	µg/l			0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Dichlorométhane / LS588	Dichlorométhane	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Chloroforme / LS588	Chloroforme	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
Tétrachloroéthylène / LS588	Tétrachloroéthylène	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
1,1 Dichloroéthane / LS588	1,1 Dichloroéthane	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
1,2 Dichloroéthane / LS588	1,2 Dichloroéthane	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
1,1,2 Trichloroéthane / LS588	1,1,2 Trichloroéthane	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Chlorure de vinyle / LS588	Chlorure de vinyle	µg/l	0,5		<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
Trichloréthylène / LS588	Trichloroéthylène	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
cis 1,2 Dichloroéthylène / LS588	cis 1,2 Dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	3,7	<2.00
Bromodichlorométhane / LS588	Bromodichlorométhane	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Bromochlorométhane / LS588	Bromochlorométhane	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Dibromométhane / LS588	Dibromométhane	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Bromoforme (tribromométhane) / LS588	Bromoforme (tribromométhane)	µg/l	5		<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Dibromochlorométhane / LS588	Dibromochlorométhane	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
trans 1,2 dichloroéthylène / LS588	Trans 1,2 dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
1,1 Dichloroéthylène / LS588	1,1 Dichloroéthylène	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
1,1,1 Trichloroéthane / LS588	1,1,1 Trichloroéthane	µg/l	2		<2.00	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
Tétrachlorométhane / LS588	Tétrachlorométhane	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
1,2 Dibromoéthane / LS588	1,2 Dibromoéthane	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
Ethylbenzène / LS588	Ethylbenzène	µg/l	1		<1.00	3,2	1,3	2,5	<1.00
Toluène / LS588	Toluène	µg/l	1		<1.00	364	29,9	1150	<1.00
meta-Xylène / LS588	meta-Xylène	µg/l	1		<1.00	1,8	<1.00	1,6	<1.00
o-Xylène / LS588	o-Xylène	µg/l	1		<1.00	1,5	<1.00	1,1	<1.00
Benzène / LS588	Benzène	µg/l	0,5		<0.50	52,6	24,4	9,84	<0.50
Bact Coliformes +1900+2 419 000 (NPP/100 ml)									
SM	Bactéries coliformes	NPP/100 ml	1000		>80	<1	<1	<1	<1
Escherichia Coli (Microplaques)	Escherichia coli	NPP/100 ml	80		80	<40	<40	<40	<40
Entérocoques intestinaux (Microplaques)	Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml	80		>80	<40	<80	<40	4300
Salmonella présomptive (P/A dans 1L)	Salmonella spp présomptives	/1 litre	0		non présent	filtration impossible	filtration impossible	filtration impossible	filtration impossible

1066R/JFB/2020/T2

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3ÈME TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4ÈME TRIMESTRE 2020

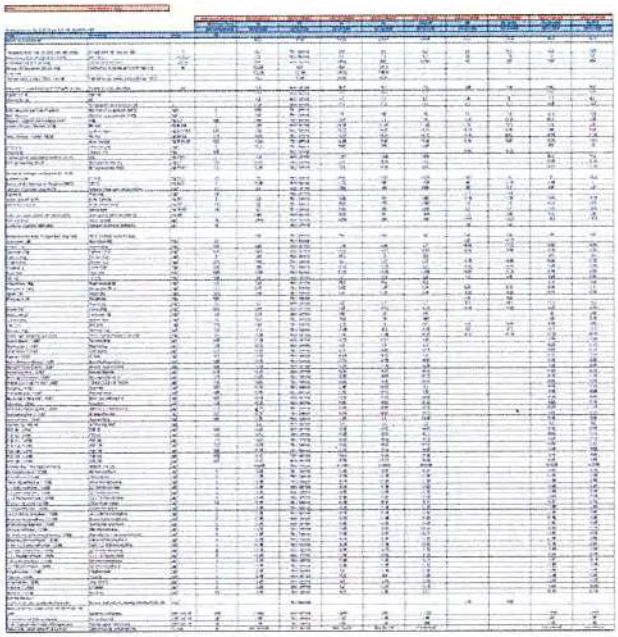

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE N°2

EVOLUTION GRAPHE/MOLECULE 2010-2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Ammonium

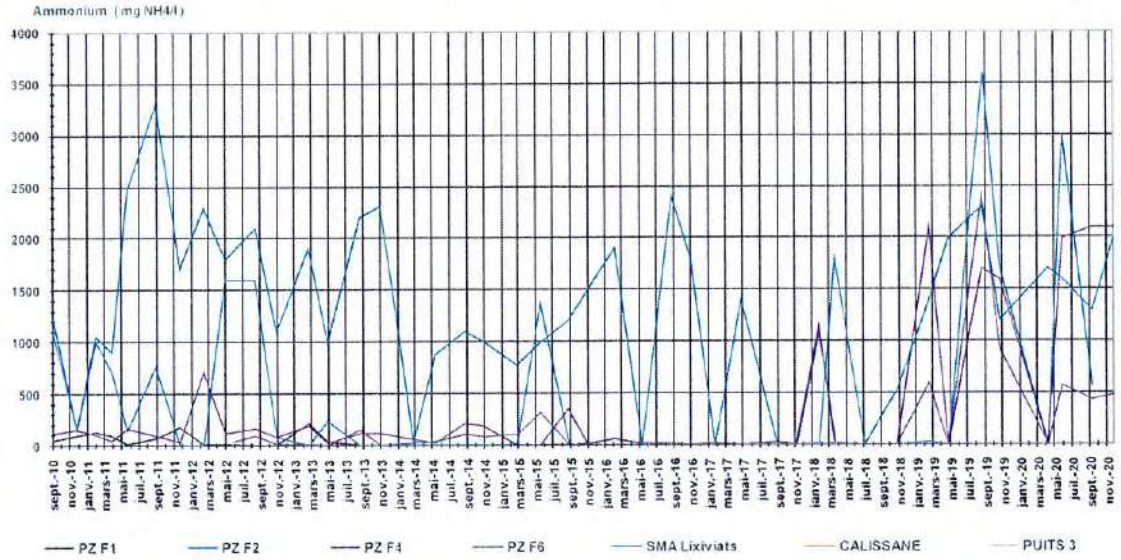

Suivi de : AOX

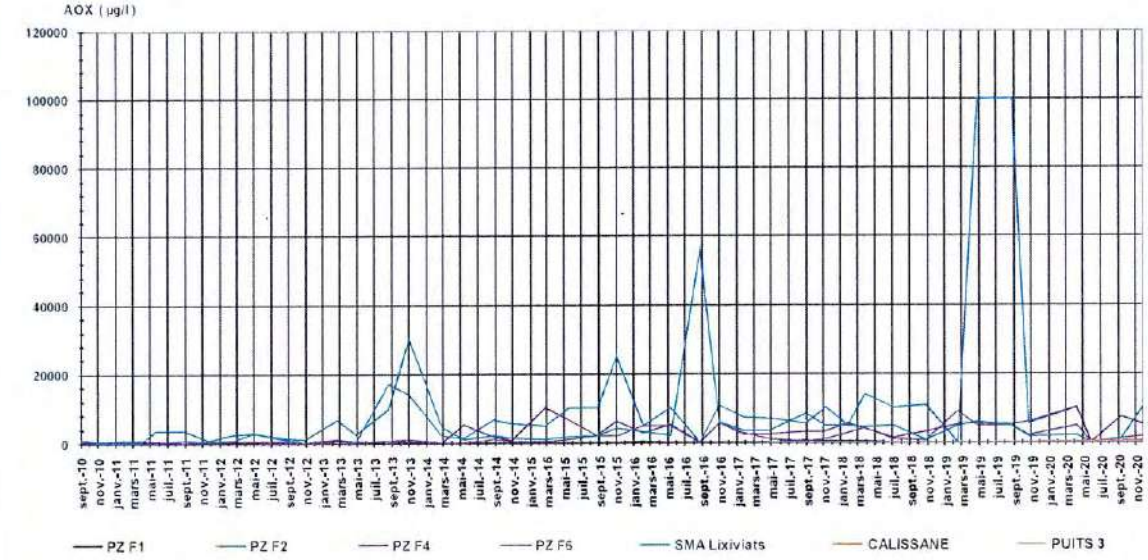

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Arsenic

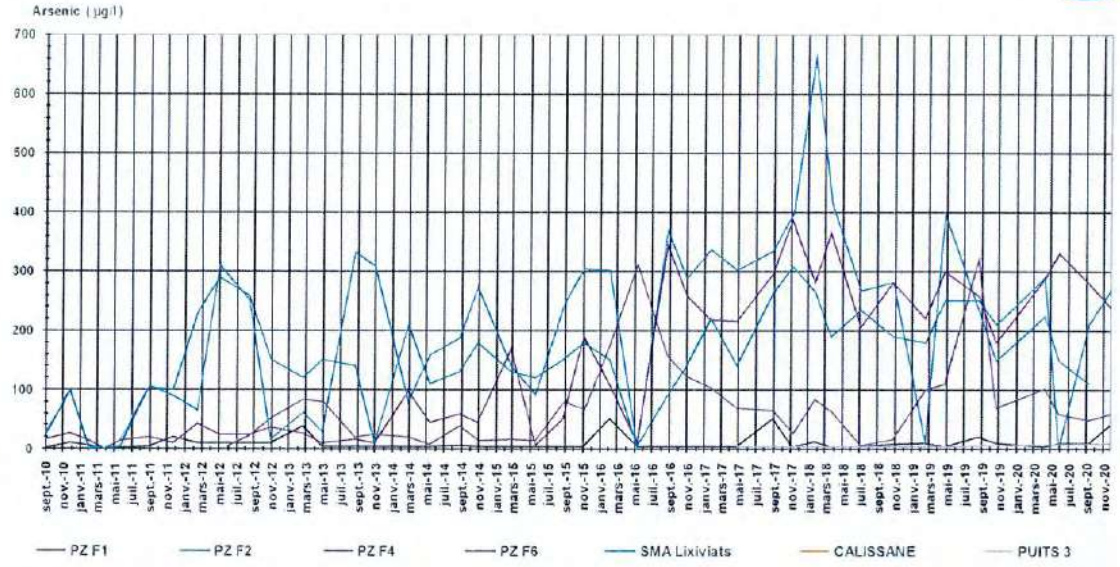

Suivi de : Azote global

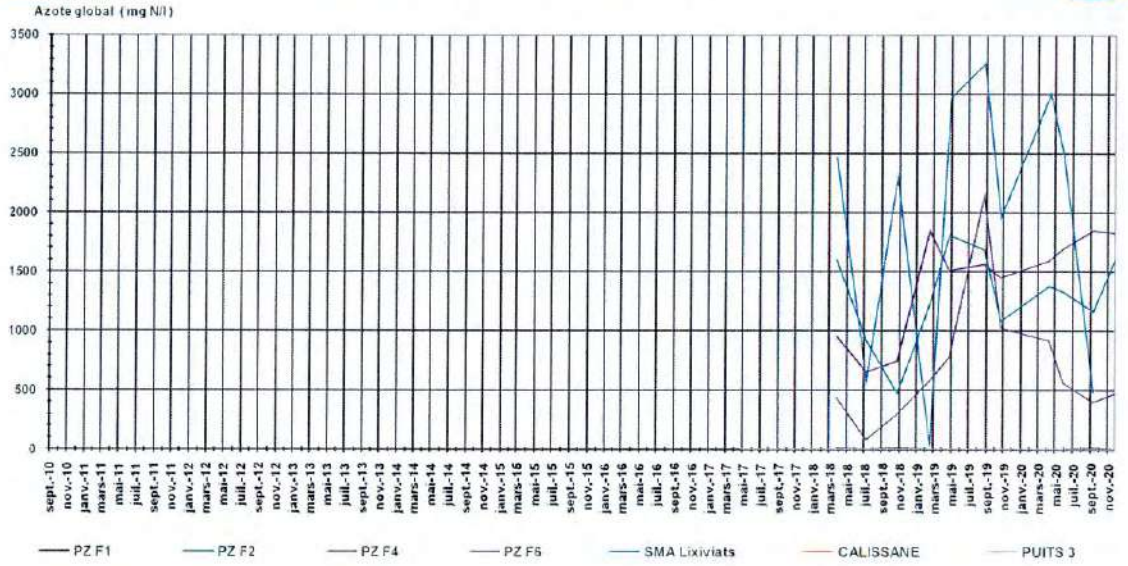

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Azote Kjeldahl

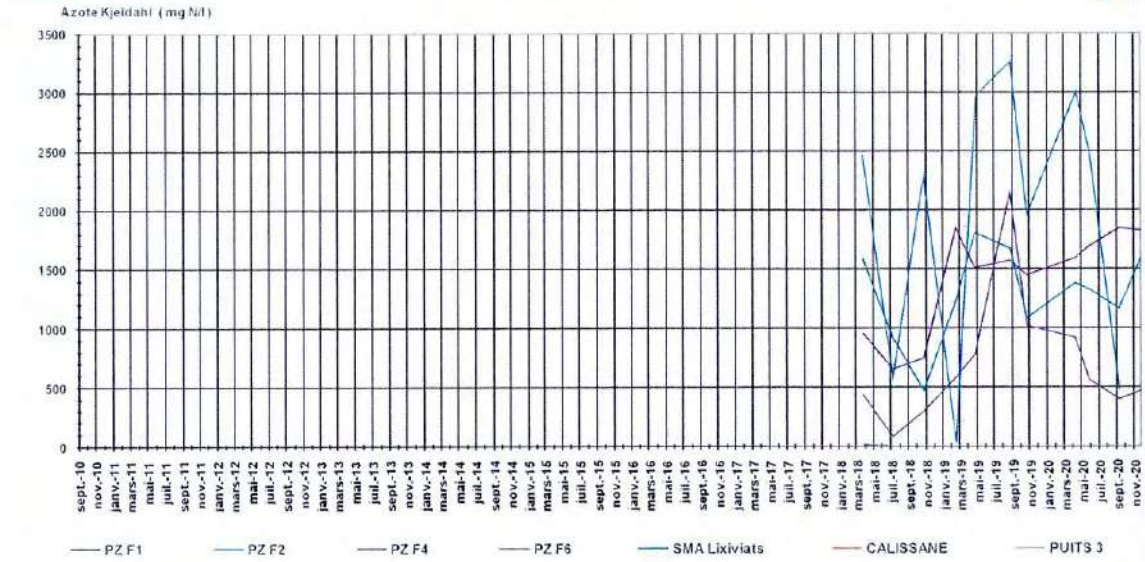

Suivi de : Bactéries coliformes

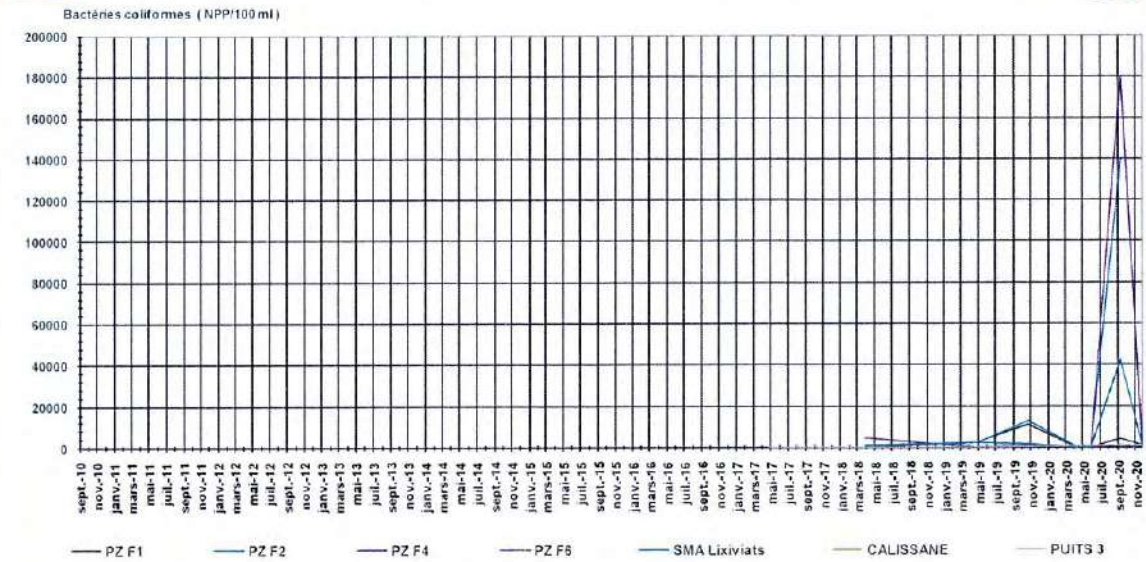

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Cadmium

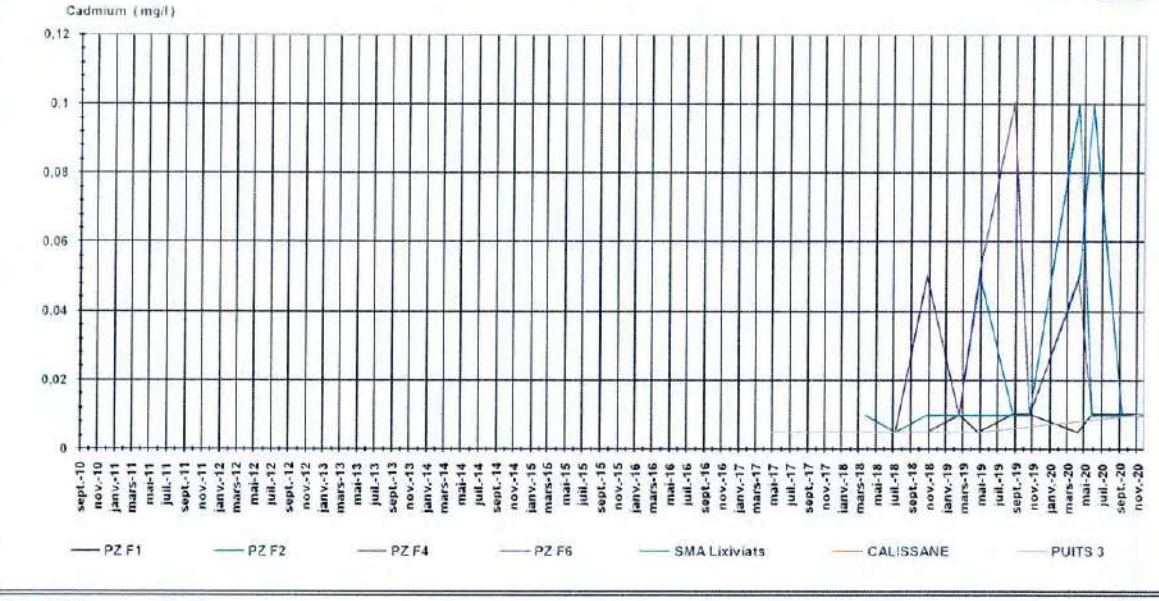

Suivi de : Calcium

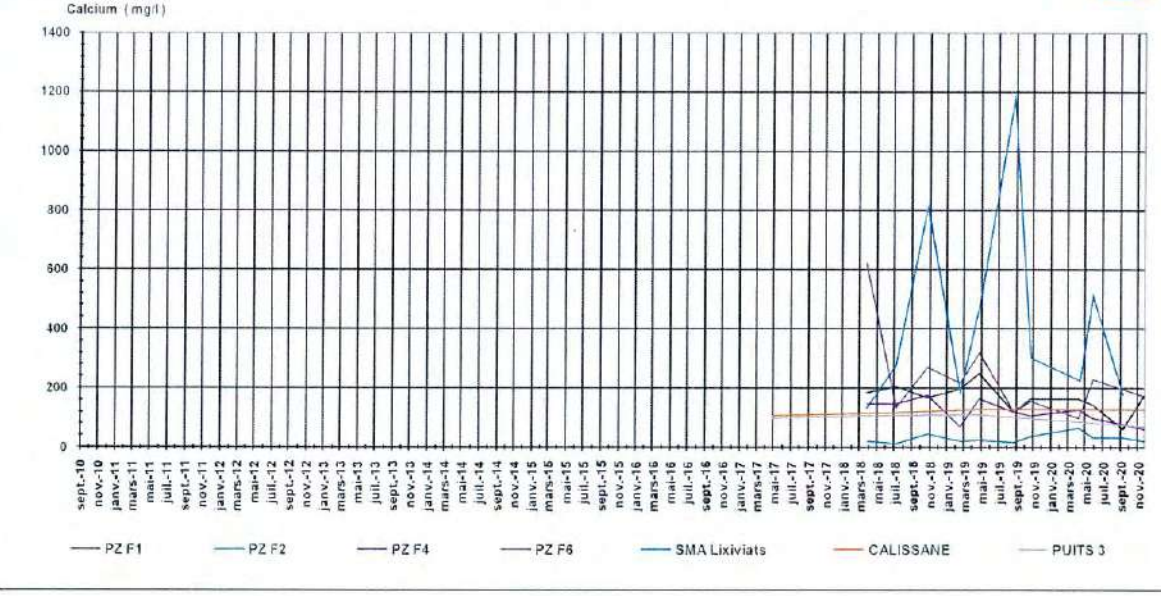

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : COT

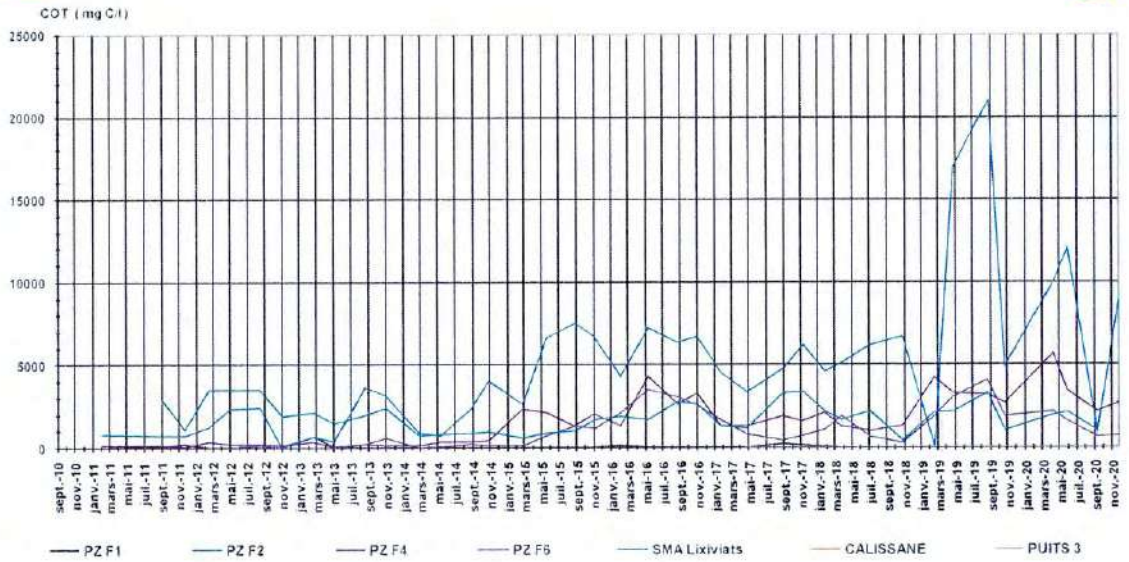

Suivi de : Chlorures

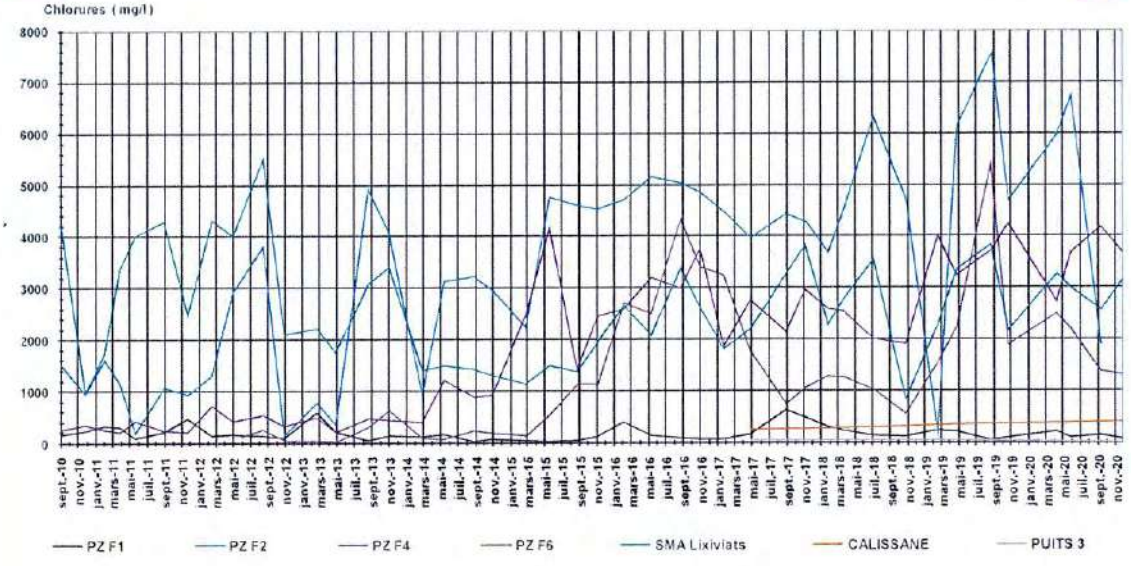

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Chrome

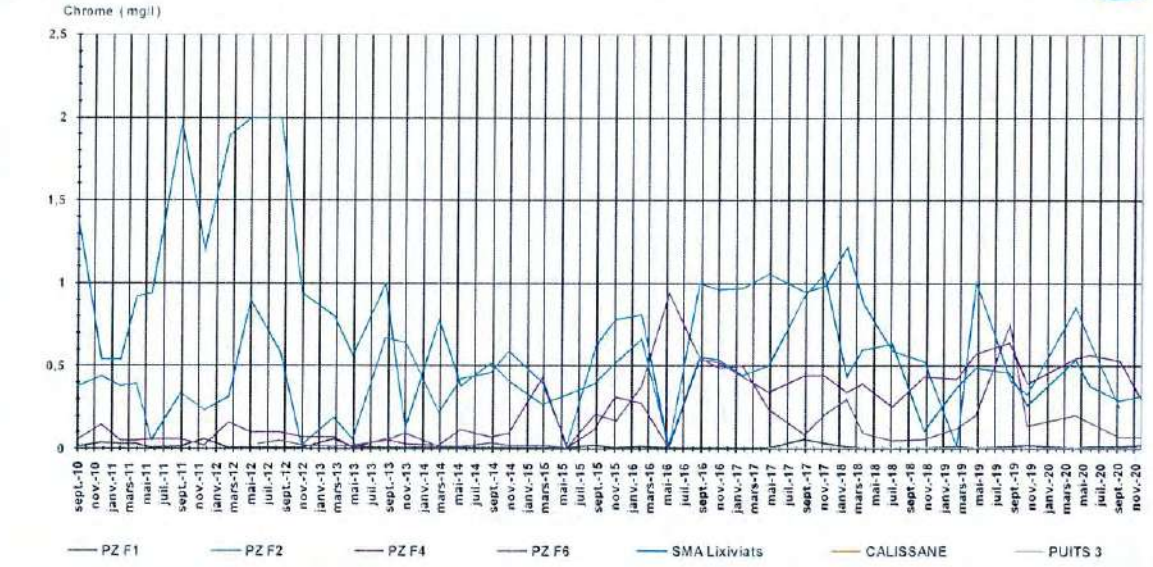

Suivi de : Conductivité

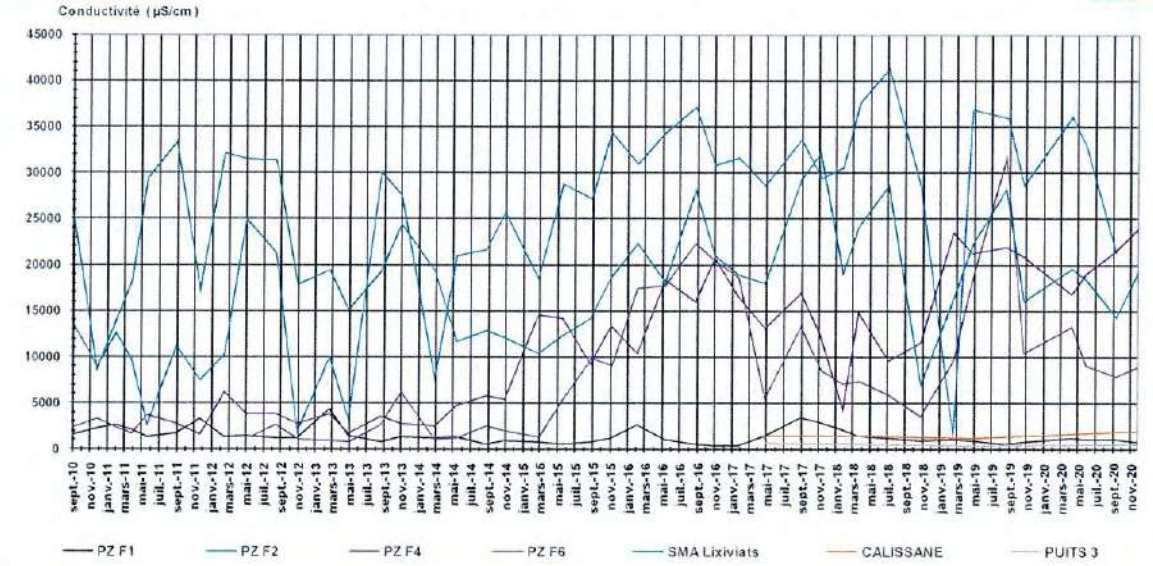

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Cuivre

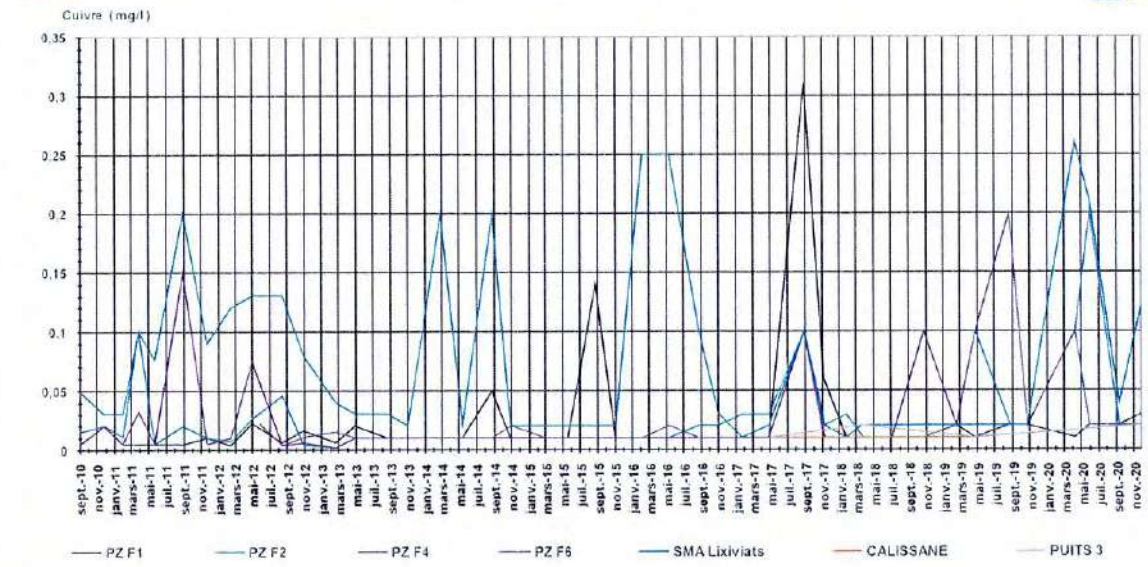

Suivi de : DBO 5

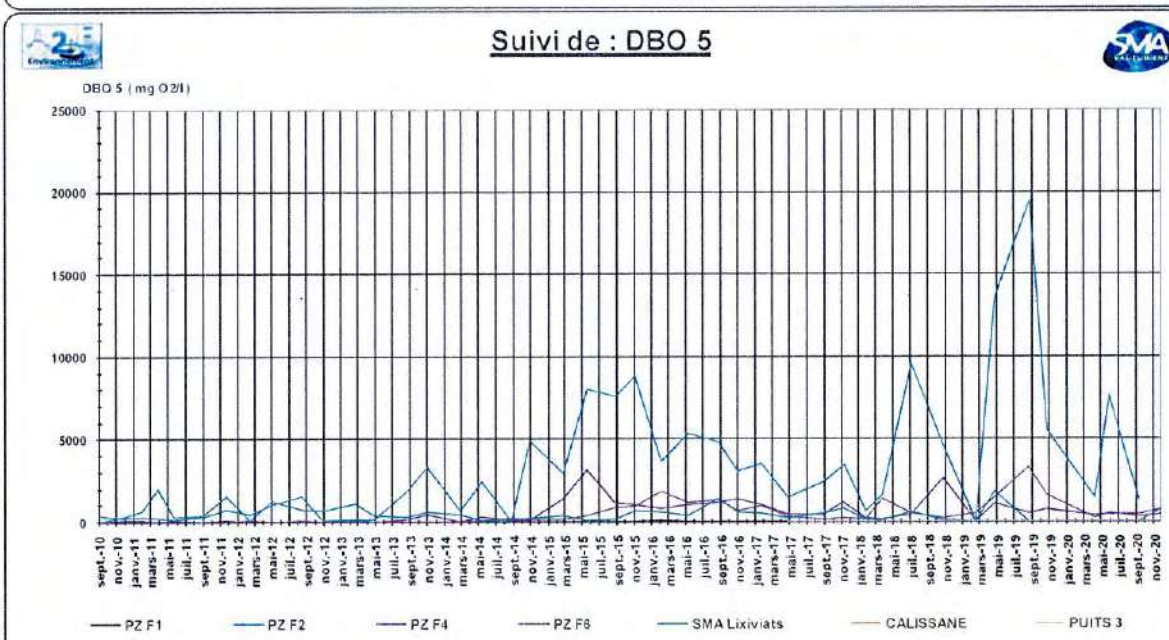

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : DCO

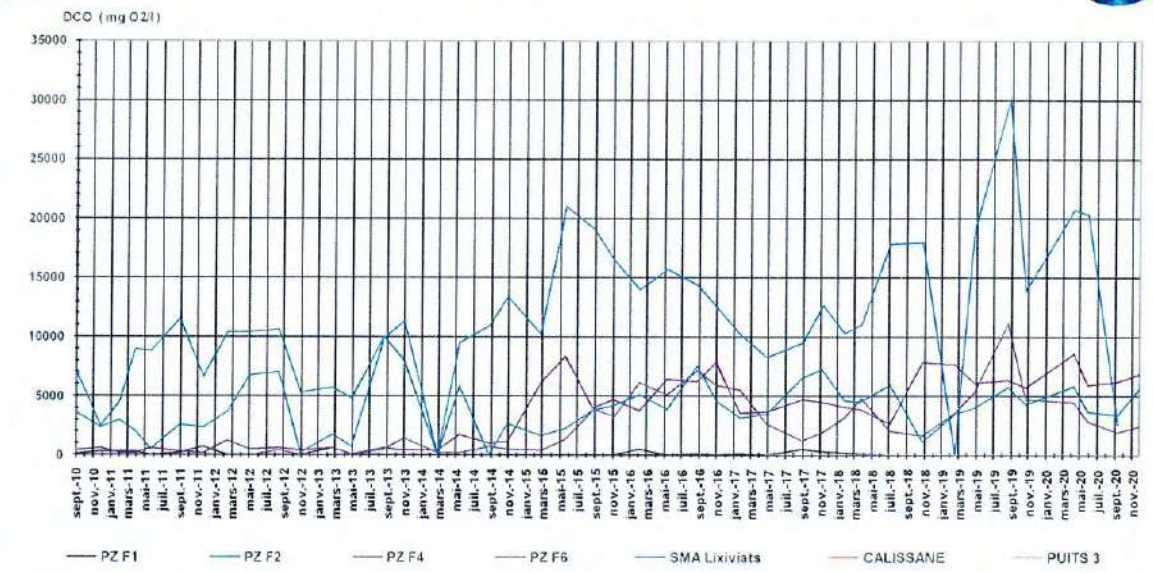

Suivi de : Entérocoques intestinaux

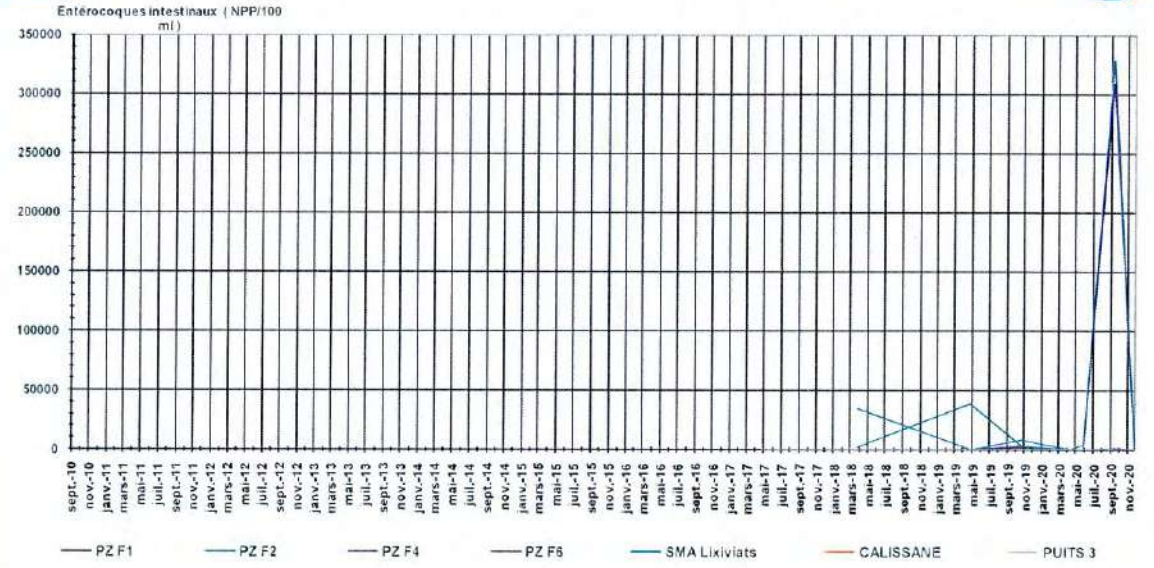

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Escherichia Coli

Suivi de : Etain

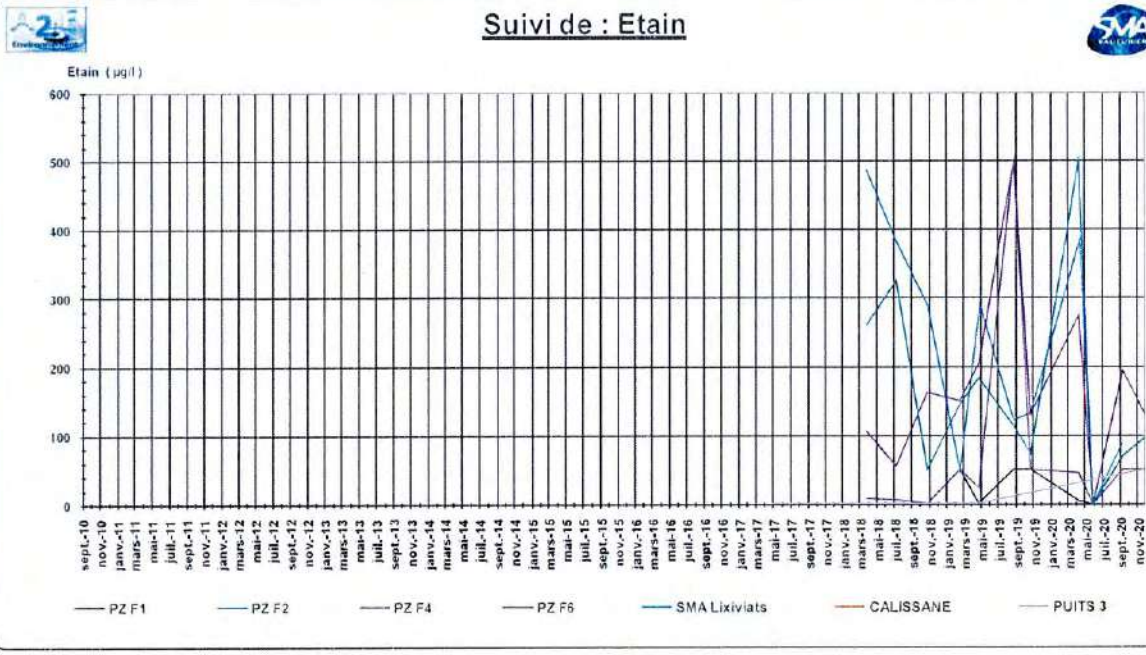

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Ethylbenzène

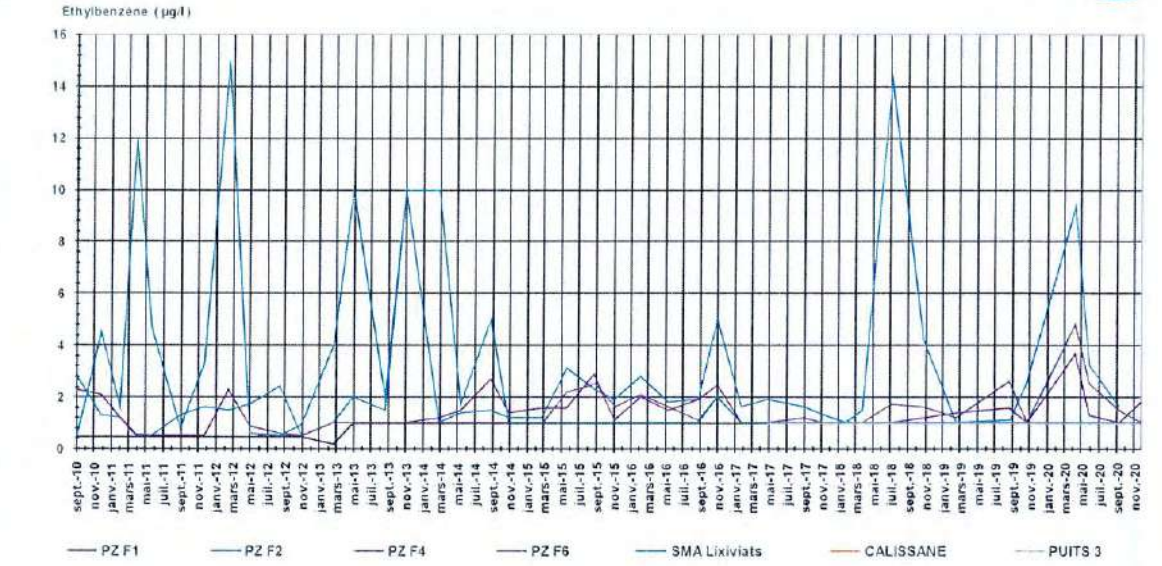

Suivi de : Fer

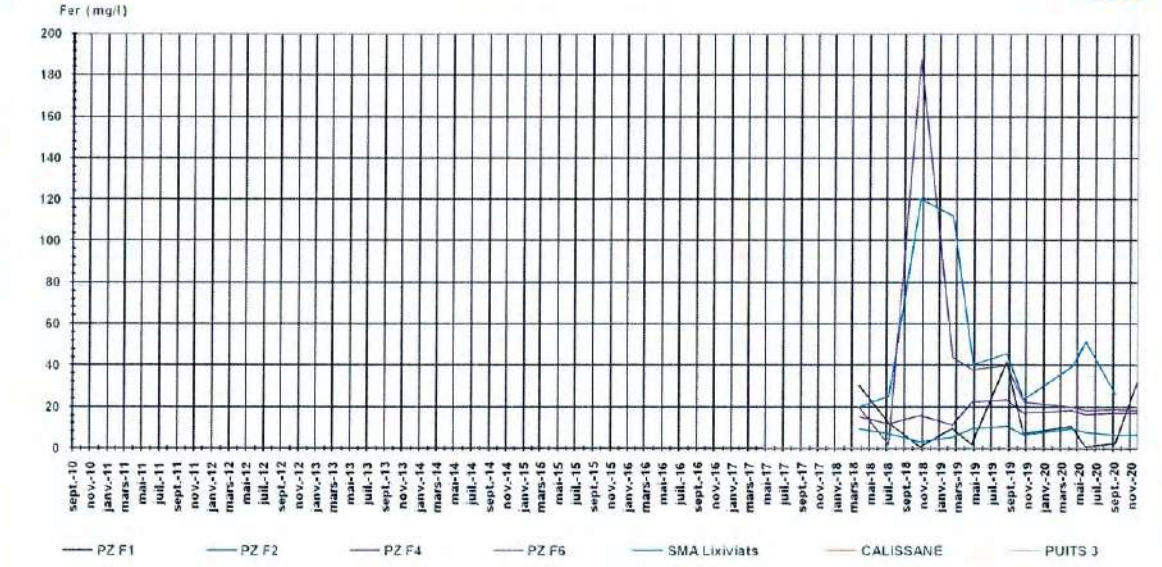

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Indice phénol

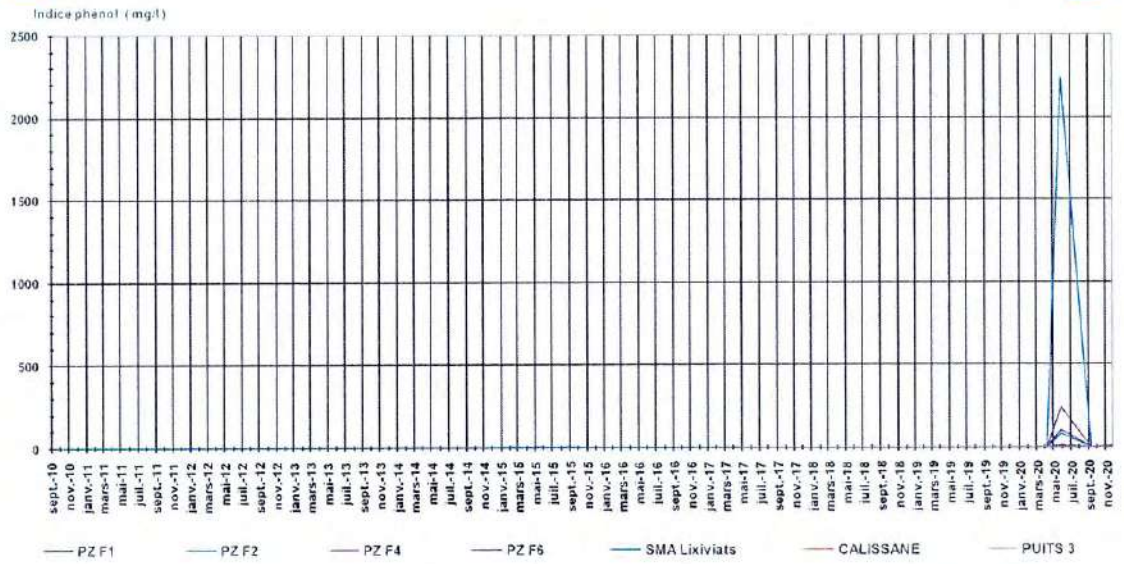

Suivi de : Magnésium

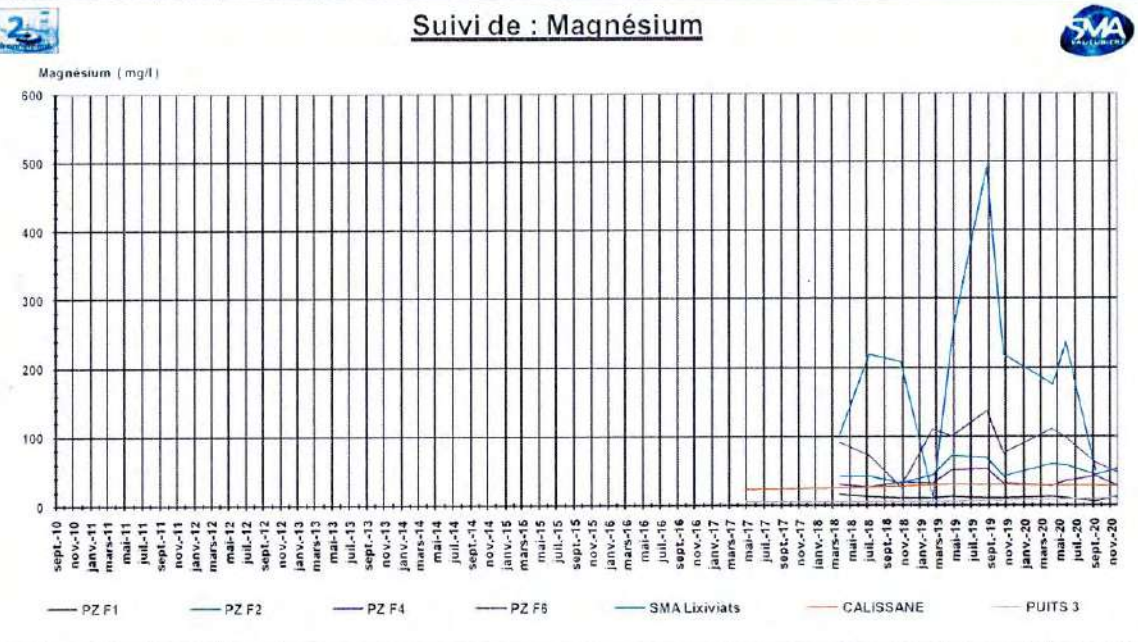

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Manganèse

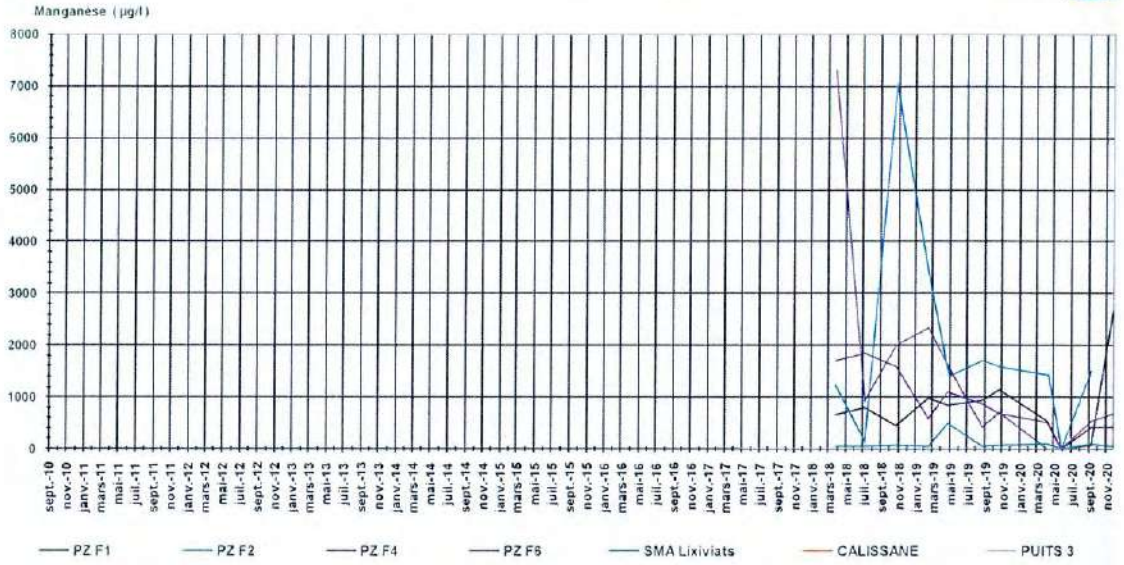

Suivi de : Mercure

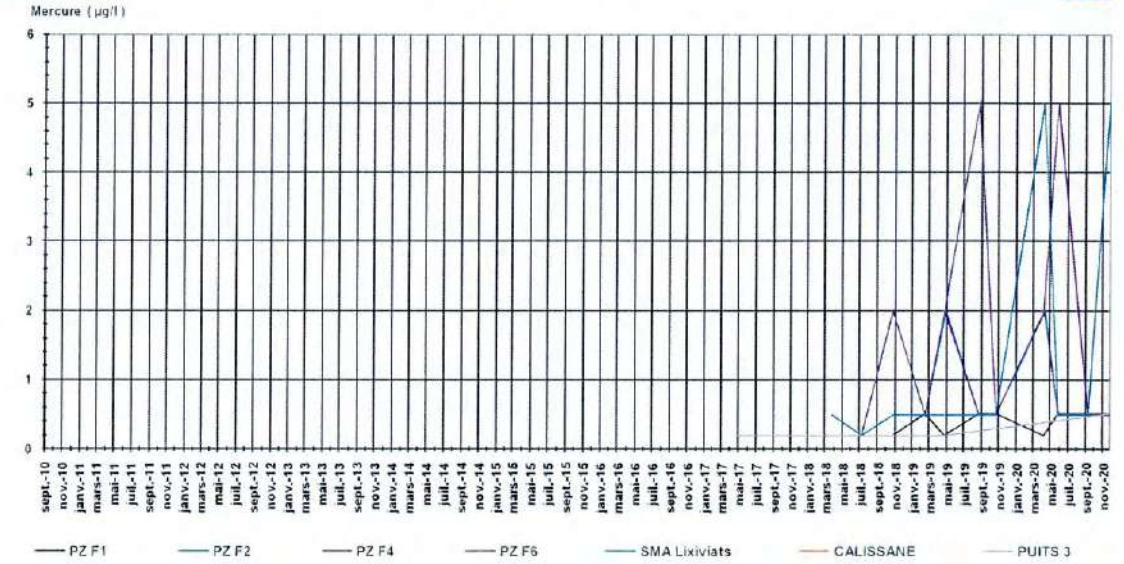

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Nickel

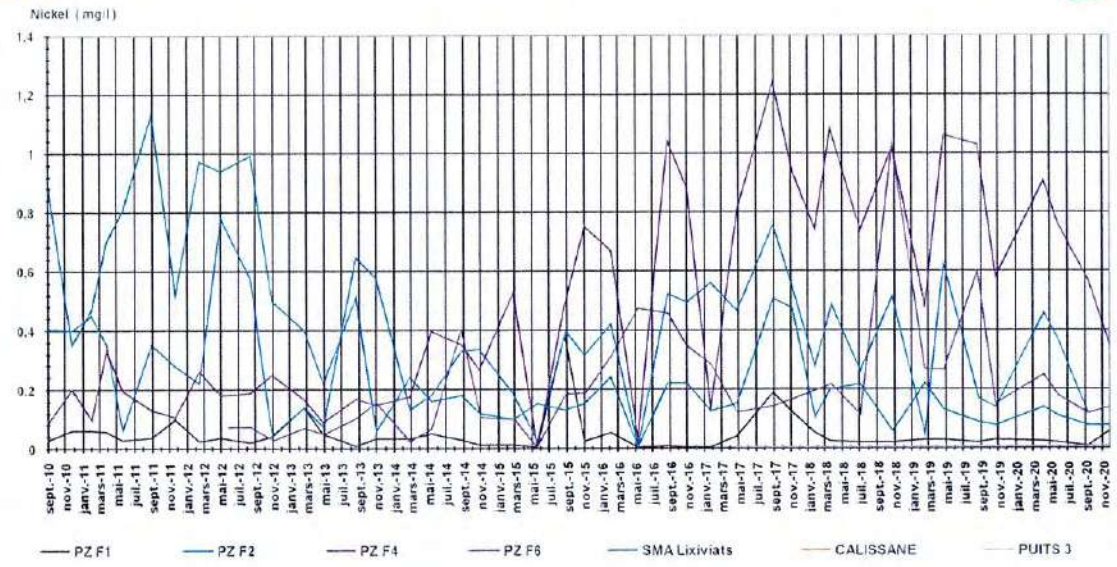

Suivi de : Nitrates

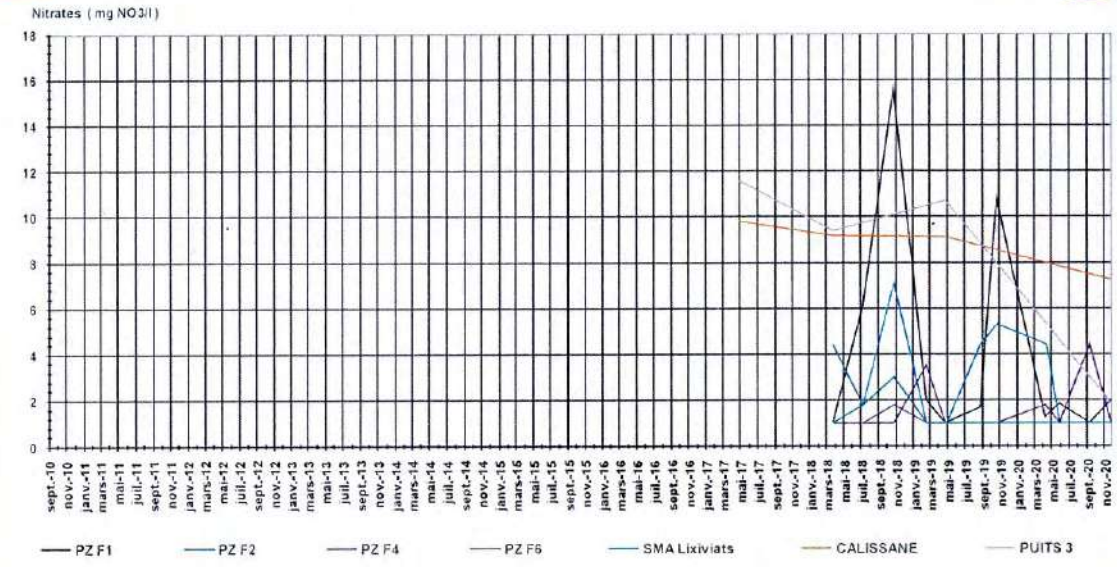

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Nitrites

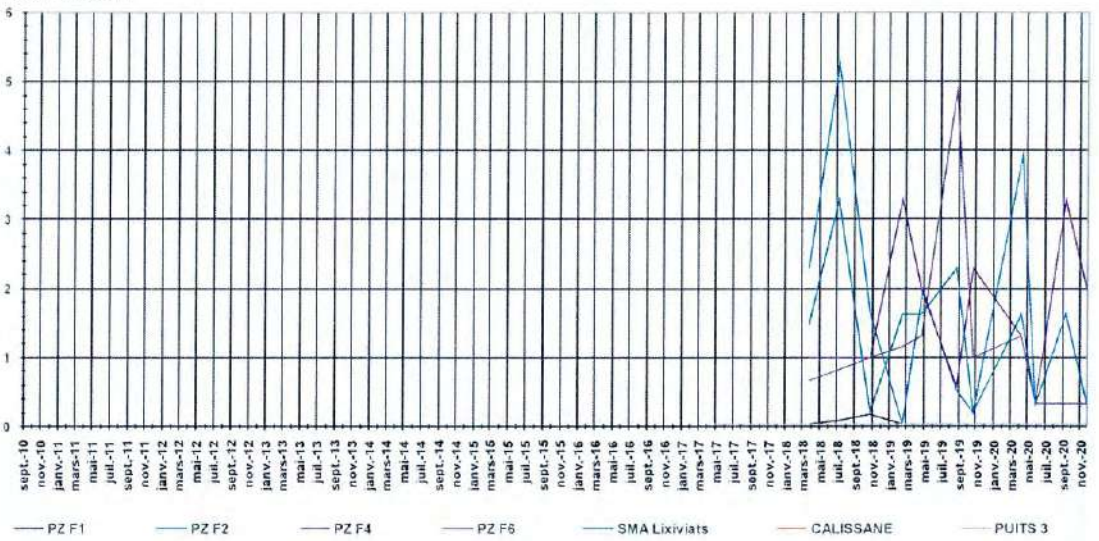

Suivi de : o-Xylène

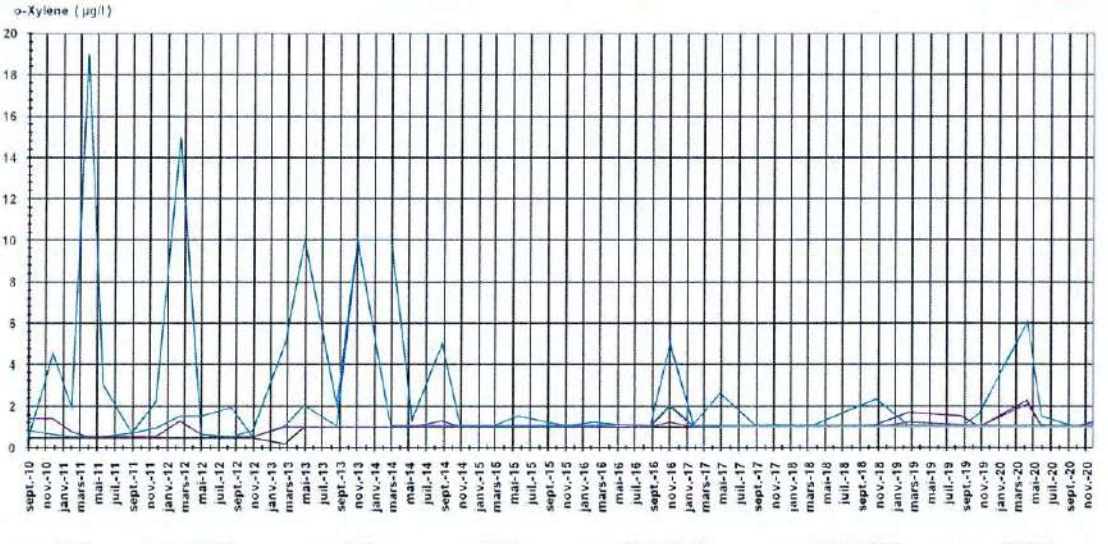

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Orthophosphates

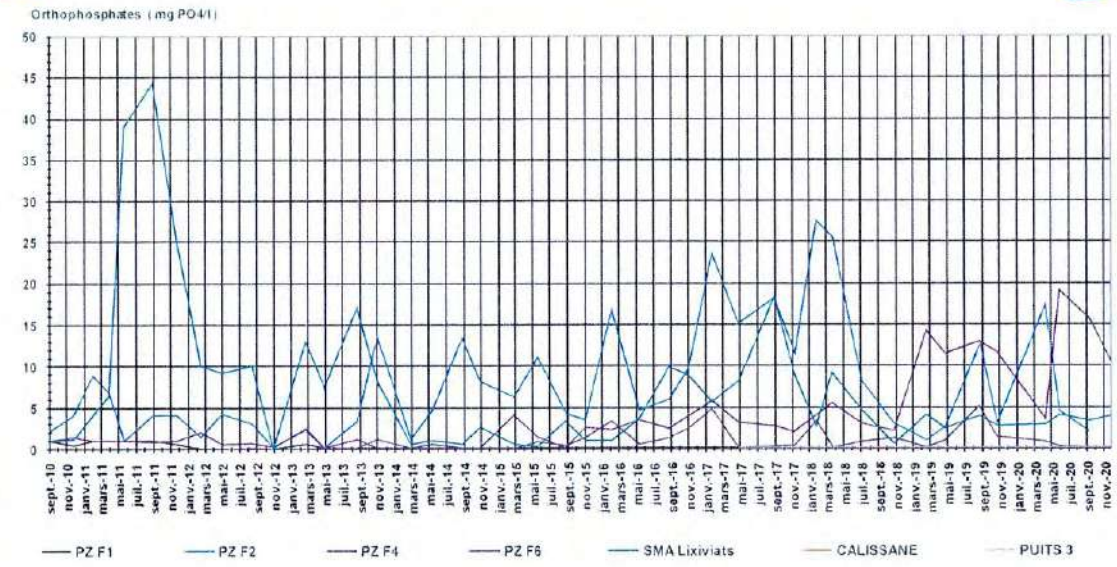

Suivi de : pH

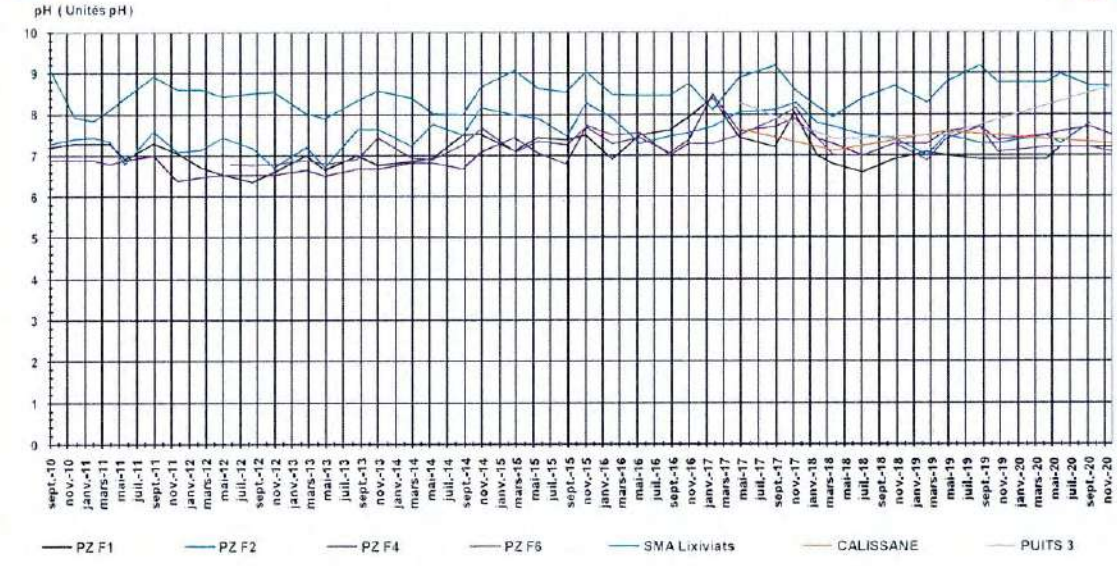

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Phosphore

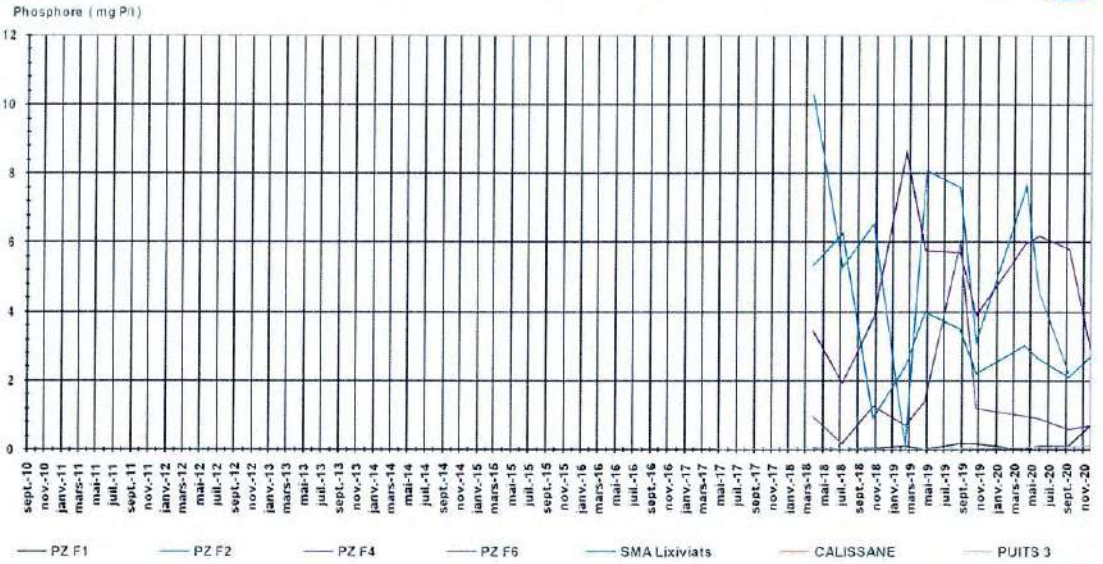

Suivi de : Plomb

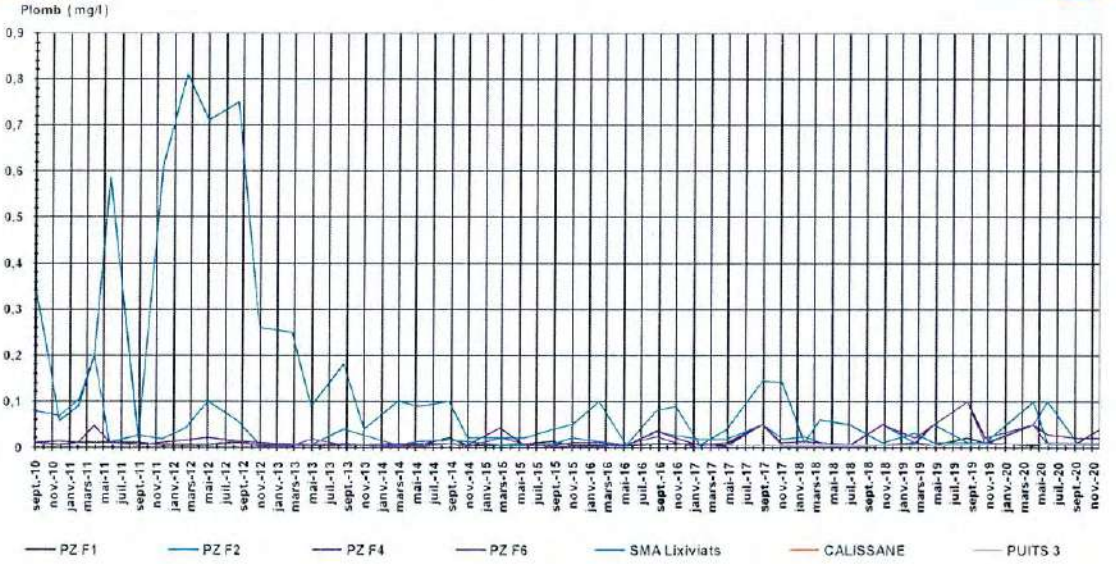

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Potassium

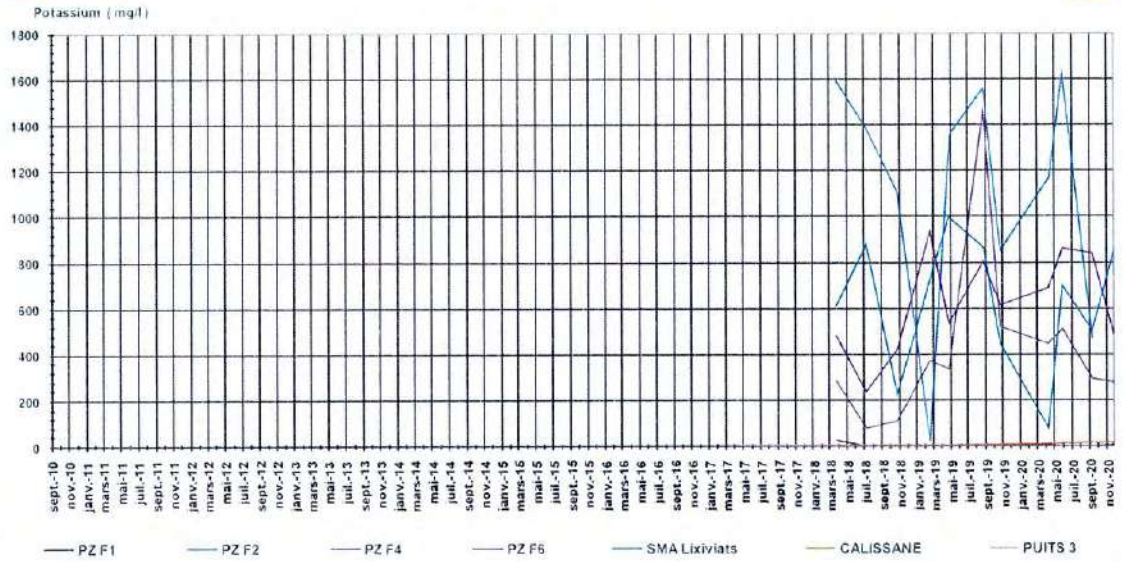

Suivi de : Profondeur

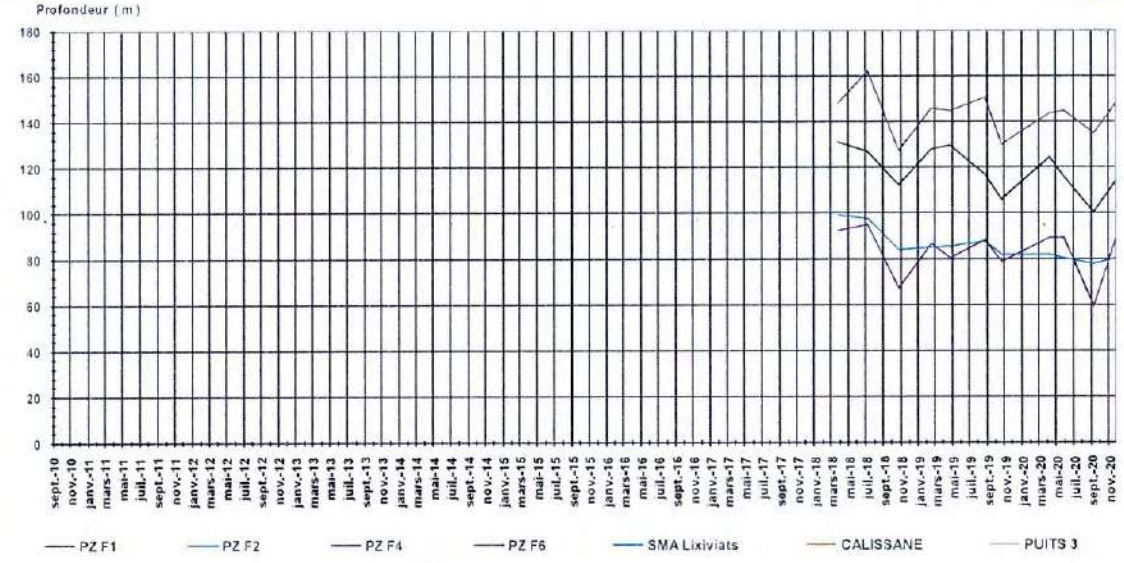

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Profondeur (NGF)

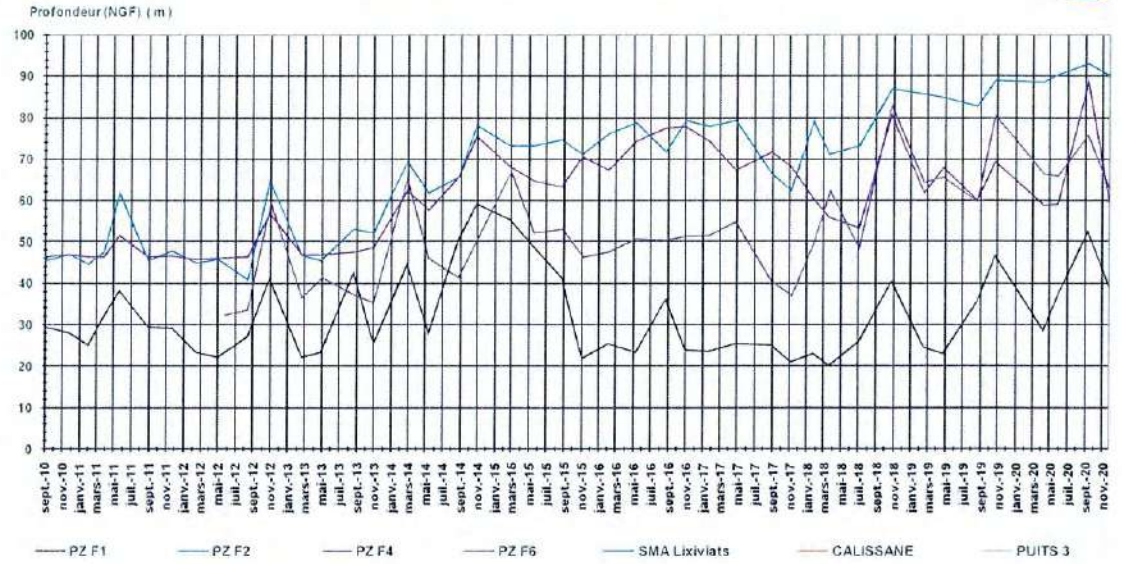

Suivi de : Redox

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Salmonelles présomptives

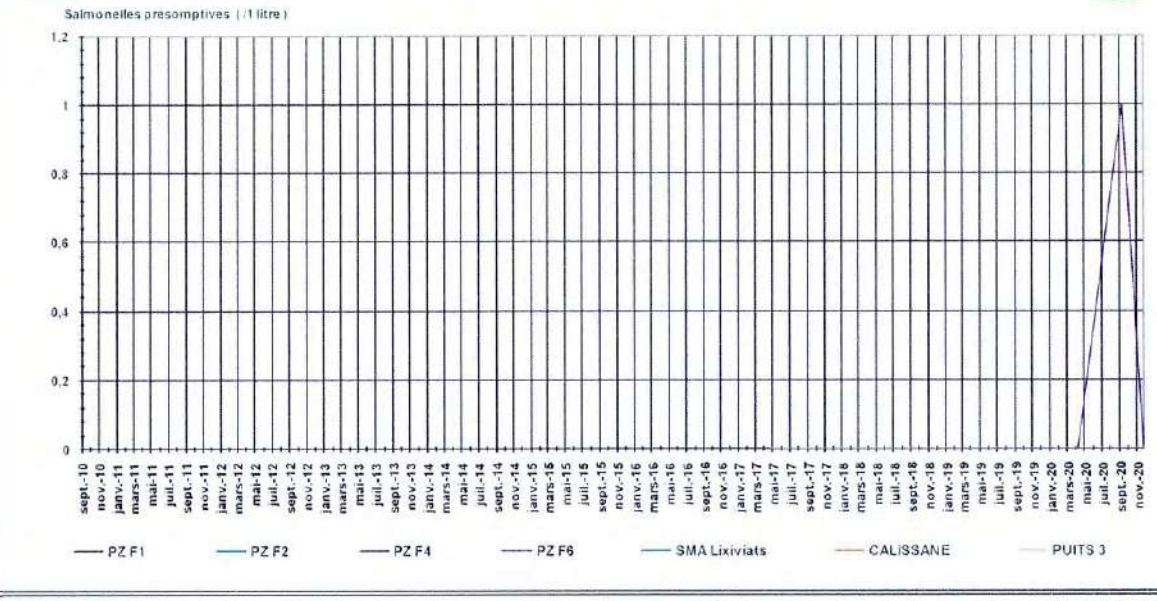

Suivi de : Sodium

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Somme HAP

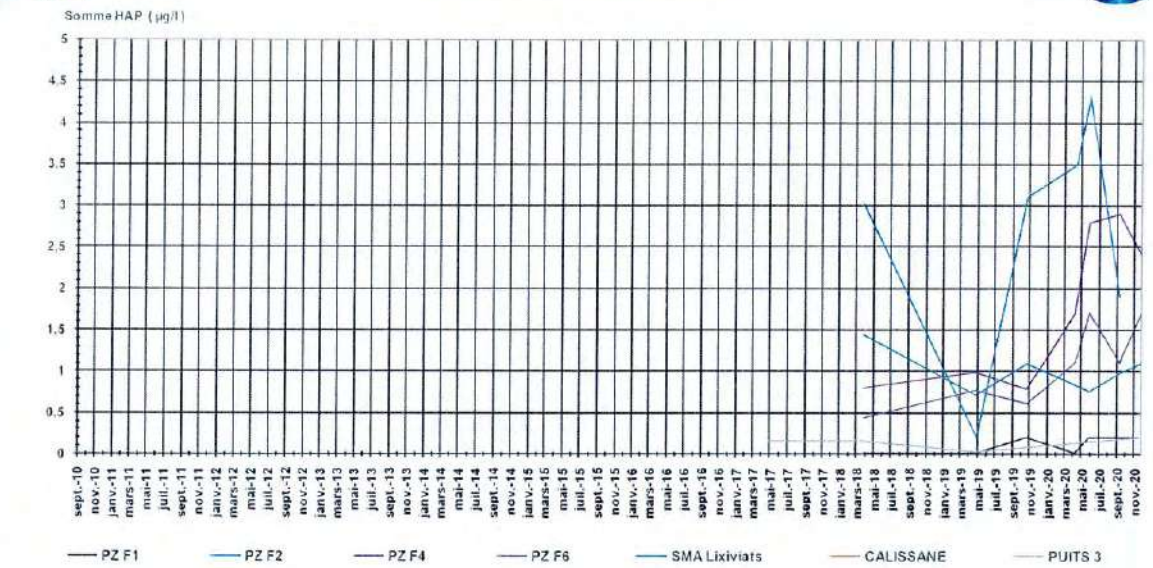

Suivi de : Somme PCB

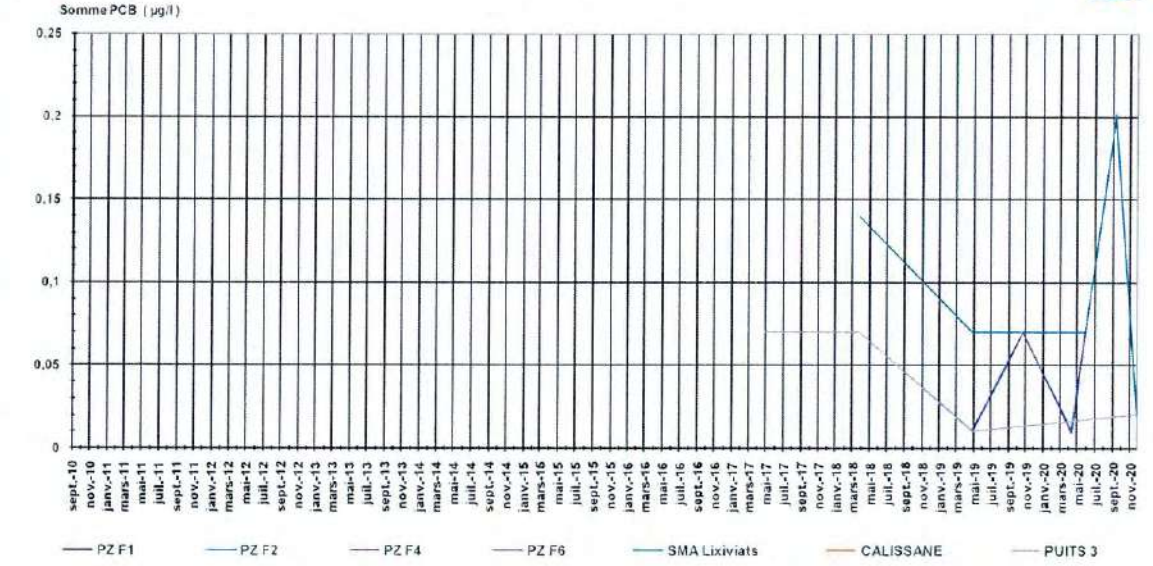

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Sulfates

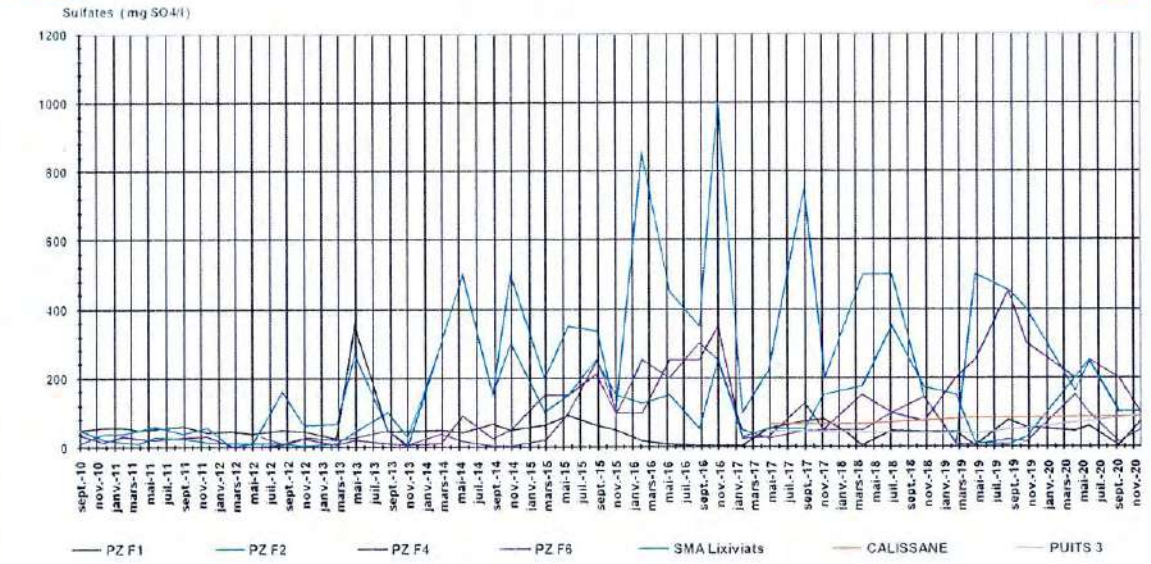

Suivi de : Température de l'eau

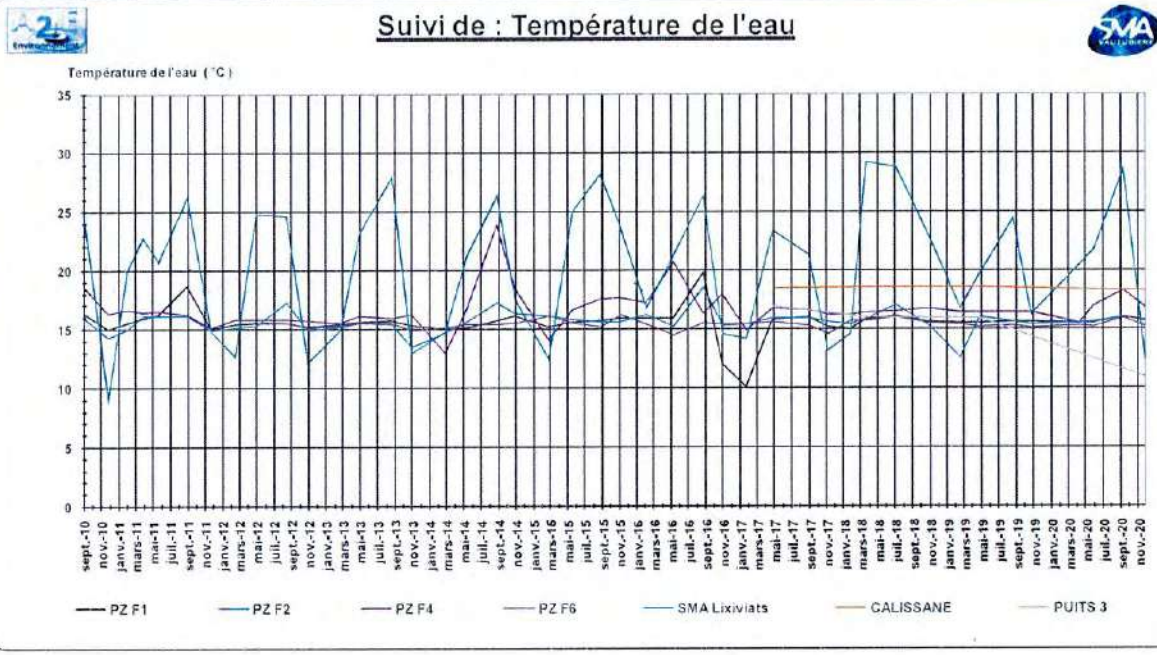

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Suivi de : Toluène

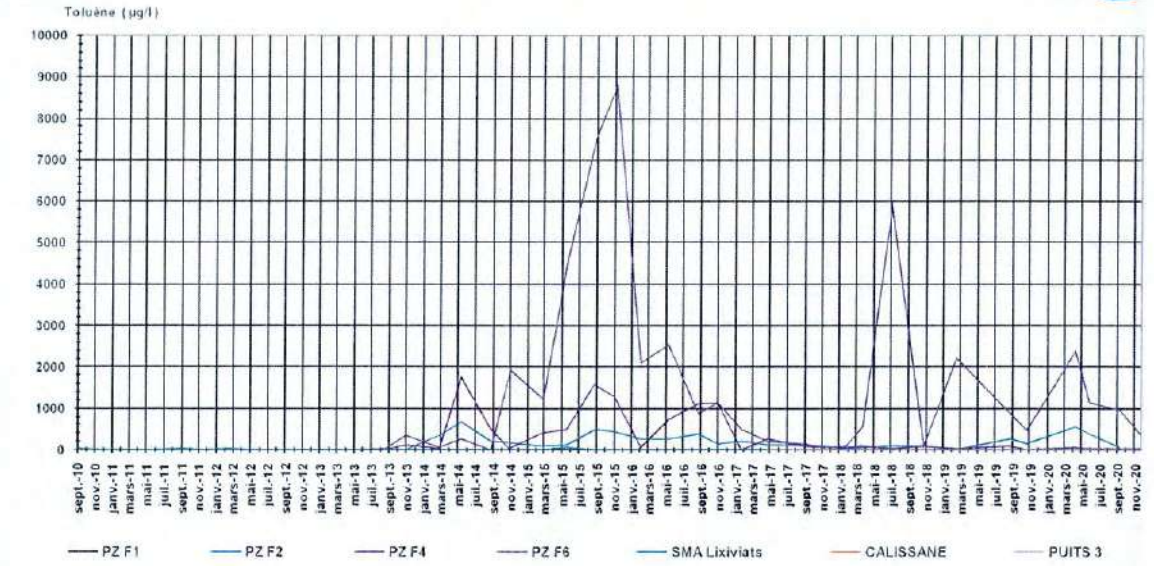

Suivi de : Xylène (méta-, para-)

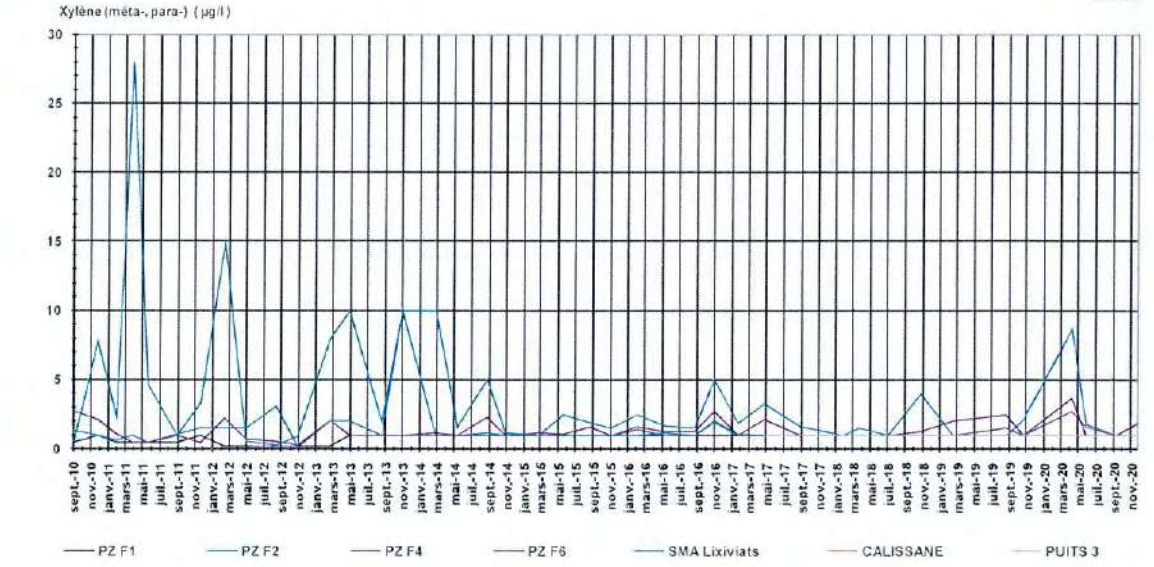

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

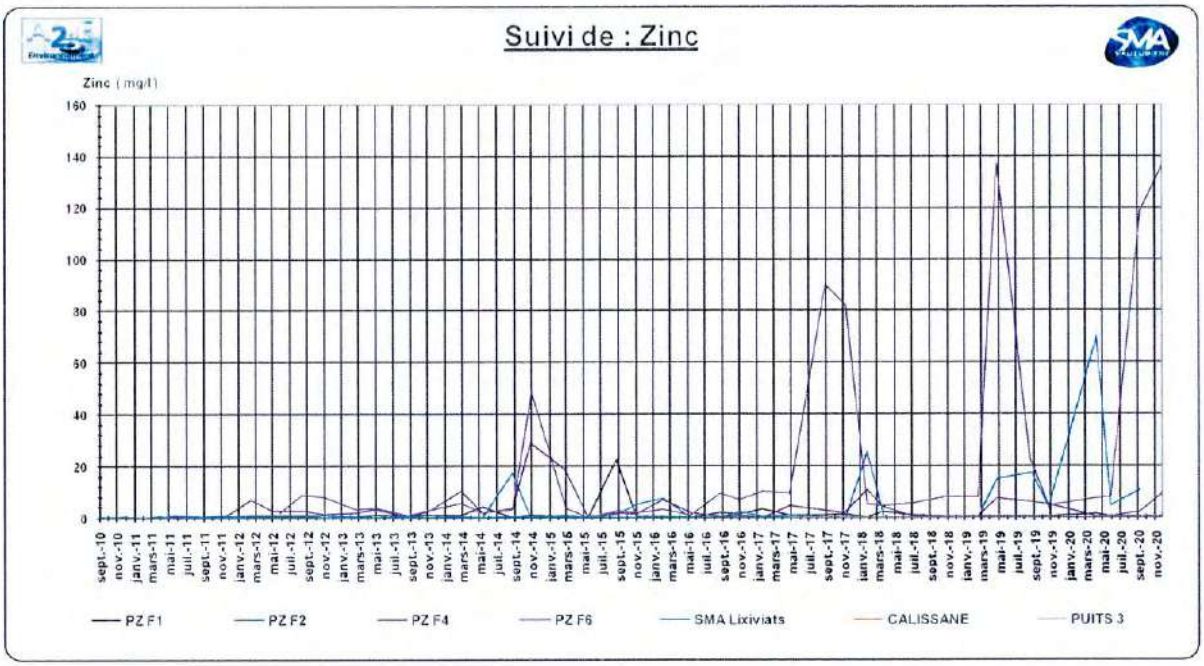

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE N°3

COMPILATION RESULTATS E.R.I. ET COMPARAISON

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMAV VAUTUBIERE
La Fare-les-Oliviers
3ème trimestre 2020

SMAV — 3ème trimestre 2020

			Référence EUROFINS	20E056709-004	20E227725-005	Arrêté du 24/09/2017
			Référence Client	EN	EN	Annexe n°13
Prélèvement du 10/12/2020 par ADE ENVIRONNEMENT			Date prélèvement	23/04/2020	10/12/2020	en mg/l
Tests	Paramètres	Unités	LQ			
Heure de prélèvement				8h02	8h35	
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		12.9	8.3	
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		7.8	7.6	
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		567	558	
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m		-	-	
Code NGF				-	-	
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)			-	-	
Potentiel d'oxydoréduction (in SITU)(Action sur site)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV		213	150	
Mesure du pH	pH			7.3	7.4	
	Température de mesure du pH	°C		20	17.5	
MES Filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	2	15	27	100
Organo-halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0.05	<0.05	<2.0	<1
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1	<1.00	<1.00	
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0.23	<0.23	<0.22	
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0.04	<0.04	<0.04	
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0.01	<0.01	<0.01	
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg O2/l	10	45	180	300
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO 5	mg O2/l	6	<6.00	14	100
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique Total	mg/l	0.5	11	400	70
Fluorures	Fluorures	mg/l	0.5	<0.5	<0.5	15
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	1	1.9	<1.00	
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0.5	2.3	1.8	
	Ammonium	mg NH4/l	0.6	3	2.4	
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		1.9	1.5	10
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10	<10.0	<10.0	<0.1
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	10	<10	<10	<0.1
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique			Ok	Fait	
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0.1	<0.01	<0.01	
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	0.1
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0.01		<0.01	
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	0.5
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0.02	<0.02	<0.02	0.5
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0.05	<0.05	<0.05	
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0.02	0.67	0.62	
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0.01	0.25	0.24	
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	0.2
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0.01	0.11	0.11	1.0
	Phosphore	mg/l	0.3	0.3	0.3	
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	0.05
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0.02	0.04	0.03	
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0.5	<0.5	<0.5	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0.5	1.33	<0.50	10
Somme Métaux - Al-Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al-Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l		<0.50	1.34	15

1064/JFB/2020/T4

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE N°3

BULLETINS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1ER TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 02/06/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-079064-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +6 3083 9252

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine	F1

Observations

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des COHV pour le(s) paramètre(s) Chloroforme, Trichloroéthylène, Tetrachloroéthylène, 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis 1,2-Dichloroéthylène, Chlorure de vinyle, Bromodichlorométhane, Dibromochlorométhane, 1,2-Dibromoéthane, Bromoforme (tribromométhane) est LQ labo/2

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Benzo-(a)-anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2

L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 08:45
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	6.9				
Température de mesure du pH		17.8	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872		# 26	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	1.26	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.29	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.01	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	216	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	*	0.86	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	46.1	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<0.10	mg PO4/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<3.00	mg O2/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	20	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	0.05	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	3.1	mg N/l			
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3.39	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	54	mg O2/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.005	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	160	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	10.7	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	12.3	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.026	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.025	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.005	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	5.62	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	113	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	1.51	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	#	<5.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	#	545	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	*	<0.20	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS308 : **Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.03	mg/l			
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		<0.008	mg/l			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		<0.008	mg/l			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		<0.008	mg/l			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		<0.008	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION N° 1- 1488 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.0075	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFF8 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.025	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UE : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UF : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UG : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UD : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UH : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UI : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UJ : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFEL : **Somme PCB (7)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.01	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS11M : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11J : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11N : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11P : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11L : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11R : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10I : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11K : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11Q : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10J : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10M : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10H : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS12E : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS10C : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10P : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12B : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12C : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10V : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS12D : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11B : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS10Z : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11C : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11A : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11D : **Xylène (méta-, para-)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LSFET : **Somme des 19 COHV** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		13.3	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM4WQ : **Thermotolerant Coliforms <10 >24 190 MPN/100 ml (0) Colilert2000-Q IDEXX Colilert** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS (Non accrédité) Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014		8	NPP/100 ml			
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-001** | Version : AR-20-LK-079064-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F1

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	*	non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-022225-01 Version du : 27/05/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE06112 Date de réception : 23/04/2020
Référence dossier : SMAV 2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau souterraine	F1 - 20E056708-001	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE06112-001** | Version AR-20-XE-022225-01(27/05/2020) | Votre réf. **F1 - 20E056708-001**

Limites	Eau de consommation humaine
Réglementation	Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Préleveur	CLIENT	**Date de réception**	23/04/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	23/04/2020 08:45	**Début d'analyse**	23/04/2020 18:16

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml		
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml		
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1					
Bactéries coliformes	*●	Présence	ufc/100 ml		<1
Escherichia coli	*●	Présence	ufc/100 ml	<1	
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		8	ufc/100 ml		
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre		

Isabelle Caubet
Responsable laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tout les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 02/06/2020

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-079065-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +6 3083 9252

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau souterraine	F2

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrates, Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des COHV pour le(s) paramètre(s) Chloroforme, Trichloroéthylène, Tetrachloroéthylène, 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis 1,2-Dichloroéthylène, Chlorure de vinyle, Bromodichlorométhane, Dibromochlorométhane, 1,2-Dibromoéthane, Bromoforme (tribromométhane) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Benzo-(a)-anthracène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
La nature de l'échantillon ne nous permet pas de tenir les limites de quantification habituelles.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 10:25
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.8				
Température de mesure du pH		18.8	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872		# 54	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<4.43	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<1.00	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<3.94	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.20	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	5970	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	*	5.75	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	163	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	17.3	mg PO4/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	1430	mg O2/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	10000	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<10	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	3000	mg N/l			
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	1700	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3000	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	20700	mg O2/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.224	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	225	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.853	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.10	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	39.3	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	176	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.459	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	7.65	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	1170	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	4470	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	69.3	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 385	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 1430	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	*	<2.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS308 : **Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	0.113	mg/l			
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		0.077	mg/l			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		<0.008	mg/l			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		0.025	mg/l			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		<0.008	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	2.5	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.02	µg/l			
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.38	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.18	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.2	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.07	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.1	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.0080	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFF8 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3.5	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UE : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UF : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UG : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UD : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UH : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Ottersviller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UI : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UJ : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFEL : **Somme PCB (7)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.01	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS11M : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11J : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11N : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11P : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11L : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11R : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10I : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11K : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11Q : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10J : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10M : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10H : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS12E : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS10C : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10P : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12B : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12C : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10V : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS12D : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11B : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	67.7	µg/l			
LS10Z : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	535	µg/l			
LS11C : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	9.4	µg/l			
LS11A : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	6.1	µg/l			
LS11D : **Xylène (méta-, para-)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	8.7	µg/l			
LSFET : **Somme des 19 COHV** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		13.3	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM4WQ : **Thermotolerant Coliforms <10 >24 190 MPN/100 ml (0) Colilert2000-Q IDEXX Colilert** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS (Non accrédité) Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014		<1	NPP/100 ml			
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-002** | Version : AR-20-LK-079065-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F2

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	* non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-022226-01 Version du : 27/05/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE06112 Date de réception : 23/04/2020
Référence dossier : SMAV 2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau souterraine	F2 - 20E056708-002	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE06112-002** | Version AR-20-XE-022226-01(27/05/2020) | Votre réf. F2 - 20E056708-002

Limites	Eau de consommation humaine
Réglementation	Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Préleveur	CLIENT	**Date de réception**	23/04/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	23/04/2020 10:25	**Début d'analyse**	23/04/2020 18:16

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml		
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml		
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1					
Bactéries coliformes	*	<1	ufc/100 ml		<1
Escherichia coli	*	<1	ufc/100 ml	<1	
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml		
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre		

Isabelle Caubet
Responsable laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 48 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 28/05/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-077651-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +6 3083 9252

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau souterraine	F4

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrates, Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des COHV pour le(s) paramètre(s) Chloroforme, Trichloroéthylène, Tetrachloroéthylène, 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis 1,2-Dichloroéthylène, Chlorure de vinyle, Bromodichlorométhane, Dibromochlorométhane, 1,2-Dibromoéthane, Bromoforme (tribromométhane) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Benzo-(a)-anthracène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E056708-003 | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 09:48
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523					
pH	* 7.7				
Température de mesure du pH	19.4	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	# 37	mg/l			

Indices de pollution	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1					
Nitrates	* <1.77	mg NO3/l			
Azote nitrique	* <0.40	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1					
Nitrites	* <1.31	mg NO2/l			
Azote nitreux	* <0.40	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	* 2730	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	* 0.94	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	* <200	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	* 3.61	mg PO4/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	* 390	mg O2/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	5700	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<10	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1600	mg N/l			
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	740	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1600	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	8530	mg O2/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.289	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	126	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.547	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.10	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	17.9	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	28.8	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.904	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	5.94	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	686	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	2640	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.52	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 275	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 521	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	*	<2.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS308 : **Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	0.155	mg/l			
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		0.063	mg/l			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		0.062	mg/l			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		0.026	mg/l			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		<0.008	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.1	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.16	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.11	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.12	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.06	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.09	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.0078	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFF8 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.7	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UE : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UF : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UG : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UD : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UH : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UI : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UJ : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFEL : **Somme PCB (7)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.01	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS11M : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11J : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11N : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11P : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11L : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11R : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10I : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11K : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11Q : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10J : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10M : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10H : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS12E : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS10C : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10P : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12B : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12C : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10V : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS12D : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11B : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	36.3	µg/l			
LS10Z : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	47.0	µg/l			
LS11C : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	3.7	µg/l			
LS11A : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	2.3	µg/l			
LS11D : **Xylène (méta-, para-)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	3.7	µg/l			
LSFET : **Somme des 19 COHV** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		13.3	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM4WQ : **Thermotolerant Coliforms <10 >24 190 MPN/100 ml (0) Colilert2000-Q IDEXX Colilert** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS (Non accrédité) Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014		<1	NPP/100 ml			
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-003** | Version : AR-20-LK-077651-01 (28/05/2020) | Votre réf. : F4

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	* non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-022227-01 Version du : 27/05/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE06112 Date de réception : 23/04/2020
Référence dossier : SMAV 2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau souterraine	F4 - 20E056708-003	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE06112-003** | Version AR-20-XE-022227-01(27/05/2020) | Votre réf. **F4 - 20E056708-003**

Limites	Eau de consommation humaine
Réglementation	Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Préleveur	CLIENT	**Date de réception**	23/04/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	23/04/2020 09:48	**Début d'analyse**	23/04/2020 18:16

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml		
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml		
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1					
Bactéries coliformes	*	<1	ufc/100 ml		<1
Escherichia coli	*	<1	ufc/100 ml	<1	
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml		
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre		

Isabelle Caubet
Responsable laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 02/06/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-079066-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +6 3083 9252

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau souterraine	F6

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrates, Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des COHV pour le(s) paramètre(s) Chloroforme, Trichloroéthylène, Tetrachloroéthylène, 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis 1,2-Dichloroéthylène, Chlorure de vinyle, Bromodichlorométhane, Dibromochlorométhane, 1,2-Dibromoéthane, Bromoforme (tribromométhane) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Benzo-(a)-anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d 'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 00.00
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		19.8	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		# 75	mg/l			
Gravimétrie (Filtre Millipore AP40) - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<1.31	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.40	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	2500	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	0.94	mg NH4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<150	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	0.93	mg PO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	230	mg O2/l			
Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	2200	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<5.0	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	921	mg N/l			
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	460	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		921	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	4480	mg O2/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.102	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	97.1	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.202	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.10	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	19.7	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	109	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	0.248	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	1.00	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<0.05	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	450	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	1760	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	7.40	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 46.0	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		# 11.1	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	*	<2.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS308 : **Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	0.041	mg/l			
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		0.021	mg/l			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		0.011	mg/l			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		<0.008	mg/l			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		<0.008	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.92	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.08	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.03	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.03	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.02	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.0075	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFF8 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.1	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UE : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UF : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UG : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UD : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UH : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UI : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LS3UJ : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.01	µg/l			
LSFEL : **Somme PCB (7)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.01	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS11M : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11J : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11N : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11P : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11L : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11R : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10I : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS11K : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS11Q : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10J : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10M : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10H : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS12E : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS10C : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS10P : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12B : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS12C : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS10V : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS12D : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS11B : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	18.7	µg/l			
LS10Z : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	2380	µg/l			
LS11C : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	4.8	µg/l			
LS11A : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	2.1	µg/l			
LS11D : **Xylène (méta-, para-)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	2.7	µg/l			
LSFET : **Somme des 19 COHV** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		13.3	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM4WQ : **Thermotolerant Coliforms <10 >24 190 MPN/100 ml (0) Colilert2000-Q IDEXX Colilert** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS (Non accrédité) Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2 2014		<1	NPP/100 ml			
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-004** | Version : AR-20-LK-079066-01 (02/06/2020) | Votre réf. : F6

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	*	non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-022228-01 Version du : 27/05/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE06112 Date de réception : 23/04/2020
Référence dossier : SMAV 2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau souterraine	F6 -20E056708-004	(1201) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE06112-004** | Version AR-20-XE-022228-01(27/05/2020) | Votre réf. F6 -20E056708-004

Limites	Eau de consommation humaine
Réglementation	Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Préleveur	CLIENT	**Date de réception**	23/04/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	23/04/2020	**Début d'analyse**	23/04/2020 18:16

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml		
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml		
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1					
Bactéries coliformes	*	<1	ufc/100 ml		<1
Escherichia coli	*	<1	ufc/100 ml	<1	
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml		
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre		

Isabelle Caubet
Responsable laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 02/06/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-079067-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +6 3083 9252

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 09:24
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.8				
Température de mesure du pH		19.3	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		# 53	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<2.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<1.64	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.50	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	3250	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<275	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	0.96	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	2.95	mg PO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	5850	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	46	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	2000	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1380	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1300	mg N/l			
Ammonium	*	1700	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1380	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<20.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.29	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.100	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	67.0	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.54	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.26	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.500	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	9.01	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	59.4	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.14	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3.0	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	77.2	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	334	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.30	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<5.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.066	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.25	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.072	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.062	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.11	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.73	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne						
PCB 28	*	<0.02	µg/l			
PCB 52	*	<0.02	µg/l			
PCB 101	*	<0.02	µg/l			
PCB 138	*	<0.02	µg/l			
PCB 153	*	<0.02	µg/l			
PCB 180	*	<0.02	µg/l			
PCB 118	*	<0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)		0.07	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV) NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-005** | Version : AR-20-LK-079067-01 (02/06/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)	*	1,15	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	*	<1	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	*	non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-022229-01 Version du : 27/05/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE06112 Date de réception : 23/04/2020
Référence dossier : SMAV 2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau souterraine	Lixiviat 20E056708-005	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE06112-005** | Version AR-20-XE-022229-01(27/05/2020) | Votre réf. Lixiviat 20E056708-005

Limites	Eau de consommation humaine
Réglementation	Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Préleveur	CLIENT	**Date de réception**	23/04/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	23/04/2020 09:24	**Début d'analyse**	23/04/2020 18:16

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml		
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml		
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1					
Bactéries coliformes	*	<1	ufc/100 ml		<1
Escherichia coli	*	<1	ufc/100 ml	<1	
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml		
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre		

Isabelle Caubet
Responsable laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33(0)4 91 46 61 35
fax +33(0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E056708 Version du : 06/05/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-064974-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA8042020JFB3476

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn pour le(s) paramètre(s) Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Etain (Sn), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Mercure (Hg) est LQ labo/2

L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-006** | Version : AR-20-LK-064974-01 (06/05/2020) | Votre réf. : ERI

Date de réception physique (1) :	24/04/2020
Date de réception technique (2) :	24/04/2020
Date et heure de prélèvement :	23/04/2020 00:00
Début d'analyse :	24/04/2020
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		20.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		# 35	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<0.05	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<0.01	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne						
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	95	mg O2/l			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	<3.00	mg O2/l			
Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée						
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	31	mg/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-006** | Version : AR-20-LK-064974-01 (06/05/2020) | Votre réf. : ERI

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF T 90-004	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	3.9	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	2.3	mg N/l			
Ammonium	*	3.0	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3.90	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403	*	<10	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.41	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.67	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.15	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E056708-006** | Version : AR-20-LK-064974-01 (06/05/2020) | Votre réf. : ERI

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.21	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.33	mg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande
Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

2EME TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E087119 Version du : 24/07/2020

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-124062-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-124062-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA2062020JFB3531

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	F1

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Azote (Kjeldahl) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client
Version modifiée suite à une demande de complément(s) d'analyse(s)

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-001** | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F1

Date de réception physique (1) :	12/06/2020
Date de réception technique (2) :	12/06/2020
Date et heure de prélèvement :	***06/06/2020 08:44***
Début d'analyse :	12/06/2020 13:29
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	8°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)***						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH		# 7.3				
Température de mesure du pH		# 21.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)***		# 30	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)***		# 0.44	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)***						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates		# 1.86	mg NO3/l			
Azote nitrique		# 0.42	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)***						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites		# <0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux		# <0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	86.2	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	62.2	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488	*	31	mg O2/l			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-001** | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F1

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	7.9	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	<3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l			
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.92	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	142	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.74	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	12.0	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-001** | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.38	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3.27	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	56.1	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.35	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E087119-001 | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	# <0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul	0.2	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** ***Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)*** GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne					
PCB 28	# <0.02	µg/l			
PCB 52	# <0.02	µg/l			
PCB 101	# <0.02	µg/l			
PCB 138	# <0.02	µg/l			
PCB 153	# <0.02	µg/l			
PCB 180	# <0.02	µg/l			
PCB 118	# <0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)	# 0.07	µg/l			

Composés Volatils	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-001** | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F1

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-001** | Version : AR-20-LK-124062-02 (24/07/2020) | Votre réf. : **F1**

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	*	>80	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	80	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-039524-01 Version du : 20/07/2020
Dossier N° : 20XE09715 Date de réception : 11/06/2020
Référence dossier : SMAV site Vautubiere
Référence bon de commande : STE 20 /ENV/20

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau souterraine	F1 : 20E087119-001	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE09715-001** | Version AR-20-XE-039524-01(20/07/2020) | Votre réf. F1 : 20E087119-001

Température de l'air de l'enceinte	22°C	**Date de réception**	11/06/2020 17:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	11/06/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	11/06/2020 08:44		

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	80	NPP/100 ml
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1	*	>80	ufc/100 ml
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		>80	ufc/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E087119 Version du : 24/07/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-127027-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-127027-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA2062020JFB3531

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire	F2

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
La nature de l'échantillon ne permet pas de doser les salmonelles (filtration impossible)
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client
Version modifiée suite à une demande de complément(s) d'analyse(s)

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Date de réception physique (1) :	12/06/2020
Date de réception technique (2) :	12/06/2020
Date et heure de prélèvement :	***11/06/2020 09:20***
Début d'analyse :	12/06/2020 14:21
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	8°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		21.0	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	85	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	22	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	6730	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<250	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.47	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	4.50	mg PO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	20300	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	7600	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	12000	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	2490	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	2300	mg N/l			
Ammonium	*	3000	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		2490	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	2240	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.15	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.100	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	513	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.65	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.20	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.500	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	51.1	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	237	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.38	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.37	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	4.6	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.10	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1630	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3660	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	4.67	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	3.3	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.084	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* 0.16	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* 0.13	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* <0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	* 0.46	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul	4.3	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne					
PCB 28	* <0.02	µg/l			
PCB 52	* <0.02	µg/l			
PCB 101	* <0.02	µg/l			
PCB 138	* <0.02	µg/l			
PCB 153	* <0.02	µg/l			
PCB 180	* <0.02	µg/l			
PCB 118	* <0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)	0.07	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-002** | Version : AR-20-LK-127027-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F2

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	3.2	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	364	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.8	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.5	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	52.6	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	*	<1	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F4

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.19	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.17	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.32	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		2.8	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne						
PCB 28	*	<0.02	µg/l			
PCB 52	*	<0.02	µg/l			
PCB 101	*	<0.02	µg/l			
PCB 138	*	<0.02	µg/l			
PCB 153	*	<0.02	µg/l			
PCB 180	*	<0.02	µg/l			
PCB 118	*	<0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)		0.07	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F4

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	35.7	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.60	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.76	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	6.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.03	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	861	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2320	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.56	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<5.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.8	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.072	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.061	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : **F4**

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	5900	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	420	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	3400	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1700	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1600	mg N/l			
Ammonium	*	2000	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1700	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<100	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.33	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	98.2	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.57	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.237	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	16.2	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F4

Date de réception physique (1) : 12/06/2020
Date de réception technique (2) : 12/06/2020
Date et heure de prélèvement : ***11/06/2020 09:50***
Début d'analyse : 12/06/2020 14:21
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 8°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.6				
Température de mesure du pH		21.1	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Gravimétrie (Filtre Millipore AP40) - NF EN 872	*	130	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	5.7	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	3680	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<250	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	6.24	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	19.1	mg PO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E087119 Version du : 24/07/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-127028-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-127028-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA2062020JFB3531

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau chargée/Résiduaire	F4

Observations
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
La nature de l'échantillon ne permet pas de doser les salmonelles (filtration impossible)
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Sous couvert de l'incertitude, les résultats de Orthophosphates (PO4) et de Phosphore (P) sont jugés équivalents.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client
Version modifiée suite à une demande de complément(s) d'analyse(s)

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE09715-002** | Version AR-20-XE-039525-01(20/07/2020) | Votre réf. F2 : 20E087119-002

Température de l'air de l'enceinte	22°C	**Date de réception**	11/06/2020 17:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	11/06/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	11/06/2020 09:20		

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1	*	<1	ufc/100 ml
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		>80	ufc/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-039525-01 Version du : 20/07/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE09715 Date de réception : 11/06/2020
Référence dossier : SMAV site Vautubiere
Référence bon de commande : STE 20 /ENV/20

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau souterraine	F2 : 20E087119-002	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1468
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F4

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-003** | Version : AR-20-LK-127028-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F4

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.3	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	28.9	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	24.4	µg/l			
Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	*	<1	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<60	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-039526-01 Version du : 20/07/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE09715 Date de réception : 11/06/2020
Référence dossier : SMAV site Vautubiere
Référence bon de commande : STE 20 /ENV/20

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau souterraine	F4 : 20E087119-003	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE09715-003** | Version AR-20-XE-039526-01(20/07/2020) | Votre réf. F4 : 20E087119-003

Température de l'air de l'enceinte	22°C	**Date de réception**	11/06/2020 17:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	11/06/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	11/06/2020 09:50		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	40	NPP/100 ml
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025 2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane (Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées) - NF EN ISO 9308-1	*	<1	ufc/100 ml
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E087119 Version du : 24/07/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-127029-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-127029-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA2062020JFB3531

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
La nature de l'échantillon ne permet pas de doser les salmonelles (filtration impossible)
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client
Version modifiée suite à une demande de complément(s) d'analyse(s)

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-004** | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Date de réception physique (1) :	12/06/2020
Date de réception technique (2) :	12/06/2020
Date et heure de prélèvement :	***11/06/2020 11:00***
Début d'analyse :	12/06/2020 14:21
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	8°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		21.1	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	300	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<5.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	2190	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<100	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	0.10	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	0.31	mg PO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-004** | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	2850	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	490	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	1600	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	557	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	440	mg N/l			
Ammonium	*	570	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		557	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	243	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.06	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	228	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.16	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	17.7	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E087119-004 | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	98.0	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.58	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.18	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.9	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	511	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2020	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	7.78	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.4	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E087119-004 | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.15	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.7	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne						
PCB 28	*	<0.02	µg/l			
PCB 52	*	<0.02	µg/l			
PCB 101	*	<0.02	µg/l			
PCB 138	*	<0.02	µg/l			
PCB 153	*	<0.02	µg/l			
PCB 180	*	<0.02	µg/l			
PCB 118	*	<0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)		0.07	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E087119-004 | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	8.7	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-004** | Version : AR-20-LK-127029-02 (24/07/2020) | Votre réf. : F6

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	2.5	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1150	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.6	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.1	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	9.44	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2-2014	*	<1	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-039527-01 Version du : 20/07/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE09715 Date de réception : 11/06/2020
Référence dossier : SMAV site Vautubiere
Référence bon de commande : STE 20 /ENV/20

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau souterraine	F6 : 20E087119-004	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE09715-004** | Version AR-20-XE-039527-01(20/07/2020) | Votre réf. F6 : 20E087119-004

Température de l'air de l'enceinte	22°C	**Date de réception**	11/06/2020 17:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	11/06/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	11/06/2020 11:00		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	<40	NPP/100 ml
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1	*	<1	ufc/100 ml
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E087119 Version du : 24/07/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-127030-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-127030-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA2062020JFB3531

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) .Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme SOMME PCB (7) pour le(s) paramètre(s) PCB 28, PCB 52, PCB 101, PCB 138, PCB 153, PCB 180, PCB 118 est LQ labo/2
La nature de l'échantillon ne permet pas de doser les salmonelles (filtration impossible)
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client
Version modifiée suite à une demande de complément(s) d'analyse(s)

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception physique (1) :	12/06/2020
Date de réception technique (2) :	12/06/2020
Date et heure de prélèvement :	***11/06/2020 10:00***
Début d'analyse :	12/06/2020 14:21
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	8°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.7				
Température de mesure du pH		21.5	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	59	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	13	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	2980	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<250	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.36	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	4.15	mg PO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	3700	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	59	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	2100	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1330	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1200	mg N/l			
Ammonium	*	1600	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1330	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	80	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.25	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	30.5	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.38	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.21	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.106	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	7.38	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	56.8	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.11	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.6	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	700	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2970	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.19	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.078	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.18	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.084	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.081	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.15	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.75	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne						
PCB 28	*	<0.02	µg/l			
PCB 52	*	<0.02	µg/l			
PCB 101	*	<0.02	µg/l			
PCB 138	*	<0.02	µg/l			
PCB 153	*	<0.02	µg/l			
PCB 180	*	<0.02	µg/l			
PCB 118	*	<0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)		0.07	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E087119-005** | Version : AR-20-LK-127030-02 (24/07/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	*	<1	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	4300	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION N° 1- 1488 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-039528-01 Version du : 20/07/2020
Dossier N° : 20XE09715 Date de réception : 11/06/2020
Référence dossier : SMAV site Vautubiere
Référence bon de commande : STE 20 /ENV/20

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau souterraine	Lixiviat 20E087119-005	

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE09715-005** | Version AR-20-XE-039528-01(20/07/2020) | Votre réf. Lixiviat 20E087119-005

Température de l'air de l'enceinte	22°C	**Date de réception**	11/06/2020 17:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	11/06/2020 17:30
Date et heure de prélèvement	11/06/2020 10:00		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMZK6 : Entérocoques intestinaux (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	*	4300	NPP/100 ml
UMPS6 : Escherichia coli (Eaux superficielles et souterraines) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	*	<40	NPP/100 ml
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC 1-1415 Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1	*	<1	ufc/100 ml
UM2FJ : Coliformes thermotolérants (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1		<1	ufc/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		filtration impossible	/1 litre

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. + 33 (0)4 91 46 61 3
fax + 33 (0)4 91 42 57 8

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Accréditation
1-1415
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

Référence rapport : 202006110126
Rapport d'essai édité le 24/06/2020 à 17:46
L

Adresse de prélèvement
SMA VAUTUBIERE

Adresse client

A2E ENVIRONNEMENT
31 Lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

Point de prélèvement : REJET SMAV - LIXIVIAT
Echantillon reçu le : 11/06/2020 à 12:00

Informations sur l'échantillon

Prélevé le	11/06/2020 à 08:57
Préleveur :	Le Client
Nature de l'échantillon :	Eau de rejet
Motif de l'analyse :	Contrôle Ponctuel
Modalité de prélèvement :	Non communiqué par le Client
Température au point de prélèvement (°C):	**20.7**
Référence/Affaire :	**Bon de Commande N°CA11062020JFB3547**
Lieu d'échantillonnage :	**Lixiviat**
pH** :	**9.3** 08/05/2020 7.91
Conductivité (µS/cm)** :	**120000** 08/05/2020 73.3

** *Analyse(s) insitu(s) réalisée(s) par le client sur site.*

Mise en analyse

Date de mise en analyse : 11/06/2020 à 14:00

Recherche et dénombrement des Legionella spp et L. pneumophila

			Niveau cible / Niveau impératif	
Legionella spp ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100 UFC/l**	- / -	08/05/2020 Talences
dont L. pneumophila ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100 UFC/l**	1 000 / 100 000	08/05/2020 Talences

COMMENTAIRE: Legionella non détectées.

Turbidité 874.00 NFU
(méthode néphélométrique selon norme ISO 7027)

Les déclarations de conformité du champ "Conclusion" ne tiennent pas compte des incertitudes associées aux résultats.

GIUDICELLI Eugenie
Responsable Technique

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à l'essai.
Ce compte-rendu d'analyse ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Siège Social : ZAC de Croix-Sainte - 4, Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3EME TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 21/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-195995-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-195995-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	F1

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 11:30
Début d'analyse :	25/09/2020 13:13
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : Injection PCB Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : Mesure du pH Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.1				
Température de mesure du pH		19.6	°C			
LS010 : Matières en Suspension (MES) par filtration Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	36	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	0.09	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : Chlorures Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	139	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : Sulfates (SO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<5.00	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	53	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	20	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	5.1	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1.7	mg N/l			
Ammonium	*	2.1	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		5.10	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	60.4	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/anv
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.41	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	6.02	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.01	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3.47	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	300000	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.52	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.2	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.4	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# 4100	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# 650	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# 780	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-001** | Version : AR-20-LK-195995-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F1

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-059570-01 Version du : 07/10/2020
Dossier N° : 20XE19124 Date de réception : 25/09/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102542

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-001 / F1 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE19124-001** | Version AR-20-XE-059570-01(07/10/2020) | Votre réf. 20E164714-001

Température de l'air de l'enceinte	11.5°C	**Date de réception**	25/09/2020 11:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	25/09/2020 17:45
Date et heure de prélèvement	24/09/2020		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	780	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	650	NPP/100 ml

Magali Blanc
Responsable service coordinateur
projet client

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-192931-01 Version du : 19/10/2020
Dossier N° : 20M083008 Date de réception : 16/10/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102543

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-001 / F1 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech. **20M083008-001** | Version AR-20-IX-192931-01(19/10/2020) | Votre réf. 20E164714-001

Date de prélèvement	24/09/2020	**Prélèvement effectué par**	CLIENT
Date de réception	16/10/2020 22:48	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	17/10/2020 00:19		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2 2014	#	4100	NPP/100 ml

Elodie Borne
Coordinateur de projets clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 21/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-195996-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-195996-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire	F2

Observations

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2

L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 12:00
Début d'analyse :	25/09/2020 12:52
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	6.9				
Température de mesure du pH		19.5	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	110	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<1.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	1880	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<100	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	0.63	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	1.94	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	2600	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	1320	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	850	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	479	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	440	mg N/l			
Ammonium	*	560	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		479	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	460	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.11	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	176	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.25	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.089	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	25.5	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	49.2	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.52	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.12	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	468	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3000000	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	10.5	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.4	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.1	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.2	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.9	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.6	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	57.7	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	14.9	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# 140000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# 200	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# 1100	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-002** | Version : AR-20-LK-195996-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F2

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	Détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-059571-01 Version du : 07/10/2020
Dossier N° : 20XE19124 Date de réception : 25/09/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102542

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-002 / F2 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE19124-002** | Version AR-20-XE-059571-01(07/10/2020) | Votre réf. 20E164714-002

Température de l'air de l'enceinte	11.5°C	**Date de réception**	25/09/2020 11:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	25/09/2020 17:45
Date et heure de prélèvement	24/09/2020		

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	1100	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Détecté	/1 litre
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	200	NPP/100 ml

Magali Blanc
Responsable service coordinateur
projet client

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-192932-01 Version du : 19/10/2020
Dossier N° : 20M083008 Date de réception : 16/10/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102543

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-002 / F2 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M083008-002** | Version AR-20-IX-192932-01(19/10/2020) | Votre réf. 20E164714-002

Date de prélèvement	24/09/2020	**Prélèvement effectué par**	CLIENT
Date de réception	16/10/2020 22:48	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	17/10/2020 00:19		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	140000	NPP/100 ml

Elodie Borne
Coordinateur de projets clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 21/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-195997-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-195997-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau chargée/Résiduaire	F4

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrates, Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 12:45
Début d'analyse :	25/09/2020 09:47
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.7				
Température de mesure du pH		18.1	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	130	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	7.1	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<4.43	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<1.00	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<3.29	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.00	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	4170	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<200	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	5.12	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	15.7	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	6170	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	470	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	2200	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1850	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1600	mg N/l			
Ammonium	*	2100	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1850	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	394	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.28	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	80.4	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.53	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.195	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	16.8	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	41.7	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.43	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.57	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	5.8	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	841	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3270	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.30	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.073	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.6	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.11	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E164714-003 | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.086	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.27	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.26	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.36	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		2.9	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	37.5	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	15.0	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# 180000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# 570000	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# 310000	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-003** | Version : AR-20-LK-195997-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F4

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	Détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-059572-01 Version du : 07/10/2020
Dossier N° : 20XE19124 Date de réception : 25/09/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102542

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-003 / F4 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 81 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE19124-003** | Version AR-20-XE-059572-01(07/10/2020) | Votre réf. 20E164714-003

Température de l'air de l'enceinte	11,5°C	**Date de réception**	25/09/2020 11:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	25/09/2020 17:45
Date et heure de prélèvement	24/09/2020		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	310000	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Détecté	/1 litre
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	570000	NPP/100 ml

Magali Blanc
Responsable service coordinateur
projet client

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-192933-01 Version du : 19/10/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M083008 Date de réception : 16/10/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102543

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-003 / F4 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 3 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M083008-003** | Version AR-20-IX-192933-01(19/10/2020) | Votre réf. 20E164714-003

Date de prélèvement	24/09/2020	**Prélèvement effectué par**	CLIENT
Date de réception	16/10/2020 22:48	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	17/10/2020 00:19		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	180000	NPP/100 ml

Elodie Borne
Coordinateur de projets clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquant à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 21/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-195998-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-195998-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2

L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 13:47
Début d'analyse :	25/09/2020 09:47
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Injection GC -						
Analyses immédiates		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.5				
Température de mesure du pH		17.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	340	mg/l			
Indices de pollution		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<1.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	1380	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	<15.0	mg SO4/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	1910	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	260	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	660	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	394	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	340	mg N/l			
Ammonium	*	430	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		394	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	129	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.05	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	197	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	18.2	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	60.0	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.53	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.12	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.6	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	293	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3000000	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	119	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.79	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.11	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.1	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.5	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	949	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	4.88	µg/l			
Sous-traitance | Microbiologie		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014		# < 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3		# 80	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1		# <60	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-004** | Version : AR-20-LK-195998-02 (21/10/2020) | Votre réf. : F6

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-059573-01 Version du : 07/10/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE19124 Date de réception : 25/09/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102542

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-004 / F6 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE19124-004** | Version AR-20-XE-059573-01(07/10/2020) | Votre réf. 20E164714-004

Température de l'air de l'enceinte	11.5°C	**Date de réception**	25/09/2020 11:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	25/09/2020 17:45
Date et heure de prélèvement	24/09/2020		

Microbiologie des eaux

		Résultat	Unité
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	<60	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	80	NPP/100 ml

Magali Blanc
Responsable service coordinateur
projet client

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46 000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-192934-01 Version du : 19/10/2020
Dossier N° : 20M083008 Date de réception : 16/10/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102543

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-004 / F6 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 45 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M083008-004** | Version AR-20-IX-192934-01(19/10/2020) | Votre réf. 20E164714-004

Date de prélèvement	24/09/2020	**Prélèvement effectué par**	CLIENT
Date de réception	16/10/2020 22:48	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	17/10/2020 00:19		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2 2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Elodie Borne
Coordinateur de projets clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 21/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-195999-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-195999-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 13:03
Début d'analyse :	25/09/2020 09:47
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.7				
Température de mesure du pH		18.5	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	38	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<1.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<1.64	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.50	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	2570	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<100	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E164714-005 | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) (Spectrophotométrie visible automatisée) - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.11	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	3.42	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	3370	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	32	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	1000	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1160	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1000	mg N/l			
Ammonium	*	1300	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1160	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.21	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	33.2	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.29	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.070	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	6.52	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	43.1	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.09	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.08	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	504	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	3000000	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.066	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.4	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.061	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.1	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.13	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.071	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.98	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	2.58	µg/l			
Sous-traitance | Microbiologie		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014		# 42000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3		# 140000	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1		# 330000	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-005** | Version : AR-20-LK-195999-02 (21/10/2020) | Votre réf. : LIXIVIAT

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins LEA (Non accrédité) Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-XE-059574-01 Version du : 07/10/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20XE19124 Date de réception : 25/09/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102542

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-005 / LIXIVIAT -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS LEA SAS

N° ech **20XE19124-005** | Version AR-20-XE-059574-01(07/10/2020) | Votre réf. 20E164714-005

Température de l'air de l'enceinte	11.5°C	**Date de réception**	25/09/2020 11:00
Préleveur	CLIENT	**Début d'analyse**	25/09/2020 17:45
Date et heure de prélèvement	24/09/2020		

Microbiologie des eaux		Résultat	Unité
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	330000	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250		Non détecté	/1 litre
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	140000	NPP/100 ml

Magali Blanc
Responsable service coordinateur
projet client

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins LEA
24 boulevard de la Bougie
FR-13014 Marseille

tél. +33 (0)4 91 46 61 35
fax +33 (0)4 91 42 57 89

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 46.000 euros
RCS MARSEILLE 433 874 237
N° de TVA FR93 433 874 237

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-192935-01 Version du : 19/10/2020
Dossier N° : 20M083008 Date de réception : 16/10/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200102543

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E164714-005 / LIXIVIAT -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M083008-005** | Version AR-20-IX-192935-01(19/10/2020) | Votre réf. 20E164714-005

Date de prélèvement	24/09/2020	**Prélèvement effectué par**	CLIENT
Date de réception	16/10/2020 22:48	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	17/10/2020 00:19		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	42000	NPP/100 ml

Elodie Borne
Coordinateur de projets clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E164714 Version du : 20/10/2020
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-183440-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-183440-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA3092020JFB3666

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn pour le(s) paramètre(s) Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Etain (Sn), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn), Mercure (Hg) est LQ labo/2

L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-006** | Version : AR-20-LK-183440-02 (20/10/2020) | Votre réf. : ERI

Date de réception physique (1) :	N/A
Date de réception technique (2) :	25/09/2020
Date et heure de prélèvement :	24/09/2020 11:05
Début d'analyse :	25/09/2020 09:47
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	7.5°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.5				
Température de mesure du pH		18.8	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	36	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	0.08	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	12.1	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	2.74	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	0.06	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.02	mg N-NO2/l			
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne	*	<0.01	mg/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	88	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	9	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	28	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-006** | Version : AR-20-LK-183440-02 (20/10/2020) | Votre réf. : ERI

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF T 90-004	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	5.2	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1.0	mg N/l			
Ammonium	*	1.3	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		7.95	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403	*	<10	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.37	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.46	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.36	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E164714-006** | Version : AR-20-LK-183440-02 (20/10/2020) | Votre réf. : ERI

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.16	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.26	mg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Gilles Lacroix
Coordinateur Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

Référence rapport : 202009240157
Rapport d'essai édité le 05/10/2020 à 12:37
L

Adresse de prélèvement
SMA VAUTUBIERE

Adresse client

A2E ENVIRONNEMENT
31 Lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

Point de prélèvement : REJET SMAV - LIXIVIAT
Echantillon reçu le : 24/09/2020 à 17:00

Informations sur l'échantillon

Prélevé le	24/09/2020 à 11:41
Préleveur :	DELACRE G. (A2E ENVIRONNEMENT)
Nature de l'échantillon :	Eau de rejet
Motif de l'analyse :	Contrôle Ponctuel
Modalité de prélèvement :	Non communiqué par le Client
Température au point de prélèvement (°C):	**23.7**
Référence/Affaire :	**Bon de Commande N° CA24092020JFB3694**
Lieu d'échantillonnage :	**Lixiviat**
Couleur/Teinte** :	**Noire** acceptable
pH** :	**9.4**
Conductivité (µS/cm)** :	**91000**

** *Analyse(s) insitu(s) réalisée(s) par le client sur site.*

Mise en analyse

Date de mise en analyse : 25/09/2020 à 15:00

Recherche et dénombrement des Legionella spp et L. pneumophila

Selon arrêté du 14 décembre 2013 - Eau de circuit de type TAR

			Niveau cible / Niveau impératif
Legionella spp ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l	
dont L. pneumophila ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l	1 000 / 100 000

COMMENTAIRE: Legionella non détectées.
CONCLUSION: Eau analysée conforme au niveau cible de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux eaux de type TAR.

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à l'essai.
Ce compte-rendu d'analyse ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Siège Social : ZAC de Croix-Sainte - 4, Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

Dossier N° 20200924O157
Date d'édition 05/10/2020 à 12:37

Turbidité *(méthode néphélométrique selon norme ISO 7027)*	931.00 NFU

Les déclarations de conformité du champ "Conclusion" ne tiennent pas compte des incertitudes associées aux résultats.

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à l'essai.
Ce compte-rendu d'analyse ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Siège Social : ZAC de Croix-Sainte - 4, Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4EME TRIMESTRE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-255318-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-255318-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	F1

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 09:21
Début d'analyse :	11/12/2020 19:57
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Injection GC -						
Analyses immédiates		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.2				
Température de mesure du pH		17.8	°C			
LS006 : **Matières en Suspension (MES) par centrifugation** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF T 90-105-2		# 1590	mg/l			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872		# <40	mg/l			
Indices de pollution		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	0.06	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	1.99	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.45	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	55.5	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	*	75.8	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	75	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	8.9	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	4.2	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	0.5	mg N/l			
Ammonium	*	0.7	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		4.65	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	173	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.03	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	32.0	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	12.8	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.65	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.06	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	4.98	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	31.7	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.66	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E227729-001 | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.2	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Composés Volatils	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <0.50	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2-2014	# < 1000	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1 - 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-001** | Version : AR-20-LK-255318-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F1

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# < 60	NPP/100 ml			
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# < 60	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238661-01 Version du : 14/12/2020
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-001 / F1 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 3 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103301-001** | Version AR-20-IX-238661-01(14/12/2020) | Votre réf 20E227729-001

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:57		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-239997-01 Version du : 15/12/2020
Dossier N° : 20M103300 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106534

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-001 / F1 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 3 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103300-001** | Version AR-20-IX-239997-01(15/12/2020) | Votre réf. 20E227729-001

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:30	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 23:00		

Paramètres microbiologiques		Résultat	Unité
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	< 60	NPP/100 ml
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	< 60	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	#	Non détecté	/1 litre

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-001777-02
Annule et remplace la version AR-21-LK-001777-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau chargée/Résiduaire	F4

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
DBO : La typologie de votre échantillon n'a pas permis d'obtenir un résultat de DBO conforme aux critères normatifs. La LQ a été augmentée.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Sous couvert de l'incertitude, les résultats de Orthophosphates (PO4) et de Phosphore (P) sont jugés équivalents.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Date de réception physique (1) : 11/12/2020
Date de réception technique (2) : 11/12/2020
Date et heure de prélèvement : 10/12/2020 10:32
Début d'analyse : 11/12/2020 20:25
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.6				
Température de mesure du pH		17.6	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	77	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		# <5.0	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<1.97	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.60	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	3680	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<100	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	3.41	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	10.5	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	6820	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<720	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	2700	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1830	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1600	mg N/l			
Ammonium	*	2100	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1830	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<5000	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.24	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	62.5	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.30	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.132	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	17.0	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	28.2	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.43	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.35	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.9	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.02	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	489	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1560	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN,ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	9.17	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<5.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	1.14	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.5	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.12	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.18	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.19	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.28	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		2.4	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.8	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	35.2	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.9	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	1.2	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	36.7	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# < 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# < 60	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-003** | Version : AR-21-LK-001777-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F4

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# 650	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238662-01 Version du : 14/12/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-003 / F4 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech. **20M103301-002** | Version AR-20-IX-238662-01(14/12/2020) | Votre réf. 20E227729-003

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:57		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-242246-01 Version du : 17/12/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M103300 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106534

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-003 / F4 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103300-002** | Version AR-20-IX-242246-01(17/12/2020) | Votre réf. 20E227729-003

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:30	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 23:00		

Paramètres microbiologiques		Résultat	Unité
UMFFL : Escherichia Coli (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	#	< 60	NPP/100 ml
UMAEY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	#	650	NPP/100 ml
UMPF8 : Salmonella présomptive (P/A dans 1L) Prestation réalisée par nos soins Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	#	Non détecté	/1 litre

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 3 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-258216-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-258216-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau chargée/Résiduaire	F6

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 11:44
Début d'analyse :	11/12/2020 20:25
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		17.4	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	990	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)		# 1.8	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	1290	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<50.0	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	2470	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	440	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	780	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	467	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	370	mg N/l			
Ammonium	*	480	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		467	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<500	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.06	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	170	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	17.7	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	46.1	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.68	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.14	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	279	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	758	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	136	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	1.4	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.1	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.7	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E227729-004 | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	364	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	6.66	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# < 60	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-004** | Version : AR-20-LK-258216-02 (05/01/2021) | Votre réf. : F6

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# < 60	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238663-01 Version du : 14/12/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-004 / F6 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103301-003** | Version AR-20-IX-238663-01(14/12/2020) | Votre réf. 20E227729-004

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:57		

Paramètres microbiologiques		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-255319-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-255319-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
DBO : La typologie de votre échantillon n'a pas permis d'obtenir un résultat de DBO conforme aux critères normatifs. La LQ a été augmentée.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 13:08
Début d'analyse :	11/12/2020 20:25
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.7				
Température de mesure du pH		17.4	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	33	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<10	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.33	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.10	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	3140	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<100	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : Orthophosphates (PO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	1.31	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	4.02	mg PO4/l			
LS18L : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	5670	mg O2/l			
LS463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<720	mg O2/l			
LS467 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	8900	mg/l			
LS007 : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	1600	mg N/l			
LS572 : Azote ammoniacal Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1500	mg N/l			
Ammonium	*	2000	mg NH4/l			
LS474 : Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1600	mg N/l			
LS480 : Indice phénol Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<200	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.27	mg/l			
LS433 : Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : Calcium (Ca) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	20.5	mg/l			
LS435 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.32	mg/l			
LS437 : Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.12	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.097	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	6.23	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	52.6	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.08	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	2.7	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	843	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1860	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.07	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<5.00	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.13	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.3	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.11	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.1	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.22	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	0.079	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.1	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E227729-005 | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	2.21	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# < 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# < 60	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-005** | Version : AR-20-LK-255319-02 (05/01/2021) | Votre réf. : LIXIVIAT

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# 2200	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238664-01 Version du : 14/12/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-005 / LIXIVIAT -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103301-004** | Version AR-20-IX-238664-01(14/12/2020) | Votre réf. 20E227729-005

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:57		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-251427-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-251427-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Azote (Kjeldahl) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn pour le(s) paramètre(s) Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Etain (Sn), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Mercure (Hg) est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-006** | Version : AR-20-LK-251427-02 (05/01/2021) | Votre réf. : ERI

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 08:35
Début d'analyse :	11/12/2020 20:25
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.4				
Température de mesure du pH		17.6	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	*	27	mg/l			

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	*	<2.0	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne	*	<0.01	mg/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	130	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	14	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	500	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-006** | Version : AR-20-LK-251427-02 (05/01/2021) | Votre réf. : ERI

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Potentiométrie - NF T 90-004	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	<3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	1.8	mg N/l			
Ammonium	*	2.4	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		1.50	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403-2	*	<10	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.35	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.61	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.28	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-006** | Version : AR-20-LK-251427-02 (05/01/2021) | Votre réf. : ERI

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.35	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.3	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.04	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Calculs	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul	1.34	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-258217-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-258217-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
008	Eau chargée/Résiduaire	CALISSANNE

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Azote (Kjeldahl) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 14:40
Début d'analyse :	11/12/2020 19:57
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : **Injection PCB** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		16.8	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<2.0	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	0.17	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	7.26	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	1.64	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	407	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	86.5	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	20	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	*	<3.00	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	*	0.9	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	*	<3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1						
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l			
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		3.14	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	*	<10.0	µg/l			

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	125	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	27.9	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	13.0	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	234	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.02	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.2	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Composés Volatils	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	* <0.50	µg/l			
Sous-traitance | Microbiologie	**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**	**Incertitude**
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# < 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# 120	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-008** | Version : AR-20-LK-258217-02 (05/01/2021) | Votre réf. : CALISSANNE

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# < 60	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238665-01 Version du : 14/12/2020 Page 1/2
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-008 / CALISSANNE -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103301-005** | Version AR-20-IX-238665-01(14/12/2020) | Votre réf 20E227729-008

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:57		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 3 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
31, lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E227729 Version du : 05/01/2021
N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-258218-02
Annule et remplace la version AR-20-LK-258218-01.
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2020
Référence Commande : CA1122020JFB3850

Coordinateur de Projets Clients : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +33 388028697

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
009	Eau chargée/Résiduaire	PUITS 3

Observations
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Azote (Kjeldahl) est LQ labo/2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des HAP pour le(s) paramètre(s) Fluoranthène, Anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)Pérylène, Indeno (1,2,3-cd) Pyrène, Acénaphtène est LQ labo/2
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
Version modifiée suite à une demande de changement administratif de la part du client

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Date de réception physique (1) :	11/12/2020
Date de réception technique (2) :	11/12/2020
Date et heure de prélèvement :	10/12/2020 14:15
Début d'analyse :	11/12/2020 19:57
Matrice :	Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) :	2.3°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LSI4R : Injection PCB Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)						
Injection GC -						
Analyses immédiates		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.1				
Température de mesure du pH		16.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	<2.0	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						
Indices de pollution		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	0.05	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	1.86	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.42	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	10.0	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488	*	92.2	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Indices de pollution	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1					
Orthophosphates (P)	* <0.03	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	* <0.10	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	* <10.0	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Electrochimie - NF EN 1899-1 norme abrogée	* 3	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	* 0.9	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF EN 25663	* <3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Volumétrie - NF T 90-015-1					
Azote ammoniacal	* <0.5	mg N/l			
Ammonium	* <0.6	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul	1.92	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	* <10.0	µg/l			

Métaux	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	* Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	* <0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	* <0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	* 70.6	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	* <0.01	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	* <0.02	mg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.03	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	10.8	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.1	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	1.02	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	9.78	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	*	0.03	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	*	<0.5	µg/l			

Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.50	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech 20E227729-009 | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.05	µg/l			
LSFF7 : **Somme des HAP 16** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		0.2	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UL : **PCB 28** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UQ : **PCB 52** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Polychlorobiphényles (PCBs)		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS3UM : **PCB 101** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UK : **PCB 118** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UN : **PCB 138** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UP : **PCB 153** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS3UR : **PCB 180** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	*	<0.02	µg/l			
LS0HM : **Somme des 7 PCB réglementaires** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Calcul - Calcul		<0.0200	µg/l			

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KU : **Dichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KL : **Chloroforme** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K5 : **Tetrachloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KH : **1,1-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K4 : **1,2-Dichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KS : **1,1,2-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1L7 : **Chlorure de vinyle** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			
LS1K6 : **Trichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KK : **cis 1,2-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KW : **Bromodichlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Composés Volatils		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS1KV : **Bromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KT : **Dibromométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KR : **Bromoforme (tribromométhane)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<5.00	µg/l			
LS1KM : **Dibromochlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KJ : **Trans-1,2-dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KI : **1,1-Dichloroéthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1KG : **1,1,1-Trichloroéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<2.00	µg/l			
LS1K7 : **Tetrachlorométhane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1K3 : **1,2-Dibromoéthane** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 (BTEX) - NF EN ISO 10301 (COHV)	*	<0.50	µg/l			

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
ZM19Y : **Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	# < 1000	NPP/100 ml			
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3	# < 60	NPP/100 ml			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **20E227729-009** | Version : AR-20-LK-258218-02 (05/01/2021) | Votre réf. : PUITS 3

Sous-traitance | Microbiologie	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1	# < 60	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation soustraitée à Eurofins Hydrologie Est SAS Détection - Filtration sur membrane - NF EN ISO 19250	# Non détecté	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-238666-01 Version du : 14/12/2020
Dossier N° : 20M103301 Date de réception : 11/12/2020
Référence bon de commande : EUFRSA200106535

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
006	Eau de rejet / Eau résiduaire	20E227729-009 / PUITS 1 -	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous)

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS

N° ech **20M103301-006** | Version AR-20-IX-238666-01(14/12/2020) | Votre réf. 20E227729-009

Date de prélèvement (1)	10/12/2020	**Prélèvement effectué par (1)**	CLIENT
Date de réception	11/12/2020 11:31	**Température de l'air de l'enceinte**	5°C
Début d'analyse	11/12/2020 21:58		

Paramètres microbiologiques

		Résultat	Unité
ZM19Y : Bactéries coliformes <1000 >2 419 000 (NPP/100 ml) 24H - Colilert2000 Prestation réalisée par nos soins Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-2:2014	#	< 1000	NPP/100 ml

Ghislaine Schmitt
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Est SAS
Rue Lucien Cuenot Site Saint-Jacques II
F-54521 Maxeville Cedex

tél. +33 3 83 50 36 00
fax +33 8 20 20 90 32

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 812 784 €
RCS NANCY 756 800 090
TVA FR 46 756 800 090
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

cofrac ESSAIS
Accréditation ESSAIS 1-1621
Site de Martigues
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai

d'analyses édité le 21/12/2020 à 14:59 remplace et annule les précedentes éditions qui devront être retournées au laboratoire ou détruites par vos soins

Référence rapport : 202012100171

Adresse de prélèvement
SMA VAUTUBIERE

Adresse client
A2E ENVIRONNEMENT
31 Lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

Point de prélèvement : REJET SMAV - LIXIVIAT
Echantillon reçu le : 10/12/2020 à 16:00

Informations sur l'échantillon

Prélevé le	10/12/2020 à 13:44
Préleveur :	BONNICI JF. (A2E ENVIRONNEMENT)
Nature de l'échantillon :	Eau de rejet
Motif de l'analyse :	Contrôle Ponctuel
Modalité de prélèvement :	Non communiqué par le Client
Date de la dernière désinfection choc :	08/12/2020
Température au point de prélèvement (°C):	**4.4**
Référence/Affaire :	**Bon de Commande N°CA1122022JFB3851**
Lieu d'échantillonnage :	**Lixiviat**
COMMENTAIRE	Le présent amendement ajoute les données insitu et la date du dernier traitement choc du rapport d'essai 202012100171 édité le 21/12/2020 à 11:46.

pH** :	**8.2**	24/09/2020 9.4
Conductivité (µS/cm)** :	**29000**	24/09/2020 31000

*** Analyse(s) insitu(s) réalisée(s) par le client sur site.*

Mise en analyse

Date de mise en analyse : 11/12/2020 à 14:30

Recherche et dénombrement des Legionella spp et L. pneumophila

Selon arrêté du 14 décembre 2013 - Eau de circuit de type TAR

			Niveau cible / Niveau impératif	
Legionella spp ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l		24/09/2020 <100
dont L. pneumophila ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l	1 000 / 100 000	24/09/2020 <100

COMMENTAIRE: Legionella non détectées.
CONCLUSION: Eau analysée conforme au niveau cible de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux eaux de type TAR.

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

Accréditation ESSAIS 1-1621 Site de Martigues Portée disponible sur www.cofrac.fr

Dossier N° 202012100171
Date d'édition 21/12/2020 à 14:59

Turbidité *(méthode néphélométrique selon norme ISO 7027)*	377.00 NFU

Les déclarations de conformité du champ "Conclusion" ne tiennent pas compte des incertitudes associées aux résultats

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RAPPORT DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'EVAPORATION PAR ARROSAGE DES LIXIVIATS SUR UNE SURFACE D'ECHANGE DANS UN FLUX D'AIR

C'est un contrôle qui est réalisé tous les 2 ans depuis 2010, date de la réalisation de la plateforme de valorisation.

12 non-conformités ont été relevées

- 5 non-conformités (2-3-4-5 et 12) concernent l'Analyse Méthodique des Risques qui a été réalisée par le concepteur de l'installation NUCLEOS et qui existe depuis 2010, sans modification aucune car l'installation n'a pas évoluée depuis. Depuis 2010, cette AMR n'avait produit aucune non-conformité ni pour notre installation, ni pour les installations des autres exploitants : nous tâcherons de revoir, avec le concepteur, ce document pour répondre autant se faire ce peut aux demandes formulées par la chargée d'affaires SOCOTEC

- 6 non-conformités (6-7-8-9-10 et 11) concernent des documents qui n'avaient pas été produits au moment du contrôle et qui ont été transmis dans les jours suivants et pour lesquels nous avons sollicité la levée de non-conformité : nous sommes toujours dans cette attente.

- 1 non-conformité (1) concerne la formation au risque Légionelles qui auraient dû être renouvelée en 2018 : ce renouvellement sera réalisé en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Rapport de contrôle

SOCOTEC

SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou
13 580 LA FARE LES OLIVIERS

INSTALLATIONS CLASSEES - RAPPORT DE CONTROLE PERIODIQUE

Rapport de contrôle des installations d'évaporation par arrosage des lixiviats sur une surface d'échange dans un flux d'air

SITE CONTRÔLE
SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou
13 580 LA FARE LES OLIVIERS

Mission réalisée le 15/12/2020
Précisions sur la mission : Contrôle réalisé en application de l'arrêté préfectoral n°2013-96A.

N° D'AFFAIRE : 2010EL7P1000021
N° DE RAPPORT/CHRONO : EL7P1/20/999
DATE DU RAPPORT : 21/12/2020
VERSION : 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Selon modèle de rapport version 4_Avril 2019

Pôle Sud-Est
Agence HSE Rhône Alpes Auvergne
LYON HSE - 11 rue Saint-Maximin - 69416 - LYON CEDEX 03
Bureau d'**Aix-en-Provence**
Email : muriel.landriot@socotec.com

Intervenant : LANDRIOT Muriel
Nombre de page : 15 pages

cofrac Accréditation n° 3-1595
Liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France
www.socotec.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT 3
2. REGLEMENTATION 3
2.1 REGLEMENTATION APPLICABLE 3
2.2 ETENDUE DU CONTROLE 3
3. REFERENCES DU RAPPORT 4
3.1 EXPLOITANT 4
3.2 CONTROLE 4
4. CONSTATS ETABLIS LORS DE LA VISITE INITIALE 5
5. SYNTHESE DES NON CONFORMITES IDENTIFIEES LORS DE LA VISITE INITIALE 11
6. SIGNATURE 12

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1. OBJET DU RAPPORT

À la demande de SMA Vautubière, SOCOTEC ENVIRONNEMENT a réalisé le contrôle périodique des installations d'évaporation par arrosage des lixiviats sur une surface d'échange dans un flux d'air du site implanté Chemin du Coussou, 13 580 LA FARE LES OLIVIERS en application de votre arrêté préfectoral n°2013 – 96A du 6 décembre 2013. Ce contrôle a été effectué en présence de Mme Escavy, responsable environnement SMA Vautubière , M. Stocke, concepteur des installations (aeroe).

L'installation d'évaporation par arrosage des lixiviats sur une surface d'échange dans un flux d'air est constituée de 3 modules d'évaporation des lixiviats de puissance unitaire de 2 200 kW, permettant l'absorption thermique unitaire de 350 kW (Puissance thermique totale considérée : 1 200 kW).

Conditions dans lesquelles s'est déroulé le contrôle : Contrôle réalisé en application de l'arrêté préfectoral n°2013-96A.

Le présent rapport présente les résultats de ce contrôle. Il a été envoyé en deux exemplaires à Mme Escavy.

Adresse d'envoi des rapports : sma.vautubiere@orange.fr

2. REGLEMENTATION

2.1 REGLEMENTATION APPLICABLE

Ce contrôle est réalisé dans le cadre réglementaire défini par l'arrêté préfectoral n°2013 – 96A du 6 décembre 2013 au titre de l'article R 512-71 du Code de l'Environnement.

2.2 ETENDUE DU CONTROLE

Le contrôle consiste en :

- une visite de l'installation,
- une vérification des conditions d'implantation et de conception de l'installation,
- une vérification des plans d'entretien et de surveillance,
- une vérification de l'ensemble des procédures associées à la gestion du risque légionelle,
- une vérification de la réalisation de(s) l'analyse(s) de risques de prolifération des légionelles par l'exploitant.

Ce contrôle porte :

- sur les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2013 – 96A du 6 décembre 2013 ;
- sur les dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire n°2017-98-PC du 30 novembre 2017.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3. REFERENCES DU RAPPORT

3.1 EXPLOITANT

Nom de l'exploitant	SMA Vautubière
Site	SMA Vautubière
Adresse du site	Chemin du Coussou
Code postal	13580
Ville	LA FARE ES OLIVIER
Département du site	13
Numéro de l'établissement (code inspection si connu)	☐ non connu ☐ ou numéro : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Date de la demande (copie de la demande en annexe)	05/10/2020
Date de déclaration de l'installation	Site soumis à autorisation
Date de mise en service de l'installation	Mars 2010
Date du dernier contrôle	27/03/2018
Organisme et Contrôleur	Socotec - Delphine GUILLERMIN
Présentation des arrêtés préfectoraux relatifs à l'installation concernée, pris en application de l'article L. 512-12 du code de l'environnement ou de l'article R512-52	Liste des arrêtés préfectoraux relatifs à l'installation concernée : Arrêté préfectoral n°2013 – 96A du 6 décembre 2013 Arrêté préfectoral n°2017-98-PC du 30 novembre 2017
Nombre de salariés de la structure contrôlée	☒ moins de 10 salariés ☐ entre 10 et 250 salariés ☐ plus de 250 salariés ☐ Appartenance à un groupe, Nom du groupe :
Site certifié ISO 14001	☐ Oui ☒ Non

3.2 CONTROLE

Contrôle	
N° de rapport	EL7P1/20/999
Contrôleur	LANDRIOT Muriel
Numéro de rubrique ICPE	-
Date du contrôle	15/12/2020
Type de contrôle	☒ Périodique / Initial ☐ Complémentaire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Date d'émission du rapport	21/12/2020
Type d'indépendance de l'organisme procédant au contrôle au sens de la norme NF EN ISO/CEI 17020	☐ A ☐ B ☒ C Conception et/ou fabrication et/ou maintenance de la présente installation : ☐ Oui ☒ Non

4. CONSTATS ETABLIS LORS DE LA VISITE INITIALE

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
Implantation et aménagement					
Règles d'implantation	X			Absence d'ouvrants à proximité des installations.	
Accessibilité	X			Dispositif permettant l'accès aux installations : trou d'hommes.	
Conception					
Prise en compte des matériaux et de la qualité de l'eau dans le choix des traitements et des modes de fonctionnement de l'installation		X		Matériaux utilisés : - Canalisations en polyéthylène ; - Modules en polyester ; - Canalisations d'eau en acier ; - Dévésiculeur et surface d'échange en PEHD. Traitement à l'acide nitrique et peracétique : Nucleosept - Nucleoxy	
Plan(s) de l'installation tenu(s) à jour afin de justifier des dispositions prévues par l 'arrêté		X		Présentation des plans initiaux de 2007 – Absence de modification depuis la mise en place.	
La(les) tour(s) est(sont) équipée(s) d'un dispositif de limitation des entraînements vésiculaires constituant un passage obligatoire du flux d'air	X			Oui. Rotation hebdomadaire des dévésiculeurs pour le nettoyage.	
Taux d'entraînement vésiculaire attesté par le fournisseur du dispositif est inférieur à 0,01% du débit d'eau en circulation (dans les conditions normales de fonctionnement) pour chacune des tours		X		Attestation du 7 octobre 2009 pour les séparateurs de goute de 2011	
Surveillance de l'exploitation - Référence réglementaire ([A] art.5 ; [D] art.3)					
Exploitation effectuée sous la surveillance d'une personne nommément désignée par l'exploitant, formée et ayant une connaissance de la conduite de l'installation et du risque qu'elle présente		X		Exploitation effectuée sous la surveillance de Mme ESCAVY, Société SMAV **Attestation de formation de 2013 (expiration en 2018)**	1

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
Personnel désigné et formé pour les interventions sur l'installation		X		Personnel intervenant sur l'installation formé en 2020	
Absence d'accès libre à la tour et aux locaux techniques pour les personnes étrangères à l'établissement	X			Site industriel clôturé et gardienné.	
Entretien préventif, nettoyage et désinfection de l'installation					
Dispositions générales et Analyse de risque					
Présence d'une analyse méthodique de risque (AMR)		X		Présentation d'une AMR datée de 2020.	
Prise en compte des conditions de fonctionnement normales ou exceptionnelles		X		Oui.	
Lors du changement du dispositif de limitation des entraînements vésiculaires l'exploitant s'assure auprès du fabricant de la compatibilité de ce dernier avec les caractéristiques de la tour		X		Présence de 2 jeux de dévésiculeurs permettant la rotation hebdomadaire pour le nettoyage. Dévésiculeurs du fabricant de l'installation.	
Définition du plan d'entretien préventif, de nettoyage et de désinfection à partir de l'analyse de risques		X		Présence de la stratégie de traitement et des modes opératoires.	
L'analyse de risque identifie les risques liés à :		**X**		**Présentation d'une AMR sans tableau d'analyse des risques.** Détail de la vérification de l'AMR en Annexe 1.	2
- l'implantation,		**X**		**Absence de tableau d'analyse des risques.**	
- la conception,		**X**		**Absence de tableau d'analyse des risques.**	
- l'exploitation,		**X**		**Absence de tableau d'analyse des risques.**	
- la surveillance,		**X**		**Absence de tableau d'analyse des risques.**	
- la maintenance.		**X**		**Absence de tableau d'analyse des risques.**	
Existence d'une mesure préventive associée à chaque risque identifié		**X**		**Risques et mesures préventives non clairement définies. Présentation des mesures de gestion de l'installation**	3
Association d'un indicateur de surveillance pour chaque mesure préventive si applicable		**X**		**Indicateur non clairement identifiées pour chaque mesure préventive/risques.**	4
Mise à jour de l'AMR à chaque dépassement de 10^5 UFC/L ou après 3 dépassements consécutifs de 10^3 UFC/L (mais < 10^5 UFC/LB) et à minima une fois par an pour les installations soumises à autorisation		X	X	Absence de dépassement.	
Entretien préventif de l'installation en fonctionnement					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
Existence d'un plan d'entretien		X		Présence du mode opératoire et des tableaux opérateurs.	
Mise en œuvre effective du plan d'entretien préventif de nettoyage et de désinfection	X			Présence du mode opératoire. (nettoyage hebdomadaire)	
Installation propre et en bon état de surface (lister les surfaces contrôlées) :	-	-	-	Installation en bon état général. (nettoyage hebdomadaire)	
- absence de corrosion,	X				
- absence de dépôts de tartre,	X				
- absence de dépôts organiques,	X				
- absence de détérioration des éléments constitutifs de l'installation	X				
Existence de procédure de vidange, nettoyage et désinfection de l'installation		X		Présence du mode opératoire. (nettoyage hebdomadaire)	
L'exploitant s'assure d'une bonne gestion hydraulique dans l'ensemble de l'installation (non stagnation en cas d'arrêt temporaire ou prolongé, recherche méthodique de bras morts fonctionnels et des zones critiques en terme de vitesse de passage…)		**X**		Cuve de lixiviat située en point bas. Indication d'absence de bras mort. **Recherche méthodique de bras mort non présentée.**	**5**
L'exploitant procède à un traitement régulier à effet permanent de son installation pendant la durée de son fonctionnement		X		Présentation de la stratégie de traitement.	
Procédés de traitement démontrés efficaces sur le biofilm (cf. fiche technique produit fournisseur, résultats sur l'installation)	X	X		Attestation d'efficacité présentée.	
Procédés de traitement démontrés efficaces sur les légionelles (cf. fiche technique produit fournisseur, résultats sur l'installation)	X	X		Attestation d'efficacité présentée.	
Bon fonctionnement des équipements de traitement et de mesure	X			Pompes et tuyaux d'infection en bon état.	
Concentrations en produit maintenues à des niveaux efficaces et ne présentant pas de risque pour l'intégrité de l'installation		X		Présentation de la stratégie de traitement.	
Vérification par l'exploitant de la compatibilité des produits de traitement, nettoyage et désinfection utilisés		X		Présentation de la stratégie de traitement.	
Présence et bon fonctionnement du dispositif de purge permettant de maintenir un Rc en adéquation avec le mode de traitement de l'eau	X	X	X	Installation de traitement des lixiviats par évaporation.	
Gestion des stocks de produits de traitement	X	X		Stock géré par SMA.	
Dispositions en cas d'impossibilité d'arrêt annuel					
Définition et mise en oeuvre de mesures compensatoires		X	X	Arrêt annuel réalisé.	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
Information au préfet avec proposition de mise en oeuvre de mesures compensatoires		X	X	Arrêt annuel réalisé.	
Surveillance de l'efficacité du nettoyage et de la désinfection					
Existence d'un plan de surveillance (indicateurs physico-chimiques et micro biologiques permettant de diagnostiquer les dérives)		X		Analyses archivés dans un classeur sur site : Légionelle, pH, T°, Couleur	
Les résultats des indicateurs de suivi et des analyses en légionelles sont analysés		X		Réception et prise en compte des résultats d'analyse par Mme Escavy.	
Existence de procédures pour la mise en œuvre d'actions correctives en cas de situation anormale		X		Procédure en cas de dépassement des seuils légionnelle identifiée dans plusieurs documents.	
Fréquence des prélèvements en vue de l'analyse des légionelles					
Respect des fréquences d'analyse définies par la réglementation selon la norme NF T 90-431		X		Au vu des analyses légionelles.	
Modalités de prélèvements					
Réalisation des prélèvements par un opérateur formé (enregistrement)		X		Présentation de l'attestation de M. Bonnici, A2E Environnement. Accréditation COFRAC.	
Pertinence du ou des points de prélèvement afin d'en assurer la représentativité de l'eau en circulation	X			Point de prélèvement représentatif du lixiviat en circulation.	
Marquage et identification du ou des points de prélèvement	X			Oui.	
Existence d'un protocole de prélèvement et vérification de son adéquation aux résultats d'analyses de risque		**X**		**Absence de protocole.** **Préleveur formé et accrédité mais analyse non rendue sous accréditation**	6
Respect d'un délai de 48 heures entre le prélèvement et le dernier choc biocide		**X**		**Date du dernier choc non indiqué sur les analyses Enixus.**	7
Les dispositions relatives aux échantillons répondant aux dispositions de la norme NF T 90 431		**X**		**Absence de la date du dernier choc.** **Absence du n° d'accréditation COFRAC.**	8
Laboratoire en charge de l'analyse des légionelles					
Le laboratoire est accrédité par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 ou par tout autre organisme d'accréditation équivalent européen signataire de l'accord multilatéral		X		Absence de n° d'accréditation COFRAC sur les résultats d'analyse mais attestation d'accréditation disponible sur le site cofrac.	
Le laboratoire rend ses résultats d'analyse sous accréditation		**X**		**Absence du n° d'accréditation COFRAC**	9
Les résultats rendus par le laboratoire font l'objet d'une interprétation par l'exploitant		X		Réception et prise en compte des résultats d'analyse par Mme Escavy.	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
L'exploitant demande au laboratoire chargé des analyses que les ensemencements dont les résultats en légionelles sont supérieurs à 100 000 UFC/L soient conservés pendant 3 mois par le laboratoire		X		**Absence de document suite au changement de laboratoire d'analyse.**	10
L'exploitant s'assure que le laboratoire l'informera par des moyens rapides si le résultat est supérieur à 1 000 UFC/L ou si la quantification est rendue impossible en raison d'une flore interférente		X		**Absence de document suite au changement de laboratoire d'analyse.**	11
Actions à mener en cas de prolifération de légionelles					
Existence d'une procédure de mise à l'arrêt		X		Présentation du mode opératoire.	
Dispositions permettant de traiter les zones non vidangeables du circuit (impossibilité de vidange totale)			X	Circuit vidangeable en totalité.	
La procédure d'arrêt immédiat intègre les dispositions relatives à l'information de l'inspection des installations classées		X		Présentation du mode opératoire.	
La procédure d'arrêt immédiat intègre les mesures relatives aux conditions de redémarrage (intégrant une analyse méthodique des risques ou à l'actualisation de l'analyse existante ainsi qu'un prélèvement pour analyse des légionelles)		X		Présentation du mode opératoire.	
Respect des fréquences d'analyse prescrites par la réglementation selon la norme NF T 90-431		X		Au vu des analyses légionelles.	
Présence et mise en oeuvre des dispositions précisant les actions à mener :				**Absence d'indication pour rechercher les causes jusqu'à obtention d'un seuil admissible dans le cas d'un niveau de contamination supérieur à 1000 UFC/L 3 fois successivement**	
- si la concentration en legionella specie est supérieure au seuil de 1000 UFC/L (cf. analyse du carnet de suivi et historique du traitement biocide)		X			
- pour rechercher les causes jusqu'à obtention d'un seuil admissible dans le cas d'un niveau de contamination supérieur à 1000 UFC/L 3 fois successivement		X			12
- lorsque la quantification en legionella specie est impossible (flore interférente)		X			
- si la concentration en legionella specie dépasse les 10^5 UFC/L		X			
Carnet de suivi					
Présence d'un carnet de suivi conforme aux dispositions applicables (volume d'eau consommé, période d'arrêt, opérations d'entretien, analyses, ...)		X		Oui.	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC
Carnet tenu à jour avec les documents annexés	.	X		Oui.	
Bilan périodique					
Présence d'un bilan périodique (annuel)		X		Bilan envoyé trimestriellement.	
Suivi des traitements des non-conformités établies					
Mise en oeuvre d'actions correctives ou préventives pour répondre aux non-conformités établies lors du précédent contrôle		X		Oui.	
Respect de la fréquence des contrôles au regard des exigences des arrêtés		X		Contrôle à réaliser tous les 2 ans. Précédent contrôle réalisé en 2018.	
Dispositions relatives à la protection du personnel					
Présence d'un panneau signalant l'obligation du port du masque	X			Oui.	
Mise à disposition des EPI pour les intervenants conformément aux dispositions prévues par l'entreprise	X			Masques FFP3 disponible aux bureaux. Gants chimie disponibles dans la zone de manipulation.	
Existence d'une information dispensée à l'usage des intervenants		X		Plan de prévention.	
Prévention de la pollution des eaux					
Il existe une surveillance de la qualité de l'eau d'appoint		X	X	Installation d'évaporation de lixiviat. Présence d'une cuve tampon.	
Il existe un dispositif sur l'appoint d'eau (nappe d'eau, réseau de distribution d'eau potable) permettant d'éviter en toute circonstance le retour d'eaux pouvant êtres polluées,	X			Présence d'une cuve tampon.	

Si applicable, contrôle des dispositions plus contraignantes fixées par les arrêtés préfectoraux relatifs à l'installation objet du contrôle.

DISPOSITIONS	Examen visuel	Examen doc.	N/A	Observations	n° NC

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5. SYNTHESE DES NON CONFORMITES IDENTIFIEES LORS DE LA VISITE INITIALE

DISPOSITIONS	Examen		N/A	Observations	n° NC
Exploitation effectuée sous la surveillance d'une personne nommément désignée par l'exploitant, formée et ayant une connaissance de la conduite de l'installation et du risque qu'elle présente		X		Exploitation effectué sous la surveillance de Mme ESCAVY, Société SMAV **Attestation de formation de 2013 (expiration en 2018)**	1
L'analyse de risque identifie les risques liés à : - l'implantation, - la conception, - l'exploitation, - la surveillance, - la maintenance.		X		**Présentation d'une AMR sans tableau d'analyse des risques.** Détail de la vérification de l'AMR en Annexe 1.	2
Existence d'une mesure préventive associée à chaque risque identifié		X		**Risques et mesures préventives non clairement définies.** **Présentation des mesures de gestion de l'installation**	3
Association d'un indicateur de surveillance pour chaque mesure préventive si applicable		X		**Indicateur non clairement identifiées pour chaque mesure préventive/risques.**	4
L'exploitant s'assure d'une bonne gestion hydraulique dans l'ensemble de l'installation (non stagnation en cas d'arrêt temporaire ou prolongé, recherche méthodique de bras morts fonctionnels et des zones critiques en terme de vitesse de passage...)		X		Cuve de lixiviat située en point bas. Indication d'absence de bras mort. **Recherche méthodique de bras mort non présentée**	5
Existence d'un protocole de prélèvement et vérification de son adéquation aux résultats d'analyses de risque		X		**Absence de protocole.** **Préleveur formé et accrédité mais analyse non rendue sous accréditation**	6
Respect d'un délai de 48 heures entre le prélèvement et le dernier choc biocide		X		**Date du dernier choc non indiqué sur les analyses Enixus.**	7
Les dispositions relatives aux échantillons répondant aux dispositions de la norme NF T 90 431		X		**Absence de la date du dernier choc.** **Absence du n° d'accréditation COFRAC.**	8
Le laboratoire rend ses résultats d'analyse sous accréditation		X		**Absence du n° d'accréditation COFRAC**	9
L'exploitant demande au laboratoire chargé des analyses que les ensemencements dont les résultats en légionelles sont supérieurs à 100 000 UFC/L soient conservés pendant 3 mois par le laboratoire		X		**Absence de document suite au changement de laboratoire d'analyse.**	10

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DISPOSITIONS	Examen		N/A	Observations	n° NC
L'exploitant s'assure que le laboratoire l'informera par des moyens rapides si le résultat est supérieur à 1 000 UFC/L ou si la quantification est rendue impossible en raison d'une flore interférente		X		**Absence de document suite au changement de laboratoire d'analyse.**	11
Présence et mise en oeuvre des dispositions précisant les actions à mener : - pour rechercher les causes jusqu'à obtention d'un seuil admissible dans le cas d'un niveau de contamination supérieur à 1000 UFC/L 3 fois successivement		X		**Absence d'indication pour rechercher les causes jusqu'à obtention d'un seuil admissible dans le cas d'un niveau de contamination supérieur à 1000 UFC/L 3 fois successivement**	12

6. SIGNATURE

Le Contrôleur : LANDRIOT Muriel

Visa : Le 21/12/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE 1 – VERIFICATION DE L'ANALYSE METHODIQUE DES RISQUES

Vérification du contenu de l'AMR :

Thème	Eléments	Risque identifié dans l'AMR					Mesure Préventive associée à chaque risque identifié			Indicateur de surveillance		
		Normale		Exceptionnelle		N/A						
		Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A
Implantation	Environnement de l'installation		X		X			X			X	
	Présence de prise d'air neuf ou ouvrants					X			X			X
	Aménagement		X		X			X			X	
Conception	Apports extérieurs		X		X			X			X	
	Hydraulique		X		X			X			X	
	Matériaux		X		X			X			X	
	Traitements des lixiviats		X		X			X			X	
	Eléments de conception liés à la maintenance		X		X			X			X	
Exploitation et surveillance de l'installation	Conduite de l'installation		X		X			X			X	
	Conduite du traitement des lixiviats		X		X			X			X	
	Opérations de nettoyage		X		X			X			X	
	Opérations de surveillance		X		X			X			X	
	Personnel		X		X			X			X	
	Historique des résultats des indicateurs physico-chimiques et microbiologiques de l'installation		X		X			X			X	
Maintenance	Hydraulique		X		X			X			X	
	Mode de fonctionnement de l'installation		X		X			X			X	
	Matériaux		X		X			X			X	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Mise à jour de l'analyse de risque (AMR)

Cas où l'AMR doit être mise à jour :	Mise à jour de l'AMR ? Oui/Non, date
A chaque dépassement de 10^5 UFC/L	Sans objet, absence de dépassement depuis le dernier contrôle.
Après 3 dépassements consécutifs de 10^3 UFC/L (mais < 10^5 UFC/L)	Sans objet, absence de 3 dépassements consécutifs.
Une fois par an pour les installations soumises à autorisation	Sans objet, installation non soumise à autorisation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE 3 - Copie de la demande écrite de l'exploitant ou du devis signé par l'exploitant et comportant la ou les rubriques à contrôler et la date de mise en service de chacune d'elles.

De: SMA Vautubière <sma.vautubiere@orange.fr>
Envoyé: lundi 5 octobre 2020 16:42
À: Muriel Landriot; Dorothee Gimenez
Objet: Demande de devis Contrôle installation NUCLEOS

Bonjour mesdames

Pourriez vous nous établir une proposition commerciale pour la réalisation du contrôle périodique de notre installation de traitement des lixiviats par évaporation accélérée comme cela nous est demandé au paragraphe 9 de l'article 8.2.6.3 de notre arrêté préfectoral 2013-96A.

9. Contrôle par un organisme agréé
Dans le mois qui suit la mise en service, puis au minimum tous les deux ans, l'installation fait l'objet d'un contrôle par un organisme agréé au titre de l'article R 512-71 du Code de l'Environnement.
Pour les installations dont un résultat d'analyses présente un dépassement du seuil de concentration en légionelles supérieur ou égal à 100 000 UFC/L d'eau selon la norme NF T90-431, un contrôle est réalisé dans les 12 mois qui suivent.
Ce contrôle consiste en une visite de l'installation, une vérification des conditions d'implantation et de conception, et des plans d'entretien et de surveillance, de l'ensemble des procédures associées à l'installation, et de la réalisation des analyses de risques.
L'ensemble des documents associés à l'installation (carnet de suivi, descriptif des installations, résultats d'analyses physico-chimiques et microbiologiques, bilans périodiques, procédures associées à l'installation, analyses de risques, plans d'actions...) sont tenus à la disposition de l'organisme.
A l'issue de chaque contrôle, l'organisme établit un rapport adressé à l'exploitant de l'installation contrôlée. Ce rapport mentionne les non-conformités constatées et les points sur lesquels des mesures correctives ou préventives peuvent être mises en œuvre.
L'exploitant tient le rapport à la disposition de l'inspection des installations classées.

Pouvez vous accompagner cette proposition commerciale de votre certificat d'agrément pour le contrôle des installations d'évaporation par arrosage des lixiviats sur une surface d'échange dans un flux d'air chaud.(Installation différente des Tours Aéroréfrigérantes)

Dans l'attente de votre réponse

Cordialement

Véronique ESCAVY
Responsable Environnement SMA Vautubière
Chemin du Coussou – CD 19
13580 La Fare-les-Oliviers
Tél : 04.90.45.45.60 Fax : 04.90.45.49.93

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

enixus
LABORATOIRE D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

L'eau et l'environnement,
vos préoccupations,
notre compétence.

ATTESTATION DE CONSERVATION DES SOUCHES

ANNEE 2020

Je soussigné, M. Cédric SUGIER, Directeur Gérant du Laboratoire ENIXUS, atteste par la présente que :

vu l'arrêté du 14-12-2013,

le laboratoire ENIXUS **conserve systématiquement pendant 3 mois** à une température de -20°C +/- 5°C, **toutes les souches** issues d'ensemencement dont les **résultats en *Legionella sont* supérieurs ou égaux à 100 000 UFC/l.**

Fait à MARTIGUES, 18 décembre 2019

Cédric SUGIER
Gérant

SARL ENIXUS
SARL au capital de 8075€ - N° SIRET 439 662 917 00020 - Code NAF 7120 B - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 29 439662917
Inscrit au R.C.S d'AIX-EN-PROVENCE
ZAC de Croix Sainte - 4, Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Tél. : 04.42.40.44.28
Fax : 04.42.80.23.73
Email : lab.enixus@gmail.com
http://www.enixus.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

cofrac ESSAIS
Accréditation ESSAIS 1-1621
Site de Martigues
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai

d'analyses édité le 21/12/2020 à 14:59 remplace et annule les précedentes éditions qui devront être retournées au laboratoire ou détruites par vos soins

Référence rapport : 202012100171

Adresse de prélèvement
SMA VAUTUBIERE

Adresse client
A2E ENVIRONNEMENT
31 Lotissement les Oliviers
Quartier Lou Claou
13120 GARDANNE

Point de prélèvement : REJET SMAV - LIXIVIAT
Echantillon reçu le : 10/12/2020 à 16:00

Informations sur l'échantillon

Prélevé le	10/12/2020 à 13:44
Préleveur :	BONNICI JF. (A2E ENVIRONNEMENT)
Nature de l'échantillon :	Eau de rejet
Motif de l'analyse :	Contrôle Ponctuel
Modalité de prélèvement :	Non communiqué par le Client
Date de la dernière désinfection choc :	08/12/2020
Température au point de prélèvement (°C):	**4.4**
Référence/Affaire :	**Bon de Commande N°CA1122022JFB3851**
Lieu d'échantillonnage :	**Lixiviat**
COMMENTAIRE	Le présent amendement ajoute les données insitu et la date du dernier traitement choc du rapport d'essai 202012100171 édité le 21/12/2020 à 11:46.

pH** :	**8.2**	24/09/2020	9.4
Conductivité (µS/cm)** :	**29000**	24/09/2020	31000

*** Analyse(s) insitu(s) réalisée(s) par le client sur site.*

Mise en analyse

Date de mise en analyse : 11/12/2020 à 14:30

Recherche et dénombrement des Legionella spp et L. pneumophila

Selon arrêté du 14 décembre 2013 - Eau de circuit de type TAR

			Niveau cible / Niveau impératif		
Legionella spp ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l	- / -	24/09/2020	<100
dont L. pneumophila ©	*NF T90-431 - 08/2017*	**< 100** UFC/l	1 000 / 100 000	24/09/2020	<100

COMMENTAIRE: Legionella non détectées.
CONCLUSION: Eau analysée conforme au niveau cible de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux eaux de type TAR.

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

LABORATOIRE ENIXUS
4 Avenue des Ormeaux - 13500 MARTIGUES
Téléphone : 04.42.40.44.28 - Fax : 04.42.80.23.73
Horaires d'ouverture 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 du Lundi au Vendredi

Accréditation
ESSAIS 1-1621
Site de Martigues
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Dossier N° 202012100171
Date d'édition 21/12/2020 à 14:59

Turbidité *(méthode néphélométrique selon norme ISO 7027)*	377.00 NFU

Les déclarations de conformité du champ "Conclusion" ne tiennent pas compte des incertitudes associées aux résultats.

Sophie RAVELLI
Référente Technique Laboratoire

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

cofrac

Convention N° 2084

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-1621 rév. 8

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ENIXUS
N° SIREN : 439662917

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU
ENVIRONMENT / WATER QUALITY

réalisées par / *performed by* :

ENIXUS
4, avenue des Ormeaux
Croix Sainte
13500 MARTIGUES

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Date de prise d'effet / *granting date :* **01/09/2019**
Date de fin de validité / *expiry date :* **31/08/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1621 Rév 7.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1621 Rév 7.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

cofrac

Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1621 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ENIXUS
4, avenue des Ormeaux
Croix Sainte
13500 MARTIGUES

Dans son unité :

- ENIXUS

Elle porte sur : voir pages suivantes

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Unité technique : ENIXUS

L'accréditation porte sur :

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement *(Echantillonnage d'eau en vue d'analyses microbiologiques - LAB GTA 29)*			
Objet	**Caractéristique Mesurée ou Recherchée**	**Principe de la méthode**	**Référence de la méthode**
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue d'analyses microbiologiques Echantillonnage en distribution	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA)	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel rubrique n° 2921
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel du 01/02/2010 et Circulaire Légionelles n° 2010/448 du 21/12/2010

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques *(Analyses microbiologiques des eaux - LAB GTA 23)*			
Objet	**Caractéristique Mesurée ou Recherchée**	**Principe de la méthode**	**Référence de la méthode**
Eaux douces	Micro-organismes revivifiables 36°C	Ensemencement par incorporation Incubation à 36°C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces	Micro-organismes revivifiables 22°C	Ensemencement par incorporation Incubation à 22°C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces	*Escherichia coli* et bactéries coliformes	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 9308-1
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux salines et saumâtres	*Escherichia coli*	Ensemencement en microplaques Incubation à 44°C Confirmation des puits positifs par fluorescence Détermination du NPP	NF EN ISO 9308-3
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux salines et saumâtres	Entérocoques intestinaux	Ensemencement en microplaques Incubation à 44°C Confirmation des puits positifs par fluorescence Détermination du NPP	NF EN ISO 7899-1

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques *(Analyses microbiologiques des eaux - LAB GTA 23)*			
Objet	**Caractéristique Mesurée ou Recherchée**	**Principe de la méthode**	**Référence de la méthode**
Eaux douces	Entérocoques intestinaux	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 7899-2
Eaux douces	*Pseudomonas aeruginosa*	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 16266
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA)	*Legionella* et *Legionella pneumophila*	Ensemencement en direct Et après concentration par filtration puis décontamination par traitement acide Ou après concentration par filtration ou Centrifugation puis traitement et ensemencement d'une partie du concentrât. Incubation à 36°C. Dénombrement des *Legionella* et *Legionella pneumophila* par agglutination au latex	NF T 90-431
Eaux douces	Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs	Destruction des formes végétatives Filtration sur membrane Incubation à 37°C en anaérobiose Dénombrement des colonies caractéristiques	NF EN 26461-2
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA)	*Legionella* et *Legionella pneumophila*	Concentration par filtration Extraction de l'ADN (Pall-Gensystem GDUL / GDUP) Amplification et quantification par PCR en temps réel avec sonde d'hybridation (Thermocyleur Gensystem)	NF T 90-471 Méthode interne*** : IT_H9_001 IT_H9_002
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux salines et saumâtres	*Salmonella*	Méthode qualitative Pré-enrichissement Enrichissements en milieu sélectif liquide Isolement sur milieu gélosé Confirmation	NF EN ISO 19250
Eaux douces	Staphylocoques pathogènes (coagulase positive)	Filtration sur membrane Incubation à 36°C sur milieu sélectif Dénombrement des colonies confirmées	NF T 90-412

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

***Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

[#] *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr*

Date de prise d'effet : **01/09/2019** Date de fin de validité : **31/08/2024**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Claire POULLY

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1621 Rév. 7.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

11- RAPPORT DE TIERCE EXPERTISE

Cette tierce expertise correspond à une prescription majeure de l' »*Arrêté 2017-98-PC du 30 novembre 2017, imposant des prescriptions complémentaires à la société SMA VAUTUBIERE dans le cadre du suivi et traitement des eaux souterraines polluées au droit du site de l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Fare les Oliviers* »

Article 10.4 Tierce expertise

L'exploitant doit faire réaliser, dans un délai de **6 mois à partir de la date de publication du présent arrêté**, une tierce expertise sur la thématique des eaux souterraines polluées par un organisme choisi en accord avec l'inspection des installations classées.

La tierce expertise doit consister à analyser et à apporter un œil critique sur les études et travaux réalisés depuis la mise en relief d'une pollution des eaux souterraines, notamment sur les éléments suivants :

- l'origine de la ou les pollutions constatées ;
- le réseau de surveillance des eaux souterraines et de la pollution ;
- les mesures de réduction de l'impact de la pollution ;
- la réalisation du bilan hydrique et la corrélation avec les lixiviats récupérés et pompés.

Les résultats de la tierce expertise devront être communiqués aux membres du comité de suivi des eaux souterraines afin qu'ils soient intégrés dans la réflexion du traitement de cette problématique.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RAPPORT TIERCE EXPERTISE

- Elle a été lancée en avril 2018 auprès du bureau d'études GINGER – BURGEAP
- Un premier rendu provisoire a eu lieu en février 2019 dans les locaux de la DREAL
- Le rapport final a eu lieu le 10 juillet 2019 en présence de la DREAL et a donné lieu à des préconisations

Conclusion extraite du rapport de Tierce Expertise

- Données hydrogéologiques disponibles collectées et synthétiques insuffisantes pour élaborer un modèle des écoulements
- Mise en évidence de contaminations issues du site d'une part et issues d'une source externe au site qui pourrait se situer au Nord du site
- La source de contamination du site proviendrait de 2 non-conformités majeures et d'autres non-conformité d'exploitation provenant de l'exploitation SOMEDIS avant 2006
    - **Surcreusement en 2004 du fond du casier 3 de 10 m par rapport au DDAE déposé par SOMEDIS/VEOLIA avec pose de la BSA sur des flancs rocheux redressés entrainant inévitablement la perforation de la géomembrane : la composition de la barrière passive en flancs apparaît insuffisante et inadaptée au contexte géologique avec mise en traction forte de la BSA**
    - **Positionnement du puits à lixiviat 4 à l'extérieur du casier 3 avec traversement des barrières de sécurité actives et passives contrairement au DDAE déposé par SOMEDIS. Cette non-conformité constitue une faiblesse chronique du site et pourrait être à l'origine d'une fuite de lixiviats permanente**
    - **Les rapports de 2005 montrent**
    - **Des perforations par déchets probables,**
    - **Des zones de tuilages qui semblent avoir été roulées par des engins lourds**
- Les bilans hydriques aboutissent à des résultats disparates, empreints de très fortes incertitudes ne permettant pas de tirer des conclusions d'une fiabilité suffisante
- Présences de surfaces ouvertes d'exploitation parfois importantes, créant un fort potentiel d'infiltration et donc de production de lixiviats

Prescriptions extraites du rapport de Tierce Expertise

- Réalisation d'ouvrages supplémentaires en amont et en aval de l'influence de la contamination du casier 3
- Suivi minimum sur 12 mois avec programme de prélèvements synchrones sur l'ensemble des ouvrages
- Remplacement du puits de lixiviats 4 par un puits sans traverser les barrières de sécurité
- Limitation au maximum des surfaces ouvertes d'exploitation
- Gestion des pentes des zones avec couverture provisoire et définitive
- Arrêt du pompage au niveau du F2 et F4 et suivi au moins pendant 6 mois au droit des ouvrages F1, F2, F4 et F6 (et ce avant la mise en place des nouveaux ouvrages)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE

LA FARE LES OLIVIERS (13) / ISDND VAUTUBIERE

Mission de tierce expertise

Rapport

Réf : CDMC181084 / RDMCSE02045-02

A. LAMI / GRE.

10/07/2019

GINGER BURGEAP

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE

LA FARE LES OLIVIERS (13) / ISDND VAUTUBIERE

Mission de tierce expertise

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration d'Alexandre LAMI (société INFRA G)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	10/07/2019	01	A. LAMI	G.REGNARD	G.REGNARD
Rapport	10/07/2019	02	A. LAMI	G.REGNARD	G.REGNARD

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMC181084 / RDMCSE02045-02
Numéro d'affaire :	A45976
Domaine technique :	SD05
Mots clé du thésaurus	ISDND EXPERTISE HYDROGEOLOGIE

BURGEAP Agence Sud-Est • Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9
Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63 • burgeap.avignon@groupeginger.com

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOMMAIRE

SYNTHESE 5
1. Introduction – Contexte du projet – Objectifs 6
1.1 Introduction – Contexte 6
1.2 Objectifs 7
2. Méthodologie 8
2.1 Généralités 8
2.2 Organisation de la mission 8
3. Contexte géologique et hydrogéologique 9
3.1 Documents de base 9
3.2 Contexte géologique 9
3.2.1 Contexte général 9
3.2.2 Tectonique 10
3.2.3 Stratigraphie au droit du site 11
3.2.4 Incertitudes 15
3.3 Contexte hydrogéologique 15
3.3.1 Hydrogéologie générale 15
3.3.2 Réseau des ouvrages 19
3.3.3 Etude de traçage mai-juin 2013 20
3.3.4 Données piézométriques locales 21
3.3.5 Incertitudes du modèle 24
4. Caractéristiques de l'installation de stockage 24
4.1 Historique sommaire 24
4.2 Géométrie des casiers et exploitation 25
4.2.1 Géométrie et structure des casiers et écarts constatés 25
4.2.2 Géométrie et positionnement du puits de pompage des lixiviats 27
4.2.3 Non conformités de mise en œuvre relevées en 2005 29
4.2.4 Constats par SMA avant reprise du site 31
4.2.5 Surfaces en exploitation 34
4.2.6 Modalités gestion des lixiviats 35
4.3 Réseau piézométrique, suivi et historique de la contamination 35
4.3.1 Réseau piézométrique et programme d'analyses 35
4.3.2 Pollution de la nappe – Historique succinct et mesures prises 37
5. Bilan hydrique et corrélation avec les lixiviats récupérés 47
5.1 Présentation de la question 47
5.2 Réponse à la question 47
6. Origine de la ou des pollutions constatées 50
6.1 Présentation de la question 50
6.2 Réponse à la question 50
7. Réseau de surveillance des eaux souterraines et de la pollution - Adaptation 54
7.1 Présentation de la question 54
7.2 Réponse à la question 54
8. Mesures de réduction de l'impact de la pollution 55
8.1 Présentation de la question 55
8.2 Réponse à la question 55

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

9. Synthèse et conclusion de la tierce expertise 58
9.1 Synthèse des données analysées 58
9.2 Conclusion générale 58

TABLEAUX

Tableau 1. Tableau de synthèse des ouvrages piézométriques du secteur de La Vautubière 20
Tableau 2. Tableau des exploitants successifs du site de La Vautubière 24
Tableau 3 : Tableau des évolutions de pompage du site de La Vautubière 40
Tableau 4 : Tableau d'évolution des paramètres physico-chimiques de la source de Calissanne 42
Tableau 5 : Tableau d'évolution des paramètres physico-chimiques des puits particuliers 43
Tableau 6 : Tableaux d'évolution des paramètres physico-chimiques des forages de surveillance 44

FIGURES

Figure 1 : Plan de localisation du site 6
Figure 2 : Plan de présentation de l'installation de stockage 7
Figure 3 : Extrait de la carte géologique au 1/50000 (source Infoterre) 10
Figure 4 : Carte hydrogéologique des Bouches-du-Rhône (source Infoterre) et position de la coupe figure 5 (en bleu) 11
Figure 5 : Coupe géologique simplifiée du secteur d'études 11
Figure 6 : Coupe lithostratigraphique type du secteur d'études (source Infoterre) 12
Figure 7 : Carte géologique interprétative (source Infoterre) 13
Figure 8 : Coupe géologique interprétative à l'ouest du site 14
Figure 9 : Carte géologique et localisation de la source de Calissanne (source Infoterre) 16
Figure 10 : Extrait de la carte hydrogéologique des bouches du Rhône (source Infoterre) 17
Figure 11 : Carte isopièze partielle à l'échelle régionale (fond : carte géologique INFOTERRE) 18
Figure 12 : Plan de positionnement des piézomètres 19
Figure 13 : Graphe synthétique des niveaux piézométriques 2010-2018 21
Figure 14 : Esquisse piézométrique en novembre 2015 22
Figure 15 : Esquisse piézométrique en août 2016 22
Figure 16 : Esquisse piézométrique en septembre 2017 23
Figure 17 : Clichés extraits du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Terrassements casier 3 27
Figure 18 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Puits lixiviats 28
Figure 19 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Casier 2 / casier 3 29
Figure 20 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Déchirures membranes 30
Figure 21 : Photographies extraites du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Phase travaux 30
Figure 22 : Photographies extraites du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Déchets non autorisés 31
Figure 23 : Photographies extraites du constat d'huissier du 9 janvier 2006 32
Figure 24 : Enregistrement de paramètres de forage du 16 février 2005 33
Figure 25 : Représentation de l'évolution du site depuis le DDAE jusqu'à la reprise par SMAV 34
Figure 26 : Plan de situation des ouvrages piézométriques 35
Figure 27 : Suivi hydrochimique - Extraits (rapport SETIS et rapport CFERM) 39
Figure 28 : Graphique de suivi des volumes pompés 2006 - 2017 40
Figure 29 : Graphique de suivi de quelques paramètres hydrochimiques 1994 - 2012 51
Figure 30 : Graphes DBO5/DCO en F2 et dans les lixiviats 2010-2018 (données A2E) 52
Figure 31 : Suivi piézométrique 2010-2018 56
Figure 32 : Graphes piézométrie / pompage 2010-2018 56
Figure 33 : Graphes piézométrie/pompage/pluviométrie 2010-2018 57

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SYNTHESE

Le travail de tierce expertise est basé sur l'analyse d'une bibliographie très abondante, dont l'essentiel a été fourni par SMA Vautubière. Il ressort de cette analyse les points essentiels suivants :

- le massif calcaire sur lequel le site est installé présente une karstification, ainsi qu'une fracturation qui structure les écoulements souterrains ;
- la structure du site (BSA et BSP) est très probablement gravement déficiente de par une conception qui augmente les risques de fuite (puits de pompage traversant les barrières de sécurité), et par une mise en œuvre qui apparait peu précautionneuse au regard des clichés et des audits de l'époque ;
- aux problèmes de conception et de mise en œuvre, il faut ajouter que le casier ouest (n°3) a été approfondi à la cote 104 m NGF au moins, et peut-être sous la cote 100 m NGF, en totale contradiction avec la demande d'autorisation établie par ANTEA et déposée par SOMEDIS, qui prévoyait un fond de site à la cote 113/114 m NGF. Cette observation complique toute action éventuelle sur ce casier ;
- les contaminations mesurées dans les eaux souterraines proviennent pro parte du site dont il a été démontré de façon indirecte, qu'il était fuyard, et d'une ou plusieurs sources extérieures non identifiées, situées en amont hydraulique c'est-à-dire au nord/nord-ouest du site de la Vautubière ;
- le modèle hydrogéologique qui ressort de la tierce expertise est très sensiblement différent de celui à partir duquel toutes les études antérieures ont été menées. Il fait ressortir le caractère drainant de l'axe du massif et de sa fracturation, entre le site de stockage et le village de La Fare Les Oliviers, où aucune contamination en provenance de l'installation de stockage de La Vautubière n'est décelée dans les eaux souterraines ;
- en l'état des études et surtout du maillage des ouvrages d'accès aux eaux souterraines, le modèle reste mal défini et ne permet pas de prédire de façon certaine, vers quel exutoire les contaminations se dirigent ;
- le bilan hydrique reste un outil de très faible fiabilité, quand bien même il est réalisé avec des données précises. Dans le cas présent, il met en évidence un déficit de lixiviats traités de l'ordre de 6 000 m^3, qui viendrait confirmer le fait que certaines quantités de lixiviats finissent par gagner le milieu naturel environnant, mais ces contaminations ne sont pas retrouvées sur les rares points de contrôles à l'écart du site, et sur les années précédentes, les bilans faisaient apparaitre des valeurs très différentes, inverses parfois, venant confirmer la fiabilité très modérée de ce type d'approche ;
- l'historique du site et des mesures de suivi des eaux ont montré que les eaux sont déjà contaminées au moins partiellement dès 2002/2003, avant l'arrivée de SMA Vautubière sur le site ;
- le comportement des polluants, notamment les BTEX, reste mal circonscrit car ils apparaissent et disparaissent sans corrélation apparente avec un ou plusieurs autres paramètres, tels que pompage, pluies, sécheresse, etc... ;
- le suivi hydrochimique a par ailleurs montré que le pompage avait une influence plutôt néfaste sur les concentrations des polluants, comme s'il attirait une pollution plus concentrée que celle issue des lixiviats du site ; c'est le constat qui est fait au droit de certains ouvrages piézométriques dans lesquels les concentrations, la conductivité en particulier, sont plus élevées que dans les lixiviats extraits des bassins de collecte ;
- pour parfaire cette expertise, il conviendrait de mettre le site sous une surveillance accrue, après avoir renforcé le réseau de piézomètres et en l'élargissant au-delà du périmètre foncier de l'exploitation stricto sensu. Le programme d'analyses sera conservé pour les contrôles trimestriels et réduit à une liste sélective pour les contrôles mensuels intermédiaires ;
- une période d'observation de 12 mois apparait souhaitable pour ce suivi, avant de pouvoir statuer plus formellement sur les dispositions à prendre pour aller vers une maîtrise de la diffusion des contaminations qui sont issues du site. Cette approche de densification des observations permettrait peut-être de circonscrire ou du moins de mieux localiser les éventuelles contaminations extérieures au site déduites de l'analyse des données hydrochimiques. A noter qu'il serait nécessaire que les analyses soient faites le même jour par le même prestataire avec le même protocole et le même laboratoire d'analyses, pour permettre une analyse plus efficace.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

1. Introduction – Contexte du projet – Objectifs

1.1 Introduction – Contexte

La société SMA La Vautubière a confié à GINGER BURGEAP une mission de tierce expertise sur le site d'exploitation de La Vautubière (figures 1 et 2), fixée par demande des services de l'État, et dont le contenu est le suivant.

> *« La tierce expertise doit consister à analyser et à apporter un œil critique sur les études et travaux réalisés depuis la mise en relief d'une pollution des eaux souterraines, notamment sur les éléments suivants :*
>
> - *l'origine de la ou des pollutions constatées ;*
> - *le réseau de surveillance des eaux souterraines et de la pollution ;*
> - *les mesures de réduction de l'impact de la pollution ;*
> - *la réalisation du bilan hydrique et la corrélation avec les lixiviats récupérés et pompés.*
>
> *Les résultats de la tierce expertise devront être communiqués aux membres du comité de suivi des eaux souterraines afin qu'ils soient intégrés dans la réflexion du traitement de cette problématique. »*

Figure 1 : Plan de localisation du site

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Figure 2 : Plan de présentation de l'installation de stockage

1.2 Objectifs

Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral 2017-98-PC du 30 novembre 2017 (article 3).

La tierce expertise doit consister à analyser et à apporter un œil critique sur les études et travaux réalisés depuis la mise en relief d'une pollution des eaux souterraines, notamment sur les éléments suivants :

- l'origine de la ou des pollutions constatées ;
- le réseau de surveillance des eaux souterraines et de la pollution ;
- les mesures de réduction de l'impact de la pollution ;
- la réalisation du bilan hydrique et la corrélation avec les lixiviats récupérés et pompés.

Les résultats de la tierce expertise devront être communiqués aux membres du comité de suivi des eaux souterraines, afin qu'ils soient intégrés dans la réflexion du traitement de cette problématique.

Les textes de référence de la présente étude sont :

- l'arrêté ministériel du 15 février 2016, relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux,
- les arrêtés préfectoraux d'exploitation du site

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

2. Méthodologie

2.1 Généralités

Les documents soumis à l'analyse sont ceux produits par le porteur de l'exploitation, SMA Vautubière ; compte tenu de la durée d'exploitation du site, le nombre de documents qui a été fourni est très important, il n'a pas été raisonnablement possible d'en faire une liste, cependant une extraction en est présentée en **annexe 1**.

Le travail de la tierce expertise a généralement pour objectif de déceler, dans les documents soumis à l'expertise, et dans le cadre strict des items définis par la lettre de mission, ce qui est conforme, ce qui manque, et enfin, les incertitudes du dossier, et ce, au regard de la réglementation en vigueur notamment.

Dans le cas présent, la tierce expertise ne portant pas sur un dossier d'ouvrage neuf ou d'extension de stockage de déchets, le cadre de l'analyse est un peu différent.

En effet, une pollution des eaux souterraines a été mise en évidence à partir de l'année 2005 au moins (mentionnée dans l'audit BG Ingénieurs Conseil pour la DSP), mais plus probablement depuis le début des années 2000 (données disponibles dans rapport d'audit quinquennal SETIS - 2011). Des dispositions de prévention en vue de limiter l'extension de la pollution dans les eaux souterraines ont été instaurées sur le site à partir de 2007, par la mise en œuvre d'un pompage dans les piézomètres présents dans les zones contaminées au droit de l'exploitation.

La tierce expertise doit donc répondre aux questions posées concernant l'origine de ces pollutions, sur la pertinence du réseau piézométrique de surveillance du site, sur l'efficacité de ce dispositif de réduction de l'impact de la pollution, et enfin sur la validité du bilan hydrique du site.

2.2 Organisation de la mission

La mission de tierce expertise a débuté le 16 avril 2018 par une réunion sur site avec SMA Vautubière, au cours de laquelle nous avons listé les documents dont nous avions besoin. Une première visite de site a été effectuée ce jour-là, pour prendre connaissance des lieux.

Compte tenu du nombre très important de documents disponibles, la transmission des documents bibliographiques n'a été effective que vers mi-mai 2018.

Une recherche documentaire complémentaire a été entreprise dès le mois de mai 2018.

Par la suite, l'analyse documentaire a été initiée et a donné lieu à un certain nombre de questions du tiers expert à l'exploitant pour affiner et préciser les éléments importants pour cette expertise.

Une seconde visite du site a été effectuée dans le courant du mois de septembre 2018 afin que nous puissions apprécier de visu, les données géologiques et hydrogéologiques des surface collectées dans la phase bibliographique de la tierce expertise.

La tierce expertise a aussi pu bénéficier des analyses trimestrielles que l'exploitant réalise au titre de ses obligations.

Après qu'une première synthèse a été établie, une réunion de présentation des grandes lignes conclusives de la tierce expertise s'est tenue en décembre 2018, en présence de la DREAL et de la collectivité propriétaire du site, qui en a délégué la gestion à SMA.

Après finalisation de la rédaction exhaustive de la tierce expertise, le rapport final est édité et transmis à SMA Vautubière au début du mois de juin 2019.

En termes d'organisation des moyens, le dossier est piloté par GINGER BURGEAP, qui s'est associé les services de Monsieur Alexandre LAMI, société INFRA G, géologue environnementaliste, spécialiste des sites de stockage de déchets, et qui a une forte expérience des systèmes hydrogéologiques régionaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3. Contexte géologique et hydrogéologique

3.1 Documents de base

Les principaux documents utilisés sont les suivants :

- la carte géologique n°994 Salon de Provence et sa notice
- la carte géologique n°1020 Martigues et sa notice
- le site Infoterre du BRGM (www.infoterre.brgm.fr)
- le Rapport n°78SGN201PRC d'avril 1978, BRGM, « Projet de site de décharge industrielle dans le vallon de Vautubière à La Fare les Oliviers (Bouches du Rhône) – Données hydrogéologiques – par G. Durozoy ».
- le résumé Étude d'Impact DDAE Lafarge 2013

3.2 Contexte géologique

3.2.1 Contexte général

D'après la bibliographie, et notamment la notice de la carte Géologique au 1/50000 du BRGM, les massifs calcaires des Costes et de la Fare s'inscrivent dans la basse Provence calcaire, dont les grandes structures géologiques est-ouest sont liées à la phase pyrénéo-provençale.

Les plissements ont affecté les calcaires marins d'âge secondaire, lesquels ont opposé une résistance suffisante à l'érosion pour donner aujourd'hui des reliefs dont les massifs des Costes et de la Fare font partie, au même titre que les Alpilles et le Luberon.

La phase d'émersion qui met en place les chainons provençaux se produit à la fin du Crétacé supérieur. C'est durant cette période qu'il y a à la fois karstification des formations carbonatées émergées et dépôt de bauxite aux Baux-de-Provence et dans le massif de la Sainte-Baume. Entre ces chaînons, viennent se placer des synclinaux éocène et oligocène à remplissage principalement fluvio-lacustre (plateau de Saint-Cannat) ou qui ont été envahis par la transgression miocène (synclinal de Lambesc).

Deux grands axes anticlinaux se dessinent :

- au nord, le massif des Costes,
- au sud, la chaîne de la Fare et le massif de la Barben, d'orientation ouest-est constituent deux ensembles monoclinaux d'âge crétacé inférieur. Ils forment le flanc sud de l'anticlinal de la Fare-Lançon (SSO – ENE), qui disparaît sous l'étang de Berre et est recouvert, dans sa partie occidentale, par le Miocène transgressif de la bordure orientale de la Crau.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

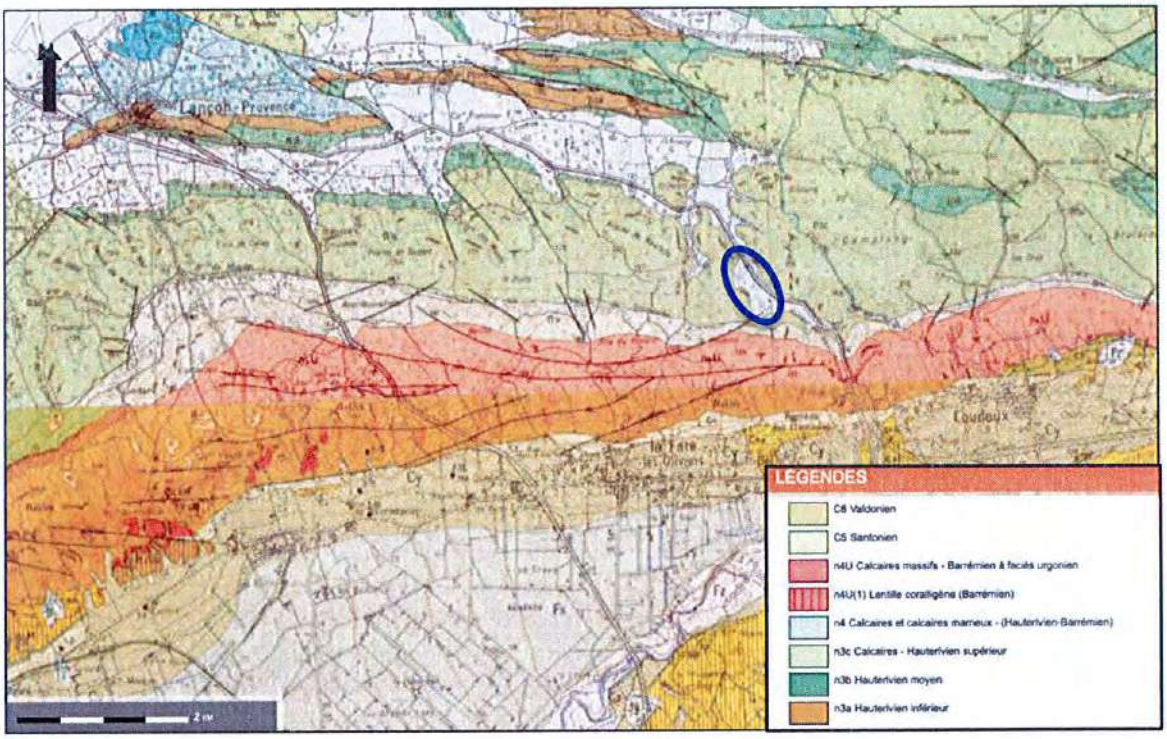
Lançon-Provence
Eyguières
Eyguières
Eyguières

3.2.3 Stratigraphie au droit du site

Le document du BRGM de 1978 (Rapport n°78SGN201PRC d'avril 1978, BRGM, « Projet de site de décharge industrielle dans le vallon de Vautubière à La Fare les Oliviers (Bouches du Rhône) – Données hydrogéologiques – par G. Durozoy »), donne les éléments précis de la stratigraphie au niveau du site.

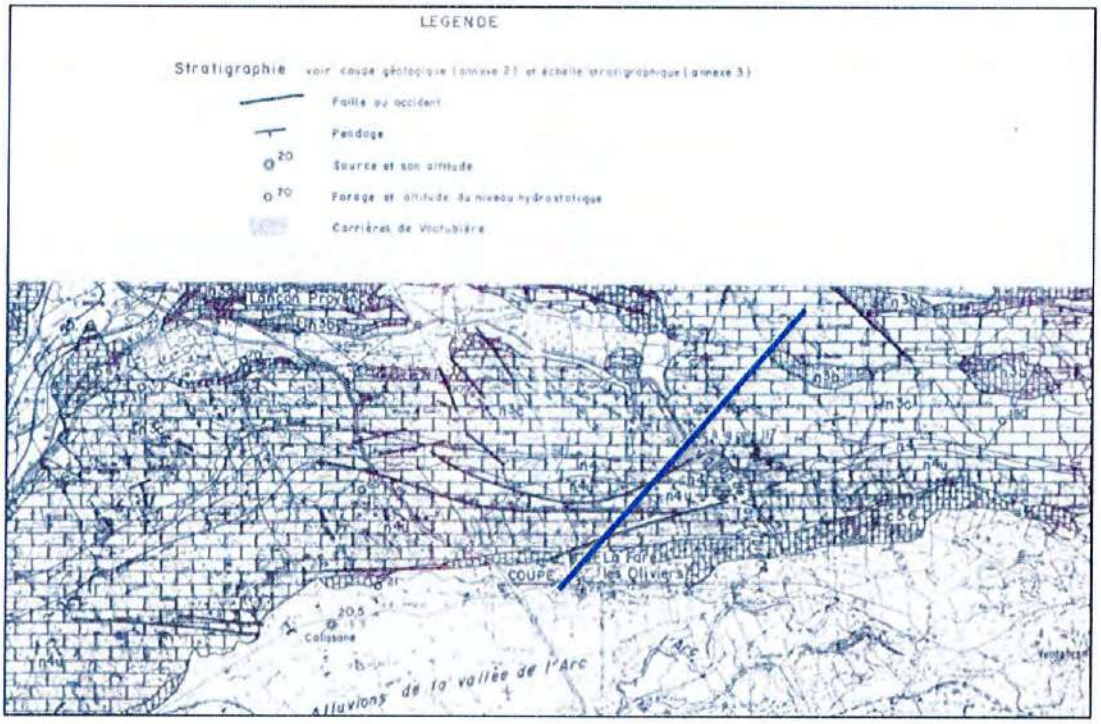

Figure 4 : Carte hydrogéologique des Bouches-du-Rhône (source Infoterre) et position de la coupe figure 5 (en bleu)

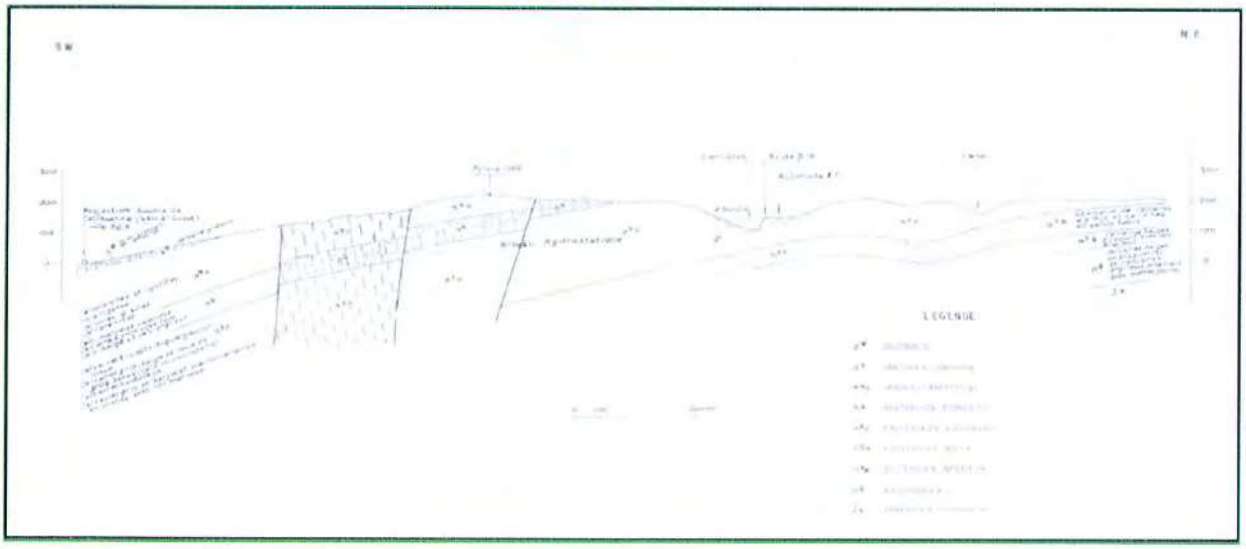

Figure 5 : Coupe géologique simplifiée du secteur d'études

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Les coupes des forages F1 (ancien SD1b), F3 et F6 au droit du site de la Vautubière, ainsi que les ouvrages PZ4 et PZ5 du site OGD ORTEC confirment cette stratigraphie.

Dans le rapport du BRGM de 1978, la faille subverticale importante, de direction sud-ouest / nord-est, et dont le tracé correspond au vallon remontant vers le secteur de Coussou, est clairement mise en évidence. Les piézomètres F2, F4 et F6 du site sont implantés au nord de cet accident, alors que le F1 se trouve au sud.

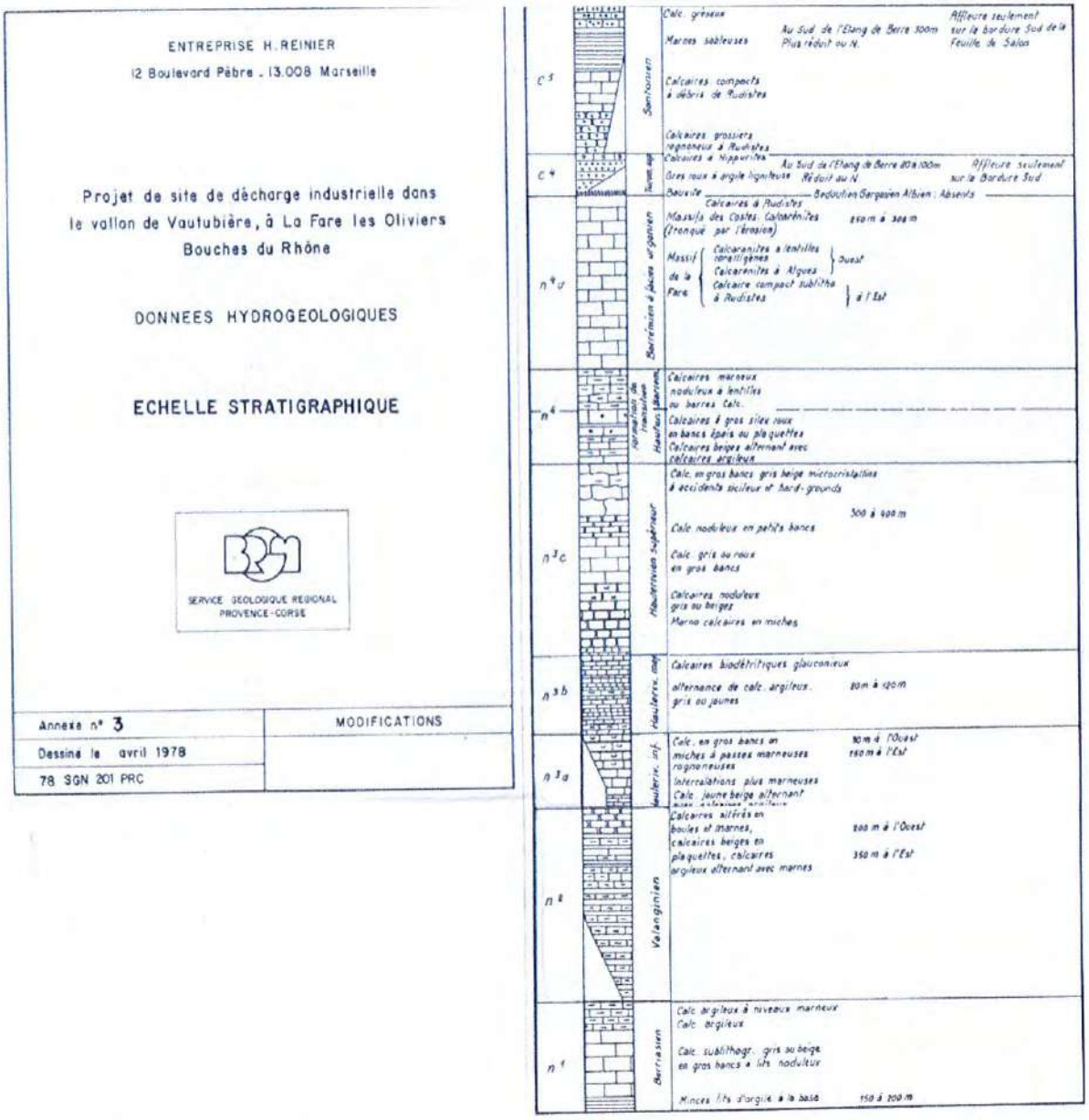

Figure 6 : Coupe lithostratigraphique type du secteur d'études (source Infoterre)

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

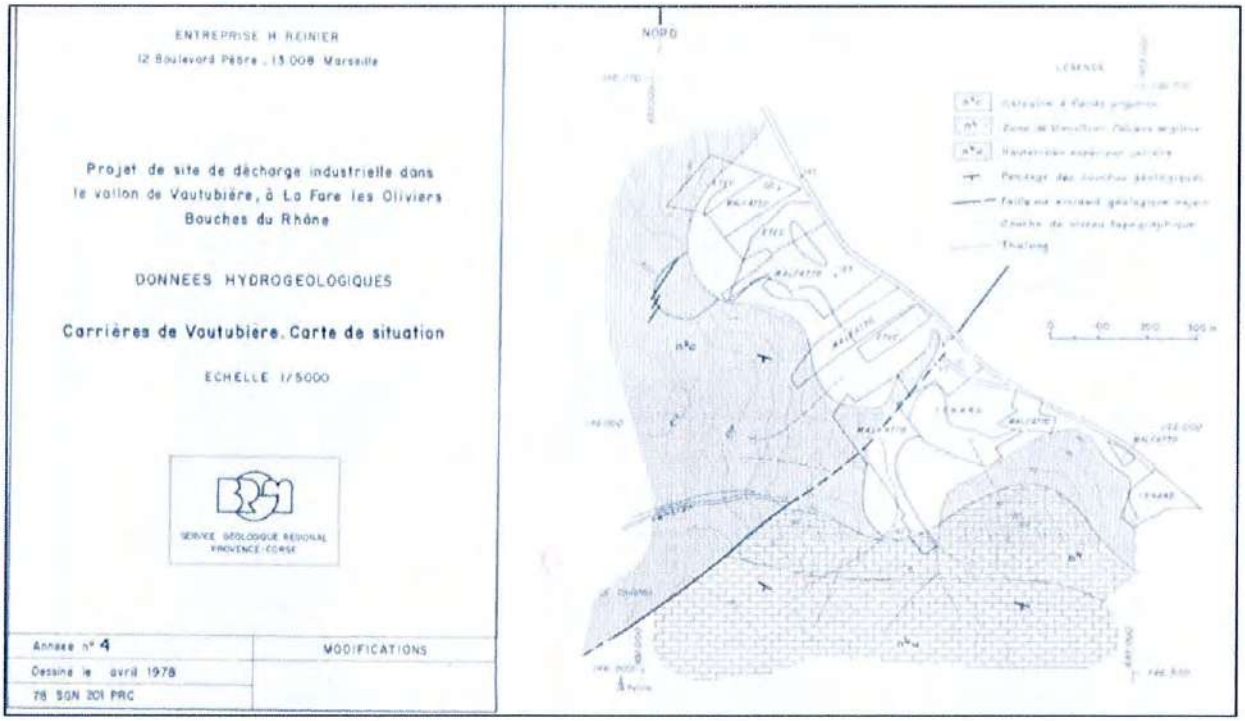

Figure 7 : Carte géologique interprétative (source Infoterre)

Une coupe géologique interprétative est également présentée dans les documents LAFARGE (résumé non technique de l'étude d'impact du DDAE de Janvier 2013 – Renouvellement et extension de la carrière, disponible sous http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/La-Fare-les-Oliviers), extrait d'une étude ANTEA de 1997 réalisée sur le site de la Vautubière.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

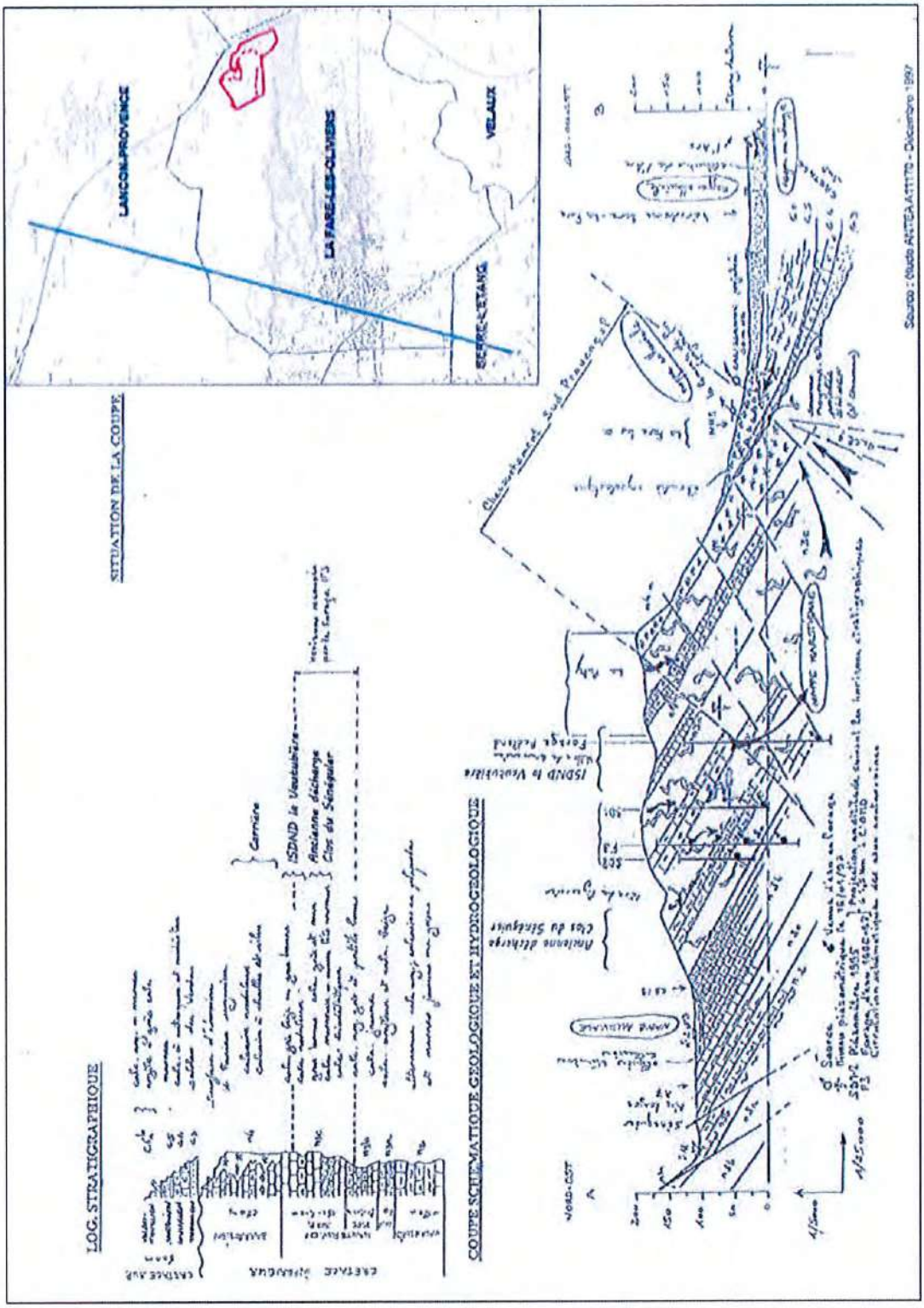

Figure 8 : Coupe géologique interprétative à l'ouest du site

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3.2.4 Incertitudes

En dehors des données générales disponibles, et de la visite du site effectuée, les données mises à disposition par SMA ou disponibles sur internet pour cette étude correspondent :

- à des études anciennes (document BRGM de 1978) complètes,
- à des coupes de certains ouvrages (forages F1 - ancien SD1b) F3 et F6 au droit du site de la Vautubière, ainsi que les ouvrages PZ4 et PZ5 du site OGD ORTEC), l'ensemble des coupes n'étant donc pas disponible.

Sur la base de ces documents et du fait de la complexité de la fracturation au droit du massif de la Fare, une image complète de la zone d'étude ne peut pas être élaborée avec un niveau de fiabilité suffisant pour le niveau de précision des questions posées dans le cadre de la tierce expertise.

3.3 Contexte hydrogéologique

3.3.1 Hydrogéologie générale

Les calcaires du massif de La Fare sont perméables par leur fissuration, qui est plus ou moins développée selon les niveaux stratigraphiques. Par ailleurs, les accidents qui affectent l'ensemble impliquent des intercommunications entre les différents niveaux aquifères.

Les calcaires sont fracturés, plus ou moins karstifiés selon les niveaux et la position en plan des fractures majeures, et constituent un ensemble perméable en grand où les circulations souterraines karstiques semblent prédominer.

L'intérêt aquifère de ces formations dépend directement du développement des phénomènes de karstification, et revêt par conséquent un caractère aléatoire.

D'après la bibliographie, la fissuration serait beaucoup moins développée dans le Néocomien. Les eaux circulent parfois abondamment et peuvent y être emmagasinées, ainsi que le montrent les résultats d'une exploration à Rognes où un forage a rencontré les calcaires hauteriviens aquifères à 353 m de profondeur, sous une couverture constituée de Miocène, d'argiles des Milles (Oligocène) et de Rognacien (Crétacé supérieur).

Lorsque les calcaires affleurent, la nappe est libre, mais elle peut également être captive en profondeur sous les niveaux marneux crétacés (aquiclude). Compte-tenu de la compartimentation des formations aquifères, et du caractère karstique des écoulements, il est difficile de déterminer précisément les sens d'écoulement et le (les) niveau (x) statique (s) des eaux.

L'ensemble du massif est principalement drainé en direction des bordures de l'Etang de Berre, vers le sud et le sud-ouest, avec un exutoire principal réputé se situer, d'après la bibliographie, à la source de Calissanne.

Cette source présente des températures assez constantes et élevées (20°C en moyenne) par rapport à sa localisation et l'altitude d'émergence (environ 20 m NGF) et des concentrations élevées en NaCl (> 600 mg/l), ce qui tendrait à montrer que ces eaux ont circulé en profondeur au contact du Trias gypso salin. Cette source pérenne, dont la résurgence n'est pas visible depuis la surface, arrive dans un petit bassin artificiel avant de rejoindre le ruisseau se rejetant dans l'Etang de Berre dit de « La Durancole ». Elle est située à 6 km au sud-ouest du site de la Vautubière, à 23 m d'altitude. Cette source émerge au pied de la barre des calcaires massifs du Barrémien (faciès Urgonien) au sein des colluvions.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

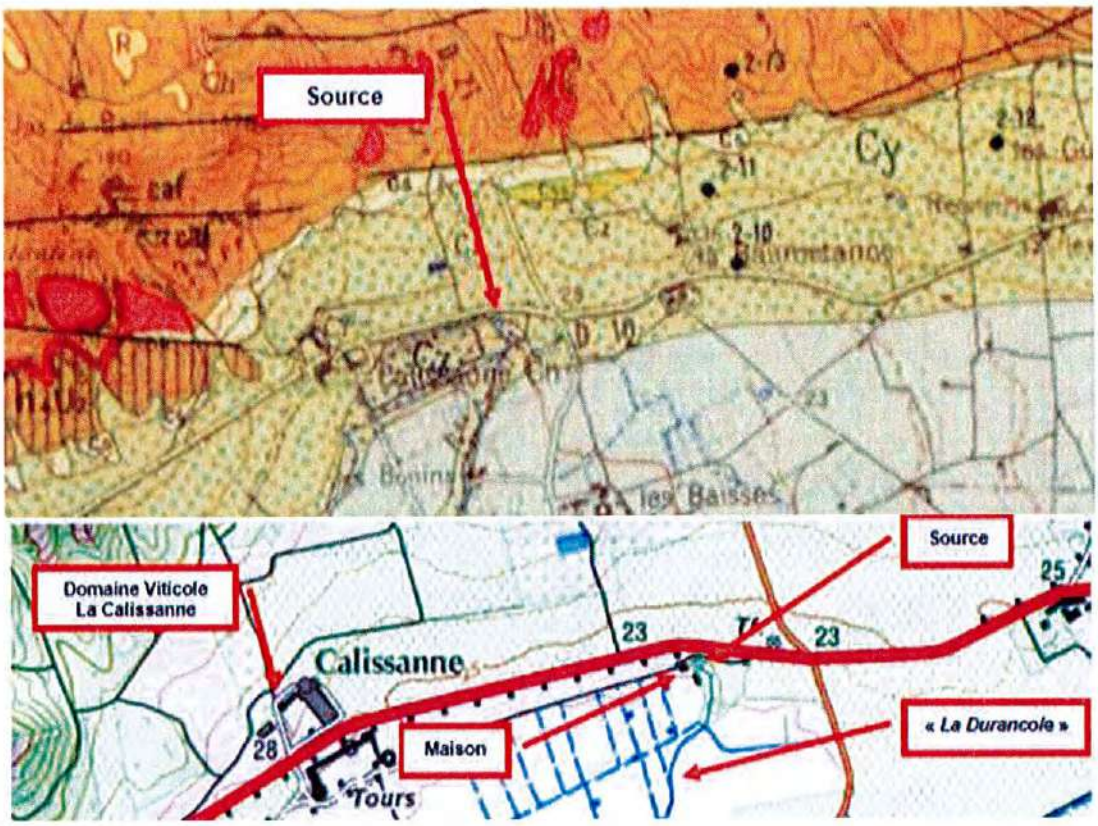

Figure 9 : Carte géologique et localisation de la source de Calissanne (source Infoterre)

D'autres exutoires secondaires existent également :

- la source de la Dane (ou Adane) près de La Barben
- les sources Billiard et Moiroux (côtes 18.5 et 20 m NGF, en bordure de l'Etang de Berre entre Saint-Chamas et Calissanne) qui présentent également naturellement des teneurs élevées en chlorures
- les Laurons de Saint-Chamas (émergences sous le niveau de l'Etang de Berre en face de Saint-Chamas).

Les grandes lignes directrices d'écoulement connues sont donc :

- un écoulement général vers le sud (Etang de Berre) et le sud-ouest (basse Vallée de la Touloubre)
- un drainage partiel vers le nord (à l'ouest de Lançon) à des côtes plus élevées (+ 110 m NGF). La ligne de partage des écoulements se ferait selon une parallèle passant immédiatement au nord du site.

D'un point de vue régional (source carte hydrogéologique des Bouches-du-Rhône échelle 1/200 000, document ref 72 SGN 394 PRC de décembre 1972 – BRGM) les milieux aquifères sont ainsi présentés ci-après.

Bqp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

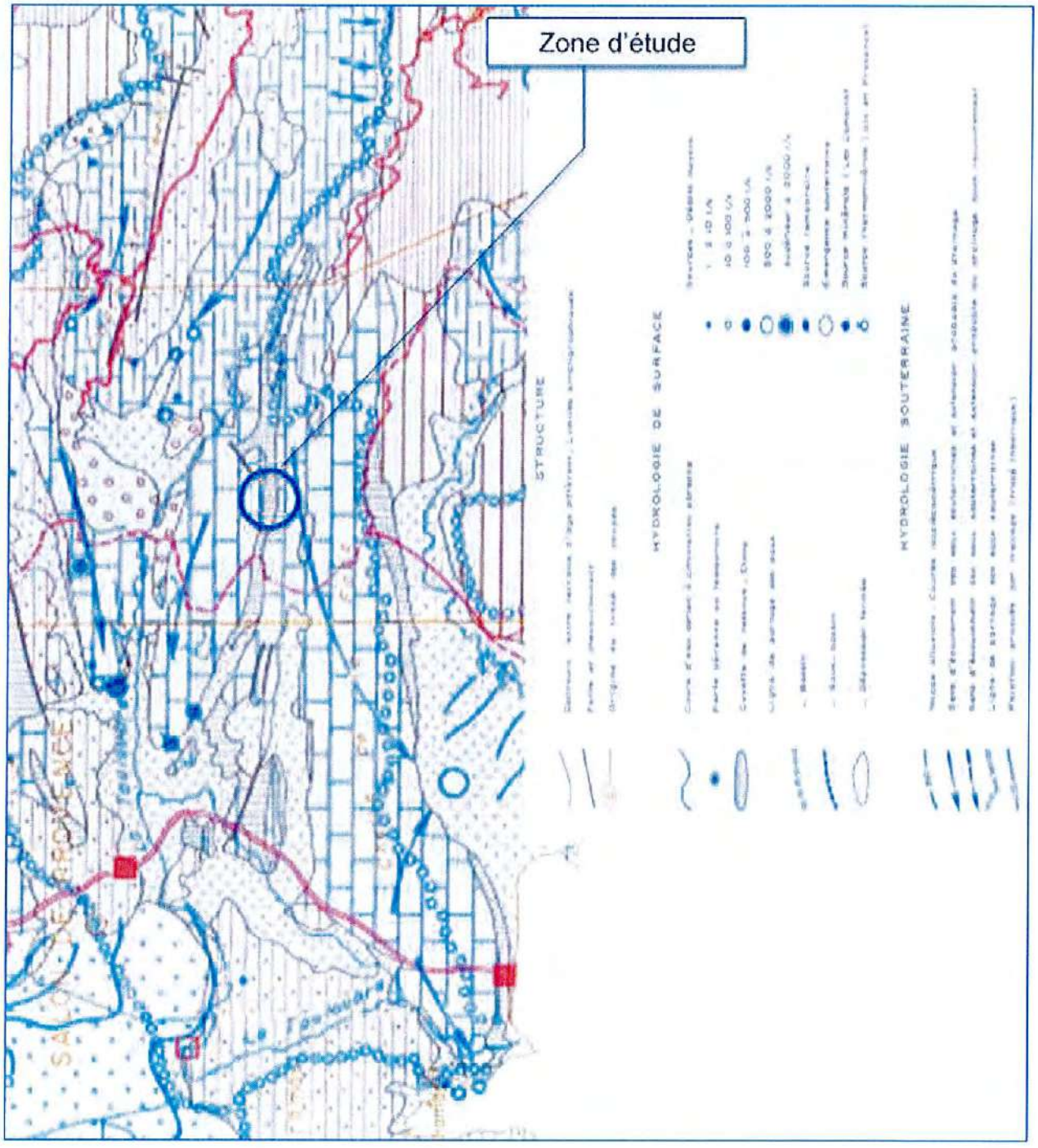

Figure 10 : Extrait de la carte hydrogéologique des bouches du Rhône (source Infoterre)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

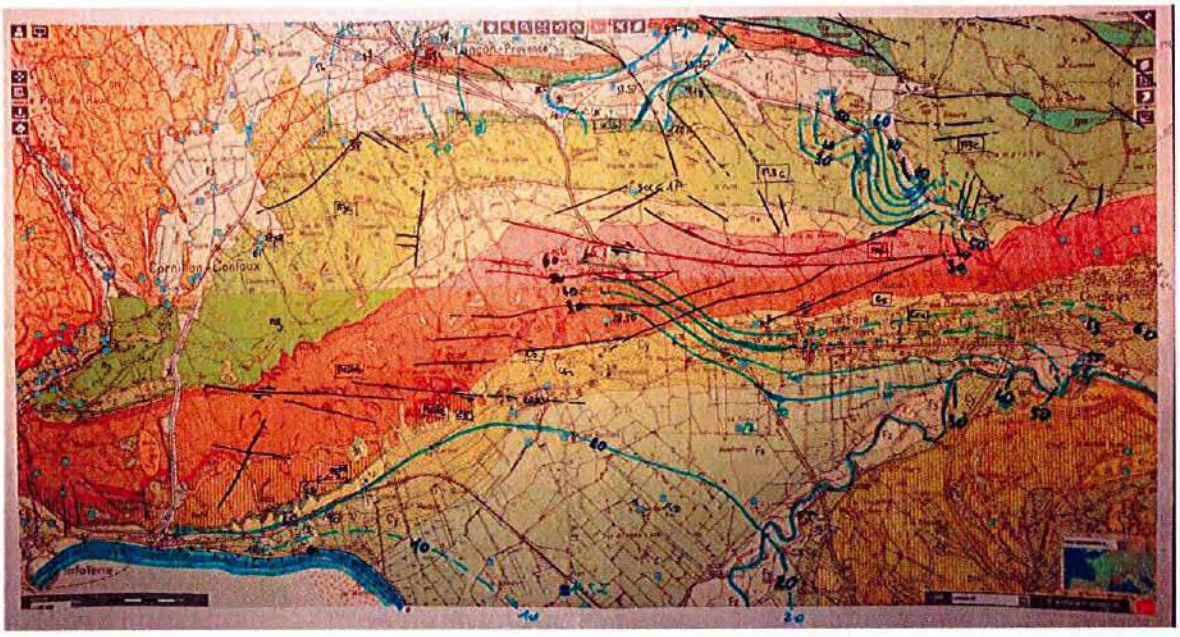

Figure 11 : Carte isopièze partielle à l'échelle régionale (fond : carte géologique INFOTERRE)

Une carte synthétique (**figure 11**), réalisée à partir des données Infoterre et des autres données collectées dans le cadre de cette tierce expertise, montre que le modèle hydrogéologique qui a prévalu jusqu'ici trouve ses limites dans l'explication qu'il donnait d'un drainage des eaux du secteur de la Vautubière, en direction du sud.

En effet, cette cartographie hydrogéologique synthétique montre que les aquifères censés être en communication, semblent en réalité séparés par d'autres formations et/ou des accidents régionaux et locaux, transverses par rapport au sens d'écoulement supposé, et surtout par des secteurs testés comme non aquifères et situés entre les terrains de La Vautubière et la source de Calissanne. Ce constat apparaît non conforme au modèle qui voudrait que les eaux s'écoulent du nord-est vers le sud-ouest ou du nord vers le sud.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3.3.2 Réseau des ouvrages

Le réseau des ouvrages (piézomètres, puits particuliers et sources) présents autour du site est présenté ci-après.

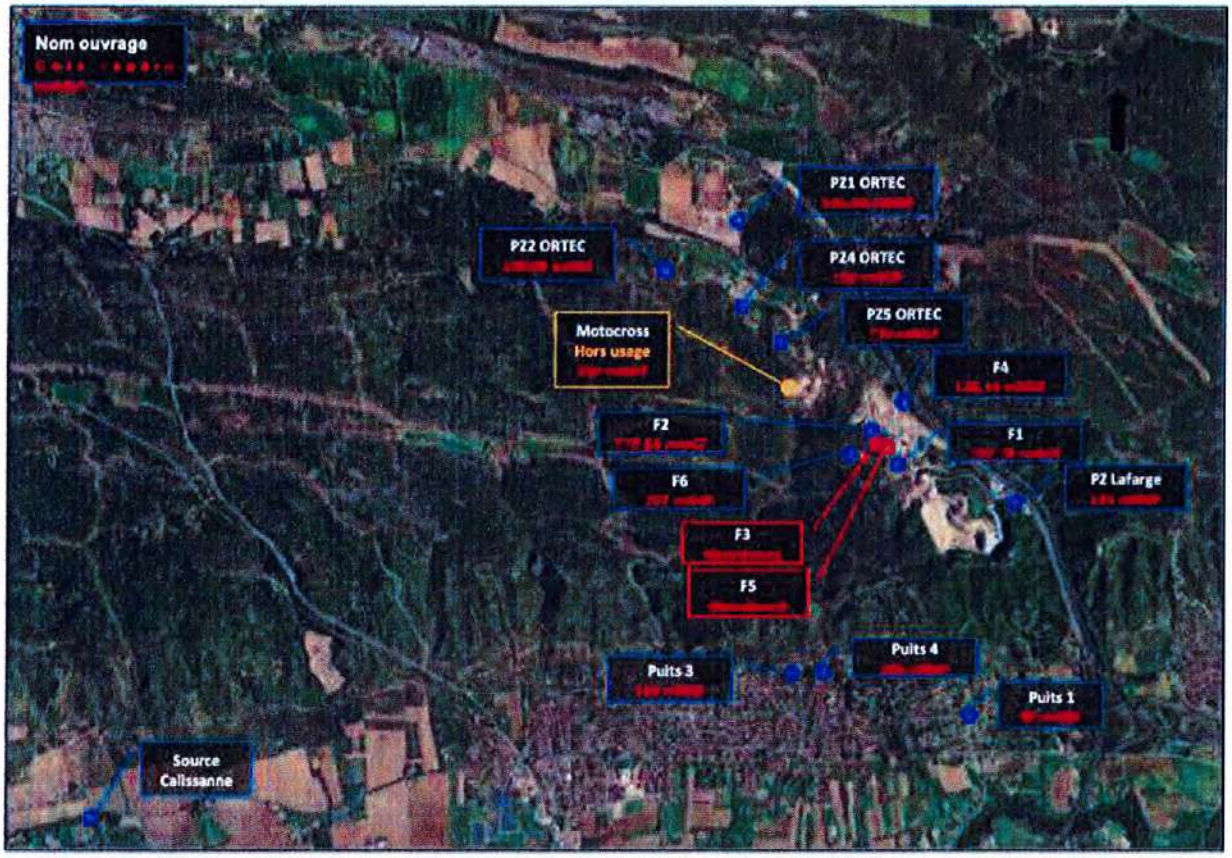

Figure 12 : Plan de positionnement des piézomètres

Les ouvrages F3 et F5 ont été abandonnés (pas d'information disponible sur les modalités d'abandon ou de rebouchage éventuel). D'après les différentes informations disponibles, le forage F5, de plus de 180 m de profondeur, réalisé en 2004 ou 2005, serait resté quasiment sec, avec quelques suintements boueux localisés.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Le tableau suivant présente une synthèse des informations qui ont pu être collectées dans les documents disponibles.

Tableau 1. Tableau de synthèse des ouvrages piézométriques du secteur de La Vautubière

SITE	NOM OUVRAGE	Date foration	Cote TN (mNGF)	Profondeur (m)	zones crépinées (mNGF)	Cote fond (mNGF)	Cote "moyenne" eau (mNGF)	Remarques ou infos lithologie
ORTEC	PZ4	sept-16	150	191	-23 à -11 et 7 à 19	-41	42	Lors de la réalisation, deux zones fracturées ont été identifiées, respectivement entre 134 et 136m et entre à 165 et 171m de profondeur avec des venues d'eau plus ou moins importantes. débit des venues d'eaux captées durant le pompage à 1,3m3/h
	PZ5	sept-16	170	201	12 à 30	-31	49,3	Lors de la réalisation peu ou pas de fractures significatives ont été identifiées et une seule venue d'eau a été atteinte au droit d'un contact marnes / marno-calcaires altérés vers 177m de profondeur /TN débit des venues d'eaux captées durant le pompage à 0,2 m3/h
	PZ1		127,2	213		-85,8	50	
	PZ2			208			30	
	PZ3			210			33	
SMA	F1	1997	152,78	150	2,78 à 67,78	2,78	22 à 45	
	F2		170,66	202		-31,34	45 à 69	
	F4		148,14	175		-26,86	46 à 62	
	F6	juin-11	210,56	210,7	0,56 à 18,56	-0,14	35 à 65	
	F3 (détruit aujourd'hui)	1997	168	235	-12 à 68	-67	68,85 lors de la foration	Venues d'eau dans zones fracturées, aquifère en charge à environ 130 m/TN et environ 200 m/TN. Niveau stabilisé à 99,15 m/TN au moment de la création de l'ouvrage
	F5 (2004 ou 2005 - abandonné)			180				A peu près toujours sec, abandonné et enfoui sous remblais (jamais rebouché?)
Source Calissanne	Source Calissanne		23				23 ?	
LAFARGE	PZ Lafarge		125				50 (pompage)	

3.3.3 Etude de traçage mai-juin 2013

Dans le cadre des recherches sur l'étendue des contaminations observées, dans le forage F2 depuis 2008, sur le site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), une étude de traçage a été réalisée en mai-juin 2013 par une hydrogéologue (Madame Laure SOMMERIA).

L'étude a été réalisée en utilisant 2 traceurs simultanément : la fluorescéine injectée en F4 et la sulfo-rhodamine B injectée en F2. Les ouvrages F1 et F6 ont servi de point de contrôle, ainsi que la source de Calissanne.

Les résultats principaux ont été les suivants :

- aucune trace de fluorescéine ni de sulfo-rhodamine B n'a été décelée sur le forage F6, ni à la source de Calissanne ;
- la fluorescéine a été retrouvée dans le forage F1 ;
- aucune trace de sulfo-rhodamine B n'a été retrouvée sur le forage F1 ;
- la vitesse des premières arrivées de fluorescéine (ou vitesse maximale) sur le forage F1 est de 0.6 à 0,7 m/h (distance de 500 m parcourue en 1 mois), ce qui est conforme aux vitesses de circulation rencontrées dans ce type d'aquifère constitué de calcaires fissurés, peu karstifiés.

Cette étude a permis de préciser les points suivants :

- les venues d'eau recoupées par le forage F4 s'écoulent en direction du sud, dans une zone fracturée, qui les met en communication avec les venues d'eau recoupées par le forage F1. Les vitesses de transit entre les deux forages sont de l'ordre de 0,6 à 0,7 m/h, ce qui correspond à une perméabilité d'environ 2.10^{-4} m/s, conforme à celle estimée dans ces 2 forages ;
- l'absence de sulfo-rhodamine B au forage F1 est due, soit à une trop forte dilution du traceur dans l'aquifère, soit à une rétention trop longue dans les fissures des calcaires, ou encore à un

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

compartimentage de l'aquifère et donc à l'absence de communication entre F2 et F1. Les sondages réalisés en 1995 et 1997 (SD1= F1, SD2 voisin de F4 et F3, voisin de F2) montraient déjà que la perméabilité était plus élevée dans SD1 et SD2 que dans F3 ;

- l'absence de traceur au forage F6 est due, soit à la faible perméabilité des calcaires à cet endroit, soit à l'éloignement du forage par rapport à un axe d'écoulement plus fracturé et plus perméable. Le F6 pourrait également être implanté dans un compartiment du massif calcaire indépendant de celui des forages F2 et F4. La carte des fracturations locales vient en soutien de cette hypothèse (voir fracturation sur fond de carte de la **figure 11**).
- le fait de ne pas retrouver de traceurs à la source de Calissanne peut s'expliquer par, d'une part l'éloignement de la source vis-à-vis du site de la Vautubière (environ 6 km), d'autre part, l'origine probablement karstique des eaux, et enfin, la nature peu perméable « en grand » des calcaires de l'Hauterivien comparativement à ceux de l'Urgonien. Sur le plan tectonique, la probabilité d'une alimentation par la fracturation est-ouest de l'Urgonien de par sa proximité immédiate à la source, est par ailleurs plus forte que celle d'une alimentation depuis le secteur de la Vautubière.

Ainsi, les opérations de traçage effectuées en 2013 ont montré qu'il existe un axe de circulation préférentiel de direction quasi nord-sud entre la bordure du site côté nord-est près de la route D19, et la bordure du site côté sud-ouest, près de l'installation de traitement des lixiviats.

Ces circulations d'eau se font entre 120 et 125 m de profondeur sous le terrain naturel du site, c'est-à-dire à une cinquantaine de mètres de profondeur sous le fond de l'ISDND au moment de l'étude.

3.3.4 Données piézométriques locales

D'après les données transmises par SMA, les niveaux piézométriques ont présenté depuis 2010 les variations ci-après (document A2E Environnement, données à fin 2018).

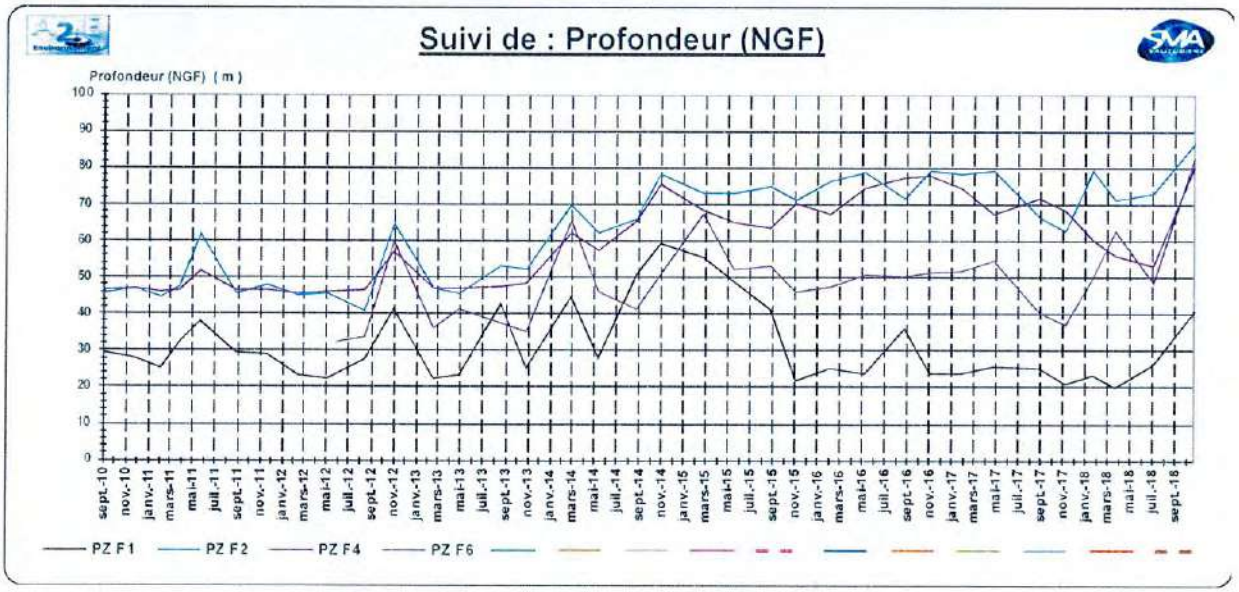

Figure 13 : Graphe synthétique des niveaux piézométriques 2010-2018

Les figures suivantes présentent les isopièzes et les sens d'écoulement qui leurs sont associés, établies sur la base des mesures piézométriques disponibles pour certaines périodes.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

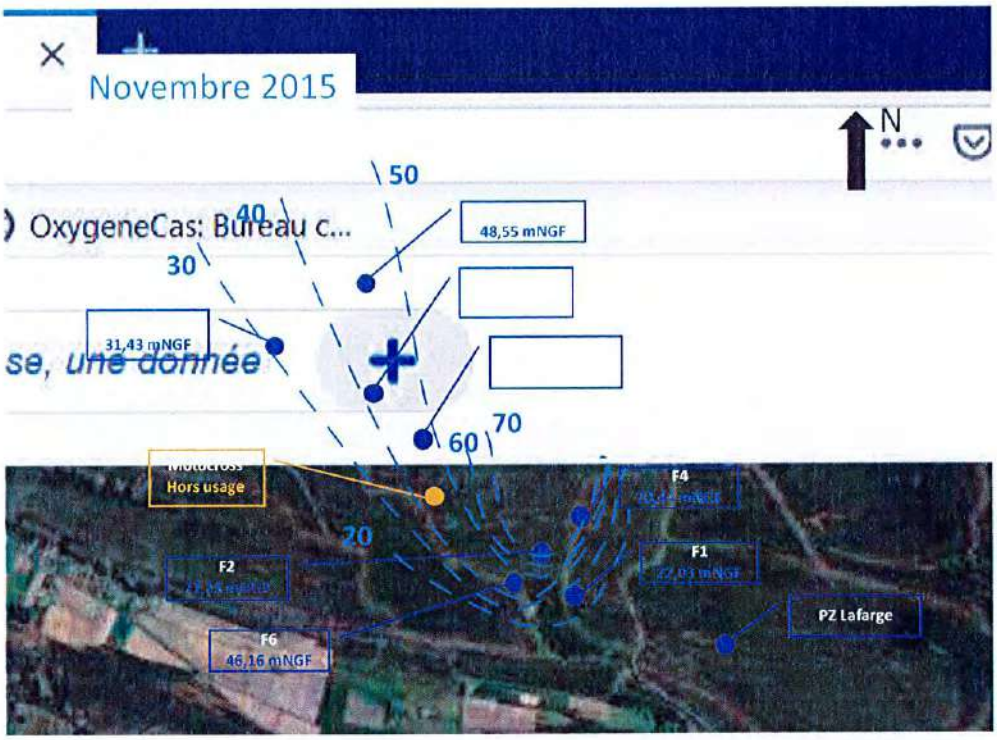

Figure 14 : Esquisse piézométrique en novembre 2015

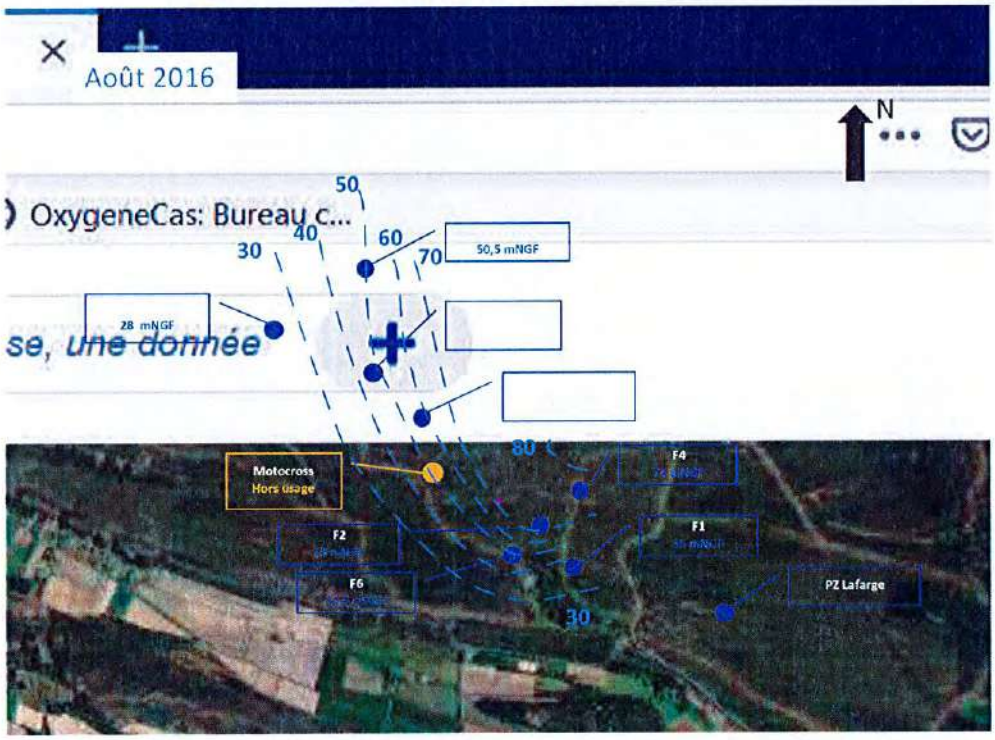

Figure 15 : Esquisse piézométrique en août 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

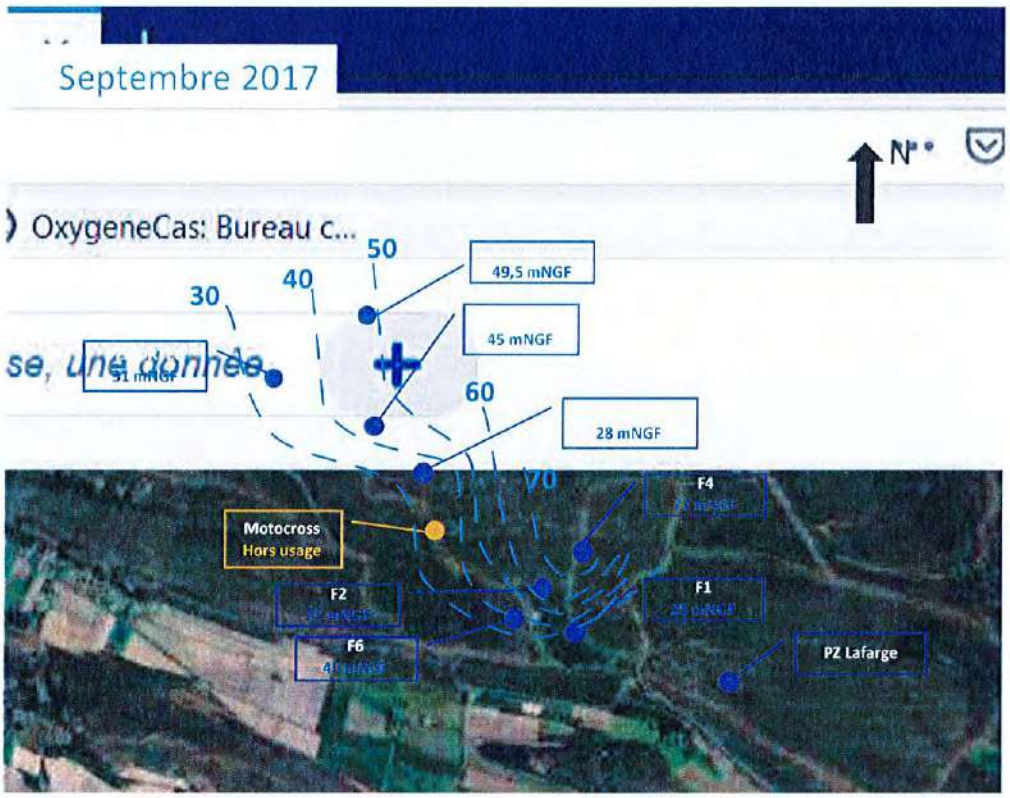

Figure 16 : Esquisse piézométrique en septembre 2017

Malgré les modifications potentielles d'écoulement et de niveaux piézométriques liées aux pompages en place en F2 ou F4 selon les périodes d'étude, les cartes mettent en évidence au droit du site :

- des niveaux piézométriques comparables au droit de F2 et F4, avec pour certaines périodes des inversions de sens d'écoulement entre les deux ouvrages ;
- le niveau piézométrique au droit de F1 plus bas de plusieurs dizaines de mètres par rapport à F2 et F4 ;
- le niveau piézométrique au droit de F6 plus bas de 10 à 20 m par rapport à F2 et F4.

Ceci confirme un sens d'écoulement global vers le sud et l'ouest-sud-ouest, et une zone d'écoulement probablement plus lent au droit de la zone F2/F4.

Les données disponibles à partir de 2016, au droit des ouvrages PZ4 et PZ5 d'ORTEC, mettent en évidence une forte différence de côte piézométrique entre la zone F2/F4 et le secteur du Sénéguier. Cependant, l'absence de données entre ces deux secteurs ne permet pas de conclure formellement sur la présence éventuelle d'un dôme piézométrique ou d'une « zone de partage » des eaux.

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

3.3.5 Incertitudes du modèle

Les incertitudes suivantes doivent être prises en compte pour relativiser les conclusions sur les sens d'écoulement,

- absence de données synchrones sur l'ensemble des ouvrages ;
- présence de pompages actifs dans certains ouvrages, ne permettant pas d'avoir des niveaux statiques « naturels » (notamment PZ Lafarge, mais aussi F2 ou F4 selon les chroniques de pompage mises en place pour la gestion de la contamination observée) ;
- modifications du réseau de suivi (F3 et F5 abandonnés, ouvrage Moto-Cross a priori aujourd'hui inaccessible ou non mesurable) ;
- nivellement à confirmer (selon les documents la cote du « référentiel » varie pour certains ouvrages : par exemple F1 cote repère notée à 152.56 m NGF ou 152.78 m NGF alors noté comme « tête de puits », F2 à 170.77 m NGF ou 170.66 m NGF, F4 à 148.32 m NGF ou 148.14 m NGF) ; ceci ne devrait pas influencer les sens globaux d'écoulement au vu des différences de niveaux constatées, mais le référentiel doit être clairement précisé (tête de piézomètre ou cote du massif de scellement)) ;
- et enfin, au vu de la complexité des écoulements potentiels et de la compartimentation des aquifères, le nombre d'ouvrages de suivi est insuffisant.

4. Caractéristiques de l'installation de stockage

4.1 Historique sommaire

Les premiers déchets ont été stockés sur le site en 1987, sur un secteur anciennement exploité en tant que carrière. La liste des exploitants successifs est présentée notamment dans le rapport d'audit quinquennal SETIS.

Tableau 2. Tableau des exploitants successifs du site de La Vautubière

Date	Exploitant	Activité
-	LAFARGE	**Exploitation de carrière** **Extraction de matériaux rocheux et colluvionnaires**
1987	SITOM BVA[1]	**Travaux de création d'une décharge contrôlée**
1987 – 1991	SOMEDIS (sous contrat DSP)	**Stockage de déchets sur la partie sur la partie sud du site jusqu'à la cote 130 m NGF**
1991 – 1995	SOMEDIS (sous contrat DSP)	**Comblement du vallon ouest jusqu'à la cote 150 m NGF** **(zone dite plate-forme 1)**
1996 – 2005	SOMEDIS (sous contrat DSP)	**Stockage de déchets en surélévation sur les premières zones précédentes (casier sud) jusqu'à la cote 180 m NGF environ et aménagement du casier nord**
2005	SOMEDIS	**Dénonciation contrat SOMEDIS par l'Agglopôle Provence : arrêt temporaire des entrées de déchets.**
2 mai 2006 à aujourd'hui	**SMAE puis SMAV** **SMAVautubière**	**Stockage de déchets dans le casier nord nouvellement aménagé jusqu'à la cote 205 m NGF**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Le site a été mis en service en 1987 sous maîtrise d'ouvrage du **S**yndicat **I**ntercommunal de **T**raitement des **O**rdures de la **B**asse **V**allée de l'**A**rc (SITOM BVA). L'exploitation a rapidement été confiée à une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets. L'historique du contrat de prestation de services peut être résumé comme suit :

- 1987-1992 : la société ONYX exploite ce qui alors été appelé un Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le syndicat se charge des investissements.
- 1992-2000 : un nouveau marché est mis en place pour une durée de 5 ans renouvelable trois fois une année.
- Mars 1999 : la Société SOMEDIS devient délégataire au terme d'une procédure de mise en concurrence. La délégation comprend deux montages contractuels :
  - ⇒ Un bail emphytéotique portant sur un terrain partiellement aménagé, à charge pour le preneur de réaménager le site et d'y édifier les ouvrages correspondants.
  - ⇒ Une convention non détachable d'exploitation à intervenir au profit du preneur, le maître d'ouvrage portant délégation du service public de traitement par enfouissement et stockage des déchets collectés par les collectivités membres du syndicat.
- Décembre 2000 : ONYX rachète SOMEDIS.
  Juillet 2003, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERRE-SALON-DURANCE reprend à son compte la maîtrise d'ouvrage du site.
- 2004 : La Communauté d'Agglomération rompt le contrat conclu avec SOMEDIS qui, néanmoins poursuit l'exploitation jusqu'à la fin 2005.
- 2006 : une nouvelle délégation est attribuée à SMA ENVIRONNEMENT. Cette société est titulaire de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. A ce titre, elle est assujettie à la constitution de garanties financières. Une société filiale, la SMA VAUTUBIERE, assure la gestion comptable et financière du contrat.

Les documents principaux de référence pour l'exploitation du site sont,

- l'Arrêté Préfectoral du 19 avril 2006,
- la convention d'exploitation,
- l'Arrêté Préfectoral du 10 juin 2009,
- l'Arrêté Préfectoral du 19 mars 2010,
- actuellement : l'Arrêté n°2013-96 du 18 décembre 2013 modifié (notamment par l'Arrêté Préfectoral n°2017-98-PC du 30 novembre 2017).

4.2 Géométrie des casiers et exploitation

4.2.1 Géométrie et structure des casiers et écarts constatés

4.2.1.1 Géométrie et structure théoriques

Le DDAE, réalisé par ANTEA en date de l'année 2000, fait état d'un projet réalisé en 3 alvéoles « en cascades » d'est en ouest, et se fermant sur un fond de casier calé vers la cote 114 m NGF. Dans ce projet, les lixiviats sont pompés dans un puits qui se situe à l'intérieur du casier.

Dans le DDAE (notamment calcul d'équivalence), et conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21 septembre 2002 (art. 8.2.1.1), la composition théorique des barrières de sécurité est la suivante,

- barrière de sécurité passive :
  - en fond 1 m de mélange d'argile bentonitique et 1 géocomposite bentonitique de 2 cm d'épaisseur

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- barrière de sécurité active :
  - en fond,
    - 1 geotextile antipoinçonnant
    - 1 géomembrane en PEHD 2 mm
    - 1 géotextile de protection puis couche gravier drainante (0.5 m) et 1 géotextile anticontaminant ;
  - en flancs,
    - 1 géomembrane en PEHD (2 mm)
    - 1 géocomposite drainant en PEHD
    - 1 géotextile anticontaminant

Nota : à l'époque de la conception de cette extension, les cas de pose de barrière de sécurité active sur des flancs rocheux redressés étaient quasi inexistants. Il en était de même pour ce qui concerne les cas de reconstitution de barrière passive sur un support très penté.

Néanmoins, l'interaction des pointements rocheux sous une membrane PEHD était déjà connue des poseurs de géosynthétiques et le CFG (Comité Français des Géosynthétiques) avait déjà alerté et prescrit un certain nombre de dispositions à prendre pour limiter les risques de perforation des géomembranes. Ces dispositions n'ont à priori pas été prises pour le site de la Vautubière, puisque la composition de la barrière passive en flancs apparait insuffisante et inadaptée au contexte géologique ; a minima, il eut fallu ajouter un géotextile de protection sous membrane pour limiter perforations par le substratum, et idéalement au moins un GSB.

4.2.1.2 Écarts / non conformités vis-à-vis de la géométrie

Sur les différents fonds topographiques communiqués par SMA Vautubière, on note :

- que le projet est effectivement prévu à la cote 114 sur les documents Antéa (DDAE) ;
- que l'entreprise Buesa en octobre 2004 relève des cotes de fond à 112 m NGF, déjà plus basses que les 114 prévus, mais éventuellement explicables par les nécessaires adaptations du projet au terrain, pour la pose des barrières de sécurité passive et actives ;
- que le géomètre travaillant probablement pour l'exploitant de l'époque, SOMEDIS (document intitulé CET de la Vautubière), relève un fond du casier à environ 104.80 m NGF, au droit d'une zone décrite « en cours d'aménagement ».

Ainsi, il apparaît qu'un surcreusement d'environ 10 mètres aurait été réalisé au droit du casier 3 par rapport aux plans de l'autorisation administrative.

Ce point est également constaté dans les documents d'audit 2005 et de rapport de suivi de fin 2005 (rapports BG Ingénieurs Conseil au moment de la DSP SOMEDIS *« Terrassements en surprofondeur du casier 3 non prévus (environ 100 000 m³ supplémentaires »*).

Bge200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Figure 8 : Vue des excavations et terrassements de fond réalisés au niveau du casier 3 (21 janvier 2005 en haut et 4 février en bas)

Figure 7 : Travaux en cours sur le casier 3 (4 février 2005)

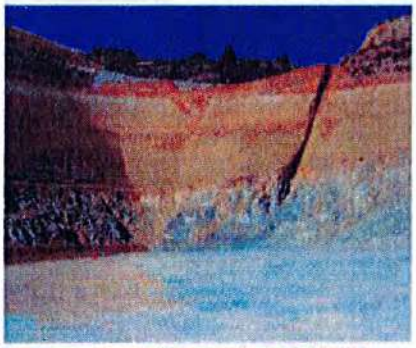

Figure 9 : Vue des terrassements réalisés au niveau du casier 3 (03 février 2005)

Figure 17 : Clichés extraits du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Terrassements casier 3

4.2.2 Géométrie et positionnement du puits de pompage des lixiviats

Le pompage des lixiviats qui aurait dû être aménagé à l'intérieur du casier, donc sans que les barrières de sécurité active et passive ne soient traversées, se trouve aujourd'hui, et depuis la création de cette extension, à l'extérieur des casiers, traversant donc les deux barrières de sécurité, qui plus est, au point bas du site dans son ensemble.

Cette configuration non conforme au DDAE, imposée par l'exploitant précédent, SOMEDIS, augmente de façon significative les risques de contamination du milieu par les lixiviats ; elle n'est aujourd'hui, plus du tout utilisée par les concepteurs de sites, sauf en cas d'extrême nécessité.

Ce point de non-conformité est également constaté dans les documents d'audit 2005 et de rapport de suivi de fin 2005 (rapports BG Ingénieurs Conseil au moment de la DSP SOMEDIS),

- « *puits lixiviats du casier 3 non conforme au DDAE : pas à l'intérieur du casier, mais à l'extérieur, donc traversée des BSP et BSA* ».

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Figure 11 : Puits de captage des lixiviats du casier 3

Figure 18 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Puits lixiviats

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4.2.3 Non conformités de mise en œuvre relevées en 2005

Dans les documents d'audit 2005 et de rapport de suivi de fin 2005 (rapports BG Ingénieurs Conseil au moment de la DSP SOMEDIS), plusieurs non-conformités sont relevées, en plus des 2 points majeurs énoncés ci-avant, dont notamment concernant les casiers,

- présence de déchets au-delà de la zone membranée dans le casier 2 (limite casier 2 / casier 3) :

Figure 21 : Dépassement de la géomembrane par les déchets stockés (03 février 2005)

Figure 19 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Casier 2 / casier 3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- Perforations et déchirures dans la membrane en haut du talus du casier 2

Figure 22 : Perforations de la géomembrane au niveau du talus est du casier 2 (14 décembre 2005)

Figure 20 : Photographie extraite du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Déchirures membranes

- phase transitoire travaux pendant laquelle des lixiviats du casier 2 ont pu déborder vers le casier 3 en cours de terrassement et non encore membrané

Figure 19 : Vue de la diguette de fond entre les casiers 2 (à droite) et 3 (à gauche) (3 février 2005)

Figure 8 : Futur casier 3 (IMG_4406)

Figure 21 : Photographies extraites du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Phase travaux

- présence de déchets non autorisés (pneus broyés et boues de STEP)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

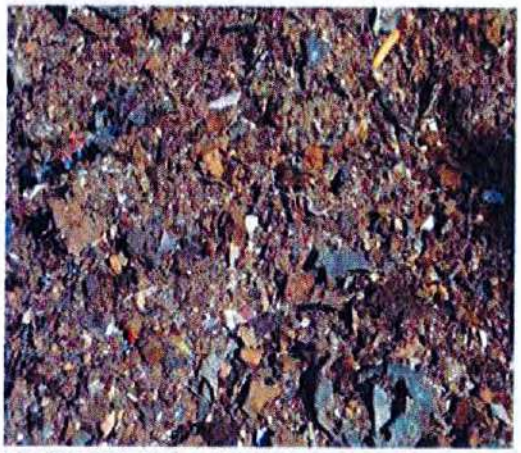

Figure 16 : Détail de déchets stockés sur le site contenant des pneumatiques broyés (14 décembre 2005)

Figure 17 : Détail de déchets stockés sur le site contenant des boues d'épuration (14 décembre 2005)

Figure 22 : Photographies extraites du rapport BG Ingénieurs Conseil 2005 - Déchets non autorisés

4.2.4 Constats par SMA avant reprise du site

Des photographies réalisées par un huissier avant le début du mandat de délégation de service public de SMA Vautubière, montrent deux points qui méritent également d'être soulignés :

- les équipements de la barrière de sécurité active ne sont plus en état de fonctionnement normal au droit de l'alvéole Ouest (géotextiles arrachés sur les membranes PEHD, donc perforation par les déchets très probable, ainsi que possible mise en traction forte de la barrière de sécurité active sur les pans les plus redressés des talus) ; ce point est visible sur deux des photographies du constat d'huissier du 9 janvier 2006 pour le compte de la société SOMEDIS.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

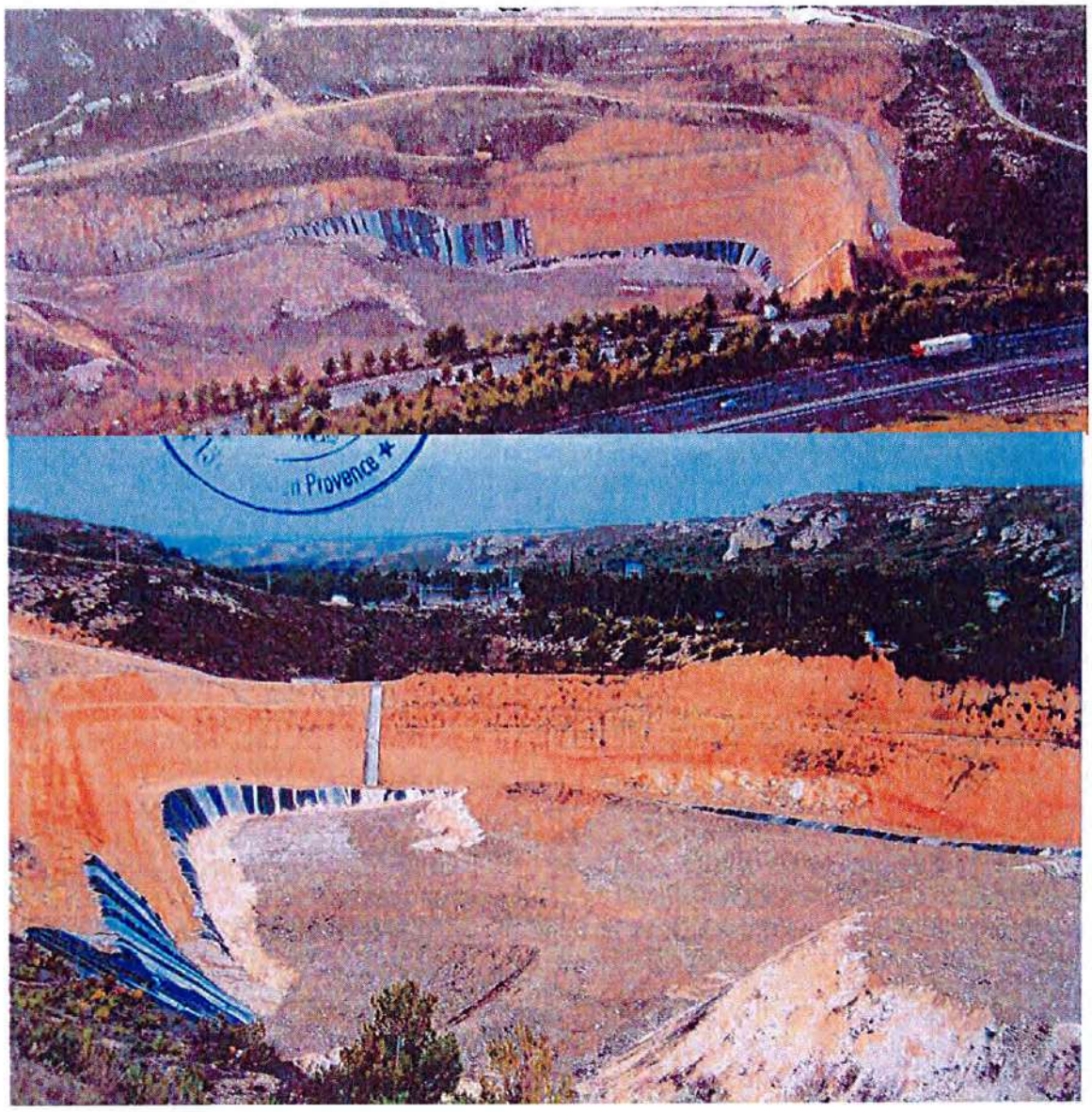

Figure 23 : Photographies extraites du constat d'huissier du 9 janvier 2006

D'autres clichés impliquent de façon quasi certaine, bien que nous ne disposions pas de preuves formelles, que la zone de tuilage des PEHD a, a priori, pu être roulée par des engins lourds, au niveau de la risberme 115/117 m NGF.

Par ailleurs, sur les plans de cette époque, la cote apparente du fond d'exploitation apparaît conforme aux plans ANTEA situant le fond à 114 m NGF + 1m d'étanchéité de fond, soit une cote 115 m NGF, ce qui est donné comme cote de début d'exploitation à SMA. En réalité, SMA fait réaliser un levé topographique du sit au 1° février 2006, montrant que la cote moyenne de remplissage du casier n°3 est proche de 123 m NGF, soit 8 m au-dessus de la cote supposée du fond casier, mais in fine, près de 20 mètres, au moins par rapport au fond affectif de casier.

En effet, cette alvéole comporte déjà au moins 20 m de déchets, en admettant que l'excavation n'ait pas dépassé (vers le bas) la cote 104,80 m NGF. Ce point apparait d'autant moins acquis que les forages BUESA

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

en date du 16 février 2005, tracent une cote d'ancrage de membranes de 103,40 m NGF (voir **figure 24** ci-dessous). Un ancrage des géocomposites (pehd, GSB, etc...) n'étant nécessaire qu'en sommet de talus, cette cote de 103,40 peut laisser supposer que le talus qui lui est associé est plus bas, et pourrait avoir été descendu sous la cote 100 m NGF.

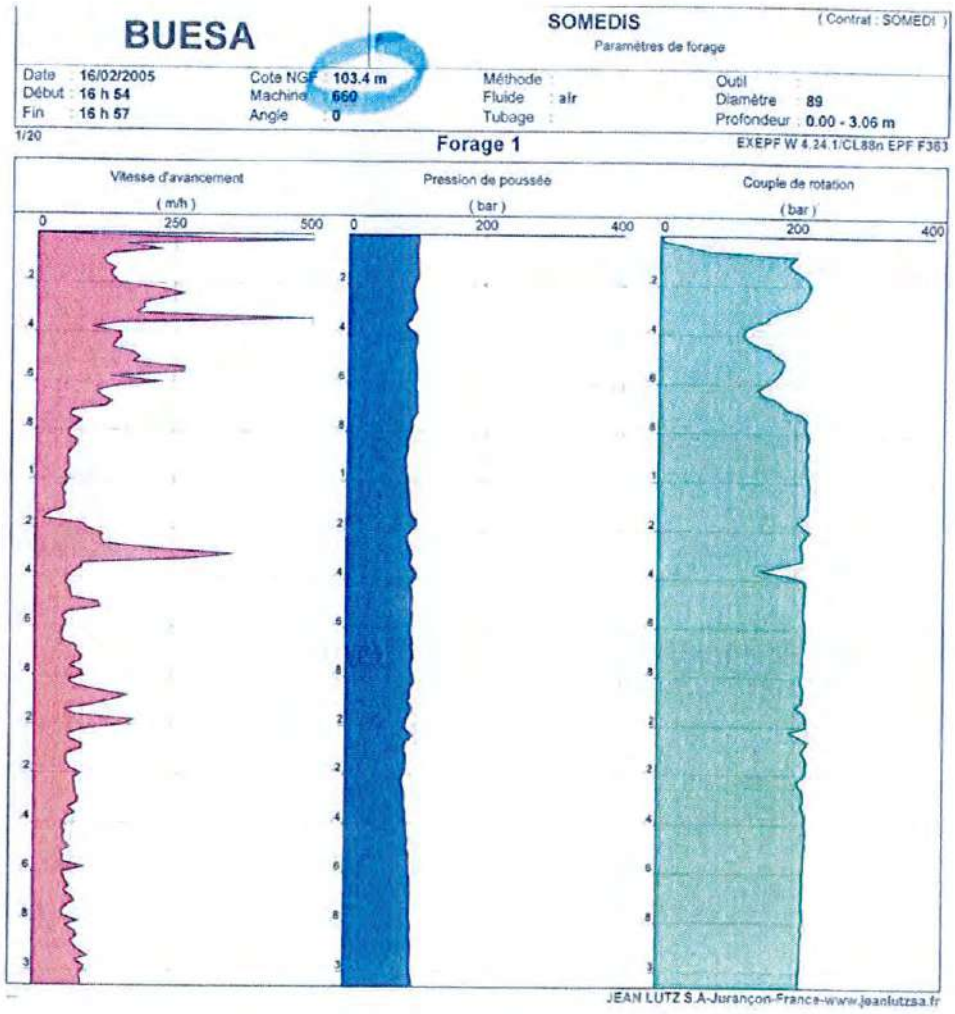

Figure 24 : Enregistrement de paramètres de forage du 16 février 2005

Noter la cote de 103,4 m

Ce constat démontre l'amplitude des incertitudes qui affectent la géométrie et le calage altimétrique du fond de casier 3. Ces incertitudes rendent de fait, toute intervention dans l'emprise du casier 3, très délicate avec un risque de perforation de la BSA non négligeable.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

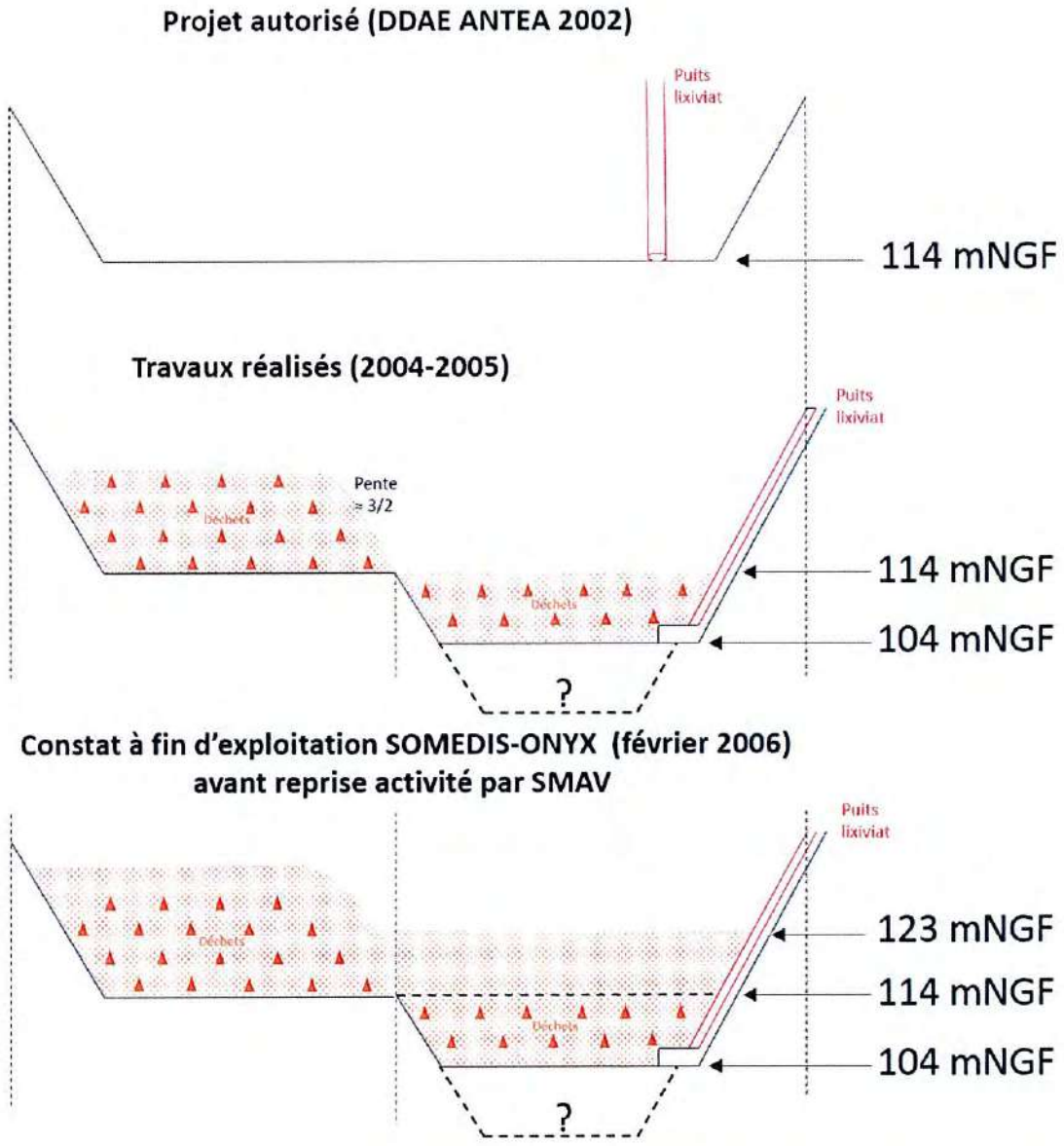

Figure 25 : Représentation de l'évolution du site depuis le DDAE jusqu'à la reprise par SMAV

4.2.5 Surfaces en exploitation

Les données d'exploitation et les photographies aériennes des années 2005 à 2016, montrent des zones en exploitation présentant des surfaces ouvertes parfois étendues.

La configuration du site rend l'exploitation complexe, et l'exiguïté des lieux a pu contraindre l'exploitant à devoir laisser certaines zones ouvertes au-delà des surfaces autorisées, notamment en période de grand vent ou lors de phases de changement de cote d'exploitation. Ces phases d'exploitation ont favorisé une production de lixiviats plus forte. Ce point devra rester en constante amélioration sur les périodes à venir, de telle sorte que les volumes de lixiviats soient le plus limités possible.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4.2.6 Modalités gestion des lixiviats

En dehors du positionnement du puits de lixiviats dans le casier 3 présenté dans les paragraphes précédents, les rapports de suivi, d'audits et de bilans hydriques, mettent en évidence de façon récurrente :

- une très forte charge hydraulique en lixiviats dans les casiers,
- des dysfonctionnements réguliers des pompes de relevage,
- une absence de suivi des niveaux dans les bassins de lixiviats.

4.3 Réseau piézométrique, suivi et historique de la contamination

4.3.1 Réseau piézométrique et programme d'analyses

Les ouvrages ayant fait partie du réseau de surveillance du site au cours de son historique sont présentés sur la **figure 25** ci-après.

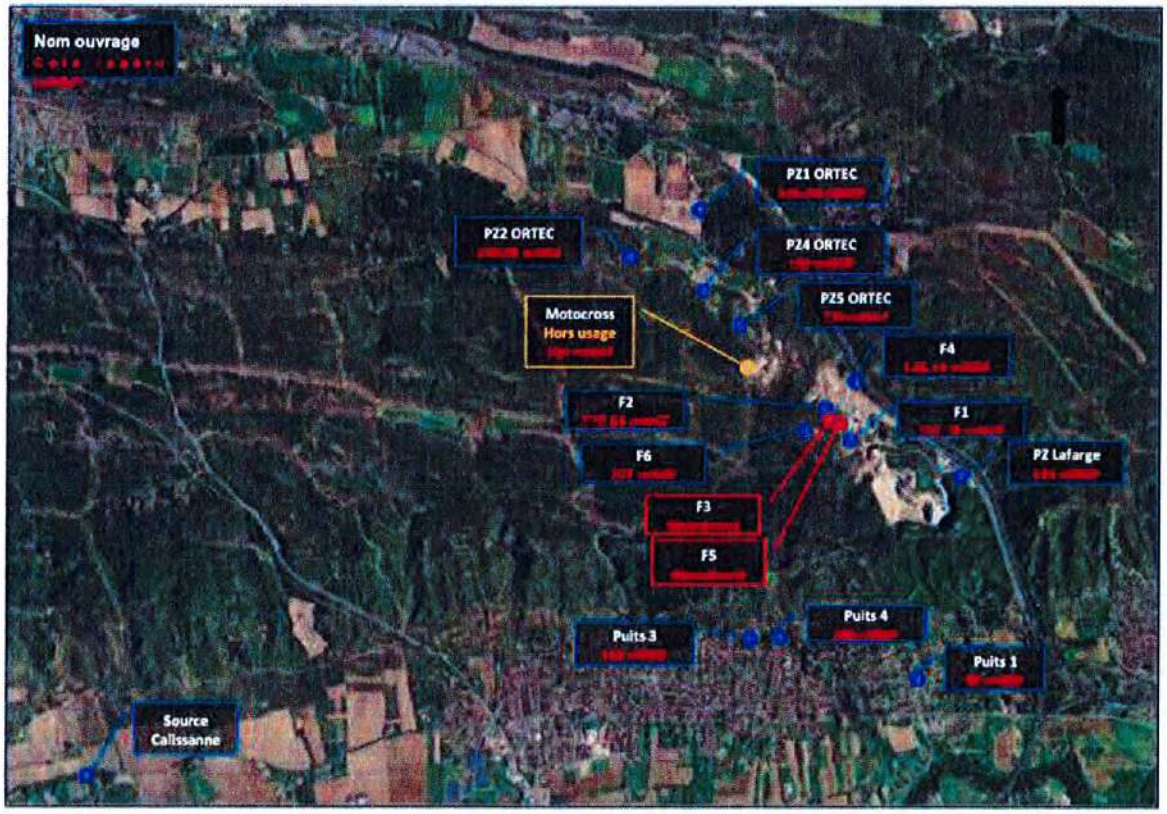

Figure 26 : Plan de situation des ouvrages piézométriques

D'après les données synthétisées dans le rapport CX/10.049.04.6/RP/VF « Bilan 2010 » de février 2011 par CFERM pour le compte de SMA Vautubière, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre concernant le programme de suivi et d'analyses.

Un programme de contrôle semestriel de la qualité des eaux souterraines existe sur le site depuis la fin de l'année 1995. Du fait des contraintes d'exploitation, certaines implantations, sauf le forage F1, ont été déplacées.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Entre mars 2004 et mai 2008, le suivi de la qualité des eaux a été moins régulier. On observe des fréquences de prélèvements variables et surtout l'absence d'analyse de certains paramètres majeurs, la conductivité notamment.

Remarques :

- en 2006, les analyses ont porté sur les ouvrages F1, F3 et F5 ;
- en 2007, aucun paramètre physico-chimique n'est renseigné. Les analyses semestrielles ont porté sur le Plomb, le Manganèse, les Chlorures, l'Ammoniaque, les Sulfates, les Nitrites et les Hydrocarbures. Le forage F5 est déclaré hors service sur le second semestre ;
- en 2008, seuls les résultats des 2ème et 4ème trimestre sont renseignés. Le puits F2 est déclaré hors service sur le 2ème trimestre ;
- en 2009, il est mis en évidence une augmentation de la conductivité au droit de F2, déclaré hors service au 2ème semestre.

A partir de 2009, le programme de mesures et d'analyse est le suivant, avec des mesures semestrielles,

- mesures in-situ : niveau statique lorsque cela est possible, pH, Température et conductivité ;
- éléments majeurs : NH4+, Cl-, SO42-, PO4 2-, Na+ – métaux : As, Pb, Cu, Cr tot., Ni, Zn ;
- composés organiques : DCO, DBO5, AOX, BTEX, Indice Phénols.

Le suivi devient systématiquement trimestriel à partir de 2010.

En 2012/2013 des suivis spécifiques de la source de Calissanne et de puits de particuliers sur la commune de La Fare les Oliviers sont mis en place.

A compter de 2014, le programme est le suivant :

- surveillance trimestrielle des ouvrages F1, F2, F4 et F6,
- surveillance annuelle (automne si possible) des ouvrages d'ORTEC (PZ1 et PZ2), de Lafarge et du Moto-cross (rapidement plus utilisable),
- arrêt du suivi des puits de particulier (aucune trace de pollution mise en évidence).

Actuellement, le réseau et le suivi sont conformes à l'article 9.1.1 « surveillance des eaux souterraines » de l'Arrêté Préfectoral n°2013-96 du 18 Décembre 2013, modifié par l'article 2.2 de l'Arrêté Préfectoral n°2017-98-PC du 30 novembre 2017,

- Analyses trimestrielles sur les ouvrages F1, F2, F4 et F6 pour les paramètres :
  - relevé piézométrique
  - conductivité, résistivité, pH, Température et potentiel d'oxydo-réduction in-situ
  - Pb, Cu, Cr, Ni, Mn, Cd, Hg, Fe, Sn, Zn, As
  - NO2-, NO3-, AOX, sulfates, MES, DCO, COT, NH4+, Chlorures, PO43-, K+, Ca2+, Mg3+
  - DB05
  - Benzène, toluène, éthylbenzène, m+p xylène, o xylene

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- Analyse annuelle sur les puits des particuliers, la source de Calissanne et les 4 piézomètres F1, F2, F4 et F6 pour les paramètres :
  - relevé piézométrique
  - conductivité, résistivité, pH, Température et potentiel d'oxydo réduction in-situ
  - Pb, Cu, Cr, Ni, Mn, Cd, Hg, Fe, Sn, Zn, As
  - NO2-, NO3-, AOX, sulfates, MES, DCO, COT, NH4+, NTK, Chlorures, PO43-, K+, Ca2+, Mg3+, HAP, indice phénol
  - DB05
  - Benzène, Toluène, éthylbenzène, m+p xylène, o xylene
  - Escherichia coli, bactéries coliforms, entérocoques, salmonelles

Ce suivi doit également intégrer les résultats d'analyses réalisées par des tiers à proximité du site (moto-cross, société Lafarge et société OGD notamment).

Note importante

Les données des sites voisins collectées dans le cadre de la présente tierce expertise ont été plus que limitées et ne peuvent constituer un suivi de même valeur que celui du site de la Vautubière qui, malgré quelques lacunes antérieures à 2010, est très fourni et régulier. **L'absence de la majeure partie des données ORTEC et LAFARGE est pénalisante pour l'analyse du contexte général, et notamment la recherche d'une source de contamination extérieure, telle qu'elle peut ressortir des données en l'état.**

4.3.2 Pollution de la nappe – Historique succinct et mesures prises

4.3.2.1 Détection

Les rapports d'audit et de suivi de 2005 de la société BG Ingénieurs Conseil, pour le compte de l'Agglopole Provence en fin de la DSP SOMEDIS, indiquent des dépassements réguliers dans les 3 ouvrages de suivi du site en plomb, ammonium, manganèse et hydrocarbures.

Ces constats démontrent l'antériorité des contaminations au début de l'exploitation par SMA Vautubière.

Le rapport d'audit quinquennal SETIS de 2011 (sous exploitation SMA) souligne les points suivants :

- observation de dépassements récurrents de concentrations en certains paramètres dans les piézomètres suivis,
- en début de DSP, les prélèvements et analyses de piézomètres n'étaient pas réalisés de manière régulière (pour des raisons variées de non accessibilité, pompage en cours, ...),
- dès le début des années 2000, augmentation de certains paramètres, notamment conductivité, en F1, et ce de façon plus marquée à partir de 2006.

Les courbes de la **figure 26** ci-après, extraites du document CX/10.049.04.6/RP/VF « Bilan 2010 » de février 2011 par CFERM, mettent en évidence l'augmentation très nette, notamment de la conductivité, dans les 3 ouvrages de suivi et plus particulièrement en F2 (valeurs du même ordre de grandeur que les lixiviats), de façon aussi nette en F4 mais avec des valeurs moins élevées, et une tendance visible mais moins nette en F1.

Les valeurs de DCO et ions majeurs présentent alors également des augmentations nettes en F2 et F4 et une tendance à l'augmentation également en F1.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Depuis 2008, les résultats d'analyses des eaux souterraines au droit du site montrent une qualité dégradée de ces eaux, avec des augmentations très nettes à partir de 2009/2010, et les constats principaux suivants :

- plusieurs paramètres sont concernés,
- influence du pompage sur les observations,
- extension au moins jusqu'en F6 selon les écoulements et pompages, mais limites sud et sud-ouest non définies (absence de point de contrôle).

Depuis cette période, et malgré les mesures mises en place (voir ci-après), les suivis mettent en évidence plusieurs problématiques dans les ouvrages de suivi (voir partie 4.3.3.3 ci-après).

Bgn200411
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

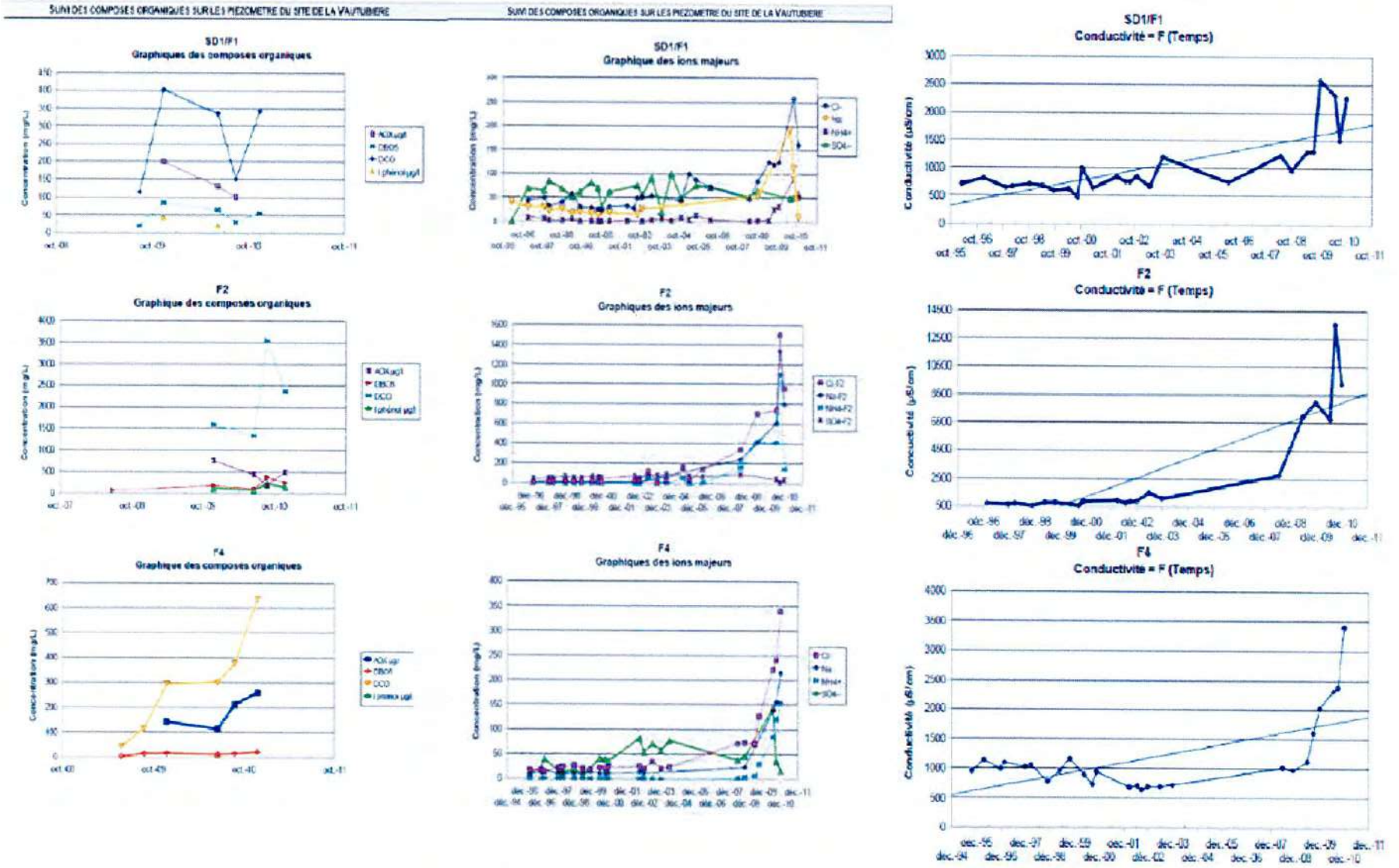

Figure 27 : Suivi hydrochimique - Extraits (rapport SETIS et rapport CFERM)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4.3.2.2 Mesures mises en place

A partir de 2010, des opérations de pompage dans F2 et F4 sont effectuées de façon régulière, mais celles-ci débutent dès 2007, d'après les données collectées.

Une synthèse des volumes ainsi pompés a été présentée par SMA Vautubière lors de la réunion du comité de suivi de septembre 2018 (**figure 26**).

Quantités pompées M3	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
F1	0	0	0	1	1	1	0	21	5	5	2	6
F2	170	1 240	240	346	438	2 043	1 943	152	1 105	2 583	3 858	3 042
F4	18	102	62	14	4	100	113	367	83	1 839	52	11
Total	***189***	***1 341***	***302***	***360***	***443***	***2 144***	***2 056***	***540***	***1 193***	***4 427***	***3 911***	***3 058***

Figure 28 : Graphique de suivi des volumes pompés 2006 - 2017

Les opérations de pompage n'ont pas été effectuées de façon tout à fait constante et régulière ; la chronique qui a pu être synthétisée à partir des données des comptes rendus du comité de suivi disponibles est résumée dans le tableau 3 qui suit.

Tableau 3 : Tableau des évolutions de pompage du site de La Vautubière

Période	Évolution pompage
2006-2010	Pas de détail disponible sur débits et périodes de pompage, mais existence d'un pompage dans F2 à partir de 2006 (jusqu'à 1 240 m^3 en 2007), ainsi que de quantités plus faibles sur F4 (valeurs pouvant correspondre aux débits de purge de l'ouvrage pour les prélèvements règlementaires ?)
2011	Pas de détail disponible sur débits et périodes de pompage, mais mise en place d'un pompage régulier dans F2 (2 043 m^3 sur l'année)
2012	Pompage en F2 sur le 1er semestre, puis arrêt et démarrage pompage sur F4 mais avec des débits plus faibles

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Période	Évolution pompage
2013	1er semestre : uniquement F4 mais modification de la procédure de pompage pour passer à un pompage fractionné sur des durées de 2h car une augmentation de la conductivité est observée. 3ème trimestre : pompage simultané en F2 (15 min/jour) et F4 (1 h/jour) 4ème semestre : pompage uniquement dans F2
2014	Pompage dans F2 prioritaire, toujours avec de petits débits et fractionné (12 h par tranches de 24 h à 2 m³/h) et lorsque possible F4 en parallèle. Cependant, pour pouvoir passer à des volumes plus importants, un bassin de stockage d'environ 2 000 m³ doit être créé. Le bassin étant disponible à partir de juillet 2017, le pompage actif de F2 est mis en place à partir de mi-juillet 2014.
2015	Pompage suspendu en janvier 2015 car nécessité d'un 2ème bassin, le 1er étant saturé. Redémarrage du pompage en F4 en alternance avec F2, mais avec de petits débits en avril, dans l'attente de la création du 2ème bassin. Redémarrage du pompage actif en juin 2015 après création du 2ème bassin : dans F4 la nuit (4 m³/h) et en F5 en continu (2 m³/h). En octobre 2015, il a été ainsi pompé 1 400 m³ en F4 en 6 semaines et 400 m³ dans F2 en 5 semaines (décalage car problème de pompe). Il est alors décidé de pomper uniquement en F2 (2 000 m³ pompés entre juillet et novembre 2015, et 1 350 m³ entre début décembre 2015 et mi-janvier 2016).
2016	Arrêt pompage fin janvier 2016 suite à des problèmes de pompe. Reprises et arrêts successifs pendant l'année (au total presque 4 000 m³ pompés en F2). Reprise en novembre 2016 en F2 (340 m³ pompés), mais nouvel arrêt car sable dans la pompe.
2017	Reprise du pompage en janvier 2017 dans F2, jusqu'à fin mars 2017 (arrêt technique moteur). Reprise pompage sur F2 fin avril selon le protocole suivant : 5h/jour, soit 10 m³/jour. Modification protocole en cours d'année (2ème semestre : 30 minutes de pompage, 60 minutes d'arrêt à 2 m³/h. Au total 3 000 m³ pompés sur l'année en F2.
2018	Suite pompage en F2 selon même protocole jusqu'au mois d'août. Arrêt pompage en août car pompe hors service (effluent trop chargé, protocole avec marche-arrêt non adapté). Redémarrage prévu en novembre 2018

Par ailleurs, en plus des pompages en F2 et F4, les mesures suivantes ont été mises en place :

- mise en place d'un suivi analytique accru (trimestriel) et intégration de cibles potentielles en aval éloigné,
- création de 2 nouveaux bassins de stockage pour la gestion des effluents et lixiviats,

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- mise en place d'un comité de suivi et réalisation d'études complémentaires.

4.3.2.3 Suivi hydrochimique – résultats

Suivi en aval éloigné supposé

Source de Calissanne

D'après les documents BRGM et A2E de suivi, aucune évolution significative n'a pu être mise en évidence au niveau de la source de Calissanne depuis 2005 au moins (pas d'évolution de conductivité non plus entre les données BRGM de 1994 et aujourd'hui : toujours de l'ordre de 2000 µS/cm).

Le tableau ci-après présente les données principales disponibles pour les années 2012/2013/2016 et 2017.

Tableau 4 : Tableau d'évolution des paramètres physico-chimiques de la source de Calissanne

	Fev 2012	Nov 2012	Avr 2013	Sept 2016	Mai 2017
Chlorures (mg/l)	320	250	292	366	260
Sulfates (mg/l)	81	66	81	88	68
Ammonium (mg/l)	0.09	0.05	<0.05	0.12	<0.05
Métaux	Inf LQ sauf Magnésium 23 mg/l	Inf LQ sauf Magnésium 25 mg/l	Inf LQ sauf Magnésium 27 mg/l	Inf LQ sauf Magnésium 30 mg/l	Inf LQ sauf Magnésium 22.5 mg/l
AOX (µg/l)	55	45	20	20	10
Absence Benzène, Toluène, DCO, DBO5)					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Puits de particuliers

Les résultats d'analyses disponibles mettent en évidence une absence de contamination au droit de ces ouvrages suivis en 2017 et 2018.

Tableau 5 : Tableau d'évolution des paramètres physico-chimiques des puits particuliers

	Puits 1 Avril 2018	Puits 3 Mai 2017	Puits 3 Avril 2018	Puits 4 Mai 2017
Cote TN (mNGF)	90	95	95	100
Conductivité (µS/cm)	1036	692	589	600
Chlorures (mg/l)	47.6	37	36	38
Ammonium (mg/l)	0.05	<0.05	0.1	<0.05
DCO	<30	<30	<30	<30
Sulfates (mg/l)	317	45	40	27
COT (mg/l)	0.83	1	<0.5	<0.5
Magnesium (mg/l)	34	5.78	5.9	5.89
Zinc (mg/l)	0.04	<0.02	<0.02	2.28
Manganèse (µg/l)	5.82	<0.5	<0.5	9.91
Pas de Benzène ou Toluène				

Suivi 2010-2018 au droit des ouvrages du site et des ouvrages chez des tiers (Lafarge et OGD)

Les tableaux des pages suivantes présentent les évolutions des principaux paramètres (données et graphes A2E Environnement).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Tableau 6 : Tableaux d'évolution des paramètres physico-chimiques des forages de surveillance

	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - valeurs élevées et en augmentation globale régulière en F2 (10 000 à 40 000 µS/cm), et régulièrement supérieures aux valeurs dans les lixiviats depuis 2013 - valeurs en augmentation très nette en F4 et F6, de façon plutôt synchrone de 2014 à 2016, et en légère diminution depuis (valeurs restant inférieures à celles dans les lixiviats) - valeurs proches des valeurs « naturelles » dans les autres ouvrages, à l'exception de PZ4 ORTEC pour les valeurs disponibles en 2017 (presque 10 000 µS/cm) et F1 qui présente de faibles variations
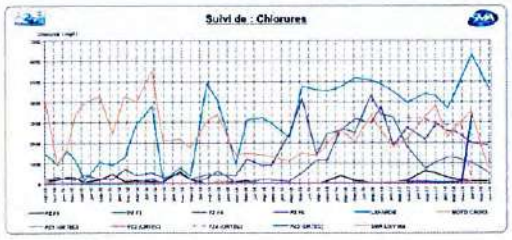	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants, comme pour la conductivité : - valeurs élevées et en augmentation globale régulière en F2 (1000 à plus de 5000 mg/l), et régulièrement supérieures aux valeurs dans les lixiviats depuis 2013 - valeurs en augmentation très nette en F4 et F6, de façon plutôt synchrone de 2014 à 2016, et en légère diminution depuis (valeurs restant inférieures ou du même ordre que celles dans les lixiviats) - valeurs proches des valeurs « naturelles » dans les autres ouvrages, à l'exception de PZ4 ORTEC pour les valeurs disponibles en 2017 (comparables à F4) et F1 qui présente de faibles variations
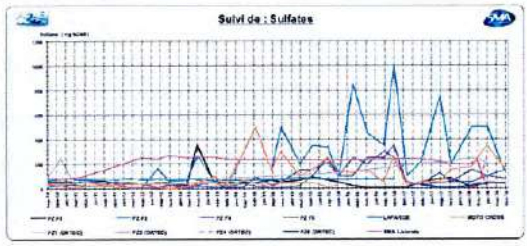	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - présence régulière de pics en F2 avec tendance à une augmentation globale régulière des valeurs, souvent supérieure à celles dans les lixiviats depuis 2013 - valeurs en augmentation très nette en F4 et F6, de façon plutôt synchrone de 2014 à 2016, et en légère diminution depuis (valeurs restant inférieures ou du même ordre que celles dans les lixiviats) - valeurs en PZ1 et PZ2 ORTEC du même ordre de grandeur qu'en F4 et F6 lors des périodes où les concentrations maximales sont observées dans ces ouvrages, valeurs en PZ4 et PZ5 ORTEC faibles, du même ordre de grandeur qu'en F1
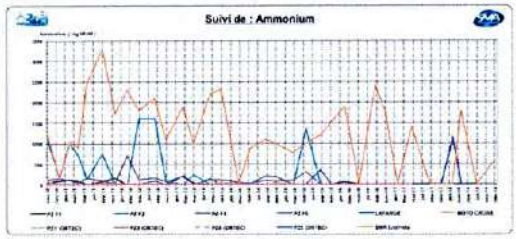	Le suivi 2010-2018 ne met pas en évidence de tendance ou d'évolution spécifique pour l'ammonium dans les eaux souterraines, sauf quelques pics ponctuels en F2 ou F6.
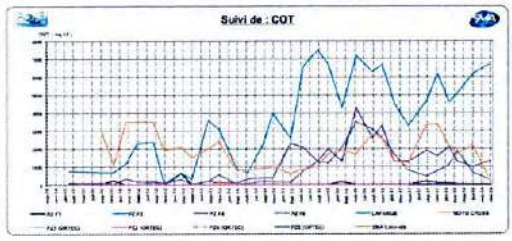	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants, comme pour la conductivité : - valeurs élevées et en augmentation globale régulière en F2 de 2010 à 2015 (1000 à plus de 7000 mg/l), avec une tendance à une certaine stabilisation autour de 5000 mg/l depuis 2015, et régulièrement supérieures aux valeurs dans les lixiviats depuis 2013 - valeurs en augmentation très nette en F4 et F6, de façon plutôt synchrone de 2014 à 2016, et en légère diminution depuis (valeurs restant inférieures ou du même ordre que celles dans les lixiviats) - valeurs très faibles dans l'ensemble des autres ouvrages, y compris les PZ ORTEC
	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - l'ouvrage F2 présente les valeurs les plus élevées (plus de deux fois celles en F4 et F6), avec un pic en 2015 puis une diminution jusqu'au 1er trimestre 2018 avant une nouvelle augmentation mi-2018 - les ouvrages F4 et F4 présentent une évolution également plutôt synchrone, avec une augmentation des valeurs à partir de fin 2014. Les valeurs sont comparables à celles dans les lixiviats - pas de valeurs détectables dans les autres ouvrages lorsque les données sont disponibles

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

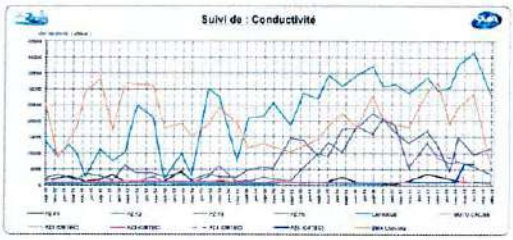	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - valeurs élevées et en augmentation globale régulière en F2 (10 000 à 40 000 µS/cm), et régulièrement supérieures aux valeurs dans les lixiviats depuis 2013 - valeurs en augmentation très nette en F4 et F6, de façon plutôt synchrone de 2014 à 2016, et en légère diminution depuis (valeurs restant inférieures à celles dans les lixiviats) - valeurs proches des valeurs « naturelles » dans les autres ouvrages, à l'exception de PZ4 ORTEC pour les valeurs disponibles en 2017 (presque 10 000 µS/cm) et F1 qui présente de faibles variations
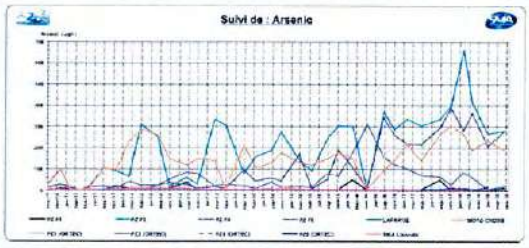	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - pics réguliers depuis 2010 avec une augmentation globale en F2 (jusqu'à 300 à plus de 500 mg/l en 2017/2018) - augmentation en parallèle en F4, avec des valeurs comparables à F2, les deux étant également plutôt synchrones avec les lixiviats - pic en F6 en été 2016 - valeurs faibles ou inférieures à la limite de détection dans les autres ouvrages
	Le suivi 2010-2018 ne met pas en évidence d'évolution spécifique de ce paramètre.
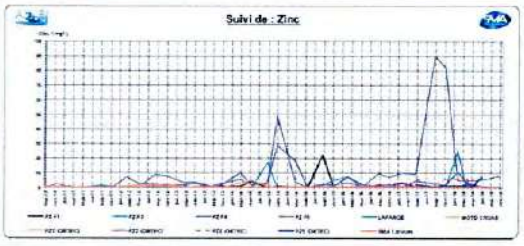	Le suivi 2010-2018 met en évidence quelques pics en F2, F4 et F6, sans évolution spécifique remarquable.
	Le suivi 2010-2018 met en évidence les points suivants : - Présence de toluène observée en F6, F4 et F2 à partir de septembre 2013 - En F6 une augmentation forte est observée en 2015 avec atteinte d'un pic en septembre 2015, avant une diminution des valeurs jusqu'à l'été 2016 et un retour à des concentrations très faibles. Cependant, un nouveau pic est mesuré en été 2018.
	Le suivi 2010-2018 met en évidence la présence de benzène en F2, F4 et de façon moins marquée en F6, sans que les concentrations présentent des valeurs élevées (sauf très fort pic en fin 2018 notamment en F2, à suivre lors des prélèvements futurs) et sans qu'une tendance spécifique puisse être mise en évidence.
	Le suivi 2010-2018 met en évidence la présence d'AOX en F2 et dans une moindre mesure en F4 et F6, sans qu'une tendance spécifique puisse être mise en évidence.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4.3.2.4 Interprétation du suivi hydrochimique

Les données des suivis hydrochimiques présentés ci-avant mettent en évidence trois typologies de contaminations :

- d'une part, une problématique conductivité/chlorures/DCO/COT, paramètres caractéristiques de lixiviats de sites de stockage de déchets ménagers, dans lesquels on retrouve aussi parfois des BTEX, notamment du benzène,
- d'autre part, une problématique métaux, dont notamment de l'arsenic, avec une tendance et une évolution nette en F2 et F4 et un pic en F6, dont la source n'apparaît pas en lien avec le site de stockage de la Vautubière, (sauf si des déchets arséniés non identifiés ont été entreposés dans les casiers) ; compte tenu de l'histoire du site, mais surtout des abords (vallons aux nord du site en particulier), l'hypothèse d'une contamination extérieure parait devoir être privilégiée,
- enfin, une problématique Toluène, avec un comportement spécifique en F6 essentiellement et dans une moindre proportion en F2 et F4, elle aussi, a priori, sans lien avec les déchets stockés sur le site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5. Bilan hydrique et corrélation avec les lixiviats récupérés

5.1 Présentation de la question

La présence d'une fuite potentielle de lixiviats en fond/flancs de casiers étant un des sujets d'interrogation porté à la tierce-expertise, l'analyse des bilans hydriques et des variations potentielles entre les quantités théoriques de lixiviats produits et les quantités effectivement pompées sur site pourrait permettre une éventuelle mise en évidence d'un déficit des quantités collectées. Le tiers expert souligne toutefois que l'approche Bilan hydrique sur site de stockage, reste très souvent empreinte de fortes incertitudes, car les paramètres de ce calcul sont nombreux et les données brutes utilisées pour aboutir à un calcul numérique sont-elles mêmes, sujettes à discussion.

Il conviendra donc au terme de ce chapitre Bilan hydrique, d'accorder une juste valeur au résultat présenté, et ce quel que soit la qualité des données et du prestataire qui réalise le calcul.

5.2 Réponse à la question

Les documents mis à disposition, et notamment les bilans hydriques depuis 2010, mettent en évidence des variations très importantes d'une année sur l'autre, des quantités théoriques calculées, tel que cela est présenté ci-après.

Rapport CFERM 2010/2011

Extrait : « *Une précédente évaluation effectuée sur la durée 2006-2010 avait conclue à un relatif calage des hypothèses sur les années 206, 2007 et 2010. Des écarts importants en 2008 et 2009 à relativiser au regard des incertitudes sur certains paramètres et notamment la présence de nappes perchées à l'intérieur du massif de déchets et les pannes du pompage de la couche drainante de la barrière active qui peut à elle seule contenir en fonction de sa hauteur saturée de 1800 à 2400m³.* »

- 2010 : quantité théorique calculée = 1480 m³, quantité traitée = 1480 m³
- 2011 : quantité théorique calculée = 1090 m³, quantité traitée = 680 m³ (mais pas de pompage en T4)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Rapports EKOS 2012-2017

Années	Surfaces ouvertes en exploitation (valeurs moyennes annuelles) (m^2)	Pluviométrie totale annuelle (mm)	Quantités théoriques lixiviats produites (m^3)	Quantités lixiviats pompés (m^3)	Remarques
2012	33 000	400	1870 + 400 eaux extinction incendie	1300	Incendie dans alvéole
2013	33 000	560	6870	3000	Prise en compte de 10% des surfaces terrassées dont une partie du ruissellement irait vers les casiers → ? réseau ERI/ERE ?
2014	40 000 en S1 et 20 000 en T3 et 12 000 en T4	770	14900	4100	Forte pluvio annuelle
2015	4000 à 5000	500	840	4020	S totales inf à 2014 ? Prise en compte rétention eau dans déchets
2016	38 000 T1 à T3 et 18 000 en T4	330 (erreur somme dans rapports EKOS)	3100	3100	Moyenne pluvio,
2017	20 000	330	620	2100	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Rapport A2E 2018

- Pluviométrie annuelle = 800 mm (40% au-dessus des normales)
- Surfaces ouvertes = 6 000 à 8 000 m² exploitation et 19 000 m² de casier grand vent (essentiellement en raison de la géométrie du site qui impose un casier grand vent en dent creuse.
- Quantité lixiviats théorique = 9 630 m³
- Quantité pompée = 3 490 m³
- Quantité traitée (pompage et lixiviats installation) = 4 710 m³

Sur une année particulièrement pluvieuse (près de 1 000 mm), il s'avère que le calcul fait apparaitre un excès de lixiviats de près de 6 000 m³.

Il apparaît que certaines variations de quantités théoriques produites peuvent partiellement être expliquées par la variabilité de divers paramètres :

- modification des surfaces ouvertes considérées
- modification de la pluviométrie
- modifications des coefficients de ruissellement, des capacités de rétention des sols et des déchets, des calculs d'ETP, ...

Néanmoins, les modes de calculs apparaissent très sensibles aux paramètres nombreux pris en compte et non ou mal mesurés.

Certaines données spécifiques ne sont pas aujourd'hui disponibles :

- pluviométrie réelle sur le site (le pluviomètre actuel ne fonctionnant pas ou étant peut-être mal positionné)
- quantités de lixiviats stockées dans les bassins (pour éventuelle prise en compte de l'évaporation), mais ceci serait pertinent surtout si stockage non mélangé des lixiviats et des effluents issus des pompages dans les piézomètres
- compteurs de pompage des lixiviats souvent non opérationnels

SMAV prévoit pour 2019 des mesures de perméabilité double anneau sur les couvertures et la réalisation par un géomètre de la définition des pentes moyennes des zones caractéristiques du site.

Il est par ailleurs indispensable que les surfaces ouvertes soient réduites encore de façon systématique et/ou que les changements de zones d'exploitation soient parfaitement anticipés pour ne pas laisser ouverte une zone en cours de fermeture, provisoire ou définitive.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

6. Origine de la ou des pollutions constatées

6.1 Présentation de la question

L'objet de la présente étude est d'essayer de répondre aux questionnements concernant l'origine historique et géographique de la ou des pollutions constatées.

Les données de suivi disponibles, comme indiqué précédemment, semblent mettre en évidence des contaminations avec des comportements différents, qui pourraient caractériser des sources différentes, l'une concernant manifestement le site dont l'étanchéité a été clairement identifiée comme déficiente dès les années 2000, une autre, non identifiée formellement, mais pouvant se situer dans un environnement proche.

6.2 Réponse à la question

A ce jour, dans les différents documents disponibles, les constats ou hypothèses suivants ont été fait

Problématique conductivité/chlorures/DCO/COT

Une contamination essentiellement concentrée sur le secteur F2/F4 est effective et les paramètres présentant des dérives très importantes correspondent à des paramètres typiques de lixiviats d'une ISDND (conductivité, chlorures, COT, ...).

Cette contamination semble avoir pour origine temporelle le début des années 2000, sans que l'on puisse toutefois très nettement donner une date de détection. A cette époque, la contamination est intégrée à la gestion du suivi de site avec mise en place d'un suivi renforcé et de mesures de pompage ponctuelles dès 2006/2007, et régulières à partir de 2010.

Les courbes de suivi présentées dans le bilan décennal 2002-2012 (document Ekos, figure 28 qui suit), laissent supposer que cette contamination a pu démarrer vers les années 2002 et 2003. L'augmentation nette des contaminations débute en même temps que la mise en place de premiers pompages en F2, ce qui peut laisser supposer qu'il y a un effet de concentration du pompage sur la pollution des eaux souterraines. Ce cas de figure n'est pas exceptionnel, notamment lorsque les circulations sont guidées par un massif fracturé et partiellement karstifié.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

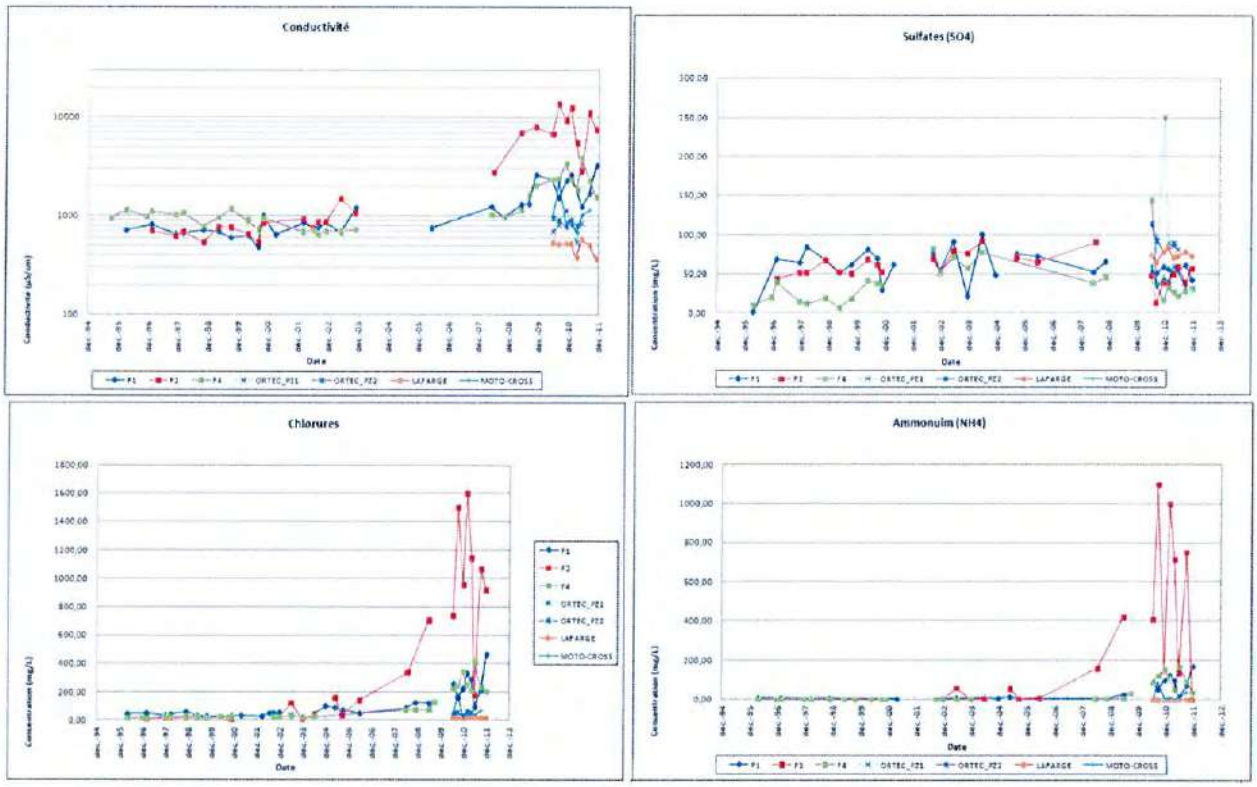

Figure 29 : Graphique de suivi de quelques paramètres hydrochimiques 1994 - 2012

L'observation des augmentations de concentration a été réalisée en parallèle de problèmes intervenus sur la gestion des lixiviats du site, avec constat de hauteurs de lixiviats très importantes dans les casiers suite à des pannes de pompes et des dysfonctionnements du système de collecte.

Le lien avec ces incidents n'a pas pu être ni formellement établi, ni daté, cependant de telles charges en lixiviats ont pu solliciter les barrières en fond de casier de manière anormale.

Le comportement hydrochimique du réseau de suivi reste atypique puisque des conductivités et des concentrations plus élevées que dans les lixiviats sont observées dans F2 notamment (voir ci-après pour certains paramètres). Ceci pourrait être le signe d'une potentielle accumulation des contaminants dans cette zone, et pourrait donc éventuellement montrer que la contamination serait relativement peu étendue latéralement.

Concomitamment, courant 2016, l'ouvrage F6 a été fortement marqué, ce qui tendrait au contraire, à traduire une certaine mobilité de la contamination, peut-être plus ou moins marquée selon le contexte pluviométrique.

Par ailleurs, pour les données disponibles en 2017, le piézomètre PZ4 ORTEC présentait également des conductivités et concentrations en chlorures fortes, alors qu'il se trouve éloigné de l'ISDND de la Vautubière et a priori en amont de cette dernière, mais en aval du site ORTEC. Ces valeurs (dans l'attente de disposer de données plus complètes et récentes) pourraient confirmer qu'une autre source de contamination historique pourrait être présente dans la zone, et qu'elle pourrait s'additionner à celle du site de la Vautubière.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Une comparaison spécifique des effluents pompés en F2 (pour rappel eaux profondes, donc en milieu peu oxygéné) et les lixiviats met en évidence les points suivants.

- Des **ratios DCO/DBO5 très différents** entre les lixiviats et les eaux du forage :
  - lixiviats SMAV très peu biodégradables,
  - F2 biodégradabilité plus importante (plus les ratios sont importants plus l'effluent est biodégradable).

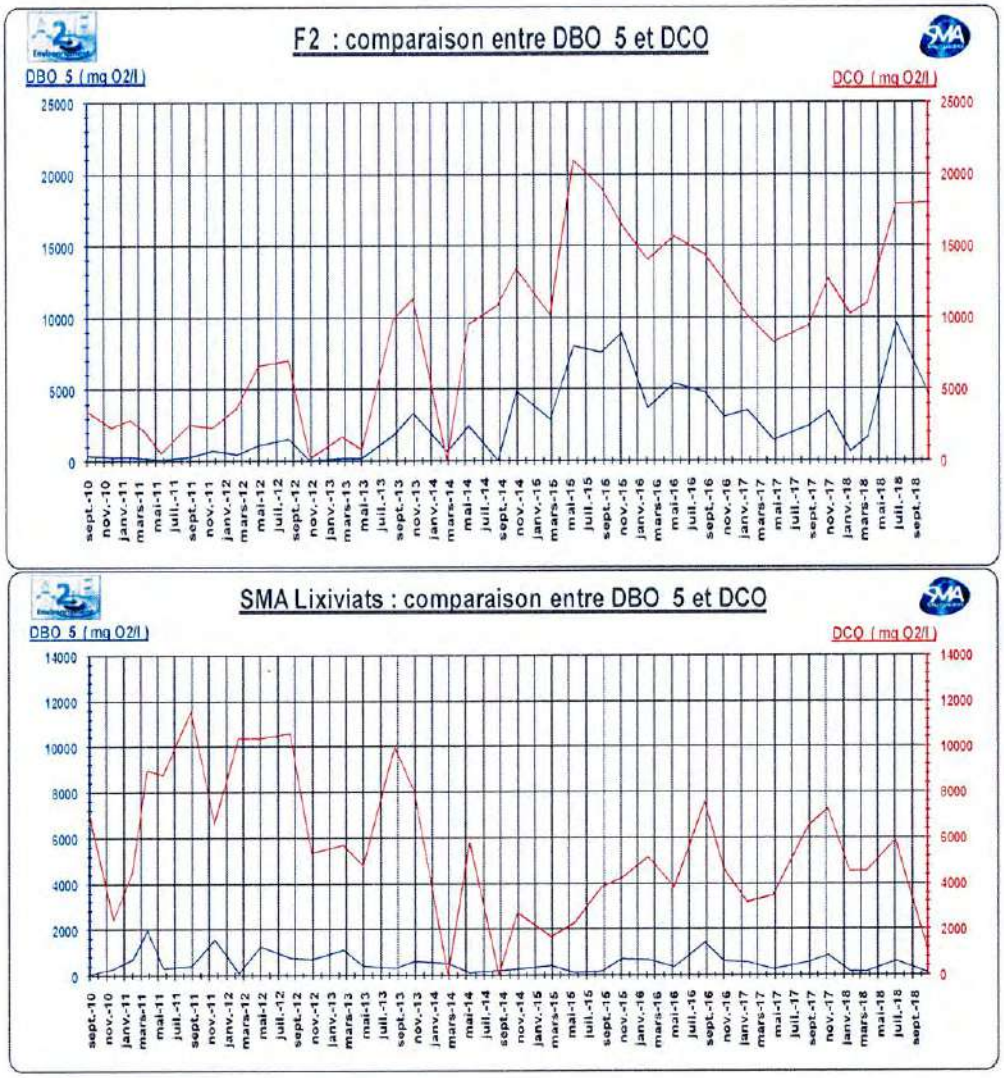

Figure 30 : Graphes DBO5/DCO en F2 et dans les lixiviats 2010-2018 (données A2E)

- Des analyses de novembre 2018 ont mis en évidence des formes de l'azote différentes,
  - lixiviats : minéralisation quasi complète de l'azote organique ammonifiable (usuel en stockage),
  - F2 azote organique (quasi absence d'ammonium) et quelques formes minérales oxydées (nitrates).

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Problématique métaux, dont essentiellement Arsenic

Le paramètre Arsenic présente des évolutions comparables à la conductivité, les chlorures, les COT ou la DCO en F2, F4 et F6, avec des concentrations proches de celle observée dans les lixiviats. Ce paramètre apparaît donc dans la typologie des courbes d'évolution, fortement comparable à la problématique précédente, même s'il n'est pas habituellement caractéristique de lixiviats d'ISDND.

Problématique Toluène

Cette contamination, observée sous forme de pic essentiellement en F6, a un comportement très différent et a priori, a une origine potentielle autre puisque ce contaminant n'est pas retrouvé dans les lixiviats. Le pic observé en F6 présente toutes les caractéristiques du passage d'un panache de contamination avec une absence totale avant et après, et une augmentation forte et brutale.

Cette contamination pourrait donc provenir d'une origine différente. Il est à noter qu'en 2016 et 2017, ce paramètre a été mesuré (avec des concentrations beaucoup moins importantes mais tout de même détectables à l'analyse) en PZ4 et PZ5 ORTEC. Ceci tendrait à renforcer l'hypothèse d'une potentielle contamination ayant une autre origine, située plus au nord du site de la Vautubière.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

7. Réseau de surveillance des eaux souterraines et de la pollution - Adaptation

7.1 Présentation de la question

Le réseau actuel de surveillance des eaux souterraines et de la pollution est essentiellement constitué des ouvrages du site F1, F2, F4 et F6, complété par les analyses annuelles sur les cibles potentielles éloignées que constituent les puits de particulier au niveau de la Fare les Oliviers et de la source de Calissanne.

Si le suivi doit pouvoir intégrer les données des tiers (notamment Lafarge, Ortec et Moto-Cross), celles-ci ne semblent être pas aisément disponibles du fait que, d'une part l'ouvrage moto-cross serait aujourd'hui non exploitable, et que d'autre part, les données de Lafarge et Ortec sont, au mieux, transmises avec un retard important, ceci ne permettant pas une interprétation immédiate d'éventuelles variations.

La question posée à la tierce-expertise est donc de savoir si ce réseau est suffisant et adapté à la situation.

7.2 Réponse à la question

Le réseau constitué de l'ensemble des ouvrages suivants :

- sur le site SMAV, les piézomètres F1, F2, F4 et F6
- le piézomètre moto-cross
- le piézomètre Lafarge
- les piézomètres PZ1, PZ2, PZ4 et PZ5 ORTEC

constitue un réseau de base minimal qui permet une approche très globale des sujets mais ne permet pas une bonne compréhension des phénomènes hydrogéologiques, et en particulier la dynamique des eaux souterraines en phase de précipitations et en phases de pompage.

Le réseau actuel trouve ses limites du fait de :

- l'absence de mesures synchrones sur l'ensemble des ouvrages de suivi,
- la détérioration de certains ouvrages (ouvrage moto-cross non accessible à ce jour),
- la présence de pompages actifs dans certains ouvrages (F2 et F4 sur le site SMAV pour les mesures de gestion de la pollution, le PZ Lafarge pour l'usage en eau industrielle),
- et enfin de la complexité apparente du système hydrogéologique.

Les données issues du suivi de ces ouvrages restent partielles et très difficilement interprétables.

Il apparaît a minima nécessaire de réaliser ou refaire les ouvrages suivants :

- remplacer (ou réparer) l'ouvrage du moto-cross
- réaliser un à deux ouvrages intermédiaires entre les sites OGD/ORTEC et SMAV
- réaliser un ouvrage au sud-ouest du site ORTEC
- réaliser un ouvrage au sud-ouest du site SMAV (au sud de F6)
- réaliser des mesures et analyses synchrones sur l'ensemble des ouvrages du réseau ainsi complété,
- mettre l'ensemble des mesures à disposition du bureau d'études ou de l'expert qui en fera l'analyse.

Bqp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

8. Mesures de réduction de l'impact de la pollution

8.1 Présentation de la question

Jusqu'à ce jour, suite au constat d'une contamination marquée dans le secteur F2/F4, les mesures de réduction mises en œuvre ont consisté essentiellement en :

- la mise en place d'un suivi accru, et intégration de cibles potentielles aval éloignées (ou du moins supposées telles) ;
- la mise en place de pompages actifs en F4 et surtout F2, avec création de 2 nouveaux bassins de stockage sur le site SMAV pour la gestion de ces effluents (qui, pour rappel, présentent des valeurs très souvent supérieures aux lixiviats du site) ;
- la mise en place d'un comité de suivi et d'études complémentaires pour une meilleure compréhension des phénomènes.

La question posée à la tierce-expertise est donc de savoir si ces mesures sont suffisantes et adaptées à la situation.

8.2 Réponse à la question

Concernant le suivi mis en place, ce point est essentiellement lié à la problématique du réseau de surveillance présenté au chapitre précédent.

Concernant les pompages, à ce jour les comportements suivants sont observés :

- les concentrations ne diminuent pas avec la mise ne place du pompage, voire au contraire, continuent à augmenter. Ceci n'indique pas forcément que les éventuelles fuites sont encore fortement actives, mais peut-être que le pompage remobilise les contaminants et pourrait quand même permettre une diminution à terme, à condition que le rabattement qu'il génère n'ai pas attiré de façon définitive une contamination extérieure au site en débourrant un boyau karstique par exemple ;
- les opérations de pompage rencontrent des difficultés techniques récurrentes liées aux protocoles mis en œuvre (temps de pompage, débits, ...) et au matériel (pompes trop ou mal sollicitées par rapport à leurs caractéristiques, effluents trop chargés, ...) ;
- en parallèle des pompages, il est observé une augmentation assez significative des niveaux piézométriques dans les ouvrages F2 et F4 (sur la période 2010-2013 cotes piézométriques à environ 45 à 50 m NGF, sur la période 2014-2017 côtes à plus de 70 m NGF, en 2018, en l'absence de pompage, diminution du niveau en F4 mais pas en F2).

  L'ouvrage F6 présente également une augmentation de niveau mais avec une amplitude limitée à une dizaine de mètres à partir de 2014.

  L'ouvrage F1, après des variations de plus de 20 m en 2014-2015 est ensuite redescendu à des côtes comparables voire inférieures à celles de 2010-2013.

  Ces deux phénomènes ont nécessairement une explication hydrodynamique qui échappe à la compréhension, compte tenu des connaissances limitées du système hydraulique souterrain.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

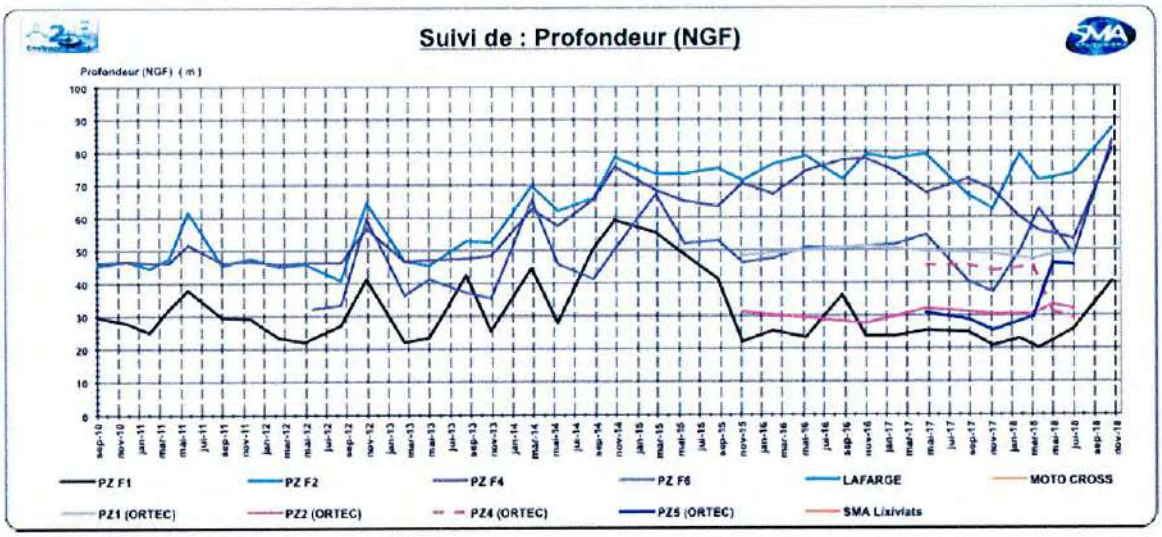

Figure 31 : Suivi piézométrique 2010-2018

Les graphes d'évolution des piézométries avec les pompages mettent en évidence une influence de celui-ci sur les niveaux observés.

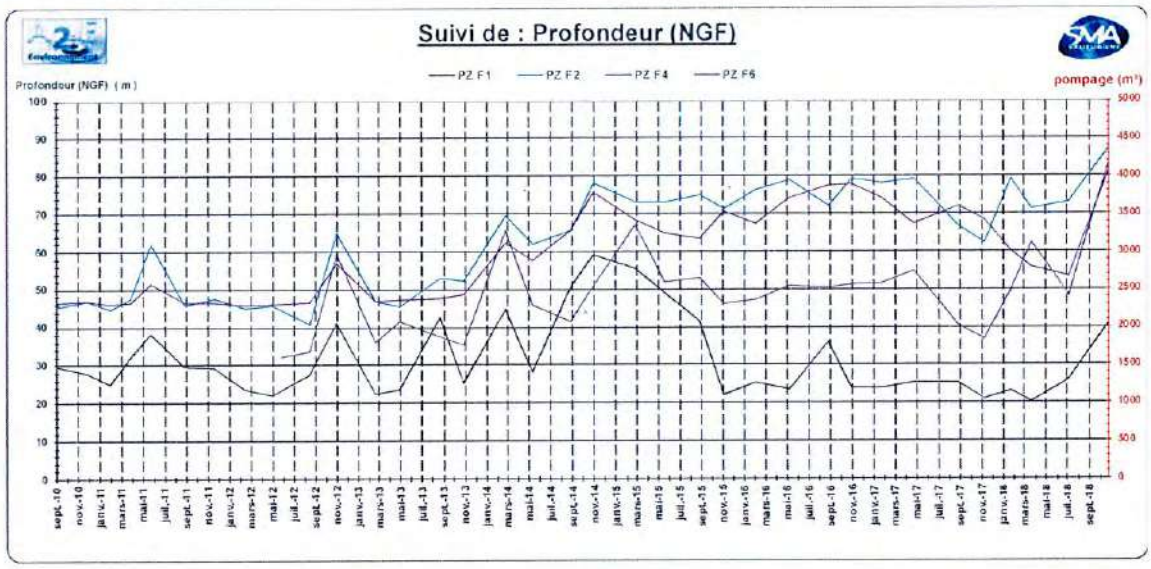

Figure 32 : Graphes piézométrie / pompage 2010-2018

Sgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Et par ailleurs, les pompages semblent « gommer » l'influence de la pluviométrie sur l'évolution piézométrique.

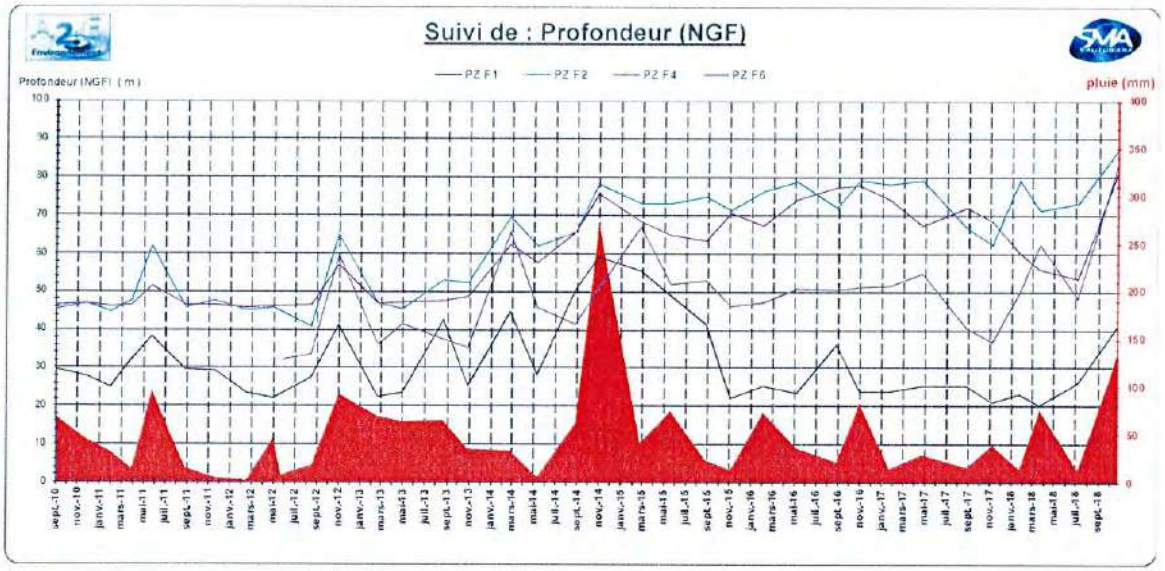

Figure 33 : Graphes piézométrie/pompage/pluviométrie 2010-2018

Même si un certain « confinement naturel » semble être présent au niveau de la zone F2/F4 du fait de l'hydrogéologie locale, ce phénomène semble fortement influencé par les pompages et masquer les écoulements naturels. Il apparaît cependant possible de réaliser un test d'arrêt sur 6 mois, avec mise en place d'un suivi de l'évolution des piézométries et analyses selon une périodicité plus rapprochée que celle actuellement en vigueur.

Nous considérons que le matériel et les protocoles devront être adaptés.

Il paraît souhaitable de dissocier les puits de pompage des ouvrages piézométriques de suivi ; les prélèvements pourront toutefois continuer à se faire dans les puits de pompage pour des raisons pratiques de collecte des eaux en profondeur.

Par ailleurs, nous préconisons de supprimer le puits extérieur de pompage des lixiviats et de chercher à réinstaller ce puits à l'intérieur du casier 3, en partie ouest du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

9. Synthèse et conclusion de la tierce expertise

9.1 Synthèse des données analysées

Les données collectées et analysées ont permis de synthétiser et de compléter les connaissances concernant notamment :

- la structure et configuration du site, ainsi que les écarts de conception ou de réalisation de travaux ayant pu être à l'origine de dysfonctionnements potentiellement préjudiciables à l'environnement,
- les évolutions des données hydrogéochimiques, ayant mis en évidence des paramètres caractéristiques d'une origine interne des contaminations, a priori croisée avec l'influence d'une source de pollution externe au site de La Vautubière,
- l'analyse et la définition des limites du modèle hydrogéologique jusqu'ici pris en compte pour l'interprétation,
- les limites concernant les données disponibles et leur fiabilité.

9.2 Conclusion générale

Les données hydrogéologiques disponibles collectées et synthétisées sont insuffisantes pour élaborer un modèle des écoulements cohérent à l'échelle régionale et locale.

De plus, les contaminations mesurées dans les piézomètres mettent en évidence une part de source issue du site, mais aussi des éléments a priori extérieurs au site, qui en l'état des connaissances hydrogéologiques, ne peuvent être ni expliquées ni localisées.

Les écoulements tels qu'ils sont perçus actuellement, laissent penser que la source externe de pollution pourrait se situer au nord du site (ou à l'est mais ce secteur apparait vierge de toute activité polluante compatible avec les contaminations mesurées).

Par ailleurs, les documents retraçant la création du casier 3 ont mis en évidence un surcreusement du fond de casier de 10 m au moins, abaissant la cote de la Barrière de Sécurité Active a minima vers l'altitude 104 m NGF et peut-être sous la cote 100 m NGF, ce qui rend toute intervention à l'intérieur du casier 3, encore plus hasardeuse vis-à-vis du risque de perforation de la BSA.

Cette non-conformité au DDAE réalisé par ANTEA et déposé par l'exploitant précédent SOMEDIS, est assortie de conditions de pose de l'étanchéité très critiquables et a priori préjudiciables à l'étanchéité du casier.

Les bilans hydriques aboutissent également à des résultats disparates avec d'apparentes variations très fortes de production théoriques selon les hypothèses de calculs retenues.

Ces résultats confirment le fondement de la remarque préalable que nous avons faite au chapitre Bilan hydrique, et qui consiste à dire que les résultats des bilans hydriques sont empreints de très fortes incertitudes qui ne permettent pas de tirer des conclusions d'une fiabilité suffisante pour agir par la suite.

L'intérêt principal de ce travail a néanmoins résidé dans le fait qu'il a permis de mettre en évidence la présence de surfaces ouvertes d'exploitation parfois importantes, qui créent un fort potentiel d'infiltration et donc, un fort potentiel de production de lixiviats.

Bgp200/11
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

En l'état des connaissances du site et de son environnement, les prescriptions sont les suivantes,

- pour une meilleure compréhension du fonctionnement et de l'étendue des impacts, il apparaît souhaitable de réaliser au moins 1 ouvrage amont hors influence des contaminations du casier 3, et 3 ou 4 ouvrages dans des zones situées en aval hydraulique supposé de l'installation, (à adapter selon les conditions d'accès et de possibilité d'entretien dans le temps, certains ouvrages devant être installés sur des parcelles hors installation classée) ;
- après mise en place de ces ouvrages, un suivi minimum sur 12 mois avec le programme suivant :
  - suivi pluviométrie quotidien,
  - équipements de tous les ouvrages de suivi de la piézométrie en continu,
  - prélèvements trimestriels synchrones sur l'ensemble des ouvrages avec le programme complet actuellement préconisé, et dans certains ouvrages réalisation de prélèvements complémentaires intermédiaires (mensuels, programme réduit) ;
  - sur les piézomètres existants, on pourra d'ores et déjà installer un équipement de suivi altimétrique en continu ;
- mise en place des équipements nécessaires et fonctionnels pour le pompage (et la comptabilisation) des lixiviats, le suivi des niveaux dans les bassins de lixiviats.
- élargissement du périmètre de recherche de cibles potentielles, en particulier dans le secteur géographique compris entre le site de la Vautubière et le village de Cornillon-Confoux, au nord de l'accident est-ouest qui parcourt ce massif ;
- la limitation au maximum, des surfaces ouvertes (notamment casier grand vent qui représente actuellement quasiment 20 000 m² de surface selon les informations transmises), et une bonne gestion des pentes des zones avec couvertures provisoires et définitives (pente minimum de 5%).

Pour l'heure, en l'absence de cibles avérées, et vu l'influence négative apparente du pompage extérieur aux casiers sur les niveaux piézométriques (en hausse) et la contamination des eaux souterraines (en hausse aussi), il est proposé de réaliser un arrêt du pompage.

Après cette nouvelle phase d'observation, et selon les résultats qui en seront issus, le déplacement du puits à lixiviats pourrait être envisagé, après qu'il ait été testé dans son intégralité (profondeur, cote, efficacité, repérage des éventuelles fuites, ...).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

12-ANOMALIES RELEVEES

2020								
Type d'Incident	**Date**	**Lieu ou description**	**Provenance**	**Durée**	**Moyens mis en Œuvre**	**Dégâts ou Observations**	**Suite donnée 1**	**Suite donnée 2**
Câbles téléphoniques à terre	Lundi 30/03/2020	Arrachement des fils téléphoniques et 3 poteaux à l'entrée du site par un semi-remorque ayant oublié de refermer ses filets anti-envol	DYNAMIC GORLIER DL 802 SE	2j	Mise en sécurité des câbles et des poteaux qui encombraient le CD 19	Câbles téléphoniques à terres et et 3 poteaux à terre	Appel des services techniques d'Orange par le transporteur Dynamic Gorlier	-
Vitre compacteur cassée	Lundi 20/07/2020	Lors d'une manœuvre la roue du compacteur 836H a roulé sur une poutre en bois qui est venu casser sa vitre droite.	Conducteur d'engin	30j	Remplacement vitre	Vitres du compacteur cassée	Déclaration assurance Demande de réparation à BERGERAT MONOYEUR	Réparation de la vitre par BERGERAT MONOYEUR
Dégâts à la suite d'orage	Lundi 3/08/2020	À la suite des orages nos deux pompes au niveau de l'usine de valorisation ont grillé ainsi que la carte mère de notre surpresseur côté parfum le long du local CD19	Agent de maintenance	3j	Remplacement pompes	2 pompes grillées et une carte mère grillée	Déclaration assurance Demande de réparation à AQUAPOMPES	Changement des pompes par AQUAPOMPES
Vol de grillage	Mardi 11/08/2020	Constat du vol d'une partie du grillage clôturant l'extérieur du site sur plus de 200 mètres.	Agent de maintenance	1j	Remplacement grillage	Vol de grillage	Déclaration assurance Remplacement du grillage par notre agent de maintenance	-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

13- COMPTES-RENDUS DE CSS

En 2020 il n'y a pas eu de tenue d'une Commission de Suivi de Site concernant l'année 2019

14- PLAINTES ENREGISTREES

En 2020 nous avons enregistrés 4 plaintes pour les odeurs

- 2 issues des habitants du Val de Sibourg en janvier et en septembre 2020
- 1 plainte issue d'une habitante de La Fare les Oliviers
- 1 plainte issue d'un habitant de COUDOUX en novembre 2020, transmise par monsieur Olivier GUIROU, maire de La Fare les Oliviers

A chaque fois nous avons pris en compte ces plaintes, analysé la situation et répondu dans les meilleurs délais (maximum sous 24h).

Par ailleurs nous maintenons la communication mise en place, en informant les riverains avant tous travaux qui pourraient générer des nuisances

En 2020 nous avons réalisé des travaux sur le réseau biogaz et sur les digues, et nous avons, à cette occasion, prévenu les habitants de La Fare les Oliviers et ceux du Val de Sibourg. Nous avons aussi été amenés à communiquer avec les riverains, à plusieurs reprises, sur des incidents survenus sur la rampe de diffusion de neutralisant d'odeur, occasionnant l'arrêt de cette installation durant plusieurs jours.

15- REGLEMENTATIONS NOUVELLES

Beaucoup de textes concernent la gestion de crise à la suite de l'épidémie de COVID 19

- ***Ministère du travail - Lutte contre le covid-19 : liste des fiches conseils métiers (actualisée au 20 mai 2020) - Obligations générales des employeurs.***

Fiches dédiées à l'ensemble des métiers.
Fiche spécifique métier.

- ***Ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période (JO du 26/03/2020), modifiée en dernier lieu par Ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 (JO du 23/04/2020) et son décret d'application n° 2020-383 du 1er avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (pour les installations classées)***

L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 aménage les délais expirant au cours de la période qui débute le 12 mars 2020 et s'achève un mois après la cessation de l'état d'urgence. Elle adapte les procédures pendant cette période, Les délais de recours sont également prorogés à compter de la fin de cette période, pour la durée qui était légalement impartie, dans la limite de deux mois.

Le décret précise les contrôles ou travaux qui restent obligatoires pour les installations classées. Une analyse de risque couplée à un plan d'actions est un bon moyen pour appréhender les conditions de travaux à réaliser avec les prestataires extérieurs.

- ***Code de l'environnement - Articles R543-171-1 à R543-206-4, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 2005-829 sur les déchets électriques), modifiés en dernier lieu par Décret 2019-1431 du 23 décembre 2019 (JO du 26/12/2019)***

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

L'interdiction des substances visées par la directive (plomb, du cadmium, du chrome hexavalent et du mercure) s'applique à tout équipement électrique et électronique. Pour information.

- ***Code du travail - Articles R4412-149 à R4412-160 - Règles particulières à certains agents chimiques dangereux, modifiés en dernier lieu par Décret 2019-1487 du 27 décembre 2019 (JO du 29/12/2019) (applicable à partir du 1er juillet 2020)***

Ce décret modifie l'article R 4412-149 du code du travail. Il intègre des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes pour les substances suivantes : acétate d'éthyle ; acide cyanhydrique ; 1,4 dichlorobenzène ; 1,2 dichloroéthylène ; dioxyde d'azote ; monoxyde d'azote ; monoxyde de carbone ; tétrachlorométhane.
Nous ne sommes pas concernés

- ***Arrêté du 06/03/2019 pris en application de l'article R. 543-240 du code de l'environnement relatif à la liste des biens meubles et leurs composants et en application de l'article R. 543-254 du code de l'environnement relatif à la procédure d'enregistrement et de déclaration des données de la filière des déchets d'éléments d'ameublement***

Les « biens meublés » ne doivent pas être mis en centre de stockage mais traités via une filière spécialisée.

- ***Arrêté du 11 mai 2020 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal du biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux implantées sur le territoire métropolitain continental***

Cet arrêté concerne les nouvelles demandes de contrat

- ***Arrêté du 24/09/20 relatif au stockage en récipients mobiles de liquides inflammables, exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation***

- ***Arrêté du 17 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables, exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement***

Non concerné par ces arrêtés et par l'art I.1.2 car nous ne disposons pas de quantités supérieures à 1000 T (nous nous faisons livrer au maximum 7000 L soit 6T environ (Mv =850kg/m3)

- ***- Arrêté du 29/10/19 relatif aux éco-modulations prévues au IX de l'article L. 541-10 du code de l'environnement applicables aux filières des équipements électriques et électroniques professionnels, des éléments d'ameublement, des emballages ménagers, des papiers graphiques et des piles et accumulateurs portables***

Incitation à un recyclage important sur les équipements ci-dessus avec mise en place d'un bonus-malus.

- ***Décision (UE) 2020/519 DE LA COMMISSION du 3 avril 2020 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de la gestion des déchets au titre du règlement (CE) n o 1221/2009 concernant la***

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)

« Le document de référence sectoriel pour le secteur de la gestion des déchets devrait tenir compte des meilleures pratiques de management environnemental (5) et recenser des indicateurs de performance environnementale, des repères d'excellence et des actions spécifiques en vue de permettre aux autorités responsables des déchets et aux entreprises privées ou publiques de gestion des déchets d'améliorer leurs résultats en matière de gestion des déchets (notamment promouvoir la prévention des déchets et augmenter les taux de réutilisation et de recyclage). Ces éléments aident les organisations à déterminer quels sont les domaines les plus indiqués pour la prise de mesures visant à traiter les aspects environnementaux les plus importants, et ils offrent un cadre permettant de suivre les améliorations en matière de développement durable » En attente de retranscription en droit français.

- ***COVID-19 : Gestion des cas contacts au travail - Ministère du travail - Novembre 2020.***
  - Procédure à suivre pour le salarié (isolement, test de dépistage).
  - Identification des contacts.
  - Mise à jour du document unique.
  - Information du service de santé au travail et de l'administration.

Applicable.

- ***OPPBTP : Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus SARS-COV-2 (Novembre 2020)***

Mise à jour du guide métiers du BTP en période de COVID 19. Version à jour du 14 janvier 2021.
Pour information.

- ***Instruction DGT du 3 novembre 2020 relative aux orientations et aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail (SIT) dans le cadre du confinement entré en vigueur le 30 octobre 2020.***

Cette instruction détaille les modalités de contrôle de l'inspection du travail en matière de respect du protocole sanitaire et, surtout, du télétravail (les salariés doivent télétravailler à 100 % dès lors que leur poste le justifie). Le texte précise notamment les cas où le télétravail n'est pas possible : les fonctions managériales d'encadrement de travailleurs en présentiel ; salariés qui rencontrent des difficultés ou des contraintes particulières "dûment justifiées" ; risque psychosocial particulier détecté par le manager. Ne font pas partie de ces exceptions les réunions pouvant être organisées en audio ou visioconférence.

Applicable.

- ***Communication de la Commission du 06 novembre 2020 relative à la collecte séparée des déchets ménagers dangereux (2020/C 375/01) (JOUE C 375 du 06/11/2020)***

Ce document liste les bonnes pratiques en matière de collecte séparée des déchets dangereux issus des ménages. L'objectif est de prévenir les risques pour la santé humaine et l'environnement, en particulier pour les travailleurs du secteur des déchets, et d'améliorer la quantité et la qualité des matières destinées au réemploi et à la valorisation. Le texte s'adresse aux autorités des États membres aux niveaux local, régional et central, ainsi qu'aux organismes de gestion des déchets.
Pour information, non retranscrit en droit français.

- ***Arrêté du 23 octobre 2020 relatif aux mesurages réalisés dans le cadre de l'évaluation des risques et aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants (JO du 27/10/2020)***

L'arrêté précise, en autres, les modalités de réalisation des vérifications de l'instrumentation de radioprotection
Voir chapitre 3.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Applicable pour le portique de détection radioactivité.

CONFORME : *L'article 17 de l'arrêté du 23 Octobre 2020 renvoie et s'appuie sur l'article à l'article R4451-48 du code du Travail et nous sommes en phase avec le I de cet article*

Comme le II ne s'applique pas, l'installation vérifiée suivant l'alinéa I est donc conforme.

- ***Code de l'environnement - Articles L541-1 à L541-50 - Prévention et gestion des déchets, créés par Ordonnance 2000-914 du 18 septembre 2000 (JO du 21/09/2000), modifiés en dernier lieu par Ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020***

Modification de la partie législative du code de l'environnement relative à la prévention et à la gestion des déchets. Définition de nouveaux objectifs de valorisation, simplification de la procédure de sortie de statut du déchet, introduction de nouvelles définitions, et autres modifications contribuant à l'économie circulaire.
Pour information.

- ***Code de l'environnement - Articles L224-13 à L224-31 - Surveillance des émissions polluantes des moteurs des engins mobiles non routiers, créés par Ordonnance 2020-700 du 10 juin 2020 (JO du 11/06/2020) + rectificatif JO du 11/07/2020).***

Concerne les contrôles des émissions des engins mobiles non routiers.

Pour information (à la charge du fournisseur « engins de chantier »).

- Arrêté du 28 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 pris pour l'application des articles 266 sexies et 266 nonies du code des douanes

Nouveau report d'application au 31 janvier 2022

Décrets et Arrêtés modifiant la Nomenclature des ICPE

- Décret n° 2020-1168 du 24 septembre 2020 relatif aux règles applicables aux installations dans lesquelles des substances dangereuses sont présentes dans des quantités telles qu'elles peuvent être à l'origine d'accidents majeurs
- Décret n° 2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
- Arrêté du 24 septembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous les rubriques nos 1511, 1530, 1532, 2662 et 266
- Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau
- -Décret n° 2020-559 du 12 mai 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
  Ajout de la référence aux différents AMPG, ajout de la référence aux BREFs pour les rubriques concernées, mise à jour des derniers AMPG (E), des guides et des notes d'interprétation-
- Arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2915 (Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles, lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2930 (Ateliers de réparation et d'entretien de

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

- Arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2940 (Application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1978 (installations et activités utilisant des solvants organiques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 30 octobre 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration sous la rubrique n° 2210-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les rubriques auxquelles nous sommes soumis n'ont pas été modifiées en 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

16-ETAT DES CONSOMMATIONS

Données de consommation 2020 : eau, énergie (gazole et électricité)

15-1 Consommation électrique

Concernant la consommation électrique sur l'ensemble du site celle-ci est en diminution de 24 % par rapport à 2019 (soit 213 721 kWh consommés à fin décembre 2020 contre 231 378 kWh consommés à fin décembre 2019)

	Conso relevée (KW) Tarif Bleu n°1 36 KVA	Conso relevée (KW) Tarif Bleu 2 9 KVA	Conso relevée (KW) Tarif Jaune 78 KVA	Totaux relevés (KW)
	Bascule	Villa	Site	
2019	22 962	12 254	196 162	231 378
2020	17 389	6 853	189 479	213 721
Diff n/n-1	-24,27%	-44,08%	-3,41%	-7,63%

15-2 Consommation d'eau du Canal de Provence

La consommation de l'eau en provenance du canal de Provence **a augmenté de 10 %** par rapport à l'année 2019.
Ceci s'explique par
- un remplissage du bassin nord qui a demandé plus d'eau qu'en 2019 :
- un arrosage des pistes pour limiter les émissions de poussières, que nous avons du renforcer du fait d'un été particulièrement chaud
- un fonctionnement horaire des différentes installations de traitement des odeurs pourtant identique à 2019, mais avec des conditions météorologiques et de vents différents.

	Consommation 2020 en m³	**Consommation 2019 en m³**
Consommation annuelle	**11 797**	**10 756**
	Variation	**1 041,04**

15-3 Consommation de gasoil non routier

	Conso carburant (L)	Tonnage déchets entrants (T)	Conso rapportée au tonnage (L/T)
2019	**124 339**	**86 864**	**1,43**
2020	**140 658**	**87 927**	**1,60**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

17- ETAT DES QUANTITES DE BIOGAZ VALORISE ET QUANTITE D'ELECTRICITE INJECTEE DANS LE RESEAU ERDF

16-1 Biogaz valorisé

La production de biogaz valorisé a diminué par rapport à 2019,

En 2020, il y a eu un arrêt moteur de 10 jours pour une maintenance intermédiaire. Et quelques arrêts moteur dus à l'entrée d'oxygène dans le réseau biogaz

Cette diminution de captation s'explique par un débranchement de certains puits pour pouvoir élever les digues périphériques.

2020	Consommation biogaz moteur (m^3)	Consommation biogaz torchère (m^3)	Total (m^3)	Total x 1,10	Biogaz valorisé
TOTAUX	**4 249 591**	**76 716**	**4 326 307**	**4 758 938**	**0,893**

Le nombre d'heures de fonctionnement Moteur a augmenté cela signifie que sa disponibilité s'est améliorée.

16-2 Energie électrique produite

2020	Energie Active BT (Kwh)	Energie Thermique (Kwh)
TOTAUX	**5 970 738**	**6 207 192**

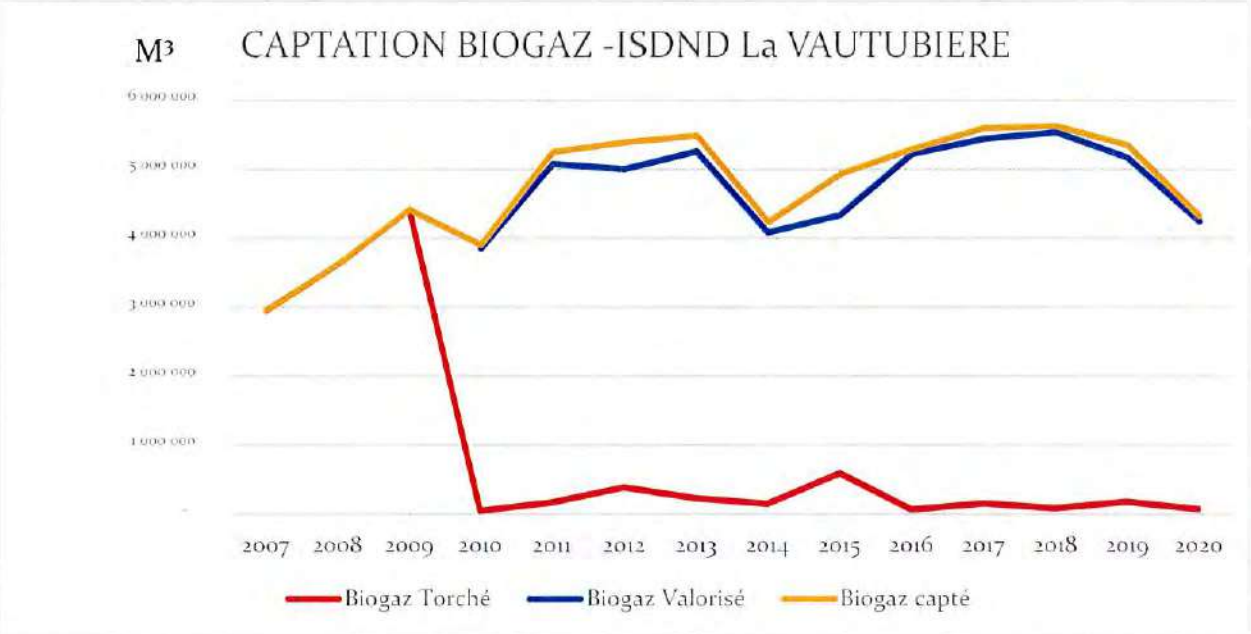

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

B - COMPTE-RENDU FINANCIER

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des volumes d'activité, par type de déchets et par clients, ainsi que les prix de vente facturés

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Vérification chiffre d'affaires 2020

Clients	AGGLOPOLE	ONYX MED	ONYX MILLIERE	EVERE	SILIM	S.E.A	S.E.A SMED	SMAE	CAPAE	CALVIN / TERRE	VALSUD	TOTAL 1
VOLUME	63 270,54	455,86	0,00	4 034,04	543,70	4 401,62	1 691,84	6 951,76	9 446,19		3 434,22	94 229,77
PRIX PAR TONNE	27,18	150,00	110,00	150,00	160,00	150,00	150,00	130,00	72,83		150,00	
CA / CLIENT	1 719 693,28	68 379,00	0,00	605 106,00	86 992,00	660 243,00	253 776,00	903 728,80	687 966,02	292,05	515 133,00	**5 501 309,14**
CA COMPTABILISE	1 719 693,28	68 379,00		605 106,00	86 992,00	914 019,00		903 728,80	687 966,01	292,05	515 133,00	**5 501 309,14**
DIFFERENCE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,01	0,00	0,00	0,00

Clients								TOTAL 2
VOLUME								0,00
PRIX PAR TONNE								
CA / CLIENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA COMPTABILISE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIFFERENCE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chiffre d'affaires theorique	5 501 309,14
Chiffre d'affaires comptabilisé	5 501 309,14
Différence	0,00

Réconciliation CA :

CA réel :	5 501 309,14	
Refacturation à SMA PROPRETE :	2 009,12	
Refacturation à SOLEEAM :	-30 099,65	
Remise commerciale SEA 2019 :	-29 102,58	
Régularisation tarif VALSUD 2019 :	10 298,10	34 461,08
Refacturation à LAFARGE :	2 778,09	
Refacturation à VALSUD :	78 578,00	
Production vendue de services :	**5 535 770,22**	
	5 535 770,22	

ATTENTION LE TONNAGE TOTAL POUR LE CLIENT CAPAE INCLUS LES TONNAGES TRAITES PAR VALSUD SUR LEUR SITE DE SEPTEMES - SOIT 6 298,85 TONNES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des recettes :

- de l'exploitation par rapport à l'exercice antérieur en indiquant les recettes issues de la réception et de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la C.A.

- issues de l'enfouissement de déchets ménagers et de déchets industriels banales provenant de collectes hors du territoire communautaire

- nées de la valorisation énergétique

- nées de l'éventuelle commercialisation de produits dérivés : Néant

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2020	ANNEE 2019	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	**5 535 770 €**	**7 623 435 €**	**-27,38%**
Traitement déchets autres	5 482 505 €	7 406 997 €	**-35,10%**
Refacturation	53 266 €	216 438 €	**-306,34%**
Montant du Chiffre d'affaires	**5 535 770 €**	**7 623 435 €**	**-37,71%**
Autres produits + Revalorisation énergetique	***80 730 €***	***72 188 €***	**10,58%**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des charges d'exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2020	ANNEE 2019	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	**534 392 €**	**2 673 806 €**	**-400%**
Autres achats et charges externes	**2 224 461 €**	**1 855 998 €**	**17%**
Achats Consommés	190 357 €	208 836 €	-10%
Loyer agglopole	136 800 €	133 200 €	3%
Travaux entr. Courant site	186 184 €	52 888 €	72%
Entretien sur engins du site	205 089 €	170 900 €	17%
Services exterieurs : locations + crédit bail	1 192 210 €	891 882 €	25%
Autres services exterieurs	313 821 €	398 292 €	-27%
Dotations aux amortissements et provisions	***238 921 €***	***352 457 €***	***-48%***
Amort. sur immo.	108 626 €	112 457 €	-4%
Amort. pour risques et charges	130 295 €	240 000 €	-84%

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des achats de fournitures, des études et prestations et des achats consommés

Numéro	Intitulé	2 020	2 019	Variation
60223000	FOURNITURES ATELIER	48 156	37 394	10 761
Total des achats de fournitures d'atelier		**48 156**	**37 394**	**10 761**
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	599	-2 489	3 087
Total des variations de stocks		**599**	**-2 489**	**3 087**
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	28 741	34 233	-5 492
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	456 897	2 604 668	**-2 147 771**
Total des études et prestations		**485 638**	**2 638 901**	**-5 492**
60610000	EAU	22 590	32 854	-10 264
60611000	EDF	27 520	29 570	-2 050
60615000	GAZOIL	16 940	24 587	-7 648
60615100	ESSENCE	4 736	4 060	676
60615200	FUEL	110 480	106 352	4 129
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 999	7 226	-5 227
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 657	2 850	-193
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	282	0	282
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 153	1 337	1 816
Total achats divers		**190 357**	**208 836**	**-18 479**
TOTAL		**724 749**	**2 882 642**	**-2 157 893**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des charges externes par type de charge et par opération et détail des dépenses contractuelles

Numéro	Intitulé	Solde	FOURNISSEUR
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	99 900	PROTECTIA SECURITE
	Total classe 611	99 900	
61212400	LOYER OGAPUR	806	SOFINCO
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	660	SOFINCO
	Total classe 612	1 466	
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	136 800	COMMUNAUTE AGGLO
61321000	LOYERS VILLECROZE	2 400	SMA ENVIRONNEMENT
61350000	LOCATION MATERIEL	1 668	KILOUTOU - ALTEAD PROVENCE
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 500	BNP LEASE
61350300	LOC° EQUIPT INFORM CZC6156QDK	2 856	BNP LEASE
61350400	LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL		VISUALYS
61351000	MATERIEL 836H656	96 750	SMA ENVIRONNEMENT
61351100	MATERIEL TH 407		SMA ENVIRONNEMENT
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351210	LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 643	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351221	LOCATION 836G / BRL 510	432 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351222	LOC 836 H - BXD391	36 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351223	LOC 836 H - BXD 316	36 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351224	LOC PELLE 320 DL CAT KGF01249	15 200	SMA ENVIRONNEMENT
61351225	LOC CS533 E - ASL 02196	16 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351230	LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	SMA ENVIRONNEMENT
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	SMA ENVIRONNEMENT
61351390	LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	SMA ENVIRONNEMENT
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	SMA ENVIRONNEMENT
61354000	LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	13 527	CIC LEASING
	Total classe 613	1 227 644	
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE		SMA ENVIRONNEMENT
	Total classe 614		
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	186 184	DIVERS
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	15 438	DIVERS
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	461	DIVERS
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	20 725	BERGERAT MONOYEUR
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 904	BERGERAT MONOYEUR
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	11 458	BERGERAT MONOYEUR
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	14 652	BERGERAT MONOYEUR
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	8 628	BERGERAT MONOYEUR
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	14 285	BERGERAT MONOYEUR
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412		BERGERAT MONOYEUR
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	13 610	BERGERAT MONOYEUR
61551270	ENTRETIEN TH 407	18 687	BERGERAT MONOYEUR
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	21 072	BERGERAT MONOYEUR
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	3 877	BERGERAT MONOYEUR
61551310	ENTRETIEN D 250 E		BERGERAT MONOYEUR
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	7 549	BERGERAT MONOYEUR
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	12 068	BERGERAT MONOYEUR
61552100	FRAIS VETERINAIRE		DIVERS
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	1 264	AYME
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	13 856	DIVERS
61560000	MAINTENANCE	19 557	DIVERS
	Total classe 615	391 273	
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	17 814	AXA
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	11 550	AXA
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	602	MERCEDES
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	833	AXA
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	AXA
	Total classe 616	38 647	
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	6 845	DIVERS
61880000	FORMATIONS	550	AGEFOS
	Total classe 618	7 395	
	Total classe 61	1 766 326	
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	13 105	PROMAN
	Total classe 621	13 105	
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	37 325	SMA ENVIRONNEMENT
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	70 704	FERRANDINI-CAVIGLIOLI
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	25 984	IMEX
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	16 500	HELLMANN
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	9 579	BIEDRON-POLYGO-VERITAS
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	12 728	LEX JURIS - CAVIGLIOLI
	Total classe 622	172 820	
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	1 059	LETTRES ET DECORS
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	11 275	DIVERS
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	26 050	DIVERS
	Total classe 623	38 384	
62400000	TRANSPORT	11	
	Total classe 624	11	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	5 680	
62570000	RECEPTIONS	19 321	
	Total classe 625	25 001	
62600000	FRAIS POSTAUX	68	
62610000	REDEVANCE TALKIE	253	
62620000	TELEPHONE	5 004	
	Total classe 626	5 325	
62700000	SERVICES BANCAIRES	12 423	
	Total classe 627	12 423	
62800000	FRAIS DIVERS	9	
62810000	COTISATIONS DIVERSES	701	
	Total classe 628	710	
	TOTAL GENERAL	2 034 105	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Détail des amortissements

Libellés des amortissements pratiqués	Montant
Aménagement sur sol d'autrui	0
Engins décharge	2 839
Matériel industriel	4 201
Matériel technique du site	27 547
Agencements divers	64 144
Matériels de transports	7 966
Matériels de bureau	1 928
	108 625

Détail des provisions

Libellés des provisions constatées	Montant
PROV° TAXE COMMUNALE 2017	240 000
PROV° TAXE COMMUNALE 2018	195 313
PROV° TAXE COMMUNALE 2019	240 000
PROV° TAXE COMMUNALE 2020	130 295
	805 608

Etat des provisions constatées pour la remise en état du site et post - exploitation	Montant
Provision annuelle englobant les deux provisions visées ci-dessus (1)	
Reprise provision travaux	
Montant global de la provision constituée au 31/12/2020	1 174 072

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dépenses de gros entretien pour les exercices 2019 et 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat valorisé des dépenses d'entretien

Intitulé	2 020	2 019	VARIATION
ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	186 184	52 888	133 296
ENTRETIEN VEHIC TOURISME	15 438	4 183	11 255
ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	461	902	-441
ENTRET COMP 836 H BXD 316	20 725	17 450	3 275
ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 904	10 155	-2 251
ENTRET PELLE 330 D RAS 410	11 458	17 859	-6 401
ENTRETIEN 836G / BRL 510	14 652	3 978	10 674
ENTRET TOMB 730 B1M 01425	8 628	13 032	-4 404
ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	14 285	10 089	4 196
ENTRET TRACTO 428 C 00412	0	1 802	-1 802
ENTRET COMP 836 BDX 656	13 610	10 190	3 420
ENTRETIEN TH 407	18 687	11 576	7 111
ENTRETIEN 836H BXD00648	21 072	12 890	8 182
ENTRET COMP V3 CS 533	3 877	11 932	-8 055
ENTRETIEN D 250 E	0	2 773	-2 773
ENTRETIEN D6 RXL	7 549	1 701	5 848
ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	12 068	3 770	8 298
FRAIS VETERINAIRE	0	211	-211
ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	1 264	798	466
ENTRETIEN MATERIEL	13 856	10 303	3 553
MAINTENANCE	19 557	25 306	-5 749
TOTAL GENERAL	**391 273**	**223 788**	**167 485**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des investissements réalisés dans le courant de l'exercice 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au 31/12/2019
Page : 1

Acquisitions du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en Années
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	
21540000	00252 000	DEBIMETRE ELECTROMAGNETIQUE BURKERT FAURE TECHNOL F1089005 CH		221119	1 270.00	254.00	L 20,00	5
		Totaux compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL			1 270.00	254.00		
21550000	00239 000	PITOT + CAPTEURS + SONDE FUJI ELECTRIC I111304/110871 CH		270219	4 092.00	818.40	L 20,00	5
21550000	00241 000	COFFRET POMPE HP F 1 SYSTEMEAU FC0177 VIRT		290319	4 689.51	937.90	L 20,00	5
2[illegible]000	00242 000	COFFRET POMPE HP C19 SYSTEMEAU FC0178 VIRT		290319	4 780.14	956.03	L 20,00	5
21550000	00243 000	POMPE PNEUMATIQUE IMMERGEE AP4 + B PLM EQUIPEMENTS FA142540 CHQ		290319	5 630.00	1 126.00	L 20,00	5
21550000	00245 000	REMPLACEMENT POMPE DE FORAGE FORASUD 190503 CHQ		090519	1 300.00	260.00	L 20,00	5
21550000	00249 000	MOTOPOMPE TSURUMI Essence 24m3/H		260819	2 311.00	462.20	L 20,00	5
21550000	00258 000	POMPE HYDRO 20 TAP		120619	1 430.00	286.00	L 20,00	5
21550000	00259 000	MOTOPOMPE TSURUMI ESSENCE 24M3		100719	3 118.00	623.60	L 20,00	5
21550000	00260 000	STATION METEO		200819	4 050.00	810.00	L 20,00	5
		Totaux compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE			31 400.65	6 280.13		
21810000	00244 000	PORTAIL ET STRUCTURE IPE ACIER DESIGN CONCEPT FA53 CHQ		140419	1 230.00	246.00	L 33,33	3
21810000	00246 000	TRAVAUX REHAUSSEMENT DIGUE + ACCES MARC DONIA 20190202 VIRT		150219	58 000.00	11 600.00	L 10,00	10
21[illegible]000	00247 000	TRAVAUX ELECTRIQUES BUNGALOW GARDIEN		010219	1 067.30	213.46	L 20,00	5
21810000	00250 000	KARCHER		170719	4 600.19	920.04	L 20,00	5
21810000	00254 000	FILETS DE PROTECTION - CORDERIE D OR FAC 1907FC0238 DU 24/07/19 PIECE 22/07		240719	4 620.00	924.00	L 20,00	5
21810000	00255 000	FILETS DE PROTECTION LA CORDERIE D OR FACTURE 1907FC0314		310719	4 620.00	924.00	L 20,00	5
21810000	00256 000	INSTALLATION SUIVI ANALYSE BACTERIENNE DE L EAU PLIMOUTH RACCORDEMENT BORNE INCENDIE + CHAUFFE EAU		280819	4 262.50	852.50	L 20,00	5
21810000	00257 000	PONT A BASCULE - RACCORDEMENT COMPLET MICROMEGA PESAGE		300919	2 650.00	530.00	L 20,00	5
		Totaux compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS			81 049.99	16 210.00		
21830000	00262 000	IPHONE		060919	712.79	142.56	L 50,00	2
		Totaux compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE			712.79	142.56		
27500000	00268 000	INTERETS TOTAL 2019		191219	49.00	9.60	N 0,00	

Digitally signed by ICG
Reason: Scellement
Location: PACA
05/03/2021 14:27:29

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA PARE LES OLIVIERS

Révision au 31/12/2019

Acquisitions du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	Années
Totaux compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES					49.00	9.60		
TOTAUX					114 482.43	22 896.29		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des immobilisations au 31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au
Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00037 000 INDENTIC LOGICIEL	1 204.00	200309	L	100,00	1 204.00		1 204.00		
Totaux compte : 20500000	1 204.00				1 204.00		1 204.00		

Compte : 21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00001 000 EUROVIA ETANCHEITE	20 000.00	310706	L	10,00	20 000.00		20 000.00		
00002 000 EUROVIA ETANCHEITE F2234.6.68001102	33 964.64	310806	L	10,00	33 964.64		33 964.64		
00049 000 REHAUSSE CD 19	82 925.50	310509	L	10,00	79 522.00	3 403.50	82 925.50		
Totaux compte : 21450000	136 890.14				133 486.64	3 403.50	136 890.14		

Compte : 21500000 ENGINS DECHARGE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00029 000 TAPIS BROYEUR	3 565.75	260308	L	20,00	3 565.75		3 565.75		
00091 000 RECONDITIONNEMENT 836H BXD00316	240 000.00	241210	L	20,00	240 000.00		240 000.00		
00096 000 836H BXD00316 COMPACTEUR ENFOUISSEMENT	54 500.00	210611	L	20,00	54 500.00		54 500.00		
00135 000 836HBXD00391 08000023 BERGERAT MON	15 000.00	020114	L	25,00	15 000.00		15 000.00		
00149 000 CS 533E SOIL COMPACTORS ASL02196	800.00	150714	L	25,00	800.00		800.00		
00159 000 CAT FINANCE PELLE 320 DL	29 500.00	010615	L	20,00	21 160.00	5 900.00	27 060.00	2 440.00	
00218 000 INSTALLATION CAMERA DE RECUL CAT 730C	1 994.10	221217	L	20,00	410.00	399.00	809.00	1 185.10	#
Totaux compte : 21500000	345 359.85				335 435.75	6 299.00	341 734.75	3 625.10	

BC & imex
Digitally signed by ICG
Reason: Scellement
Location: PACA
03/03/2021 14:30:15

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00003 000 EMRJ DEMO 08000062 SUD EXPERT NETTOYAGE	17 000.00	231106	L	10,00	17 000.00		17 000.00		
00035 000 INDENTIC CAMERA	45 494.00	200309	L	14,29	45 494.00		45 494.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00036 000 INTENTIC ISO	5 030.00	200309	L	14,29	5 030.00		5 030.00		
00039 000 FC0789 EMCR TEAM CH POMPE NEUVE	3 582.30	270509	L	33,33	3 582.30		3 582.30		
00044 000 SARL JEAN OLLIVIER FABRICATION PUITS	15 050.00	300609	L	10,00	14 308.00	742.00	15 050.00		
00053 000 BEC FRERE REHAUSSE CASIER COTE PUIT LIXIVIAT	40 204.00	310110	L	14,29	40 204.00		40 204.00		
00096 000 Pompe Tout Inox.	7 090.00	170611	L	20,00	7 090.00		7 090.00		
00099 000 AERO F3007 CH	9 350.00	210711	L	20,00	9 350.00		9 350.00		
0 000 SONDE HYDROSTATIQUE	1 137.50	280711	L	20,00	1 137.50		1 137.50		
00120 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF CAPTEUR	1 050.81	310313	L	20,00	1 050.81		1 050.81		
00121 000 EQUIP SCIENTIF F13006812 CH	2 900.00	260613	L	20,00	2 900.00		2 900.00		
00123 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF	1 050.81	300613	L	20,00	1 050.81		1 050.81		
00153 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF	1 143.24	311014	L	20,00	955.00	188.24	1 143.24		
00156 000 CAMERA DOME PTZ + EMETTEUR-RECEPTEUR	5 624.28	191214	L	20,00	4 541.00	1 083.28	5 624.28		
00174 000 MACHINE A POLYFUSER	6 500.00	290416	L	20,00	3 480.00	1 300.00	4 780.00	1 720.00	
00197 000 EQUIPEMENTS POUR VENTILATION MECANIQUE ASSISTEE OPTIMAIR 3	7 864.62	310117	L	10,00	1 509.00	787.00	2 296.00	5 568.62	
00204 000 FRANS BONHOMME - MACHINE POUR ELECTROSOUDER LES TUYAUX DE GAZ	2 080.00	091217	L	20,00	443.00	416.00	859.00	1 221.00	
00220 000 VARIATEUR NEO 3 KW MATERIEL INDUSTRIEL	2 184.00	280218	L	20,00	368.00	437.00	805.00	1 379.00	
00222 000 SYSTEMEAU - VARIATEUR HYDROVAR	3 108.21	210318	L	20,00	488.00	622.00	1 110.00	1 998.21	
00231 000 Débimètre BURKERT Type 8045 n°00449673 08000036 FAURE TECHNOLOGIES	1 204.40	171018	L	20,00	51.00	241.00	292.00	912.40	
00252 000 DEBIMETRE ELECTROMAGNETIQUE BURKERT FAURE TECHNOL F1089005 CH	1 270.00	221119	L	20,00		28.00	28.00	1 242.00	
Totaux compte : 21540000	179 918.17				160 032.42	5 844.52	165 876.94	14 041.23	

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00004 000 PICONE DEBROUSSAILLEUSE *2	1 672.24	300506	L	20,00	1 672.24		1 672.24		
00005 000 BAROCLEAN F0608110 TR EXP	10 600.00	310806	L	20,00	10 600.00		10 600.00		
00007 000 SIEMP F200610090 CH	1 585.00	301006	L	20,00	1 585.00		1 585.00		
00016 000 2 CUVES STOCKAGE 1700 L	1 920.00	200207	L	20,00	1 920.00		1 920.00		
00022 000 MOTO POMPES INCENDIE TYPE TEF3-50H	2 540.00	310707	L	20,00	2 540.00		2 540.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur	Date
	Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession
00027 000 POMPE LOWARA TYPE DIWA 11 / 220 V	552.50	300108 L	20,00	552.50		552.50		
00028 000 COMPRESSEUR 2400L KAESER M24. ID: 56040002 / N° SERIE: 242973	2 700.00	050208 L	20,00	2 700.00		2 700.00		
00041 000 200900596 VEOLIA CH ACTIONNEUR VANNE PAPILLON ACTIONNEUR VOLET AIR TORCHERE	2 147.21	260509 L	33,33	2 147.21		2 147.21		
00042 000 200902699 EMRJ DEMO CH ECRAN ANTI VOL	8 400.00	300609 L	33,33	8 400.00		8 400.00		
00046 000 BRANTE FRERES FORAGES	2 500.00	180909 L	20,00	2 500.00		2 500.00		
00068 000 OGP CONSULTING FC100384 CH	12 500.63	300610 L	20,00	12 500.63		12 500.63		
00069 000 OGP CONSULTING FC100423 CH	15 752.36	290710 L	10,00	13 282.00	1 576.00	14 858.00	894.36	
00107 000 UN BASSIN - LAVEUR DECROTEUR	15 000.00	130511 L	20,00	15 000.00		15 000.00		
00113 000 FILET ANTI ENVOL	3 516.00	311012 L	25,00	3 516.00		3 516.00		
00115 000 POMPES 13 MEDIT F12030 CH 08000015 POMPES 13 MEDITERRANEE	1 876.00	141212 L	20,00	1 876.00		1 876.00		
00117 000 SARL L'OUTILLAGE MER F0297 TR	1 536.00	280213 L	20,00	1 536.00		1 536.00		
00129 000 PEYRONEL	4 000.00	260613 L	20,00	4 000.00		4 000.00		
00130 000 POMPE AIR ET INGENIERIE	1 232.92	220813 L	20,00	1 232.92		1 232.92		
00138 000 Apical Tech fA1401-030 ATTENTE	5 452.82	270114 L	20,00	5 377.00	75.82	5 452.82		
00143 000 CENTRALE METEO - APICAL	3 361.00	270114 L	20,00	3 317.00	44.00	3 361.00		
00144 000 POMPE SVH 07 F030T	2 825.00	140314 L	20,00	2 714.00	111.00	2 825.00		
00145 000 POMPE DE RELEVAGE - POMPES 13 MEDITERRANEE	1 499.15	280314 L	20,00	1 430.00	69.15	1 499.15		
00150 000 DEBROUSAILLEUR	20 000.00	300614 L	10,00	9 014.00	2 000.00	11 014.00	8 986.00	
00157 000 RENAULT CITERNIER IMMAT. 1798 ZN 13	2 000.00	180315 L	33,33	2 000.00		2 000.00		
00158 000 TECHSIM F1504157 CH	1 645.50	300415 L	20,00	1 212.00	330.00	1 542.00	103.50	
00160 000 ECHELLES DE CORDE - CORDERIE DOR	2 289.00	120315 L	20,00	1 745.00	458.00	2 203.00	86.00	
00163 000 POMPE IMMERGEE DE REFOULEMENT	5 980.00	110715 L	20,00	4 159.00	1 196.00	5 355.00	625.00	
00165 000 OGAPUR	41.09	030615 L	50,00	41.09		41.09		
00166 000 COMPRESSEUR COMPAIR	3 984.50	110615 L	20,00	2 837.00	797.00	3 634.00	350.50	
00169 000 NETTOYEUR IP TURBO SERIES 70 BAR 8L/MIN	1 209.60	151015 L	25,00	974.00	235.60	1 209.60		
00170 000 BAROCLEAN - POMPE 140 B 40L/MIN	1 035.32	261015 L	20,00	663.00	208.00	871.00	164.32	
00172 000 DPI PLASTUBE FA010151 CH	1 800.00	210416 L	20,00	972.00	360.00	1 332.00	468.00	
00176 000 SCIE BACRS 18V - BERNER	574.08	170616 L	20,00	293.00	115.00	408.00	166.08	
00177 000 SERV. REVOL 185 OUTILS MOUSSE-BERNER	1 190.00	170616 L	20,00	606.00	238.00	844.00	346.00	
00178 000 MEULEUSE BACAG - BERNER	475.66	170616 L	20,00	244.00	96.00	340.00	135.66	
00179 000 APPAREIL MESURE FLUX LIXIVIATS	1 163.57	310516 L	20,00	604.00	233.00	837.00	326.57	
00182 000 POMPE TYPE MC 20	1 885.00	060916 L	20,00	875.00	377.00	1 252.00	633.00	
00183 000 AQUA POMPES F17-01-36 CH	1 510.00	230117 L	20,00	586.00	302.00	888.00	622.00	
00184 000 surpresseur hydrovar	2 851.84	010616 L	20,00	1 477.00	571.00	2 048.00	803.84	
00185 000 masque avec pompe	2 522.46	190716 L	20,00	1 240.00	505.00	1 745.00	777.46	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur	Date
	Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession
00186 000 brante forage - depose pompe immergée	4 769.00	051116	L 20,00	2 057.00	954.00	3 011.00	1 758.00	
00187 000 ballon + contacteur mano	1 151.00	301116	L 20,00	483.00	231.00	714.00	437.00	
00192 000 OVERLAB - REMPLACEMENT RAMPE + FOURNITURE POMPE + ADOUCISSEUR	10 182.66	270117	L 10,00	1 965.00	1 019.00	2 984.00	7 198.66	
00193 000 AQUA POMPES - POMPE DMX 200/2/650V	2 431.70	240217	L 20,00	902.00	487.00	1 389.00	1 042.70	
00194 000 CIONIR - NETTOYEUR HP EAU CHAUDE HYNOX 150B - 21L	1 546.00	280217	L 20,00	571.00	310.00	881.00	665.00	
0 000 AQUA POMPES F17-10-61 CH	1 580.00	241017	L 20,00	376.00	316.00	692.00	888.00	
00200 000 AQUA POMPES F17-10-67 CH	1 300.00	271017	L 20,00	308.00	260.00	568.00	732.00	
00205 000 REPARATION CHANGEMENT MODULE SOMAIR	638.16	280617	L 20,00	194.00	128.00	322.00	316.16	
00206 000 AQUALABO - CONDUCTIMETRE AVEC SONDE	1 676.30	191017	L 20,00	404.00	336.00	740.00	936.30	
00208 000 REMPL POMPE DE LAVAGE HYDROVAR - LOCAL PARFUM	2 193.00	241017	L 20,00	448.00	439.00	887.00	1 306.00	
00209 000 BELLEVRET - BENNES A LIXIVIAT 7M3	2 400.00	311017	L 10,00	281.00	240.00	521.00	1 879.00	
00210 000 EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE - ANALYSEUR GAZ	3 600.00	081217	L 20,00	768.00	720.00	1 488.00	2 112.00	
00216 000 REPARATION REMBOBINAGE POMPE CENTRALE	6 930.00	141117	L 20,00	1 569.00	1 386.00	2 955.00	3 975.00	
00225 000 AQUA POMPES - POMPE STXM7 BASSIN LIXIVIATS	843.00	150118	L 20,00	163.00	169.00	332.00	511.00	
00226 000 BERNER - CHARGEUR BATTERIES VOITURE	790.00	220618	L 20,00	84.00	158.00	242.00	548.00	
00227 000 PRODEVAL - SERVOMOTEUR	2 600.00	220618	L 20,00	275.00	520.00	795.00	1 805.00	
0 000 PRODEVAL - EXTRUDEUSE	3 173.00	300318	L 20,00	482.00	635.00	1 117.00	2 056.00	
00232 000 ET CONCEP REALISAT° FC18534 CH	1 433.00	051018	L 20,00	70.00	287.00	357.00	1 076.00	
00233 000 REMPLACEMENT POMPE IMMERGEE FORASUD 181104 CHQ	4 034.00	270918	L 20,00	213.00	807.00	1 020.00	3 014.00	
00234 000 POMPE GRUNDFOS SP 2A-28 TRI FORAGE N°2	1 452.00	301018	L 20,00	51.00	291.00	342.00	1 110.00	
00239 000 PITOT + CAPTEURS + SONDE FUJI ELECTRIC I11304/110871 CH	4 092.00	270219	L 20,00		691.00	691.00	3 401.00	
00241 000 COFFRET POMPE HP F 1 SYSTEMEAU FC0177 VIRT	4 689.51	290319	L 20,00		715.00	715.00	3 974.51	
00242 000 COFFRET POMPE HP C19 SYSTEMEAU FC0178 VIRT	4 780.14	290319	L 20,00		729.00	729.00	4 051.14	
00243 000 POMPE PNEUMATIQUE IMMERGEE AP4 + B PLM EQUIPEMENTS FA142540 CHQ	5 630.00	290319	L 20,00		858.00	858.00	4 772.00	
00245 000 REMPLACEMENT POMPE DE FORAGE FORASUD 190503 CHQ	1 300.00	090519	L 20,00		169.00	169.00	1 131.00	
00249 000 MOTOPOMPE TSURUMI Essence 24m3/H	2 311.00	260819	L 20,00		163.00	163.00	2 148.00	
00258 000 POMPE HYDRO 20 TAP	1 430.00	120619	L 20,00		160.00	160.00	1 270.00	
00259 000 MOTOPOMPE TSURUMI ESSENCE 24M3	3 118.00	100719	L 20,00		299.00	299.00	2 819.00	
00260 000 STATION METEO	4 050.00	200819	L 20,00		298.00	298.00	3 752.00	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au
Page : 5

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
Totaux compte : 21550000	241 449.92			141 604.59	23 672.57	165 277.16	76 172.76	

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00015 000 REPARATION RIDEAU METALLIQUE+PORTAIL ENTREE	2 500.00	060307	L 20,00	2 500.00		2 500.00		
00017 000 FILETS DE PROTECTION 08000052 CORDERIE DOR	6 670.92	160107	L 10,00	6 670.92		6 670.92		
00018 000 TUYUAX INOX TUBES 210 X 3000 08000077 AT.LOC SAS	5 056.00	300307	L 10,00	5 056.00		5 056.00		
00019 000 BACHE PVC 08000056 SOLAMAT MEREX	2 056.00	100107	L 20,00	2 056.00		2 056.00		
00023 000 TUYAUX INOX TUBE 210/DIAMETRE 3000	4 220.00	300607	L 10,00	4 220.00		4 220.00		
00031 000 POTENCES MOBILES + PORTAIL COULISSANT 08000061 MARC DONIA	11 554.00	290108	L 10,00	11 554.00		11 554.00		
00032 000 RONDELLES DEP UITS BETON 08000061 MARC DONIA	6 764.00	300108	L 10,00	6 764.00		6 764.00		
00033 000 BACHE PVC PUBLICITAIRE 08000056 SOLAMAT MEREX	1 670.00	101208	L 10,00	1 670.00		1 670.00		
00042 000 2106/081210 PROVENCE CLI CH SPLIT MURAL INVERTER	2 575.00	180109	L 33,33	2 575.00		2 575.00		
00071 000 PROVENCE CLIM F2106/100430 CH	1 950.00	090610	L 10,00	1 671.00	195.00	1 866.00	84.00	
00072 000 RMF F10000046 CH	6 757.44	180610	L 10,00	5 773.00	676.00	6 449.00	308.44	
00073 000 RMF F10000051 CH	2 866.00	180610	L 10,00	2 451.00	287.00	2 738.00	128.00	
00074 000 ETTAX F2375 TR EXP OK	1 583.64	240610	L 10,00	1 355.00	159.00	1 514.00	69.64	
00075 000 RMF F10000050 CH	1 846.30	240610	L 10,00	1 577.00	185.00	1 762.00	84.30	
00076 000 LM BATIMENT F01 CH	3 650.00	130810	L 10,00	3 061.00	365.00	3 426.00	224.00	
00077 000 DANIEL FILS F20100800034 CH	4 533.31	310810	L 10,00	3 785.00	454.00	4 239.00	294.31	
00078 000 BUESA CH	155 000.00	310810	L 10,00	129 224.00	15 500.00	144 724.00	10 276.00	
00079 000 A.B.C CLOTURES F500.1 CH	11 072.00	060910	L 10,00	9 219.00	1 108.00	10 327.00	745.00	
00080 000 OGP CONSULTING FC100459 CH	4 275.68	170910	L 10,00	3 549.00	428.00	3 977.00	298.68	
00081 000 OGP CONSULTING FC100461 CH	6 889.10	170910	L 10,00	5 713.00	689.00	6 402.00	487.10	
00082 000 EMDP F1 008 818 CH	19 800.00	060910	L 10,00	16 475.00	1 980.00	18 455.00	1 345.00	
00084 000 EMDP FC1008931 CH	3 500.00	181010	L 10,00	2 872.00	350.00	3 222.00	278.00	
00085 000 OUVRAGE PLUS 100550 conc 06/10	2 940.00	010810	L 10,00	2 476.00	294.00	2 770.00	170.00	
00086 000 OGP CONSULTING FC100479 CHJ	1 915.72	300910	L 10,00	1 585.00	192.00	1 777.00	138.72	
00087 000 A.B.C CLOTURES F557 CH	17 000.00	081110	L 10,00	13 852.00	1 700.00	15 552.00	1 448.00	
00104 000 PRODEVAL F11.308.4153 CH	18 150.00	291111	L 10,00	12 870.00	1 815.00	14 685.00	3 465.00	
00109 000 ELARGISSMENTS DE DIGUE	200 000.00	310312	L 10,00	135 124.00	20 000.00	155 124.00	44 876.00	
00111 000 AZUR INTER SERVICES F97041842	3 180.00	010812	L 20,00	3 180.00		3 180.00		
00119 000 FILETS - LA CORDERIE D'OR	3 450.00	290313	L 33,33	3 450.00		3 450.00		
Rebut	3 450.00-					3 450.00-		240719
00124 000 CLIMATISATION - BLOC	1 095.02	200613	L 20,00	1 095.02		1 095.02		
00125 000 CLIMATISATION - INSTALLATION	500.00	260613	L 20,00	500.00		500.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00131 000 SUD IMPRESSION	546.06	070713	L	10,00	302.00	55.00	357.00	189.06	
00132 000 SUD IMPRESSION SIGNALETIQUE	115.46	260913	L	10,00	64.00	12.00	76.00	39.46	
00141 000 AZUR INTER SCES F97043594 CH	750.00	310314	L	25,00	750.00		750.00		
00142 000 AMENAGEMENT RESEAU TUYAU BIOGAZ	14 000.00	310314	L	10,00	6 659.00	1 400.00	8 059.00	5 941.00	
00188 000 INSTALLATION POTENCE	2 700.00	020816	L	10,00	653.00	270.00	923.00	1 777.00	
00191 000 FOURNITURE ET POSE CAISSON VMC DE 50 A 450 M3/H 3000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	1 310.00	110517	L	10,00	216.00	131.00	347.00	963.00	
00195 000 REALISATION LOCAL COMPRESSEUR EN AGGLOS 08000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	6 000.00	250217	L	10,00	1 110.00	600.00	1 710.00	4 290.00	
00196 000 ACOMPTE REALISATION 5 CHASSIS ENVOLS DE 4000*5000MM	3 333.33	230517	L	10,00	538.00	334.00	872.00	2 461.33	
00198 000 ACIER DESIGN F12 (att modif) Base d'amort. : 666,66	6 666.66	270917	L	10,00	85.00	67.00	152.00	6 514.66	
00212 000 TRAVAUX DE MACONNERIE MUR ENTREE DECHETTERIE	3 246.00	051017	L	10,00	404.00	325.00	729.00	2 517.00	
00213 000 TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE TOITURE LOCAL COMPRESSEUR	552.50	051017	L	10,00	70.00	56.00	126.00	426.50	
00214 000 RENFORCEMENT DU CANIVEAU A GRILLESD DE L'ENTREE DU SITE	685.00	051017	L	10,00	86.00	69.00	155.00	530.00	
00215 000 REFECTION INSTALLATION ARROSAGE DES PISTES	4 061.00	241017	L	10,00	484.00	407.00	891.00	3 170.00	
00217 000 OVERLAB - ETENSION RAMPE DE BRUMISATION	4 011.34	311217	L	10,00	404.00	402.00	806.00	3 205.34	
00223 000 OVERLAB F 1804017 CHQ 3000321 OVERLAB Air et Ingéniérie	1 046.00	150418	L	20,00	150.00	210.00	360.00	686.00	
00224 000 SYSTEMEAU - DIAPHRAGME	1 081.42	130218	L	20,00	191.00	217.00	408.00	673.42	
00244 000 PORTAIL ET STRUCTURE IPE ACIER DESIGN CONCEPT FA53 CHQ	1 230.00	140419	L	33,33		295.00	295.00	935.00	
00246 000 TRAVAUX REHAUSSEMENT DIGUE + ACCES MARC DONIA 20190202 VIRT	58 000.00	150219	L	10,00		5 085.00	5 085.00	52 915.00	
00247 000 TRAVAUX ELECTRIQUES BUNGALOW GARDIEN	1 067.30	010219	L	20,00		196.00	196.00	871.30	
00250 000 KARCHER	4 600.19	170719	L	20,00		424.00	424.00	4 176.19	
00254 000 FILETS DE PROTECTION - CORDERIE D OR FAC 1907FC0238 DU 24/07/19 PIECE 22/07	4 620.00	240719	L	20,00		408.00	408.00	4 212.00	
00255 000 FILETS DE PROTECTION LA CORDERIE D OR FACTURE 1907FC0314	4 620.00	310719	L	20,00		390.00	390.00	4 230.00	
00256 000 INSTALLATION SUIVI ANALYSE BACTERIENNE DE L EAU PLIMOUTH RACCORDEMENT BORNE INCENDIE + CHAUFFE EAU	4 262.50	280819	L	20,00		295.00	295.00	3 967.50	
00257 000 PONT A BASCULE - RACCORDEMENT COMPLET MICROMEGA PESAGE	2 650.00	300919	L	20,00		136.00	136.00	2 514.00	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
Totaux compte : 21810000	642 724.89			416 088.94	58 161.00	470 799.94	171 924.95	

Compte : 21811000 AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00088 000 GALERIE DU PHAROS F15 CH	7 300.00	290410	N 0,00				7 300.00	
Totaux compte : 21811000	7 300.00						7 300.00	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00011 000 SADAMF10012429	3 847.83	020506	L 20,00	3 847.83		3 847.83		
08000001 LEXUS MONTPAVET								
00048 000 RENAULT MEGANE 5368 YL 13	1 500.00	210809	L 100,00	1 500.00		1 500.00		
Rebut	1 500.00-					1 500.00-		020119
00052 000 RENAULT 4490 KY 13	3 000.00	090310	L 50,00	3 000.00		3 000.00		
00092 000 PROV FUEL F1103/01 CH	10 000.00	230311	L 50,00	10 000.00		10 000.00		
08000011 SARL A.D.P								
00110 000 BERLINGO CITROEN IMMTRICULE CB 618 YK	5 000.00	070312	L 50,00	5 000.00		5 000.00		
00161 000 MASA MERCEDES	64 000.00	100715	L 20,00	44 537.00	12 800.00	57 337.00	6 663.00	
08000119 MASA MERCEDES								
Réintégration au résultat				31 802.20	9 140.00			
00235 000 AUTOSPRINTER 877920 VIR TOTYTA YARIS FB-975-SN VEHICULE CT HS/ NE PEUT PLUS ROULER SUR ROUTE	1 171.26	131118	L 50,00	32.00	586.00	618.00	553.26	
00236 000 camion volvo FL6104X2 DN-145-AY	3 750.00	111218	L 20,00	44.00	750.00	794.00	2 956.00	
Totaux compte : 21820000	90 769.09			67 960.83	14 136.00	80 596.83	10 172.26	

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00151 000 DARTY-ORDINATEUR APPLE	1 143.72	300814	L 33,33	1 143.72		1 143.72		
00162 000 APPLE NEW MBP	1 287.32	040915	L 33,33	1 287.32		1 287.32		
00171 000 FNAC F1610580001 VIR	2 028.81	140416	L 33,33	1 840.00	188.81	2 028.81		
00189 000 APPLEMACBOOK AIR	1 003.48	200517	L 33,33	543.00	335.00	878.00	125.48	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00190 000 MATERIEL INFORMATIQUE MICRO PESAGE	1 510.00	310317	L	20,00	531.00	302.00	833.00	677.00	
00262 000 IPHONE	712.79	060919	L	50,00		115.00	115.00	597.79	
Totaux compte : 21830000	7 686.12				5 345.04	940.81	6 285.85	1 400.27	

Compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00089 000 CAUTION TOTAL EN COURS CARTE GR 51200000 SMC PARADIS	1 500.00	301010	N	0,00				1 500.00	
00116 000 INTERETS CAUTION TOTAL	95.15	311212	N	0,00				95.15	
00118 000 TOTAL GARANTIE EN-COURS	1 400.00	220413	N	0,00				1 400.00	
00136 000 INTERETS CAUTION DE 1500 €	23.93	311213	N	0,00				23.93	
00137 000 INTERETS CAUTION DE 1400 €	13.58	311213	N	0,00				13.58	
00140 000 CAUTION BANCAIRE PAIEMENT TP 2008 + 2009 + CFE 2010 A 2012	464 000.00	110214	N	0,00				464 000.00	
Cession (0,00)	464 000.00-							464 000.00-	311219
00147 000 CAUTION DE 50 % DU CAUTIONNEMENT ATRADIUS	462 329.00	240414	N	0,00				462 329.00	
00154 000 INTERETS CAUTION TOTAL	24.29	311214	N	0,00				24.29	
00155 000 INTERETS CAUTION TOTAL	21.20	311214	N	0,00				21.20	
00167 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	24.65	151215	N	0,00				24.65	
00168 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	21.52	151215	N	0,00				21.52	
00[illegible] 000 INTERETS 2016 TOTAL	21.84	311216	N	0,00				21.84	
00[illegible]1 000 INTERETS 2016 TOTAL	25.02	311216	N	0,00				25.02	
00202 000 INTERETS 2017 TOTAL	25.40	311217	N	0,00				25.40	
00203 000 INTERETS 2017 TOTAL	22.17	311217	N	0,00				22.17	
00237 000 TOTAL INTERET CFE 2018	25.78	191218	N	0,00				25.78	
00238 000 TOTAL INTERET CFE 2018	22.50	191218	N	0,00				22.50	
00268 000 INTERETS TOTAL 2019	49.00	191219	N	0,00				49.00	
Totaux compte : 27500000	465 645.03							465 645.03	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier : M03014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au
Page : 9

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2019 au 31/12/2019

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
2 473 414.78		114 482.43		114 482.43	468 950.00		468 950.00	2 118 947.21

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
1 261 158.21	112 457.40			112 457.40	4 950.00	1 368 665.61		

en fin de ligne : Amortissement fiscal inférieur à l'amortissement pour dépréciation (montant fin exercice).

REINTEGRATIONS FISCALES		
Amort. antérieurs	Dotations de l'exercice	Total
31 802.20	9 140.00	40 942.20

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Compte Agglopole SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2020	ANNEE 2019	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	534 392 €	2 673 806 €	-400%
Autres achats et charges externes	2 224 461 €	1 855 998 €	17%
Achats Consommés	190 357 €	208 836 €	-10%
Loyer agglopole	136 800 €	133 200 €	3%
Travaux entr. Courant site	186 184 €	52 888 €	72%
Entretien sur engins du site	205 089 €	170 900 €	17%
Services extérieurs : locations + crédit bail	1 192 210 €	891 882 €	25%
Autres services extérieurs	313 821 €	398 292 €	-27%
Impôts taxes et versements assimilés	*117 657 €*	*593 996 €*	*-405%*
Sur rémunérations	7 038 €	3 517 €	50%
Autres impôts et taxes	110 619 €	590 479 €	-434%
Charges de personnel	*784 328 €*	*925 887 €*	*-18%*
Salaires et traitements	514 540 €	606 697 €	-18%
Charges sociales	269 788 €	319 190 €	-18%
Autres Charges	*1 641 067 €*	*1 593 471 €*	11%
Redevance communication agglopole	47 565 €	46 410 €	2%
Redevance fixe agglopole	1 359 000 €	1 326 000 €	2%
Redevance variable agglopole	234 485 €	221 056 €	6%
Divers	17 €	5 €	0%
Dotations aux amortissements et provisions	*238 921 €*	*352 457 €*	*-48%*
Amort. sur immo.	108 626 €	112 457 €	-4%
Amort. pour risques et charges	130 295 €	240 000 €	-84%
TOTAL 1	*5 540 826 €*	*7 995 615 €*	*-44%*
Quotes part résultats / opér.comm	0 €	0 €	0%
Charges financières	*52 923 €*	*88 108 €*	*-66%*
Intérêts et charges assimilés	52 923 €	88 108 €	-66%
Charges exceptionnelles	5 397 €	19 268 €	-257%
Impôts sur les bénéfices	106 326 €	16 362 €	85%
TOTAL 2	*164 646 €*	*123 738 €*	*25%*
Total des Charges	*5 705 472 €*	*8 119 353 €*	*-42%*
RESULTAT APRES IMPOTS	259 976 €	12 161 €	95%

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2020	ANNEE 2019	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	5 535 770 €	7 623 435 €	-37,71%
Traitement déchets C.A.			
Traitement déchets autres	5 535 770 €	7 623 435 €	-37,71%
Montant du Chiffre d'affaires	5 535 770 €	7 623 435 €	-37,71%
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	
ADEME	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	*0 €*	*420 000 €*	*#DIV/0!*
Transferts de charges	*25 595 €*	*8 899 €*	65%
Autres produits + Revalorisation énergétique	*80 928 €*	*72 198 €*	11%
TOTAL 1	*5 642 293 €*	*8 124 532 €*	*-44%*
Quotes part résultats / opér.comm	*0 €*	*0 €*	*0%*
Produits financiers	*3 751 €*	*6 982 €*	*-86%*
de Valeurs mobilières	3 751 €	6 982 €	-86%
Produits exceptionnels	*319 404 €*	*0 €*	100%
Sur opération de gestion	113 404 €	0 €	100%
Sur opération de capital	206 000 €	0 €	100%
TOTAL 2	*323 155 €*	*6 982 €*	*98%*
Total Produits	*5 965 447 €*	*8 131 514 €*	*-36%*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Comptes Annuels SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Compte rendu de mission*
- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 B Ch. de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

COMPTE RENDU DE MISSION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31/12/2019

La situation intermédiaire de l'entreprise

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 a été établie à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise. Elle se caractérise par les données suivantes :

-Total du bilan,	15 451 478.63	Euros
-Chiffre d'affaires,	7 623 435.12	Euros
-Résultat net comptable,	12 162.26	Euros

(avant retraitement de l'impôt sociétés, participation aux fruits de l'expansion intéressementset provisions règlementées)

Les contrôles et sondages que nous avons été amenés à effectuer sont ceux résultant des règles de diligences normales de la profession d'Expert-Comptable. Sauf mention expresse dans la présente situation, nous n'avons pas participé à l'inventaire physique des valeurs immobilisées et des valeurs d'exploitation.

Toutefois, s'agissant d'une situation comptable intermédiaire, celle-ci, ne prétend pas à la rigueur d'un bilan de fin d'exercice et ne saurait engager, comme telle, la responsabilité de l'entreprise ou de ses conseils.

Elle se fixe pour objectif de donner suffisamment d'indication en terme d'analyse d'exploitation et de flux financiers bilantiels pour être un instrument de gestion pour les dirigeants de l'entreprise.

Nous restons à leur disposition pour tout commentaire et nous précisons que ce document ne peut être utilisé que conformément à son objet. Il ne peut être diffusé à quiconque que dans son intégralité.

Fait à MARSEILLE
Le 03/05/2020

Clément BRILLARD
EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE

BOULBAHRI FAROUK
EXPERT COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	136 890	136 890		3 404	3 404-	100. 00-
	Installations techniques, matériel et outillage	766 728	672 889	93 839	96 985	3 145-	3. 24-
	Autres immobilisations corporelles	748 480	557 683	190 797	182 273	8 525	4. 68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				3 150	3 150-	100. 00-
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	465 645		465 645	929 596	463 951-	49. 91-
	Total II	2 118 947	1 368 666	750 282	1 215 407	465 125-	38. 27-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	4 769		4 769	2 280	2 489	109. 16
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 069 029		3 069 029	6 068 282	2 999 252-	49. 43-
	Autres créances	3 941 387		3 941 387	3 825 322	116 065	3. 03
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 079 116		4 079 116	4 106 734	27 618-	0. 67-
	Disponibilités	3 556 382		3 556 382	589 102	2 967 280	503. 70
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	50 514		50 514	55 570	5 056-	9. 10-
	Total III	14 701 197		14 701 197	14 647 289	53 908	0. 37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 820 144	1 368 666	15 451 479	15 862 696	411 217-	2. 59-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 465 645
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500)	37 500	37 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 162	660 654	648 492-	98.16-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 642 840	7 630 677	12 162	0.16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
	Total III	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 231	16 704	10 473-	62.70-
	Concours bancaires courants	4 224	4 150	74	1.79
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 236 687	4 748 049	488 639	10.29
	Dettes fiscales et sociales	593 040	1 185 860	592 820-	49.99-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	119 072	247 872	128 800-	51.96-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	5 959 254	6 202 634	243 380-	3.92-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 959 254	6 202 634		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
- Matières premières, approvisionnements consommés	34 905	0.46	43 254	0.59	8 349-	19.30-
- Sous traitance directe	2 638 901	34.62	1 384 967	18.99	1 253 934	90.54
Marge brute de production	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
Marge brute globale	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
- Autres achats + charges externes	1 817 812	23.85	1 641 134	22.50	176 677	10.77
Valeur ajoutée	3 131 817	41.08	4 224 431	57.92	1 092 614-	25.86-
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	593 996	7.79	502 006	6.88	91 990	18.32
- Salaires du personnel	644 883	8.46	725 938	9.95	81 055-	11.17-
- Charges sociales du personnel	319 190	4.19	361 992	4.96	42 803-	11.82-
Excédent brut d'exploitation	1 573 749	20.64	2 634 495	36.12	1 060 746-	40.26-
+ Autres produits de gestion courante	72 198	0.95	67 661	0.93	4 537	6.71
- Autres charges de gestion courante	1 593 471	20.90	1 998 703	27.40	405 232-	20.27-
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	428 899	5.63	1 467 196	20.12	1 038 296-	70.77-
- Dotations aux amortissements	112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
- Dotations aux provisions	240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
Résultat d'exploitation	128 918	1.69	1 623 176	22.25	1 494 258-	92.06-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	6 982	0.09	17 356	0.24	10 373-	59.77-
- Charges financières	88 108	1.16	78 904	1.08	9 204	11.66
Résultat courant	47 792	0.63	1 561 628	21.41	1 513 835-	96.94-
+ Produits exceptionnels			194 761	2.67	194 761-	100.00-
- Charges exceptionnelles	19 268	0.25	694 937	9.53	675 669-	97.23-
Résultat exceptionnel	19 268-	0.25-	500 176-	6.86-	480 908	96.15
- Impôt sur les bénéfices	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
- Participation des salariés						
Résultat NET	12 162	0.16	660 654	9.06	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Chiffre d'affaires NET	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			428 899	1 467 196	1 038 296-	70.77-
Autres produits			72 198	67 661	4 537	6.71
Total des Produits d'exploitation (I)			8 124 532	8 828 643	704 111-	7.98-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 394	45 131	7 737-	17.14-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 489-	1 877-	612-	32.61-
Autres achats et charges externes *			4 494 899	3 044 139	1 450 760	47.66
Impôts, taxes et versements assimilés			593 996	502 006	91 990	18.32
Salaires et traitements			606 697	707 900	101 204-	14.30-
Charges sociales			319 190	361 992	42 803-	11.82-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 457	112 159	299	0.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			240 000	435 313	195 313-	44.87-
Autres charges			1 593 471	1 998 703	405 232-	20.27-
Total des Charges d'exploitation (II)			7 995 614	7 205 467	790 147	10.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			128 918	1 623 176	1 494 258-	92.06-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 464 353

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 982	1 100	5 882	534.55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		16 255	16 255-	100.00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 982	17 356	10 373-	59.77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 166-	1 166	2 332-	200.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	58 332	77 738	19 406-	24.96-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 941		30 941	
Total VI	88 108	78 904	9 204	11.66
2. Résultat financier (V-VI)	81 126-	61 549-	19 577-	31.81-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 792	1 561 628	1 513 835-	96.94-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 320	1 320-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		193 441	193 441-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		194 761	194 761-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 268	684 067	664 799-	97.18-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 870	10 870-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19 268	694 937	675 669-	97.23-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 268-	500 176-	480 908	96.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 362	400 797	384 435-	95.92-
Total des produits (I+III+V+VII)	8 131 514	9 040 760	909 245-	10.06-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 119 352	8 380 105	260 753-	3.11-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 162	660 654	648 492-	98.16-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	LOGICIELS	1 204	1 204		
28050000	AMORT LOGICIEL	1 204-	1 204-		
CONSTRUCTIONS			3 404	3 404-	100.00-
21450000	ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE	136 890	136 890		
28145000	AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	136 890-	133 487-	3 404-	2.55-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		93 839	96 985	3 145-	3.24-
21500000	ENGINS DECHARGE	345 360	345 360		
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	179 918	178 648	1 270	0.71
21550000	MATERIEL TECHNIQUE SITE	241 450	210 049	31 401	14.95
28150000	AMORT.ENGINS DECHARGE	341 735-	335 436-	6 299-	1.88-
28154000	AMORT.AG.DIVERS	165 877-	160 032-	5 845-	3.65-
28155000	AMORT.MAT TECHNIQUE SITE	165 277-	141 605-	23 673-	16.72-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		190 797	182 273	8 525	4.68
21810000	INST.AGENC.DIVERS	642 725	565 125	77 600	13.73
21811000	AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT	7 300	7 300		
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	90 769	92 269	1 500-	1.63-
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	7 686	6 973	713	10.22
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERSES	470 800-	416 089-	54 711-	13.15-
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	80 597-	67 961-	12 636-	18.59-
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	6 286-	5 345-	941-	17.60-
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 150	3 150-	100.00-
23800000	ACOMPTE SUR IMMO CORPORELLES		3 150	3 150-	100.00-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		465 645	929 596	463 951-	49.91-
27500000	CAUTIONNEMENTS VERSES	465 645	929 596	463 951-	49.91-
Total II		750 282	1 215 407	465 125-	38.27-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		4 769	2 280	2 489	109.16
32230000	STOCK FOURNITURES ATELIER	4 769	2 280	2 489	109.16
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		3 069 029	6 068 282	2 999 252-	49.43-
41100000	CLIENTS	2 969 543	5 786 585	2 817 043-	48.68-
41810000	FACTURE À ÉTABLIR	99 487	281 696	182 210-	64.68-
AUTRES CREANCES		3 941 387	3 825 322	116 065	3.03
40100000	FOURNISSEURS		600	600-	100.00-
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES		1 245	1 245-	100.00-
40980000	FOURNIS.RRR A OBTENIR		380 709	380 709-	100.00-
42500000	AVANCE ACPTE AU PERSONNEL	5 000	8 218	3 218-	39.16-
42700000	OPPOSITIONS	38		38	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	366 178		366 178	
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.	3 046	630	2 416	383.41
44566000	TVA DED./ACHATS BIENS & SCES	191 941	276 217	84 277-	30.51-
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER		27 906	27 906-	100.00-
44586000	TVA/FACT NON PARVENUES	18 269	78 617	60 348-	76.76-
44758000	ACOMPTES/TGAP	732 972	273 170	459 802	168.32
44870000	PRODUIT A RECEVOIR	146 367	385 196	238 829-	62.00-
45100000	ASSOCIE SMA ENVIRONNEMENT	2 171 742	2 169 990	1 752	0.08
45102000	C/C SMAD	293 835	210 823	83 012	39.38

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
46704000	CONSIGNAT° TGI MARSEILLE	12 000	12 000		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 079 116	4 106 734	27 618-	0.67-
50770400	ETOILE TRESO 9 MP	2 267	244 308	242 040-	99.07-
50770500	ETOILE TRESO 9 ME		2 863 592	2 863 592-	100.00-
50800000	COMPTE A TERME	4 076 849	1 000 000	3 076 849	307.68
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP		1 166-	1 166	100.00
DISPONIBILITES		3 556 382	589 102	2 967 280	503.70
51200000	SMC PARADIS	1 597 224	164 246	1 432 978	872.46
51210000	SMC TGAP N° 417Z	1 954 899	424 499	1 530 400	360.52
53100000	CAISSE	4 260	357	3 902	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		50 514	55 570	5 056-	9.10-
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	50 514	55 570	5 056-	9.10-
Total III		14 701 197	14 647 289	53 908	0.37
TOTAL GENERAL		15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		37 500	37 500		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	37 500	37 500		
RESERVE LEGALE		3 750	3 750		
10611000	RESERVE LEGALE PROP.DITE	3 750	3 750		
AUTRES RESERVES		7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
10680000	AUTRES RESERVES	7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 162	660 654	648 492-	98.16-
Total I		7 642 840	7 630 677	12 162	0.16
PROVISIONS POUR CHARGES		1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
15800000	PROVISION POUR CHARGES	675 313	435 313	240 000	55.13
15810000	PROVISION POUR REMISE EN ETAT	1 174 072	1 594 072	420 000-	26.35-
Total III		1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		6 231	16 704	10 473-	62.70-
16430000	EMPRUNT MERCEDES 50 000 €	6 222	16 679	10 457-	62.70-
16884000	INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	10	25	16-	62.72-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		4 224	4 150	74	1.79
51860000	BANQUES INTERETS COURUS	4 224	4 150	74	1.79
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 236 687	4 748 049	488 639	10.29
40100000	FOURNISSEURS	3 913 354	2 598 481	1 314 872	50.60
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	1 167 785	1 676 813	509 028-	30.36-
40800000	FRS FACTURES N PARVENUES	155 548	472 754	317 205-	67.10-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		593 040	1 185 860	592 820-	49.99-
42100130	REMUNERATION PASCAL GILLES	8		8	
42101200	SALAIRES DECEMBRE		1 824	1 824-	100.00-
42820000	CONGES A PAYER	24 395	25 773	1 379-	5.35-
42860000	PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY		11 404	11 404-	100.00-
43100000	URSSAF	19 154	27 139	7 985-	29.42-
43730000	RETRAITE	7 902	9 831	1 928-	19.62-
43733000	ART 83 SWISS LIFE	6 296	7 310	1 014-	13.87-
43780000	FORMATION CONTINUE	3 517	3 942	424-	10.77-
43782000	AXA - MUTUELLE NC	8 650	9 123	473-	5.19-
43820000	CH SUR PROVISION SUR CP	11 254	11 882	628-	5.29-
43860000	ORGANISMES SOCIAUX - CAP		6 842	6 842-	100.00-
44210000	ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	7 199		7 199	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES		101 479	101 479-	100.00-
44551000	TVA A DECAISSER	36 914	5 034	31 880	633.29
44571110	TVA COLLECTEE 10 %	144 189	286 929	142 740-	49.75-
44571120	TVA COLLECTEE 20 %	230 411	441 248	210 837-	47.78-
44587000	TVA S/FACT.A ETABLIR	16 581	110 401	93 820-	84.98-
44730600	TGAP A 20 % A 24.00 €		550	550-	100.00-
44750000	TAXE APPRENTISSAGE		4 874	4 874-	100.00-
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER	76 571	120 277	43 706-	36.34-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES		119 072	247 872	128 800-	51.96-
46700000	NDF PERSONNEL	2 608	1 557	1 051	67.52
46860000	CHARGES A PAYER	116 394	246 245	129 851-	52.73-
46864000	CHARGES A PAYER INTERETS	70	70		
Total IV		5 959 254	6 202 634	243 380-	3.92-
TOTAL GENERAL		15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
PRODUCTION VENDUE	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 876 392	37.73	2 256 942	30.94	619 450	27.45
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 530 605	59.43	4 798 013	65.78	267 408-	5.57-
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	216 438	2.84	238 831	3.27	22 393-	9.38-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	34 905	0.46	43 254	0.59	8 349-	19.30-
60223000 FOURNITURES ATELIER	37 394	0.49	45 131	0.62	7 737-	17.14-
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	2 489-	0.03-	1 877-	0.03-	612-	32.61-
SOUS TRAITANCE DIRECTE	2 638 901	34.62	1 384 967	18.99	1 253 934	90.54
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 233	0.45	34 085	0.47	148	0.43
60499000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	2 604 668	34.17	1 350 881	18.52	1 253 786	92.81
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
MARGE BRUTE GLOBALE	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 817 812	23.85	1 641 134	22.50	176 677	10.77
60610000 EAU	32 854	0.43	26 465	0.36	6 390	24.14
60611000 EDF	29 570	0.39	26 429	0.36	3 142	11.89
60615000 GAZOIL	24 587	0.32	28 338	0.39	3 751-	13.24-
60615100 ESSENCE	4 060	0.05	5 836	0.08	1 776-	30.43-
60615200 FUEL	106 352	1.40	140 653	1.93	34 301-	24.39-
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 226	0.09	3 609	0.05	3 617	100.23
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	2 850	0.04	2 353	0.03	497	21.12
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL			182	0.00	182-	100.00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 337	0.02	2 938	0.04	1 601-	54.51-
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	100 160	1.31	99 965	1.37	195	0.20
61212400 LOYER OGAPUR	1 080	0.01	1 080	0.01		
61212600 LOYER LAMPE STERILISATION	660	0.01	660	0.01		
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	133 200	1.75	130 400	1.79	2 800	2.15
61321000 LOYERS VILLECROZE	1 992	0.03	1 992	0.03	0-	0.00-
61350000 LOCATION MATERIEL	4 617	0.06	1 151	0.02	3 466	301.07
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	0.02	1 200	0.02		
61350300 LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	0.04	2 856	0.04		
61350400 LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	498	0.01	1 926	0.03	1 428-	74.16-
61351000 MATERIEL 836H656	108 000	1.42	108 000	1.48		
61351100 MATERIEL TH 407	15 396	0.20	15 396	0.21		
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	0.63	48 000	0.66		
61351210 LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	0.63	48 000	0.66		
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	1.42	108 000	1.48		
61351221 LOCATION 836G / BRL 510	216 000	2.83			216 000	
61351230 LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	1.05	66 773	0.92	13 355	20.00
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	0.61	46 240	0.63		
61351390 LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	1.26	64 231	0.88	32 116	50.00
61353254 LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	0.13	10 229	0.14		
61354000 LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	2 324	0.03			2 324	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	156	0.00	152	0.00	4	2.70
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	0.69	105 763	1.45	52 875-	49.99-
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	0.05	13 466	0.18	9 283-	68.93-
61551100 ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	0.01	3 282	0.04	2 380-	72.51-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	0.23	9 842	0.13	7 607	77.29
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	0.13	7 314	0.10	2 841	38.83
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	0.23	13 689	0.19	4 170	30.46
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978	0.05			3 978	
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	0.17	6 886	0.09	6 146	89.24
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	0.13	4 932	0.07	5 156	104.54
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	0.02	5 487	0.08	3 685-	67.16-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	0.13	18 295	0.25	8 105-	44.30-
61551270	ENTRETIEN TH 407	11 576	0.15	8 200	0.11	3 376	41.17
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	0.17	31 081	0.43	18 191-	58.53-
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	0.16	8 508	0.12	3 424	40.24
61551310	ENTRETIEN D 250 E	2 773	0.04	1 055	0.01	1 717	162.72
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	1 701	0.02	12 181	0.17	10 480-	86.04-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	0.05	14 081	0.19	10 311-	73.22-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	211	0.00			211	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798	0.01			798	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	10 303	0.14	17 711	0.24	7 408-	41.83-
61560000	MAINTENANCE	25 306	0.33	18 947	0.26	6 359	33.56
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	14 293	0.19	23 038	0.32	8 744-	37.96-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	13 461	0.18	1 902-	0.03-	15 363	807.54
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	0.02	1 152	0.02		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	1 053	0.01	877	0.01	176	20.04
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	0.10	7 848	0.11		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	5 353	0.07	3 960	0.05	1 392	35.16
61880000	FORMATIONS	916	0.01	310	0.00	606	195.39
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	24 810	0.33	27 470	0.38	2 660-	9.68-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	122 750	1.61	107 871	1.48	14 878	13.79
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	39 775	0.52	37 232	0.51	2 543	6.83
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 020	0.29	22 000	0.30	20	0.09
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	20 686	0.27	18 745	0.26	1 941	10.36
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 878	0.04	970	0.01	1 908	196.61
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 216	0.04	4 000	0.05	784-	19.59-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	6 501	0.09	4 913	0.07	1 589	32.34
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	2 000	0.03	6 500	0.09	4 500-	69.23-
62400000	TRANSPORT			280	0.00	280-	100.00-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	6 114	0.08	21 417	0.29	15 303-	71.45-
62570000	RECEPTIONS	34 431	0.45	36 086	0.49	1 656-	4.59-
62600000	FRAIS POSTAUX			24	0.00	24-	100.00-
62610000	REDEVANCE TALKIE	252	0.00	249	0.00	3	1.20
62620000	TELEPHONE	6 304	0.08	8 170	0.11	1 866-	22.84-
62700000	SERVICES BANCAIRES	23 422	0.31	14 736	0.20	8 687	58.95
62800000	FRAIS DIVERS	869	0.01	1 411	0.02	541-	38.37-
VALEUR AJOUTEE		3 131 817	41.08	4 224 431	57.92	1 092 614-	25.86-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		593 996	7.79	502 006	6.88	91 990	18.32
63120000	TAXE APPRENTISSAGE			4 874	0.07	4 874-	100.00-
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 517	0.05	3 942	0.05	424-	10.77-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	121 756	1.60	157 387	2.16	35 631-	22.64-
63512000	CET CFE CVAE ANTERIEURES	464 353	6.09	330 770	4.53	133 583	40.39
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 865	0.05	5 034	0.07	1 169-	23.22-
63540000	DROITS D'ENREG ET TIMBRES	505	0.01			505	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
SALAIRES DU PERSONNEL		644 883	8.46	725 938	9.95	81 055-	11.17-
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	38 186	0.50	18 038	0.25	20 148	111.70
64110000	SALAIRES BRUTS	559 678	7.34	691 699	9.48	132 021-	19.09-
64115000	AVANTAGES EN NATURE	8 380	0.11			8 380	
64120000	CONGES PAYES	1 379-	0.02-	4 379-	0.06-	3 000	68.51
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	37 307	0.49	11 404	0.16	25 904	227.16
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			7 832	0.11	7 832-	100.00-
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 710	0.04	1 345	0.02	1 365	101.49
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL		319 190	4.19	361 992	4.96	42 803-	11.82-
64510000	COTISATIONS URSSAF	185 969	2.44	219 860	3.01	33 890-	15.41-
64512000	CHARGES/CP	628-	0.01-	2 317-	0.03-	1 689	72.89
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	28 858	0.38	28 362	0.39	496	1.75
64530000	COTISATIONS RETRAITE	92 025	1.21	97 294	1.33	5 269-	5.42-
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842-	0.09-	6 842	0.09	13 684-	200.00-
64700000	ABONDEMENTS PEE	7 350	0.10	10 500	0.14	3 150-	30.00-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 090	0.01	1 042	0.01	48	4.61
64800000	INDEMNITE SALISSURES	11 368	0.15	12 740	0.17	1 372-	10.77-
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE			12 330-	0.17-	12 330	100.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		1 573 749	20.64	2 634 495	36.12	1 060 746-	40.26-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		72 198	0.95	67 661	0.93	4 537	6.71
75100000	REVALORISATION ENERGETIQUE	72 188	0.95	67 656	0.93	4 532	6.70
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	10	0.00	5	0.00	5	94.92
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 593 471	20.90	1 998 703	27.40	405 232-	20.27-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	46 410	0.61	44 800	0.61	1 610	3.59
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 326 000	17.39	1 282 500	17.58	43 500	3.39
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	221 056	2.90	671 398	9.21	450 342-	67.08-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	0.00	5	0.00	0-	8.04-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		428 899	5.63	1 467 196	20.12	1 038 296-	70.77-
78150000	REPRISES PROV CHARGES	420 000	5.51	1 125 227	15.43	705 227-	62.67-
78151000	REPRISES PROV CHARGES FISCALES			327 839	4.49	327 839-	100.00-
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	8 380	0.11	9 589	0.13	1 209-	12.61-
79110000	TRANSFERT DE CHARGES	519	0.01	4 541	0.06	4 022-	88.57-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
DOTATIONS AUX PROVISIONS		240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 918	1.69	1 623 176	22.25	1 494 258-	92.06-
PRODUITS FINANCIERS		6 982	0.09	17 356	0.24	10 373-	59.77-
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 982	0.09	1 100	0.02	5 882	534.55
78665000	REPRISE PROV VMP			16 255	0.22	16 255-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES FINANCIERES	88 108	1.16	78 904	1.08	9 204	11.66
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	282	0.00	540	0.01	258-	47.83-
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS			10	0.00	10-	100.00-
66160000 COM° / CAUTIONS SITE SMA V	58 051	0.76	77 189	1.06	19 138-	24.79-
66700000 CHARGES / CESS° VMP	30 941	0.41			30 941	
68665000 DOT° PROV° VMP	1 166-	0.02-	1 166	0.02	2 332-	200.00-
RESULTAT COURANT	47 792	0.63	1 561 628	21.41	1 513 835-	96.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS			194 761	2.67	194 761-	100.00-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION			1 320	0.02	1 320-	100.00-
77520000 PCEAC HT			35 000	0.48	35 000-	100.00-
77521000 PCEAC TTC			11 000	0.15	11 000-	100.00-
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			147 441	2.02	147 441-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 268	0.25	694 937	9.53	675 669-	97.23-
67120000 PENALITES ET AMENDES	34	0.00	3 787	0.05	3 753-	99.10-
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	19 234	0.25	217 951	2.99	198 717-	91.18-
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURE			6 430	0.09	6 430-	100.00-
67123000 DROITS IS ANTERIEURS			455 899	6.25	455 899-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES			10 870	0.15	10 870-	100.00-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 268-	0.25-	500 176-	6.86-	480 908	96.15
IMPOT SUR LES BENEFICES	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
RESULTAT NET	12 162	0.16	660 654	9.06	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 876 392	2 256 942	619 450	27.45
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 530 605	4 798 013	267 408-	5.57-
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	216 438	238 831	22 393-	9.38-
Chiffre d'affaires NET	7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	428 899	1 467 196	1 038 296-	70.77-
78150000 REPRISES PROV CHARGES	420 000	1 125 227	705 227-	62.67-
78151000 REPRISES PROV CHARGES FISCALES		327 839	327 839-	100.00-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	8 380	9 589	1 209-	12.61-
79110000 TRANSFERT DE CHARGES	519	4 541	4 022-	88.57-
AUTRES PRODUITS	72 198	67 661	4 537	6.71
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	72 188	67 656	4 532	6.70
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	10	5	5	94.92
Total des Produits d'exploitation	8 124 532	8 828 643	704 111-	7.98-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	37 394	45 131	7 737-	17.14-
60223000 FOURNITURES ATELIER	37 394	45 131	7 737-	17.14-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	2 489-	1 877-	612-	32.61-
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	2 489-	1 877-	612-	32.61-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 494 899	3 044 139	1 450 760	47.66
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 233	34 085	148	0.43
60499000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	2 604 668	1 350 881	1 253 786	92.81
60610000 EAU	32 854	26 465	6 390	24.14
60611000 EDF	29 570	26 429	3 142	11.89
60615000 GAZOIL	24 587	28 338	3 751-	13.24-
60615100 ESSENCE	4 060	5 836	1 776-	30.43-
60615200 FUEL	106 352	140 653	34 301-	24.39-
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 226	3 609	3 617	100.23
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	2 850	2 353	497	21.12
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL		182	182-	100.00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 337	2 938	1 601-	54.51-
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	100 160	99 965	195	0.20
61212400 LOYER OGAPUR	1 080	1 080		
61212600 LOYER LAMPE STERILISATION	660	660		
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	133 200	130 400	2 800	2.15
61321000 LOYERS VILLECROZE	1 992	1 992	0-	0.00-
61350000 LOCATION MATERIEL	4 617	1 151	3 466	301.07
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	1 200		
61350300 LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	2 856		
61350400 LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	498	1 926	1 428-	74.16-
61351000 MATERIEL 836H656	108 000	108 000		
61351100 MATERIEL TH 407	15 396	15 396		
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	48 000		
61351210 LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	48 000		
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	108 000		
61351221 LOCATION 836G / BRL 510	216 000		216 000	
61351230 LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	66 773	13 355	20.00
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	46 240		
61351390 LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	64 231	32 116	50.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	10 229		
61354000	LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	2 324		2 324	
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	156	152	4	2.70
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	105 763	52 875-	49.99-
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	13 466	9 283-	68.93-
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	3 282	2 380-	72.51-
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	9 842	7 607	77.29
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	7 314	2 841	38.83
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	13 689	4 170	30.46
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978		3 978	
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	6 886	6 146	89.24
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	4 932	5 156	104.54
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	5 487	3 685-	67.16-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	18 295	8 105-	44.30-
61551270	ENTRETIEN TH 407	11 576	8 200	3 376	41.17
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	31 081	18 191-	58.53-
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	8 508	3 424	40.24
61551310	ENTRETIEN D 250 E	2 773	1 055	1 717	162.72
61551320	ENTRETIEN D8 RXL	1 701	12 181	10 480-	86.04-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	14 081	10 311-	73.22-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	211		211	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798		798	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	10 303	17 711	7 408-	41.83-
61560000	MAINTENANCE	25 306	18 947	6 359	33.56
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	14 293	23 038	8 744-	37.96-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	13 461	1 902-	15 363	807.54
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	1 152		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	1 053	877	176	20.04
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	7 848		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	5 353	3 960	1 392	35.16
61880000	FORMATIONS	916	310	606	195.39
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	38 186	18 038	20 148	111.70
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	24 810	27 470	2 660-	9.68-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	122 750	107 871	14 878	13.79
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	39 775	37 232	2 543	6.83
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 020	22 000	20	0.09
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	20 686	18 745	1 941	10.36
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 878	970	1 908	196.61
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 216	4 000	784-	19.59-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	6 501	4 913	1 589	32.34
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	2 000	6 500	4 500-	69.23-
62400000	TRANSPORT		280	280-	100.00-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	6 114	21 417	15 303-	71.45-
62570000	RECEPTIONS	34 431	36 086	1 656-	4.59-
62600000	FRAIS POSTAUX		24	24-	100.00-
62610000	REDEVANCE TALKIE	252	249	3	1.20
62620000	TELEPHONE	6 304	8 170	1 866-	22.84-
62700000	SERVICES BANCAIRES	23 422	14 736	8 687	58.95
62800000	FRAIS DIVERS	869	1 411	541-	38.37-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		593 996	502 006	91 990	18.32
63120000	TAXE APPRENTISSAGE		4 874	4 874-	100.00-
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 517	3 942	424-	10.77-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	121 756	157 387	35 631-	22.64-
63512000	CET CFE CVAE ANTERIEURES	464 353	330 770	133 583	40.39

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 865	5 034	1 169-	23. 22-
63540000	DROITS D'ENREG ET TIMBRES	505		505	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		606 697	707 900	101 204-	14. 30-
64110000	SALAIRES BRUTS	559 678	691 699	132 021-	19. 09-
64115000	AVANTAGES EN NATURE	8 380		8 380	
64120000	CONGES PAYES	1 379-	4 379-	3 000	68. 51
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	37 307	11 404	25 904	227. 16
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		7 832	7 832-	100. 00-
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 710	1 345	1 365	101. 49
CHARGES SOCIALES		319 190	361 992	42 803-	11. 82-
64510000	COTISATIONS URSSAF	185 969	219 860	33 890-	15. 41-
64512000	CHARGES/CP	628-	2 317-	1 689	72. 89
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	28 858	28 362	496	1. 75
64530000	COTISATIONS RETRAITE	92 025	97 294	5 269-	5. 42-
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842-	6 842	13 684-	200. 00-
64700000	ABONDEMENTS PEE	7 350	10 500	3 150-	30. 00-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 090	1 042	48	4. 61
64800000	INDEMNITE SALISSURES	11 368	12 740	1 372-	10. 77-
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE		12 330-	12 330	100. 00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		112 457	112 159	299	0. 27
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 457	112 159	299	0. 27
DOTATIONS AUX PROVISIONS		240 000	435 313	195 313-	44. 87-
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	435 313	195 313-	44. 87-
AUTRES CHARGES		1 593 471	1 998 703	405 232-	20. 27-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	46 410	44 800	1 610	3. 59
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 326 000	1 282 500	43 500	3. 39
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	221 056	671 398	450 342-	67. 08-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	5	0-	8. 04-
Total des Charges d'exploitation		7 995 614	7 205 467	790 147	10. 97
Résultat d'exploitation		128 918	1 623 176	1 494 258-	92. 06-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		6 982	1 100	5 882	534. 55
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 982	1 100	5 882	534. 55
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			16 255	16 255-	100. 00-
78665000	REPRISE PROV VMP		16 255	16 255-	100. 00-
Total des Produits financiers		6 982	17 356	10 373-	59. 77-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		1 166-	1 166	2 332-	200. 00-
68665000	DOT° PROV° VMP	1 166-	1 166	2 332-	200. 00-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		58 332	77 738	19 406-	24. 96-
66111000	INTERETS EMPRUNT MERCEDES	282	540	258-	47. 83-
66115000	INTERETS EMPRUNT LEXUS		10	10-	100. 00-
66160000	COM° / CAUTIONS SITE SMA V	58 051	77 189	19 138-	24. 79-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	30 941		30 941	
66700000 CHARGES / CESS° VMP	30 941		30 941	
Total des Charges financières	88 108	78 904	9 204	11.66
Résultat financier	81 126-	61 549-	19 577-	31.81-
Résultat courant avant impôts	47 792	1 561 628	1 513 835-	96.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 320	1 320-	100.00-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		1 320	1 320-	100.00-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		193 441	193 441-	100.00-
77520000 PCEAC HT		35 000	35 000-	100.00-
77521000 PCEAC TTC		11 000	11 000-	100.00-
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		147 441	147 441-	100.00-
Total des Produits exceptionnels		194 761	194 761-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	19 268	684 067	664 799-	97.18-
67120000 PENALITES ET AMENDES	34	3 787	3 753-	99.10-
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	19 234	217 951	198 717-	91.18-
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURE		6 430	6 430-	100.00-
67123000 DROITS IS ANTERIEURS		455 899	455 899-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		10 870	10 870-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES		10 870	10 870-	100.00-
Total des Charges exceptionnelles	19 268	694 937	675 669-	97.23-
Résultat exceptionnel	19 268-	500 176-	480 908	96.15
IMPOTS SUR LES BENEFICES	16 362	400 797	384 435-	95.92-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	16 362	400 797	384 435-	95.92-
Total des produits	8 131 514	9 040 760	909 245-	10.06-
Total des charges	8 119 352	8 380 105	260 753-	3.11-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	12 162	660 654	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Rapport du commissaire aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE

au capital de 37 500 €

Siège social : Chemin du cossou 13580 LA FARE LES OLIVIERS

R.C.S : SALON DE PROVENCE B 490 598 224

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 87 - Fax : 04 91 05 38 13

Cabinet HELLMANN SARL

Siège social : 338, AVENUE DU VALLON VERT, 13190 ALLAUCH

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX en PROVENCE**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la SMA VAUTUBIERE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SMA VAUTUBIERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au 11 septembre 2020.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés à vérifier les principes et méthodes comptables et la continuité d'exploitation ainsi que le suivi des litiges fiscaux et au reclassement réalisé au cours de l'exercice.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Allauch, le 11 septembre 2020.

Pour le Commissaire aux Comptes

CABINET HELLMANN Sarl

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 97 - Fax : 04 91 05 28 13

Le Commissaire aux Comptes

ANTOINE Christophe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTES ANNUELS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2018 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	136 890	136 890		3 404	3 404-	100. 00-
	Installations techniques, matériel et outillage	766 728	672 889	93 839	96 985	3 145-	3. 24-
	Autres immobilisations corporelles	748 480	557 683	190 797	182 273	8 525	4. 68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				3 150	3 150-	100. 00-
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	465 645		465 645	929 596	463 951-	49. 91-
	Total II	2 118 947	1 368 666	750 282	1 215 407	465 125-	38. 27-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	4 769		4 769	2 280	2 489	109. 16
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 069 029		3 069 029	6 068 282	2 999 252-	49. 43-
	Autres créances	3 941 387		3 941 387	3 825 322	116 065	3. 03
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 079 116		4 079 116	4 106 734	27 618-	0. 67-
	Disponibilités	3 556 382		3 556 382	589 102	2 967 280	503. 70
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	50 514		50 514	55 570	5 056-	9. 10-
	Total III	14 701 197		14 701 197	14 647 289	53 908	0. 37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 820 144	1 368 666	15 451 479	15 862 696	411 217-	2. 59-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 465 645
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500)	37 500	37 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 162	660 654	648 492-	98.16-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 642 840	7 630 677	12 162	0.16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
	Total III	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 231	16 704	10 473-	62.70-
	Concours bancaires courants	4 224	4 150	74	1.
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 236 687	4 748 049	488 639	10.29
	Dettes fiscales et sociales	593 040	1 185 860	592 820-	49.99-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	119 072	247 872	128 800-	51.96-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	5 959 254	6 202 634	243 380-	3.92-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 959 254	6 202 634		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Chiffre d'affaires NET	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			428 899	1 467 196	1 038 296-	70.77-
Autres produits			72 198	67 661	4 537	6.71
Total des Produits d'exploitation (I)			8 124 532	8 828 643	704 111-	7.98-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 394	45 131	7 737-	17.14-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 489-	1 877-	612-	32.61-
Autres achats et charges externes *			4 494 899	3 044 139	1 450 760	47.66
Impôts, taxes et versements assimilés			593 996	502 006	91 990	18.32
Salaires et traitements			606 697	707 900	101 204-	14.30-
Charges sociales			319 190	361 992	42 803-	11.82-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 457	112 159	299	0.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			240 000	435 313	195 313-	44.87-
Autres charges			1 593 471	1 998 703	405 232-	20.27-
Total des Charges d'exploitation (II)			7 995 614	7 205 467	790 147	10.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			128 918	1 623 176	1 494 258-	92.06-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 464 353

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 982	1 100	5 882	534. 55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		16 255	16 255-	100. 00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 982	17 356	10 373-	59. 77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 166-	1 166	2 332-	200. 0
Intérêts et charges assimilées (4)	58 332	77 738	19 406-	24.
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 941		30 941	
Total VI	88 108	78 904	9 204	11. 66
2. Résultat financier (V-VI)	81 126-	61 549-	19 577-	31. 81-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 792	1 561 628	1 513 835-	96. 94-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 320	1 320-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		193 441	193 441-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		194 761	194 761-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 268	684 067	664 799-	97. 18-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 870	10 870-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19 268	694 937	675 669-	97. 23-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 268-	500 176-	480 908	96. 15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 362	400 797	384 435-	95. 92-
Total des produits (I+III+V+VII)	8 131 514	9 040 760	909 245-	10. 06-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 119 352	8 380 105	260 753-	3. 11-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 162	660 654	648 492-	98. 16-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 B Ch. de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la comptabilisation d'une provision pour charges à hauteur de 240 000 euros, suite à la réception d'un titre exécutoire émis par la commune de La Fare Les Oliviers, portant sur la Taxe communale sur les déchets. La société conteste cette Taxe devant le Tribunal Administratif de Marseille.

A l'issue de litiges fiscaux soldés et à réception d'un état des créances avec les services fiscaux, la somme reglée en 2014 à titre de garantie bancaire a été réaffectée en charge afin de rétablir les droits principaux des CFE de 2008 à 2012 pour la somme de 464 353 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000	3 750			3 750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	Linéaire	5 A 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	99 487
Autres créances	146 367
Total	245 854

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 233
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 548
Dettes fiscales et sociales	112 220
Autres dettes	116 464
Total	388 465

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	50 514
Total	50 514

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		465 645
Caution Fournissuer Total	3 316	
Caution ATRADIUS / DGFIP	462 329	
Total (1)		465 645

Néant

Engagements reçus

Cautionnement ATRADIUS au profit de la DGFIP	926 329
Total	926 329

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				35 000	35 000
Redevances payées					
- exercice				2 324	2 324
Total				2 324	2 324
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				12 486	12 486
- entre 1 et 5 ans				22 891	22 891
Total				35 377	35 377
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				351	351
Total				351	351

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	103 988
55 à 59 ans	6 à 10 ans	38 610
45 à 54 ans	11 à 20 ans	53 651
35 à 44 ans	21 à 30 ans	12 348
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		208 597

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1.50 %
- taux d'actualisation : 0.80 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- CFE 2008 A 2012	464 353	63512
Total	464 353	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500
Nbre des actions ordinaires existantes	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 914 026	7 178 763	7 094 431	7 293 786	7 623 435
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	770 690	930 175	653 577	140 768	40 184-
Impôts sur les bénéfices	190 566	335 044	169 567	400 797	16 362
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	385 371	645 973	335 326	660 654	12 162
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	154.70	158.70	129.07	69.34-	15.08-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	102.77	172.26	89.42	176.17	3.24
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	12	12	10	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	623 748	693 801	676 060	707 900	606 697
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	349 944	356 328	362 619	374 322	319 190

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SMA VAUTUBIERE

au capital de 37 500 €

Siège social : Chemin du cossou 13580 LA FARE LES OLIVIERS

R.C.S : SALON DE PROVENCE B 490 598 224

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Relatif à l'exercice de 12 mois

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 97 - Fax : 04 91 05 38 1

Cabinet HELLMANN SARL

Siège social : 338, AVENUE DU VALLON VERT, 13190 ALLAUCH

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX en PROVENCE**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par votre assemblée générale

a/ dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La convention conclue entre votre société et la société SMA ENERGIE en date du 30 janvier 2013 s'est poursuivie et prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires de la société en rémunération de la fourniture de Biogaz. Il a été comptabilisé une somme de 72 182,20 HT au compte Fournisseurs Factures non parvenues.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Fait à Allauch, le 11 septembre 2020

Pour le Commissaire aux Comptes

CABINET HELLMANN Sarl

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
396, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 06 97 - Fax : 04 91 05 38 13

Le Commissaire aux Comptes

ANTOINE Christophe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Dossier comptes annuels

Experts-Comptables / Conseils
Humains & Connectés

BALLATORE & CHABERT

&

imex
Institut Méditerranéen d'Expertise Comptable

BILAN - Exercice clos le 31/12/2019

SAS SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

www.ballatore-chabert.com
www.imex-compta.com

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

- *Rapport de présentation*

COMPTES ANNUELS

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan, Indicateurs financiers*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe à la liasse fiscale*

DOSSIER FISCAL

- *Liasse 2065*
- *Liasse 2067*
- *Liasses 2050 à 2059-F*

DOSSIER DE GESTION

- *Bilan synthétique*
- *Détail bilan synthétique*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Equilibre financier*
- *Tableau de financement*
- *Du résultat à la trésorerie*
- *Ratios*

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 B Ch. de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 379 240 67 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	810 020 86 Euros
- Résultat net comptable,	26 576 81 Euros

Fait à MARSEILLE
Le 05/05/2020

GERALDINE MARONNE
Collaboratrice Comptable

BOULBAHRI FAROUK
EXPERT COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Immobilisations	628 386	734 378
Stocks et en cours	4 401	10 000
Créances	132 294	118 914
Disponibilités	1 614 125	1 423 214
Comptes de régularisation	34	33
TOTAL DE L'ACTIF	2 379 241	2 286 539
Capitaux propres	758 680	732 103
(Dont résultat)	26 577	32 187-
Provisions risques et charges	429 355	394 000
Dettes financières ****	1 037 116	1 037 093
Dettes d'exploitation ****	154 090	123 343
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	2 379 241	2 286 539

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Ventes de marchandises		
Production de l'exercice	810 021	677 214
Marge commerciale		
% CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production	762 837	614 634
% CA Production exercice	94 17	90. 76
Marge brute globale	762 837	614 634
% CA	94. 17	90. 76
Valeur ajoutée	545 832	425 024
% CA	67. 38	62. 76
Excédent brut d'exploitation	260 789	188 018
% CA	32. 20	27. 76
Résultat courant	64 622	7 187-
% CA	7. 98	1. 06-
Résultat net	26 577	32 187-
% CA	3. 28	4. 75-

RATIOS	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	33. 58	57. 53
Crédit moyen client (en nombre de jours)	36. 52	38. 23
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	149. 36	117. 78
Solvabilité à court terme	11. 31	1. 33
Autonomie financière	0. 47	0. 47

**** Retraitement des intérêts courus sur emprunts

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes				
Immob.corporelles nettes	628 386	734 378	14.43-	
Immob.financières				
ACTIF IMMOBILISE	628 386	734 378	14.43-	↘
Stock matières, marchandises	4 401	10 000	55.99-	
Produits finis				
Travaux en cours				
STOCKS ET EN COURS	4 401	10 000	55.99-	↘
Avances fournisseurs				
Créances clients	83 342	71 929	15.87	
Autres créances	48 953	46 985	4.19	
Comptes de régularisation	34	33	3.13	
VALEURS REALISABLES	132 329	118 947	11.25	↗
Disponibilités	1 614 125	1 423 214	13.41	
ACTIF CIRCULANT	1 750 854	1 552 161	12.80	↗
TOTAL GENERAL	2 379 241	2 286 539	4.05	↗

PASSIF

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart %	
Capital	37 000	37 000		
Résultat de l'exercice	26 577	32 187-	182.57	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	695 103	727 290	4.43-	
FONDS PROPRES	758 680	732 103	3.63	↗
Provisions réglementées				
Prov.risques et charges	429 355	394 000	8.97	
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME	429 355	394 000	8.97	↗
CAPITAUX STABLES	1 188 035	1 126 103	5.50	↗
Emprunts à court terme				
Avances clients		5 492	100.00-	
Dettes fournisseurs	126 782	95 950	32.13	
Dettes fiscales et sociales	27 307	21 901	24.69	
Autres dettes	1 037 116	1 037 093	0.00	
Comptes de régularisation				
Concours bancaires				
DETTES COURT TERME	1 191 206	1 160 436	2.65	↗
TOTAL GENERAL	2 379 241	2 286 539	4.05	↗

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart
Rotation des stocks	33.58	57.53	23.95-
Délai de paiement clients	36.52	38.23	1.71-
Délai de paiement fournisseurs	149.36	117.78	31.58
Fonds de roulement en jours	57.91	1.21-	59.12
Utilisation du fonds de roulement	248.73	208.24	40.49
Trésorerie en jours	717.37	756.57	39.20-
Prélèvements / résultat			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 816 486	1 210 798	605 688	726 848	121 160-	16.67-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	32 123	9 425	22 698	7 530	15 168	201.44
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 848 609	1 220 223	628 386	734 378	105 992-	14.43-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	4 401		4 401	10 000	5 599-	55.99-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	83 342		83 342	71 929	11 413	15.87
	Autres créances	48 953		48 953	46 985	1 968	4.19
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	810 743		810 743	809 931	812	0.10
	Disponibilités	803 382		803 382	613 282	190 100	31.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	34		34	33	1	3.13
	Total III	1 750 854		1 750 854	1 552 161	198 694	12.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 599 464	1 220 223	2 379 241	2 286 539	92 702	4.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 000)	37 000	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 700	3 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	691 403	723 590	32 187-	4.45-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 577	32 187-	58 764	182.57
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	758 680	732 103	26 577	3.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	429 355	394 000	35 355	8.97
	Provisions pour charges				
	Total III	429 355	394 000	35 355	8.97
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	339	316	23	7.31
	Emprunts et dettes financières diverses	1 036 777	1 036 777		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 782	95 950	30 832	32.13
	Dettes fiscales et sociales	27 307	21 901	5 407	24.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		5 492	5 492-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 191 206	1 160 436	30 770	2.65
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 379 241	2 286 539	92 702	4.05
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	154 429	1 160 436		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	810 021		810 021	677 214	132 807	19.61
Chiffre d'affaires NET	810 021		810 021	677 214	132 807	19.61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			990	1 073	83-	7.69-
Autres produits			3	1	3	552.94
Total des Produits d'exploitation (I)			811 014	678 287	132 728	19.57
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			41 585	52 580	10 995-	20.91-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 599	10 000	4 401-	44.01-
Autres achats et charges externes *			217 004	189 610	27 395	14.45
Impôts, taxes et versements assimilés			8 519	9 817	1 298-	13.23-
Salaires et traitements			172 666	143 926	28 740	19.97
Charges sociales			103 859	83 263	20 596	24.74
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			125 992	125 202	790	0.63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			72 191	67 662	4 529	6.69
Total des Charges d'exploitation (II)			747 414	682 059	65 356	9.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			63 600	3 772-	67 372	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	639	210	428	203. 48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	639	210	428	203. 48
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 283-	213-	2 070-	971. 81-
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 899	3 839	1 939-	50. 53-
Total VI	383-	3 626	4 009-	110. 58-
2. Résultat financier (V-VI)	1 022	3 415-	4 437	129. 93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	64 622	7 187-	71 809	999. 12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13		13	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	35 355	25 000	10 355	41. 42
Total VIII	35 368	25 000	10 368	41. 47
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35 368-	25 000-	10 368-	41. 47-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 677		2 677	
Total des produits (I+III+V+VII)	811 653	678 497	133 156	19. 63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	785 076	710 684	74 392	10. 47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	26 577	32 187-	58 764	182. 57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément n'est à noter.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	1 816 486		
Matériel de transport	11 000		20 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 123		
TOTAL	1 828 609		20 000
TOTAL GENERAL	1 828 609		20 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			1 816 486	1 816 486
Matériel de transport			31 000	31 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 123	1 123
TOTAL			1 848 609	1 848 609
TOTAL GENERAL			1 848 609	1 848 609

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	1 089 638	121 160		1 210 798
Matériel de transport	3 989	4 457		8 446
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	604	375		979
TOTAL	1 094 231	125 992		1 220 223
TOTAL GENERAL	1 094 231	125 992		1 220 223

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	121 160				
Matériel de transport	4 457				
Matériel de bureau informatique mobilier	375				
TOTAL	125 992				
TOTAL GENERAL	125 992				

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	394 000	35 355			429 355
TOTAL	394 000	35 355			429 355

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	2 283		2 283		
TOTAL	2 283		2 283		
TOTAL GENERAL	396 283	35 355	2 283		429 355
Dont dotations et reprises					
financières			2 283		
exceptionnelles		35 355			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	83 342	83 342	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 667	42 667	
Débiteurs divers	1 285	1 285	
Charges constatées d'avance	34	34	
TOTAL	132 329	132 329	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	339	339		
Fournisseurs et comptes rattachés	126 782	126 782		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 119	15 119		
Impôts sur les bénéfices	2 677	2 677		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 243	7 243		
Autres impôts taxes et assimilés	2 269	2 269		
Groupe et associés	1 036 777	0	1 036 777	
TOTAL	1 191 206	154 429	1 036 777	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 700			3 700

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	339
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 198
Dettes fiscales et sociales	257
Total	122 794

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9. Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	37 027
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	13 624
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		50 651

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1,50 %
- taux d'actualisation : 0.80 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nbre des actions ordinaires existantes	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	873 494	733 828	787 474	877 214	810 021
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	307 001	203 235	228 932	117 802	188 318
Impôts sur les bénéfices	2 208	45-	360		2 677
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 633	561	925	32 187-	26 577
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	82 33	56 29	61 78	31 84	50 17
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 25	0 15	0 25	8 70-	7 18
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	
Montant de la masse salariale de l'exercice	157 573	131 126	146 678	143 926	172 666
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	89 069	77 541	85 479	83 263	103 859

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONSTRUCTIONS	605 688	726 848	121 160-	16.67-
21300000 CONSTRUCTIONS USINES	1 816 486	1 816 486		
28130000 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	1 210 798-	1 089 638-	121 160-	11.12-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 698	7 530	15 168	201.44
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	31 000	11 000	20 000	181.82
21830000 MATERIEL DE BUREAU	1 123	1 123		
28182000 AMORTISSEMENTS VEHICULE	8 446-	3 989-	4 457-	111.73-
28183000 AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	979-	604-	375-	62.09-
Total II	628 386	734 378	105 992-	14.43-
MARCHANDISES	4 401	10 000	5 599-	55.99-
37100000 STOCK CHARBON	4 401	10 000	5 599-	55.99-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	83 342	71 929	11 413	15.87
41100000 CLIENTS	31 431	780	30 651	NS
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	51 911	71 149	19 238-	27.04-
AUTRES CREANCES	48 953	46 985	1 968	4.19
40100000 FOURNISSEURS	1 285	5	1 280	NS
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE	5 000		5 000	
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	873	13 007	12 134-	93.29-
44567000 CRÉDIT DE TVA A REPORTER	6 428	19 008	12 580-	66.18-
44567800 CREDIT DE TVA - RBT DEMANDE	15 000		15 000	
44586000 TVA / FACT. NON PARVENUES	20 366	14 965	5 401	36.09
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	810 743	809 931	812	0.10
50771400 ET TRESO 9 M-E		502 141	502 141-	100.00-
50773000 ET TRESO 9 M-P		110 073	110 073-	100.00-
50810000 COMPTE A TERME SMC	810 743	200 000	610 743	305.37
59080000 PROV° P/ DEPRECIAT° VMP		2 283-	2 283	100.00
DISPONIBILITES	803 382	613 282	190 100	31.00
51230000 SMC PARADIS	803 382	613 282	190 100	31.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34	33	1	3.13
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34	33	1	3.13
Total III	1 750 854	1 552 161	198 694	12.80
TOTAL GENERAL	2 379 241	2 286 539	92 702	4.05

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	37 000	37 000		
10130000 CAPITAL APPELÉ VERSÉ	37 000	37 000		
RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
10611000 RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
AUTRES RESERVES	691 403	723 590	32 187-	4.45-
10680000 AUTRES RESERVES	691 403	723 590	32 187-	4.45-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	26 577	32 187-	58 764	182.57
Total I	758 680	732 103	26 577	3.63
PROVISIONS POUR RISQUES	429 355	394 000	35 355	8.97
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	429 355	394 000	35 355	8.97
Total III	429 355	394 000	35 355	[illegible]
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	339	316	23	7.31
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY	339	316	23	7.31
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 036 777	1 036 777		
45500100 ASSOCIES - SMAE	1 036 777	1 036 777		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	126 782	95 950	30 832	32.13
40100000 FOURNISSEURS	4 584	5 445	861-	15.81-
40810000 FOURNISSEURS - FNP	122 198	90 505	31 693	35.02
DETTES FISCALES ET SOCIALES	27 307	21 901	5 407	24.69
43100000 URSSAF	4 756	4 605	151	3.28
43730000 PREMALLIANCE	2 182	2 047	135	6.57
43731000 AXA PRÉVOYANCE ART 83	3 470	3 406	64	1.88
43732000 AXA PREVOYANCE	3 489	3 422	67	1.96
43780000 AGEFOS	1 223	1 017	206	20.25
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	2 012		2 012	
44400000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 677		2 677	
44551000 TVA APAYER	5 917		5 917	
44571200 TVA COLLECTEE 20 %	1 238	130	1 108	853.08
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	87	53	35	65.74
44750000 TAXE D'APPRENTISSAGE		1 047	1 047-	100.00-
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER	257	6 175	5 918-	95.84-
AUTRES DETTES		5 492	5 492-	100.00-
41980000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR		5 492	5 492-	100.00-
Total IV	1 191 206	1 160 436	30 770	2.65
TOTAL GENERAL	2 379 241	2 286 539	92 702	4.05

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	810 021	677 214	132 807	19.61
70610000 PRESTATIONS NON SOUMISES	721 822	676 610	45 212	6.68
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	64 199	604	63 595	NS
70810000 PDT DES ACTIVITES ANNEXES NS	24 000		24 000	
Chiffre d'affaires NET	810 021	677 214	132 807	19.61
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF DE CHARGES	990	1 073	83-	7.69-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	990	1 073	83-	7.69-
AUTRES PRODUITS	3	1	3	552.94
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	3	1	3	552.94
Total des Produits d'exploitation	811 014	678 287	132 728	19.57
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41 585	52 580	10 995-	20.91-
60100000 ACHATS DE CHARBON		46 782	46 782-	100.00-
60110000 ACHATS DE CHARBON	41 585	5 798	35 787	617.23
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	5 599	10 000	4 401-	44.01-
60310000 VARIATION STOCK CHARBON	5 599	10 000	4 401-	44.01-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	217 004	189 610	27 395	14.45
60611000 ELECTRICITÉ	5 110	3 063	2 047	66.83
60612000 GAZOIL VEHICULE DE TOURISME	1 789		1 789	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 653	5 673	20-	0.35-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 992	1 746	246	14.06
61400000 CHARGES LOCATIVES	156	135	21	15.48
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	436	263	173	65.74
61551000 ENTRETIEN VEHICULE TOURISME	1 014		1 014	
61560000 MAINTENANCE	138 192	102 896	35 295	34.30
61630000 ASSURANCE BRIS DE MACHINES	9 861	9 758	103	1.06
61640000 ASSURANCE RC ENTREPRISES	7 749	7 660	89	1.17
61810000 DOCUMENTATION DIVERS	161	157	4	2.46
62200000 PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	3 330	2 300	1 030	44.78
62260400 HONORAIRES JURIDIQUES	11 302	33 302	22 000-	66.06-
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	16 290	12 541	3 749	29.89
62263000 HONORAIRES C.COMPTES	3 583	3 417	167	4.88
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	83	89	7-	7.37-
62350000 SPONSORING		2 200	2 200-	100.00-
62360000 DONS ET POURBOIRES	4 000	1 000	3 000	300.00
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 654		1 654	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	2 750	212	2 537	NS
62600000 FRAIS P.T.T (POSTE)	99	79	20	25.32
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 752	1 443	309	21.42
62810000 COTISATIONS	50	1 675	1 625-	97.01-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 519	9 817	1 298-	13.23-
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		1 047	1 047-	100.00-
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 019	847	172	20.26
63511000 CET	1 269	1 153	116	10.06
63514000 TVTS	5 917	5 917		
63540000 DROITS D ENREGISTREMENT	314		314	
63580000 CHARGES FISCALES DIVERSES		853	853-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	172 666	143 926	28 740	19.97
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COM	171 676	143 926	27 750	19.28
64115000 AVANTAGES EN NATURE	990		990	
CHARGES SOCIALES	103 859	83 263	20 596	24.74
64510000 COTISATIONS URSSAF	52 708	41 732	10 976	26.30
64530000 COTISATIONS REUNICA	36 775	29 954	6 821	22.77
64532000 COTISATIONS AXA PREVOYANCE	14 175	11 576	2 599	22.45
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	200		200	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	125 992	125 202	790	0.63
68112000 DOTAT° IMMOS. CORPORELLES	125 992	125 202	790	0.63
AUTRES CHARGES	72 191	67 662	4 529	6.69
65100000 ROYALTIES	72 182	67 661	4 521	6.68
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	9	1	8	NS
Total des Charges d'exploitation	747 414	682 059	65 356	9.58
Résultat d'exploitation	63 600	3 772-	67 372	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	639	210	428	203.48
76400000 REVENUS VMP	639	210	428	203.48
Total des Produits financiers	639	210	428	203.48
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 283-	213-	2 070-	971.81-
68665000 DOT° PROV° VMP	2 283-	213-	2 070-	971.81-
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 899	3 839	1 939-	50.53-
66700000 CHARGES SUR CESSIONS VMP	1 899	3 839	1 939-	50.53-
Total des Charges financières	383-	3 626	4 009-	110.58-
Résultat financier	1 022	3 415-	4 437	129.93
Résultat courant avant impôts	64 622	7 187-	71 809	999.12
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	13		13	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13		13	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	35 355	25 000	10 355	41.42
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES	35 355	25 000	10 355	41.42
Total des Charges exceptionnelles	35 368	25 000	10 368	41.47
Résultat exceptionnel	35 368-	25 000-	10 368-	41.47-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 677		2 677	
69500000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 677		2 677	
Total des produits	811 653	678 497	133 156	19.63

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total des charges	785 076	710 684	74 392	10. 47
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	26 577	32 187-	58 764	182. 57

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			34.27
31/12/2019 IN AIEE F0812342 CHQ	34.27		
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR			51 911.24
COMPTES DE PASSIF			
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY.			339.33
31/12/2019 IN APPEIE DE COMPTE 31/12/19		339.33	
40810000 FOURNISSEURS - FNP			122 198.08
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER			257.00
31/12/2019 IN Provision CVAE 2019		257.00	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			13.00
17/07/2019 ACH TRESOR PUBLIC FV AV645GT CHQ	13.00		
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES			35 355.00
31/12/2019 OD PROVISION COMPLEMENT	35 355.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

DOSSIER FISCAL

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS SMA ENERGIE	58 Bd Louis Villecroze BP 50215 13014 MARSEILLE
SIRET 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: PRODUCTION D'ELECTRICITE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%: 0 — Bénéfice imposable à 28%: 9 560 — Déficit:

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructurationde la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXEN - EXPERTISE COMPTABLE [illegible] [illegible] Tel: [illegible]	Tel:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 05/05/2020 Lieu: MARSEILLE
	Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR GENERAL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné:	Signature: RAPEZZI PHILIPPE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Cadre réservé — Dossier N° [illegible] en Entrée — Mission de présentation - Visa du rapport d'Expert Comptable — [illegible]

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	 Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	 Remboursements. 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

LE COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 (2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice du 01012019 au 31122019

Désignation de l'entreprise SAS SMA ENERGIE

Adresse 58 Bd Louis Villecroze BP 50215 13014 MARSEILLE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE	ADRESSE COMPLETE
1	PERETTI JEANNIE DIRETRICE COMMERCIALE	AVENUS MARVEYRE PARC MARVEYRE LES FLORAL 13008 MARSEILLE
2	RAPEZZI PHILIPPE DIRECTEUR TECHNIQUE	70 CHEMIN DU MOULIN 13510 EGUILLES
3	ROSIOLL PASCAL DIRECTEUR	MAS DE PERNES 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	86 473		990		87 463				87 463
2	50 063				50 063				50 063
3	35 140				35 140				35 140
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	171 676		990		172 666				172 666

TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⓫	172 666	- de l'exercice 2019 ⓫	35 618
- de l'exercice précédent ⓫		- de l'exercice précédent ⓫	

Nom et qualité du signataire RAPEZZI PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL

A MARSEILLE le 05/05/2020

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DGFiP N° 2050 2020

(1) BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : [illegible] — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : [illegible]

Adresse de l'entreprise : [illegible] — Durée de l'exercice précédent : [illegible]

Numéro SIREN : [illegible] — Néant ☐

			Exercice N clos le [illegible]		Exercice N-1 clos le [illegible]
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	VV				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement (1)	AB		AC		
Frais de développement (1)	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	1 [illegible]	AQ [illegible]	[illegible]	[illegible]
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	[illegible]	AU [illegible]	[illegible]	[illegible]
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières (3)	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	1 [illegible]	BK 1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
ACTIF CIRCULANT — STOCKS (3) — Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	[illegible]	BU [illegible]	[illegible]	[illegible]
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3)	BX	[illegible]	BY [illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres créances (3)	BZ	[illegible]	CA [illegible]	[illegible]	[illegible]
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	[illegible]	CE [illegible]	[illegible]	[illegible]
Disponibilités	CF	[illegible]	CG [illegible]	[illegible]	[illegible]
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3)	CH	[illegible]	CI [illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL (III)	CJ	1 [illegible]	CK 1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	[illegible]	DX [illegible]	[illegible]	[illegible]

Renvois : (1) Dont à un an au plus		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Charges à répartir sur plusieurs exercices (I)		Néant		Comptes	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	691 403	723 590
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 577	(32 197
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	758 680	732 103
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	429 355	394 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	429 355	394 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	339	316
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 036 777	1 036 777
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	126 782	95 950
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 307	21 901
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		5 492
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 191 206	1 160 436
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 379 241	2 286 539

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	154 429 — 1 160 436
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue : services*	FG	810 021	FH		FI	810 021	677 214
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	810 021	FK		FL	810 021	677 214
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	990	1 073
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	811 014	678 287
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 585	52
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 599	10 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	217 004	189 610
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 519	9 817
	Salaires et traitements*					FY	172 666	143 926
	Charges sociales (10)					FZ	103 859	83 263
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	125 992	125 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	72 191	67 662
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	747 414	682 059
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	63 600	(3 772)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	639	210
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	639	210
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	(2 293)	(213)
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	1 899	3 839
	Total des charges financières (VI)					GU	(383)	3 626
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 022	(3 415)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	64 622	(7 187)

Dossier N° M03021 en Euros — Mission de présentation : Voir le rapport d'Expert Comptable

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	35 355	25 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 368	25 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35 368)	(25 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 677	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	811 653	678 497
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	785 076	710 684
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 577	(32 187)

RENSEIGNEMENTS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
(2)	Dont : produits de locations immobilières				HY		
	Dont : produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
(3)	Dont : - Crédit bail mobilier *				HP		
	Dont : - Crédit bail immobilier				HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
(9)	Dont transferts de charges				AI	990	1 073
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	72 182	67 661
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalites	13	
Complément de provision	35 355	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Désignation de l'entreprise : S2R SNC ENERGIE — Néant : ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		DS		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Droit Composants L9	KJ	1 816 486	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Droit Composants M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Droit Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Droit Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	11 000	KZ		LA	20 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 123	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	1 828 609	LO		LP	20 000
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8L		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 828 609	ØH		ØJ	20 000

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		1N		CQ		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1 816 486	MC	1 816 486
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	31 000	MR	31 000
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 123	MU	1 123
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 848 609	NI	1 848 609
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 848 609	ØM	1 848 609

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

Exercice N, clos le : 31122019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 089 638	PN	121 160	PO		PQ	1 210 798
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	3 989	QI	4 457	QJ		QK	8 446
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	604	QM	375	QN		QO	979
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 094 231	QV	125 992	QW		QX	1 220 223
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 094 231	ØP	125 992	ØQ		ØR	1 220 223

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales agenc. et amén. constr.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst générales divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et informa. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non versés (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versés (NS + NT + NU)	NY			Total général non versés (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SNA ENERGIE — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	394 000	5W	35 355	5X		5Y	429 355
	TOTAL II	5Z	394 000	TV	35 355	TW		TX	429 355
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 283	6Y		6Z	2 283	7A	
	TOTAL III	7B	2 283	TY		TZ	2 283	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	396 283	UB	35 355	UC	2 283	UD	429 355
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH	2 283		
	- exceptionnelles			UJ	35 355	UK			

Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGE PRIME A LA METHANISATION				
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROV0 DEPRECIATION OPVCM				

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UN	83 342		83 342			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Montant brut à reporter immédiatement ci-dessous)	UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 000		5 000			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 667		42 667			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 285		1 285			
	Charges constatées d'avance	VS	34		34			
	TOTAUX	VT	132 329	VU	132 329	VV		
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	339		339			
	à plus de 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	126 782		126 782			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 119		15 119			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 677		2 677			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 243		7 243			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 269		2 269			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1 036 777		(0)		1 036 777	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 191 206	VZ	154 429		1 036 777	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31 12 2019

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 26 877

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	434	XE	6 351
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	5 917		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 novies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états étrangers non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	13
Amendes et pénalités	WJ	13	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	2 677
Quote-part : Bénéfices réalisés par des sociétés de personnes ou un G.I.E.	WL		Excédents de frais financiers nets (7 de l'article 209 du C.G.I.)	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					J8	
	- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SL		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I — WR	35 618

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et reinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WU	
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)					WV	
	- imposées aux taux de 19 %					WH	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WP	
	- imputées sur les déficits antérieurs					WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				WZ	
Produits de participations ineligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XA	

Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZX	
Majoration d'amortissement *						ZY	
Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		L5		XD
Pôle de compétitivité hors CIF (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		PA		XF
Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II — XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	35 618
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	26 058
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	9 560 — XO

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	26 058
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	26 058
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
OPCVM	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WO

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Designation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Neant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(32 187)		- Autres réserves	ZD	(32 187)
Prélèvements sur les réserves	OE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	(0)
TOTAL I	OF	(32 187)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(32 187)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	2 148	1 992
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	34 588	51 649
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	180 269	136 079
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	217 004	189 610
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	1 269	1 153
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z	7 250	8 664
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	8 519	9 817
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	11 514	130
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	46 983	51 085
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*	ØB	143 926	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant [N] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme	Long terme ⑩ : 19 %	Long terme ⑩ : 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪		**(A)**	**(B) (ventilation par taux)**			**(C)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2020

Dénomination de l'entreprise

Numéro

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Les plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par la société absorbante sont à inclure B.

Origine		Montant brut des plus-values réalisées à l'origine	Montant net à ajouter au résultat	Montant imposé au taux de 19 %	Montant imposé au taux de 25 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises au RN)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine		Montant brut des plus-values réalisées à l'origine	Montant net à ajouter au résultat	Montant imposé au taux de 19 %	Montant imposé au taux de 25 %
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) ou précédemment au titre de N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport simple ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport faites à une société dans son bilan professionnel avec effet à titre rétroactif (entités soumises)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ainsi réintégré	Montant compris au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☒

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code General des Impots)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SMA ENERGIE		Neant	☐
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapes		YG	
Effectifs affectés à l'activite artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriques, prestations de services et marchandises	OA	810 021
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activite normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	810 021

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur operations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges deductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au resultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	41 585
Variation négative des stocks	OQ	5 539
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	215 013
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes deductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de resultat sur operations faites en commun)	OW	72 191
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction deductible de la valeur ajoutee des dotations aux amortissements afferentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachees à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	334 387

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutee (total 1 + total 2 - total 3)	OG	475 637

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutee assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculee est negative, il convient de reporter un montant egal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	475 637

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono etablissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de reference CVAE (report de la ligne OX, le cas echeant ajuste à 12 mois)	GX	810 021	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1
Chiffre d'affaires du groupe economique (art. 223 A du CGI)			HX		
Periode de reference	GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation			HR		

1. Majoration pour les cas exceptionnels (lignes 12 à 14 des charges déductibles de la valeur ajoutée, ligne 1 de la déclaration complémentaire 1330-CVAE-SD et ligne 129 de la déclaration 1329-AC).

* Pour plus de précisions sur la notion de salarié, se reporter à la notice n° 1330-CVAE-SD « déclaration des salaires et autres éléments 2019 servant à l'établissement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises - publication des effectifs ».

Cerfrance

Dossier N° M03021 en Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

IMPRIMÉ NON MODIFIABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2018 N° SIRET 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 30215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 700
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SMA ENVIRONNEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 421596248 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 700

Adresse : N° 58 Voie BOULEVARD VILLECROZE

Code postal 13014 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2019 N° SIRET 51 03 11 49 00 09 6 12

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 30215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

DOSSIER DE GESTION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	628 386	26.41	734 378	32.12	105 992-	14.43-
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISE	628 386	26.41	734 378	32.12	105 992-	14.43-
Stocks et en cours	4 401	0.18	10 000	0.44	5 599-	55.99-
Créances clients et comptes rattachés	83 342	3.50	71 929	3.15	11 413	15.87
Autres créances	48 953	2.06	46 985	2.05	1 968	4.19
Disponibilités	1 614 125	67.84	1 423 214	62.24	190 911	13.41
ACTIF CIRCULANT	1 750 820	73.59	1 552 127	67.88	198 693	12.80
Comptes de régularisation	34		33		1	3.13
TOTAL DE L'ACTIF	2 379 241	100.00	2 286 539	100.00	92 702	4.05

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Capital et réserves	732 103	30.77	764 290	33.43	32 187-	4.21-
Résultat (Bénéfice ou perte)	26 577	1.12	32 187-	1.41-	58 764	182.57
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	758 680	31.89	732 103	32.02	26 577	3.63
Provisions pour risques et charges	429 355	18.05	394 000	17.23	35 355	8.97
Emprunts et dettes assimilées····						
Groupe et associés····	1 036 777	43.58	1 036 777	45.34		
Concours bancaires courants	339	0.01	316	0.01	23	7.31
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	126 782	5.33	95 950	4.20	30 832	32.13
Autres dettes ····	27 307	1.15	27 393	1.20	85-	0.31-
DETTES	1 191 206	50.07	1 160 436	50.75	30 770	2.65
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	2 379 241	100.00	2 286 539	100.00	92 702	4.05

**** Retraitement des intérêts courus

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	628 386	26.41	734 378	32.12	105 992-	14.43-
21300000 CONSTRUCTIONS USINES	1 816 486	76.35	1 816 486	79.44		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	31 000	1.30	11 000	0.48	20 000	181.82
21830000 MATERIEL DE BUREAU	1 123	0.05	1 123	0.05		
28130000 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	1 210 798-	50.89-	1 089 638-	47.65-	121 160-	11.12-
28182000 AMORTISSEMENTS VEHICULE	8 446-	0.35-	3 989-	0.17-	4 457-	111.73-
28183000 AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	979-	0.04-	604-	0.03-	375-	62.09-
ACTIF IMMOBILISE	628 386	26.41	734 378	32.12	105 992-	14.43-
STOCKS ET EN COURS	4 401	0.18	10 000	0.44	5 599-	55.99-
37100000 STOCK CHARBON	4 401	0.18	10 000	0.44	5 599-	55.99-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	83 342	3.50	71 929	3.15	11 413	15.87
41100000 CLIENTS	31 431	1.32	780	0.03	30 651	NS
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	51 911	2.18	71 149	3.11	19 238-	27.04-
AUTRES CREANCES	48 953	2.06	46 985	2.05	1 968	4.19
40100000 FOURNISSEURS	1 285	0.05	5	0.00	1 280	NS
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE	5 000	0.21			5 000	
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	873	0.04	13 007	0.57	12 134-	93.29-
44567000 CRÉDIT DE TVA A REPORTER	6 428	0.27	19 008	0.83	12 580-	66.18-
44567800 CREDIT DE TVA - RBT DEMANDE	15 000	0.63			15 000	
44586000 TVA / FACT. NON PARVENUES	20 366	0.86	14 965	0.65	5 401	36.09
DISPONIBILITES	1 614 125	67.84	1 423 214	62.24	190 911	13.41
50771400 ET TRESO 9 M-E			502 141	21.96	502 141-	100.00-
50773000 ET TRESO 9 M-P			110 073	4.81	110 073-	100.00-
50810000 COMPTE A TERME SMC	810 743	34.08	200 000	8.75	610 743	305.37
51230000 SMC PARADIS	803 382	33.77	613 282	26.82	190 100	31.00
59080000 PROV° P/ DEPRECIAT° VMP			2 283-	0.10-	2 283	100.00
ACTIF CIRCULANT	1 750 820	73.59	1 552 127	67.88	198 693	12.80
COMPTES DE REGULARISATION	34		33		1	3.13
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34	0.00	33	0.00	1	
TOTAL DE L'ACTIF	2 379 241	100.00	2 286 539	100.00	92 702	4.05

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL ET RESERVES	732 103	30.77	764 290	33.43	32 187-	4.21-
10130000 CAPITAL APPELÉ VERSÉ	37 000	1.56	37 000	1.62		
10611000 RESERVE LEGALE	3 700	0.16	3 700	0.16		
10680000 AUTRES RESERVES	691 403	29.06	723 590	31.65	32 187-	4.45-
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	26 577	1.12	32 187-	1.41-	58 764	182.57
CAPITAUX PROPRES	758 680	31.89	732 103	32.02	26 577	3.63
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	429 355	18.05	394 000	17.23	35 355	8.97
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	429 355	18.05	394 000	17.23	35 355	8.97
GROUPES ET ASSOCIES	1 036 777	43.58	1 036 777	45.34		
45500100 ASSOCIES - SMAE	1 036 777	43.58	1 036 777	45.34		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	339	0.01	316	0.01	23	7.31
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY.	339	0.01	316	0.01	23	7.31
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	126 782	5.33	95 950	4.20	30 832	32.13
40100000 FOURNISSEURS	4 584	0.19	5 445	0.24	861-	15.81-
40810000 FOURNISSEURS - FNP	122 198	5.14	90 505	3.96	31 693	35.02
AUTRES DETTES	27 307	1.15	27 393	1.20	85-	0.31-
41980000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR			5 492	0.24	5 492-	100.00-
43100000 URSSAF	4 756	0.20	4 605	0.20	151	3.28
43730000 PREMALLIANCE	2 182	0.09	2 047	0.09	135	6.57
43731000 AXA PRÉVOYANCE ART 83	3 470	0.15	3 406	0.15	64	1.88
43732000 AXA PREVOYANCE	3 489	0.15	3 422	0.15	67	1.96
43780000 AGEFOS	1 223	0.05	1 017	0.04	206	20.25
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	2 012	0.08			2 012	
44400000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 677	0.11			2 677	
44551000 TVA APAYER	5 917	0.25			5 917	
44571200 TVA COLLECTEE 20 %	1 238	0.05	130	0.01	1 108	853.08
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	87	0.00	53	0.00	35	65.74
44750000 TAXE D'APPRENTISSAGE			1 047	0.05	1 047-	100.00-
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER	257	0.01	6 175	0.27	5 918-	95.84-
DETTES	1 191 206	50.07	1 160 436	50.75	30 770	2.65
TOTAL DU PASSIF	2 379 241	100.00	2 286 539	100.00	92 702	4.05

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
- Matières premières, approvisionnements consommés	47 184	5.83	62 580	9.24	15 396-	24.60-
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	762 837	94.17	614 634	90.76	148 203	1
Marge brute globale	762 837	94.17	614 634	90.76	148 203	24.11
- Autres achats + charges externes	217 004	26.79	189 610	28.00	27 395	14.45
Valeur ajoutée	545 832	67.38	425 024	62.76	120 808	28.42
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 519	1.05	9 817	1.45	1 298-	13.23-
- Salaires du personnel	172 666	21.32	143 926	21.25	28 740	19.97
- Charges sociales du personnel	103 859	12.82	83 263	12.29	20 596	24.74
Excédent brut d'exploitation	260 789	32.20	188 018	27.76	72 771	38.70
+ Autres produits de gestion courante	3		1		3	552.94
- Autres charges de gestion courante	72 191	8.91	67 662	9.99	4 529	6.69
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	990	0.12	1 073	0.16	83-	7.69-
- Dotations aux amortissements	125 992	15.55	125 202	18.49	790	3
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	63 600	7.85	3 772-	0.56-	67 372	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	639	0.08	210	0.03	428	203.48
- Charges financières	383-	0.05-	3 626	0.54	4 009-	110.58-
Résultat courant	64 622	7.98	7 187-	1.06-	71 809	999.12
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	35 368	4.37	25 000	3.69	10 368	41.47
Résultat exceptionnel	35 368-	4.37-	25 000-	3.69-	10 368-	41.47-
- Impôt sur les bénéfices	2 677	0.33			2 677	
- Participation des salariés						
Résultat NET	26 577	3.28	32 187-	4.75-	58 764	182.57

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
PRODUCTION VENDUE	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
70610000 PRESTATIONS NON SOUMISES	721 822	89.11	676 610	99.91	45 212	6.68
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	64 199	7.93	604	0.09	63 595	NS
70810000 PDT DES ACTIVITES ANNEXES NS	24 000	2.96			24 000	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	810 021	100.00	677 214	100.00	132 807	19.61
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMME	47 184	5.83	62 580	9.24	15 396-	24.60-
60100000 ACHATS DE CHARBON			46 782	6.91	46 782-	100.00-
60110000 ACHATS DE CHARBON	41 585	5.13	5 798	0.86	35 787	617.23
60310000 VARIATION STOCK CHARBON	5 599	0.69	10 000	1.48	4 401-	44.01-
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	762 837	94.17	614 634	90.76	148 203	24.11
ARGE BRUTE GLOBALE	762 837	94.17	614 634	90.76	148 203	24.11
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	217 004	26.79	189 610	28.00	27 395	14.45
60611000 ELECTRICITÉ	5 110	0.63	3 063	0.45	2 047	66.83
60612000 GAZOIL VEHICULE DE TOURISME	1 789	0.22			1 789	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 653	0.70	5 673	0.84	20-	0.35-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 992	0.25	1 746	0.26	246	14.06
61400000 CHARGES LOCATIVES	156	0.02	135	0.02	21	15.48
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	436	0.05	263	0.04	173	65.74
61551000 ENTRETIEN VEHICULE TOURISME	1 014	0.13			1 014	
61560000 MAINTENANCE	138 192	17.06	102 896	15.19	35 295	34.30
61630000 ASSURANCE BRIS DE MACHINES	9 861	1.22	9 758	1.44	103	1.06
61640000 ASSURANCE RC ENTREPRISES	7 749	0.96	7 660	1.13	89	1.17
61810000 DOCUMENTATION DIVERS	161	0.02	157	0.02	4	2.46
62200000 PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	3 330	0.41	2 300	0.34	1 030	44.78
62260400 HONORAIRES JURIDIQUES	11 302	1.40	33 302	4.92	22 000-	66.06-
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	16 290	2.01	12 541	1.85	3 749	29.89
62263000 HONORAIRES C.COMPTES	3 583	0.44	3 417	0.50	167	4.88
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	83	0.01	89	0.01	7-	7.37-
62350000 SPONSORING			2 200	0.32	2 200-	100.00-
62360000 DONS ET POURBOIRES	4 000	0.49	1 000	0.15	3 000	300.00
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 654	0.20			1 654	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	2 750	0.34	212	0.03	2 537	NS
62600000 FRAIS P.T.T. (POSTE)	99	0.01	79	0.01	20	25.32
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 752	0.22	1 443	0.21	309	21.42
62810000 COTISATIONS	50	0.01	1 675	0.25	1 625-	97.01-
VALEUR AJOUTEE	545 832	67.38	425 024	62.76	120 808	28.42
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 519	1.05	9 817	1.45	1 298-	13.23-
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE			1 047	0.15	1 047-	100.00-
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 019	0.13	847	0.13	172	20.26
63511000 CET	1 269	0.16	1 153	0.17	116	10.06
63514000 TVTS	5 917	0.73	5 917	0.87		
63540000 DROITS D ENREGISTREMENT	314	0.04			314	
63580000 CHARGES FISCALES DIVERSES			853	0.13	853-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES DU PERSONNEL	172 666	21.32	143 926	21.25	28 740	19.97
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COM.	171 676	21.19	143 926	21.25	27 750	19.28
64115000 AVANTAGES EN NATURE	990	0.12			990	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	103 859	12.82	83 263	12.29	20 596	24.74
64510000 COTISATIONS URSSAF	52 708	6.51	41 732	6.16	10 976	26.30
64530000 COTISATIONS REUNICA	36 775	4.54	29 954	4.42	6 821	22.77
64532000 COTISATIONS AXA PRÉVOYANCE	14 175	1.75	11 576	1.71	2 599	22.45
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	200	0.02			200	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	260 789	32.20	188 018	27.76	72 771	38.70
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3		1		3	552.94
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	3	0.00	1	0.00	3	552.94
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	72 191	8.91	67 662	9.99	4 529	6.69
65100000 ROYALTIES	72 182	8.91	67 661	9.99	4 521	6.68
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	9	0.00	1	0.00	8	NS
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	990	0.12	1 073	0.16	83-	7.69-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	990	0.12	1 073	0.16	83-	7.69-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	125 992	15.55	125 202	18.49	790	0.63
68112000 DOTAT° IMMOS. CORPORELLES	125 992	15.55	125 202	18.49	790	0.63
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 600	7.85	3 772-	0.56-	67 372	NS
PRODUITS FINANCIERS	639	0.08	210	0.03	428	203.48
76400000 REVENUS VMP	639	0.08	210	0.03	428	203.48
CHARGES FINANCIERES	383-	0.05-	3 626	0.54	4 009-	110.58-
66700000 CHARGES SUR CESSIONS VMP	1 899	0.23	3 839	0.57	1 939-	50.53-
68665000 DOT° PROV° VMP	2 283-	0.28-	213-	0.03-	2 070-	971.81-
RESULTAT COURANT	64 622	7.98	7 187-	1.06-	71 809	99[illegible]2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 368	4.37	25 000	3.69	10 368	41.47
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13	0.00			13	
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES	35 355	4.36	25 000	3.69	10 355	41.42
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35 368-	4.37-	25 000-	3.69-	10 368-	41.47-
IMPOT SUR LES BENEFICES	2 677	0.33			2 677	
69500000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 677	0.33			2 677	
RESULTAT NET	26 577	3.28	32 187-	4.75-	58 764	182.57

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	Nbj CA	31/12/2018 12	Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	732 103	325. 37	764 290	406 29	32 187-	4. 21-
Résultat de l'exercice	26 577	11. 81	32 187-	17 11-	58 764	182. 57
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	758 680	337. 18	732 103	389. 18	26 577	3. 63
Provisions pour risques et charges	429 355	190. 82	394 000	209 45	35 355	8. 97
Emprunts et dettes assimilées						
Groupes et associés	1 036 777	460. 78	1 036 777	551. 14		
CAPITAUX PERMANENTS	2 224 812	988. 78	2 162 880	NS	61 932	2. 86
Actif net immobilisé	628 386	279. 28	734 378	390. 39	105 992-	14. 43-
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
FONDS DE ROULEMENT	1 596 426	709. 50	1 428 502	759. 38	167 924	11. 76
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	4 401	1. 96	10 000	5. 32	5 599-	55. 99-
Créances clients et comptes rattachés	83 342	37. 04	71 929	38. 24	11 413	15. 87
Autres créances	48 953	21. 76	46 985	24 98	1 968	4. 19
Comptes de régularisation	34	0. 02	33	0. 02	1	3. 13
ACTIF CIRCULANT	136 730	60. 77	128 947	68. 55	7 783	6. 04
Fournisseurs et comptes rattachés	126 782	56. 35	95 950	51. 01	30 832	32. 13
Autres dettes	27 307	12. 14	27 393	14. 56	85-	0. 31-
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	154 090	68. 48	123 343	65. 57	30 747	24. 93
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	17 360-	7. 72-	5 604	2. 98	22 964-	409. 76-
Disponibilités	1 614 125	717. 37	1 423 214	756. 57	190 911	13. 41
Concours bancaires courants	339-	0. 15-	316-	0. 17-	23-	7. 31-
TRESORERIE NETTE	1 613 785	717. 22	1 422 897	756. 40	190 888	13. 42

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	26 577	32 187-
Dotations aux amortissements et provisions	161 347	150 202
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	187 924	118 015
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	187 924	118 015
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	32 187-	925
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	155 737	118 940
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	20 000	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	32 187	925
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	52 187	925
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL **Ressource nette (+) ou emploi net (-)**		

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Variations N - (N-1) 31/12/2019 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2018 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	5 599-	10 000-
Clients et comptes rattachés	11 413	104 621-
Autres créances	1 968	675
Comptes de régularisation	1	
VARIATION	7 783	113 947-
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 832	30 293-
Autres dettes	85-	50 005-
Comptes de régularisation		
VARIATION	30 747	80 298-
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	22 964	33 649
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	190 911	151 629
Concours bancaires courants	23-	34
VARIATION	190 888	151 664
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	167 924-	118 015-

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	
RESULTAT NET COMPTABLE		26 577		32 187-
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions	161 347		150 202	
Reprises sur amortissements et provisions		161 347		150 202
Plus ou moins-values sur cession d'actif				
Subventions d'investissements virées au résultat				
= Capacité d'autofinancement		187 924		118 015
- Prélèvements				
= Autofinancement disponible		187 924		118 015
+ Variation du B.F.R.		22 964		33 649
= Trésorerie d'exploitation		210 888		151 664
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations				
Augmentation des capitaux propres	32 187-		925	
Augmentations des comptes courants d'associés				
Augmentations des dettes financières		32 187-		925
Subventions reçues				
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations	20 000			
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Réduction des capitaux propres	32 187	52 187	925	925
Dividendes				
Remboursements des comptes courants d'associés				
Remboursements des dettes financières				
= Variation de trésorerie		126 514		151 664
+ Trésorerie initiale		1 422 897		1 271 234
TRESORERIE FINALE		1 549 411		1 422 897

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

RATIOS

	31/12/2019	12 mois	31/12/2018	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice	4 401	33. 58	10 000	57. 53
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues	47 184		62 580	
Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	83 342	36. 52	71 929	38. 23
Chiffre d'affaires TTC	821 535		677 344	
Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	126 782	149. 36	95 950	117. 78
Achats et charges externes TTC	305 572		293 275	
Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	1 746 419	11. 31	1 542 127	1. 33
Dettes à moins d'un an	154 429		1 160 436	
Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	758 680	0. 47	732 103	0. 47
Dettes	1 620 561		1 554 436	
Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.				

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE

Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Compte rendu de mission*
- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 B Ch. de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

COMPTE RENDU DE MISSION POUR L'ETABLISSEMENT
DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31/12/2019

La situation intermédiaire de l'entreprise

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 a été établie à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise. Elle se caractérise par les données suivantes :

-Total du bilan,	15 451 478.63	Euros
-Chiffre d'affaires,	7 623 435.12	Euros
-Résultat net comptable.	12 162.26	Euros

(avant retraitement de l'impôt sociétés, participation aux fruits de l'expansion intéressements et provisions règlementées)

Les contrôles et sondages que nous avons été amenés à effectuer sont ceux résultant des règles de diligences normales de la profession d'Expert-Comptable. Sauf mention expresse dans la présente situation, nous n'avons pas participé à l'inventaire physique des valeurs immobilisées et des valeurs d'exploitation.

Toutefois, s'agissant d'une situation comptable intermédiaire, celle-ci, ne prétend pas à la rigueur d'un bilan de fin d'exercice et ne saurait engager, comme telle, la responsabilité de l'entreprise ou de ses conseils.

Elle se fixe pour objectif de donner suffisamment d'indication en terme d'analyse d'exploitation et de flux financiers bilantiels pour être un instrument de gestion pour les dirigeants de l'entreprise.

Nous restons à leur disposition pour tout commentaire et nous précisons que ce document ne peut être utilisé que conformément à son objet. Il ne peut être diffusé à quiconque que dans son intégralité.

Fait à MARSEILLE
Le 03/05/2020

Clément BRILLARD
EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE

BOULBAHRI FAROUK
EXPERT COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	136 890	136 890		3 404	3 404-	100. 00-
	Installations techniques, matériel et outillage	766 728	672 889	93 839	96 985	3 145-	3. 24-
	Autres immobilisations corporelles	748 480	557 683	190 797	182 273	8 525	4. 68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				3 150	3 150-	100. 00-
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	465 645		465 645	929 596	463 951-	49. 91-
	Total II	2 118 947	1 368 666	750 282	1 215 407	465 125-	38. 27-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	4 769		4 769	2 280	2 489	109. 16
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 069 029		3 069 029	6 068 282	2 999 252-	49. 43-
	Autres créances	3 941 387		3 941 387	3 825 322	116 065	3. 03
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 079 116		4 079 116	4 106 734	27 618-	0. 67-
	Disponibilités	3 556 382		3 556 382	589 102	2 967 280	503. 70
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	50 514		50 514	55 570	5 056-	9. 10-
	Total III	14 701 197		14 701 197	14 647 289	53 908	0. 37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 820 144	1 368 666	15 451 479	15 862 696	411 217-	2. 59-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 465 645
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500)	37 500	37 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 162	660 654	648 492-	98.16-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 642 840	7 630 677	12 162	0.16
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
	Total III	1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 231	16 704	10 473-	62.70-
	Concours bancaires courants	4 224	4 150	74	1.79
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 236 687	4 748 049	488 639	10.29
	Dettes fiscales et sociales	593 040	1 185 860	592 820-	49.99-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	119 072	247 872	128 800-	51.96-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	5 959 254	6 202 634	243 380-	3.92-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 959 254	6 202 634		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
- Matières premières, approvisionnements consommés	34 905	0.46	43 254	0.59	8 349-	19.30-
Sous traitance directe	2 638 901	34.62	1 384 967	18.99	1 253 934	90.54
Marge brute de production	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
Marge brute globale	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
- Autres achats + charges externes	1 817 812	23.85	1 641 134	22.50	176 677	10.77
Valeur ajoutée	3 131 817	41.08	4 224 431	57.92	1 092 614-	25.86-
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	593 996	7.79	502 006	6.88	91 990	18.32
- Salaires du personnel	644 883	8.46	725 938	9.95	81 055-	11.17-
- Charges sociales du personnel	319 190	4.19	361 992	4.96	42 803-	11.82-
Excédent brut d'exploitation	1 573 749	20.64	2 634 495	36.12	1 060 746-	40.26-
+ Autres produits de gestion courante	72 198	0.95	67 661	0.93	4 537	6.71
- Autres charges de gestion courante	1 593 471	20.90	1 998 703	27.40	405 232-	20.27-
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	428 899	5.63	1 467 196	20.12	1 038 296-	70.77-
Dotations aux amortissements	112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
- Dotations aux provisions	240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
Résultat d'exploitation	128 918	1.69	1 623 176	22.25	1 494 258-	92.06-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	6 982	0.09	17 356	0.24	10 373-	59.77-
- Charges financières	88 108	1.16	78 904	1.08	9 204	11.66
Résultat courant	47 792	0.63	1 561 628	21.41	1 513 835-	96.94-
+ Produits exceptionnels			194 761	2.67	194 761-	100.00-
- Charges exceptionnelles	19 268	0.25	694 937	9.53	675 669-	97.23-
Résultat exceptionnel	19 268-	0.25-	500 176-	6.86-	480 908	96.15
- Impôt sur les bénéfices	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
- Participation des salariés						
Résultat NET	12 162	0.16	660 654	9.06	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Chiffre d'affaires NET	7 623 435		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			428 899	1 467 196	1 038 296-	70.77-
Autres produits			72 198	67 661	4 537	6.71
Total des Produits d'exploitation (I)			8 124 532	8 828 643	704 111-	7.98-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 394	45 131	7 737-	17.14-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 489-	1 877-	612-	32.61-
Autres achats et charges externes *			4 494 899	3 044 139	1 450 760	47.66
Impôts, taxes et versements assimilés			593 996	502 006	91 990	18.32
Salaires et traitements			606 697	707 900	101 204-	14.30-
Charges sociales			319 190	361 992	42 803-	11.82-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 457	112 159	299	0.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			240 000	435 313	195 313-	44.87-
Autres charges			1 593 471	1 998 703	405 232-	20.27-
Total des Charges d'exploitation (II)			7 995 614	7 205 467	790 147	10.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			128 918	1 623 176	1 494 258-	92.06-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 464 353

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 982	1 100	5 882	534.55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		16 255	16 255-	100.00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 982	17 356	10 373-	59.77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 166-	1 166	2 332-	200.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	58 332	77 738	19 406-	24.96-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 941		30 941	
Total VI	88 108	78 904	9 204	11.66
2. Résultat financier (V-VI)	81 126-	61 549-	19 577-	31.81-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 792	1 561 628	1 513 835-	96.94-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 320	1 320-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		193 441	193 441-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		194 761	194 761-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 268	684 067	664 799-	97.18-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 870	10 870-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19 268	694 937	675 669-	97.23-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 268-	500 176-	480 908	96.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 362	400 797	384 435-	95.92-
Total des produits (I+III+V+VII)	8 131 514	9 040 760	909 245-	10.06-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 119 352	8 380 105	260 753-	3.11-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 162	660 654	648 492-	98.16-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	1 204	1 204		
28050000 AMORT LOGICIEL	1 204-	1 204-		
CONSTRUCTIONS		3 404	3 404-	100.00-
21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE	136 890	136 890		
28145000 AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	136 890-	133 487-	3 404-	2.55-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	93 839	96 985	3 145-	3.24-
21500000 ENGINS DECHARGE	345 360	345 360		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	179 918	178 648	1 270	0.71
21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE	241 450	210 049	31 401	14.95
28150000 AMORT.ENGINS DECHARGE	341 735-	335 436-	6 299-	1.88-
28154000 AMORT.AG.DIVERS	165 877-	160 032-	5 845-	3.65-
28155000 AMORT.MAT TECHNIQUE SITE	165 277-	141 605-	23 673-	16.72-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 797	182 273	8 525	4.68
21810000 INST.AGENC.DIVERS	642 725	565 125	77 600	13.73
21811000 AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT	7 300	7 300		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	90 769	92 269	1 500-	1.63-
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	7 686	6 973	713	10.22
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES	470 800-	416 089-	54 711-	13.15-
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	80 597-	67 961-	12 636-	18.59-
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	6 286-	5 345-	941-	17.60-
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 150	3 150-	100.00-
23800000 ACOMPTE SUR IMMO CORPORELLES		3 150	3 150-	100.00-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	465 645	929 596	463 951-	49.91-
27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES	465 645	929 596	463 951-	49.91-
Total II	750 282	1 215 407	465 125-	38.27-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	4 769	2 280	2 489	109.16
32230000 STOCK FOURNITURES ATELIER	4 769	2 280	2 489	109.16
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 069 029	6 068 282	2 999 252-	49.43-
41100000 CLIENTS	2 969 543	5 786 585	2 817 043-	48.68-
41810000 FACTURE À ÉTABLIR	99 487	281 696	182 210-	64.68-
AUTRES CREANCES	3 941 387	3 825 322	116 065	3.03
40100000 FOURNISSEURS		600	600-	100.00-
40110000 FOURNISSEURS PRESTATAIRES		1 245	1 245-	100.00-
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR		380 709	380 709-	100.00-
42500000 AVANCE ACPTE AU PERSONNEL	5 000	8 218	3 218-	39.16-
42700000 OPPOSITIONS	38		38	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	366 178		366 178	
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	3 046	630	2 416	383.41
44566000 TVA DED./ACHATS BIENS & SCES	191 941	276 217	84 277-	30.51-
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		27 906	27 906-	100.00-
44586000 TVA/FACT NON PARVENUES	18 269	78 617	60 348-	76.76-
44758000 ACOMPTES/TGAP	732 972	273 170	459 802	168.32
44870000 PRODUIT A RECEVOIR	146 367	385 196	238 829-	62.00-
45100000 ASSOCIE SMA ENVIRONNEMENT	2 171 742	2 169 990	1 752	0.08
45102000 C/C SMAD	293 835	210 823	83 012	39.38

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
46704000	CONSIGNAT° TGI MARSEILLE	12 000	12 000		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 079 116	4 106 734	27 618-	0.67-
50770400	ETOILE TRESO 9 MP	2 267	244 308	242 040-	99.07-
50770500	ETOILE TRESO 9 ME		2 863 592	2 863 592-	100.00-
50800000	COMPTE A TERME	4 076 849	1 000 000	3 076 849	307.68
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP		1 166-	1 166	100.00
DISPONIBILITES		3 556 382	589 102	2 967 280	503.70
51200000	SMC PARADIS	1 597 224	164 246	1 432 978	872.46
51210000	SMC TGAP N° 417Z	1 954 899	424 499	1 530 400	360.52
53100000	CAISSE	4 260	357	3 902	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		50 514	55 570	5 056-	9.10-
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	50 514	55 570	5 056-	9.10-
Total III		14 701 197	14 647 289	53 908	0.37
TOTAL GENERAL		15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		37 500	37 500		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	37 500	37 500		
RESERVE LEGALE		3 750	3 750		
10611000	RESERVE LEGALE PROP.DITE	3 750	3 750		
AUTRES RESERVES		7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
10680000	AUTRES RESERVES	7 589 427	6 928 773	660 654	9.53
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 162	660 654	648 492-	98.16-
Total I		7 642 840	7 630 677	12 162	0.16
PROVISIONS POUR CHARGES		1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
15800000	PROVISION POUR CHARGES	675 313	435 313	240 000	55.13
15810000	PROVISION POUR REMISE EN ETAT	1 174 072	1 594 072	420 000-	26.35-
Total III		1 849 385	2 029 385	180 000-	8.87-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		6 231	16 704	10 473-	62.70-
16430000	EMPRUNT MERCEDES 50 000 €	6 222	16 679	10 457-	62.70-
16884000	INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	10	25	16-	62.72-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		4 224	4 150	74	1.79
51860000	BANQUES INTERETS COURUS	4 224	4 150	74	1.79
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 236 687	4 748 049	488 639	10.29
40100000	FOURNISSEURS	3 913 354	2 598 481	1 314 872	50.60
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	1 167 785	1 676 813	509 028-	30.36-
40800000	FRS FACTURES N PARVENUES	155 548	472 754	317 205-	67.10-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		593 040	1 185 860	592 820-	49.99-
42100130	REMUNERATION PASCAL GILLES	8		8	
42101200	SALAIRES DECEMBRE		1 824	1 824-	100.00-
42820000	CONGES A PAYER	24 395	25 773	1 379-	5.35-
42860000	PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY		11 404	11 404-	100.00-
43100000	URSSAF	19 154	27 139	7 985-	29.42-
43730000	RETRAITE	7 902	9 831	1 928-	19.62-
43733000	ART 83 SWISS LIFE	6 296	7 310	1 014-	13.87-
43780000	FORMATION CONTINUE	3 517	3 942	424-	10.77-
43782000	AXA - MUTUELLE NC	8 650	9 123	473-	5.19-
43820000	CH SUR PROVISION SUR CP	11 254	11 882	628-	5.29-
43860000	ORGANISMES SOCIAUX - CAP		6 842	6 842-	100.00-
44210000	ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	7 199		7 199	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES		101 479	101 479-	100.00-
44551000	TVA A DECAISSER	36 914	5 034	31 880	633.29
44571110	TVA COLLECTEE 10 %	144 189	286 929	142 740-	49.75-
44571120	TVA COLLECTEE 20 %	230 411	441 248	210 837-	47.78-
44587000	TVA S/FACT.A ETABLIR	16 581	110 401	93 820-	84.98-
44730600	TGAP A 20 % A 24.00 €		550	550-	100.00-
44750000	TAXE APPRENTISSAGE		4 874	4 874-	100.00-
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER	76 571	120 277	43 706-	36.34-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES	119 072	247 872	128 800-	51.96-
46700000 NDF PERSONNEL	2 608	1 557	1 051	67.52
46860000 CHARGES A PAYER	116 394	246 245	129 851-	52.73-
46864000 CHARGES A PAYER INTERETS	70	70		
Total IV	5 959 254	6 202 634	243 380-	3.92-
TOTAL GENERAL	15 451 479	15 862 696	411 217-	2.59-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
PRODUCTION VENDUE	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 876 392	37.73	2 256 942	30.94	619 450	27.45
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 530 605	59.43	4 798 013	65.78	267 408-	5.57-
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	216 438	2.84	238 831	3.27	22 393-	9.38-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 623 435	100.00	7 293 786	100.00	329 649	4.52
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	34 905	0.46	43 254	0.59	8 349-	19.30-
60223000 FOURNITURES ATELIER	37 394	0.49	45 131	0.62	7 737-	17.14-
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	2 489-	0.03-	1 877-	0.03-	612-	32.61-
SOUS TRAITANCE DIRECTE	2 638 901	34.62	1 384 967	18.99	1 253 934	90.54
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 233	0.45	34 085	0.47	148	0.43
60499000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	2 604 668	34.17	1 350 881	18.52	1 253 786	92.81
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
MARGE BRUTE GLOBALE	4 949 629	64.93	5 865 565	80.42	915 937-	15.62-
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 817 812	23.85	1 641 134	22.50	176 677	10.77
60610000 EAU	32 854	0.43	26 465	0.36	6 390	24.14
60611000 EDF	29 570	0.39	26 429	0.36	3 142	11.89
60615000 GAZOIL	24 587	0.32	28 338	0.39	3 751-	13.24-
60615100 ESSENCE	4 060	0.05	5 836	0.08	1 776-	30.43-
60615200 FUEL	106 352	1.40	140 653	1.93	34 301-	24.39-
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 226	0.09	3 609	0.05	3 617	100.23
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	2 850	0.04	2 353	0.03	497	21.12
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL			182	0.00	182-	100.00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 337	0.02	2 938	0.04	1 601-	54.51-
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	100 160	1.31	99 965	1.37	195	0.20
61212400 LOYER OGAPUR	1 080	0.01	1 080	0.01		
61212600 LOYER LAMPE STERILISATION	660	0.01	660	0.01		
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	133 200	1.75	130 400	1.79	2 800	2.15
61321000 LOYERS VILLECROZE	1 992	0.03	1 992	0.03	0-	0.00-
61350000 LOCATION MATERIEL	4 617	0.06	1 151	0.02	3 466	301.07
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	0.02	1 200	0.02		
61350300 LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	0.04	2 856	0.04		
61350400 LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	498	0.01	1 926	0.03	1 428-	74.16-
61351000 MATERIEL 836H656	108 000	1.42	108 000	1.48		
61351100 MATERIEL TH 407	15 396	0.20	15 396	0.21		
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	0.63	48 000	0.66		
61351210 LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	0.63	48 000	0.66		
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	1.42	108 000	1.48		
61351221 LOCATION 836G / BRL 510	216 000	2.83			216 000	
61351230 LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	1.05	66 773	0.92	13 355	20.00
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	0.61	46 240	0.63		
61351390 LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	1.26	64 231	0.88	32 116	50.00
61353254 LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	0.13	10 229	0.14		
61354000 LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	2 324	0.03			2 324	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	156	0.00	152	0.00	4	2.70
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	0.69	105 763	1.45	52 875-	49.99-
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	0.05	13 466	0.18	9 283-	68.93-
61551100 ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	0.01	3 282	0.04	2 380-	72.51-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	0.23	9 842	0.13	7 607	77.29
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	0.13	7 314	0.10	2 841	38.83
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	0.23	13 689	0.19	4 170	30.46
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978	0.05			3 978	
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	0.17	6 886	0.09	6 146	89.24
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	0.13	4 932	0.07	5 156	104.54
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	0.02	5 487	0.08	3 685-	67.16-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	0.13	18 295	0.25	8 105-	44.30-
61551270	ENTRETIEN TH 407	11 576	0.15	8 200	0.11	3 376	41.17
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	0.17	31 081	0.43	18 191-	58.53-
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	0.16	8 508	0.12	3 424	40.24
61551310	ENTRETIEN D 250 E	2 773	0.04	1 055	0.01	1 717	162.72
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	1 701	0.02	12 181	0.17	10 480-	86.04-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	0.05	14 081	0.19	10 311-	73.22-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	211	0.00			211	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798	0.01			798	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	10 303	0.14	17 711	0.24	7 408-	41.83-
61560000	MAINTENANCE	25 306	0.33	18 947	0.26	6 359	33.56
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	14 293	0.19	23 038	0.32	8 744-	37.96-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	13 461	0.18	1 902-	0.03-	15 363	807.54
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	0.02	1 152	0.02		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	1 053	0.01	877	0.01	176	20.04
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	0.10	7 848	0.11		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	5 353	0.07	3 960	0.05	1 392	35.16
61880000	FORMATIONS	916	0.01	310	0.00	606	195.39
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	24 810	0.33	27 470	0.38	2 660-	9.68-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	122 750	1.61	107 871	1.48	14 878	13.79
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	39 775	0.52	37 232	0.51	2 543	6.83
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 020	0.29	22 000	0.30	20	0.09
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	20 686	0.27	18 745	0.26	1 941	10.36
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 878	0.04	970	0.01	1 908	196.61
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 216	0.04	4 000	0.05	784-	19.59-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	6 501	0.09	4 913	0.07	1 589	32.34
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	2 000	0.03	6 500	0.09	4 500-	69.23-
62400000	TRANSPORT			280	0.00	280-	100.00-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	6 114	0.08	21 417	0.29	15 303-	71.45-
62570000	RECEPTIONS	34 431	0.45	36 086	0.49	1 656-	4.59-
62600000	FRAIS POSTAUX			24	0.00	24-	100.00-
62610000	REDEVANCE TALKIE	252	0.00	249	0.00	3	1.20
62620000	TELEPHONE	6 304	0.08	8 170	0.11	1 866-	22.84-
62700000	SERVICES BANCAIRES	23 422	0.31	14 736	0.20	8 687	58.95
62800000	FRAIS DIVERS	869	0.01	1 411	0.02	541-	38.37-
VALEUR AJOUTEE		3 131 817	41.08	4 224 431	57.92	1 092 614-	25.86-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		593 996	7.79	502 006	6.88	91 990	18.32
63120000	TAXE APPRENTISSAGE			4 874	0.07	4 874-	100.00-
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 517	0.05	3 942	0.05	424-	10.77-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	121 756	1.60	157 387	2.16	35 631-	22.64-
63512000	CET CFE CVAE ANTERIEURES	464 353	6.09	330 770	4.53	133 583	40.39
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 865	0.05	5 034	0.07	1 169-	23.22-
63540000	DROITS D'ENREG ET TIMBRES	505	0.01			505	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES DU PERSONNEL	644 883	8.46	725 938	9.95	81 055-	11.17-
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	38 186	0.50	18 038	0.25	20 148	111.70
64110000 SALAIRES BRUTS	559 678	7.34	691 699	9.48	132 021-	19.09-
64115000 AVANTAGES EN NATURE	8 380	0.11			8 380	
64120000 CONGES PAYES	1 379-	0.02-	4 379-	0.06-	3 000	68.51
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	37 307	0.49	11 404	0.16	25 904	227.16
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			7 832	0.11	7 832-	100.00-
64143000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 710	0.04	1 345	0.02	1 365	101.49
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	319 190	4.19	361 992	4.96	42 803-	11.82-
64510000 COTISATIONS URSSAF	185 969	2.44	219 860	3.01	33 890-	15.41-
64512000 CHARGES/CP	628-	0.01-	2 317-	0.03-	1 689	72.89
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	28 858	0.38	28 362	0.39	496	1.75
64530000 COTISATIONS RETRAITE	92 025	1.21	97 294	1.33	5 269-	5.42-
64550000 CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842-	0.09-	6 842	0.09	13 684-	200.00-
64700000 ABONDEMENTS PEE	7 350	0.10	10 500	0.14	3 150-	30.00-
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 090	0.01	1 042	0.01	48	4.61
64800000 INDEMNITE SALISSURES	11 368	0.15	12 740	0.17	1 372-	10.77-
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE			12 330-	0.17-	12 330	100.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 573 749	20.64	2 634 495	36.12	1 060 746-	40.26-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	72 198	0.95	67 661	0.93	4 537	6.71
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	72 188	0.95	67 656	0.93	4 532	6.70
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	10	0.00	5	0.00	5	94.92
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 593 471	20.90	1 998 703	27.40	405 232-	20.27-
65100000 REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	46 410	0.61	44 800	0.61	1 610	3.59
65101000 REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 326 000	17.39	1 282 500	17.58	43 500	3.39
65102000 REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	221 056	2.90	671 398	9.21	450 342-	67.08-
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	0.00	5	0.00	0-	8.04-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	428 899	5.63	1 467 196	20.12	1 038 296-	70.77-
78150000 REPRISES PROV CHARGES	420 000	5.51	1 125 227	15.43	705 227-	62.67-
78151000 REPRISES PROV CHARGES FISCALES			327 839	4.49	327 839-	100.00-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	8 380	0.11	9 589	0.13	1 209-	12.61-
79110000 TRANSFERT DE CHARGES	519	0.01	4 541	0.06	4 022-	88.57-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 457	1.48	112 159	1.54	299	0.27
DOTATIONS AUX PROVISIONS	240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
68150000 DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	3.15	435 313	5.97	195 313-	44.87-
RESULTAT D'EXPLOITATION	128 918	1.69	1 623 176	22.25	1 494 258-	92.06-
PRODUITS FINANCIERS	6 982	0.09	17 356	0.24	10 373-	59.77-
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 982	0.09	1 100	0.02	5 882	534.55
78665000 REPRISE PROV VMP			16 255	0.22	16 255-	100.00-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
CHARGES FINANCIERES	88 108	1.16	78 904	1.08	9 204	11.66
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	282	0.00	540	0.01	258-	47.83-
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS			10	0.00	10-	100.00-
66160000 COM° / CAUTIONS SITE SMA V	58 051	0.76	77 189	1.06	19 138-	24.79-
66700000 CHARGES / CESS° VMP	30 941	0.41			30 941	
68665000 DOT° PROV° VMP	1 166-	0.02-	1 166	0.02	2 332-	200.00-
RESULTAT COURANT	47 792	0.63	1 561 628	21.41	1 513 835-	96.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS			194 761	2.67	194 761-	100.00-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION			1 320	0.02	1 320-	100.00-
77520000 PCEAC HT			35 000	0.48	35 000-	100.00-
77521000 PCEAC TTC			11 000	0.15	11 000-	100.00-
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			147 441	2.02	147 441-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 268	0.25	694 937	9.53	675 669-	97.23-
67120000 PENALITES ET AMENDES	34	0.00	3 787	0.05	3 753-	99.10-
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	19 234	0.25	217 951	2.99	198 717-	91.18-
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURE			6 430	0.09	6 430-	100.00-
67123000 DROITS IS ANTERIEURS			455 899	6.25	455 899-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES			10 870	0.15	10 870-	100.00-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 268-	0.25-	500 176-	6.86-	480 908	96.15
IMPOT SUR LES BENEFICES	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	16 362	0.21	400 797	5.50	384 435-	95.92-
RESULTAT NET	12 162	0.16	660 654	9.06	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
70620200	TRAITEMENT DECHETS 20 %	2 876 392	2 256 942	619 450	27.45
70631000	TRAITEMENT DECHETS 10 %	4 530 605	4 798 013	267 408-	5.57-
70800200	FRAIS REFACTURES 20 %	216 438	238 831	22 393-	9.38-
Chiffre d'affaires NET		7 623 435	7 293 786	329 649	4.52
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		428 899	1 467 196	1 038 296-	70.77-
78150000	REPRISES PROV CHARGES	420 000	1 125 227	705 227-	62.67-
78151000	REPRISES PROV CHARGES FISCALES		327 839	327 839-	100.00-
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	8 380	9 589	1 209-	12.61-
79110000	TRANSFERT DE CHARGES	519	4 541	4 022-	88.57-
AUTRES PRODUITS		72 198	67 661	4 537	6.71
75100000	REVALORISATION ENERGETIQUE	72 188	67 656	4 532	6.70
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	10	5	5	94.92
Total des Produits d'exploitation		8 124 532	8 828 643	704 111-	7.98-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		37 394	45 131	7 737-	17.14-
60223000	FOURNITURES ATELIER	37 394	45 131	7 737-	17.14-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		2 489-	1 877-	612-	32.61-
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	2 489-	1 877-	612-	32.61-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		4 494 899	3 044 139	1 450 760	47.66
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 233	34 085	148	0.43
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	2 604 668	1 350 881	1 253 786	92.81
60610000	EAU	32 854	26 465	6 390	24.14
60611000	EDF	29 570	26 429	3 142	11.89
60615000	GAZOIL	24 587	28 338	3 751-	13.24-
60615100	ESSENCE	4 060	5 836	1 776-	30.43-
60615200	FUEL	106 352	140 653	34 301-	24.39-
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 226	3 609	3 617	100.23
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 850	2 353	497	21.12
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL		182	182-	100.00-
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 337	2 938	1 601-	54.51-
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	100 160	99 965	195	0.20
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	1 080		
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	660	660		
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	133 200	130 400	2 800	2.15
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 992	1 992	0-	0.00-
61350000	LOCATION MATERIEL	4 617	1 151	3 466	301.07
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	1 200		
61350300	LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	2 856		
61350400	LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	498	1 926	1 428-	74.16-
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	108 000		
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	15 396		
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	48 000		
61351210	LOCATION D6 RXL / 09BM00518	48 000	48 000		
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	108 000		
61351221	LOCATION 836G / BRL 510	216 000		216 000	
61351230	LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	80 128	66 773	13 355	20.00
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	46 240		
61351390	LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	96 347	64 231	32 116	50.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	10 229		
61354000	LOCAT° MINI COOPER FL 345 BA	2 324		2 324	
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	156	152	4	2.70
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	52 888	105 763	52 875-	49.99-
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	4 183	13 466	9 283-	68.93-
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	902	3 282	2 380-	72.51-
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	17 450	9 842	7 607	77.29
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	10 155	7 314	2 841	38.83
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	17 859	13 689	4 170	30.46
61551221	ENTRETIEN 836G / BRL 510	3 978		3 978	
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	13 032	6 886	6 146	89.24
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	10 089	4 932	5 156	104.54
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	1 802	5 487	3 685-	67.16-
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	10 190	18 295	8 105-	44.30-
61551270	ENTRETIEN TH 407	11 576	8 200	3 376	41.17
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 890	31 081	18 191-	58.53-
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	11 932	8 508	3 424	40.24
61551310	ENTRETIEN D 250 E	2 773	1 055	1 717	162.72
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	1 701	12 181	10 480-	86.04-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	3 770	14 081	10 311-	73.22-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	211		211	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	798		798	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	10 303	17 711	7 408-	41.83-
61560000	MAINTENANCE	25 306	18 947	6 359	33.56
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	14 293	23 038	8 744-	37.96-
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	13 461	1 902-	15 363	807.54
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	1 152		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	1 053	877	176	20.04
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	7 848		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	5 353	3 960	1 392	35.16
61880000	FORMATIONS	916	310	606	195.39
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	38 186	18 038	20 148	111.70
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	24 810	27 470	2 660-	9.68-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	122 750	107 871	14 878	13.79
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	39 775	37 232	2 543	6.83
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 020	22 000	20	0.09
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	20 686	18 745	1 941	10.36
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 878	970	1 908	196.61
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	3 216	4 000	784-	19.59-
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	6 501	4 913	1 589	32.34
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	2 000	6 500	4 500-	69.23-
62400000	TRANSPORT		280	280-	100.00-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	6 114	21 417	15 303-	71.45-
62570000	RECEPTIONS	34 431	36 086	1 656-	4.59-
62600000	FRAIS POSTAUX		24	24-	100.00-
62610000	REDEVANCE TALKIE	252	249	3	1.20
62620000	TELEPHONE	6 304	8 170	1 866-	22.84-
62700000	SERVICES BANCAIRES	23 422	14 736	8 687	58.95
62800000	FRAIS DIVERS	869	1 411	541-	38.37-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		593 996	502 006	91 990	18.32
63120000	TAXE APPRENTISSAGE		4 874	4 874-	100.00-
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 517	3 942	424-	10.77-
63511000	C.E.T / CFE / CVAE	121 756	157 387	35 631-	22.64-
63512000	CET CFE CVAE ANTERIEURES	464 353	330 770	133 583	40.39

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 865	5 034	1 169-	23.22-
63540000	DROITS D'ENREG ET TIMBRES	505		505	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		606 697	707 900	101 204-	14.30-
64110000	SALAIRES BRUTS	559 678	691 699	132 021-	19.09-
64115000	AVANTAGES EN NATURE	8 380		8 380	
64120000	CONGES PAYES	1 379-	4 379-	3 000	68.51
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	37 307	11 404	25 904	227.16
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		7 832	7 832-	100.00-
64143000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 710	1 345	1 365	101.49
CHARGES SOCIALES		319 190	361 992	42 803-	11.82-
64510000	COTISATIONS URSSAF	185 969	219 860	33 890-	15.41-
64512000	CHARGES/CP	628-	2 317-	1 689	72.89
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	28 858	28 362	496	1.75
64530000	COTISATIONS RETRAITE	92 025	97 294	5 269-	5.42-
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	6 842-	6 842	13 684-	200.00-
64700000	ABONDEMENTS PEE	7 350	10 500	3 150-	30.00-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 090	1 042	48	4.61
64800000	INDEMNITE SALISSURES	11 368	12 740	1 372-	10.77-
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE		12 330-	12 330	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		112 457	112 159	299	0.27
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	112 457	112 159	299	0.27
DOTATIONS AUX PROVISIONS		240 000	435 313	195 313-	44.87-
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	435 313	195 313-	44.87-
AUTRES CHARGES		1 593 471	1 998 703	405 232-	20.27-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	46 410	44 800	1 610	3.59
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 326 000	1 282 500	43 500	3.39
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	221 056	671 398	450 342-	67.08-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5	5	0-	8.04-
Total des Charges d'exploitation		7 995 614	7 205 467	790 147	10.97
Résultat d'exploitation		128 918	1 623 176	1 494 258-	92.06-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		6 982	1 100	5 882	534.55
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 982	1 100	5 882	534.55
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			16 255	16 255-	100.00-
78665000	REPRISE PROV VMP		16 255	16 255-	100.00-
Total des Produits financiers		6 982	17 356	10 373-	59.77-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		1 166-	1 166	2 332-	200.00-
68665000	DOT° PROV° VMP	1 166-	1 166	2 332-	200.00-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		58 332	77 738	19 406-	24.96-
66111000	INTERETS EMPRUNT MERCEDES	282	540	258-	47.83-
66115000	INTERETS EMPRUNT LEXUS		10	10-	100.00-
66160000	COM° / CAUTIONS SITE SMA V	58 051	77 189	19 138-	24.79-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	30 941		30 941	
66700000 CHARGES / CESS° VMP	30 941		30 941	
Total des Charges financières	88 108	78 904	9 204	11.66
Résultat financier	81 126-	61 549-	19 577-	31.81-
Résultat courant avant impôts	47 792	1 561 628	1 513 835-	96.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 320	1 320-	100.00-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		1 320	1 320-	100.00-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		193 441	193 441-	100.00-
77520000 PCEAC HT		35 000	35 000-	100.00-
77521000 PCEAC TTC		11 000	11 000-	100.00-
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		147 441	147 441-	100.00-
Total des Produits exceptionnels		194 761	194 761-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	19 268	684 067	664 799-	97.18-
67120000 PENALITES ET AMENDES	34	3 787	3 753-	99.10-
67121000 AMENDES ET PENALITES SUPPL	19 234	217 951	198 717-	91.18-
67122000 DROITS A TVA ANTERIEURE		6 430	6 430-	100.00-
67123000 DROITS IS ANTERIEURS		455 899	455 899-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		10 870	10 870-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES		10 870	10 870-	100.00-
Total des Charges exceptionnelles	19 268	694 937	675 669-	97.23-
Résultat exceptionnel	19 268-	500 176-	480 908	96.15
IMPOTS SUR LES BENEFICES	16 362	400 797	384 435-	95.92-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	16 362	400 797	384 435-	95.92-
Total des produits	8 131 514	9 040 760	909 245-	10.06-
Total des charges	8 119 352	8 380 105	260 753-	3.11-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	12 162	660 654	648 492-	98.16-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021